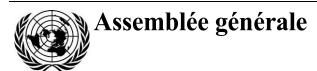
Nations Unies A/73/85



Distr. générale 29 août 2018 Français

Original: anglais/arabe/espagnol/

français/russe

Soixante-treizième session

Point 43 de l'ordre du jour provisoire* Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 72/4 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'œuvrer en concertation avec les organismes compétents des Nations Unies en vue d'établir un rapport sur l'application de ladite résolution, compte tenu des buts et des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante-treizième session.

Les réponses des gouvernements et des organes et organismes des Nations Unies communiquées suite à la demande du Secrétaire général sont reproduites dans le présent rapport, pour information.

* A/73/150.





Table des matières

Introduction
Réponses des gouvernements
Afghanistan
Afrique du Sud
Albanie
Algérie
Andorre
Angola
Antigua-et-Barbuda
Arabie saoudite
Argentine
Arménie
Australie
Azerbaïdjan
Bahamas
Bahreïn
Bangladesh
Barbade
Bélarus
Belize
Bénin
Bhoutan
Bolivie (État plurinational de)
Bosnie-Herzégovine
Botswana
Brésil
Brunéi Darussalam
Burkina Faso
Burundi
Cabo Verde
Cambodge
Cameroun
Canada

Chine	2
Colombie	,
Comores	2
Congo	2
Costa Rica	2
Côte d'Ivoire	2
Cuba	2
Djibouti	:
Dominique	:
Égypte	:
El Salvador	(
Émirats arabes unis	(
Équateur	(
Érythrée	(
Eswatini	(
Éthiopie	(
Ex-République yougoslave de Macédoine	(
Fédération de Russie	(
Fidji	(
GabonGabon	(
Gambie	(
Géorgie	(
Ghana	(
Grenade	(
Guatemala	(
Guinée	(
Guinée-Bissau	(
Guinée équatoriale	(
Guyana	(
Haïti	(
Honduras	(
Îles Salomon	(
Inde	(
Indonésie	,
Iran (République islamique d')	,
Iraq	,

Islande	72
Jamaïque	72
Japon.	73
Jordanie	74
Kazakhstan	74
Kenya	74
Kirghizistan	75
Kiribati	75
Koweït	75
Lesotho	76
Liban	76
Libéria	76
Libye	76
Liechtenstein	77
Madagascar	77
Malaisie	77
Malawi	78
Maldives	78
Mali	78
Maroc	78
Maurice	79
Mauritanie	79
Mexique	79
Monaco	81
Mongolie	81
Monténégro	82
Mozambique	82
Myanmar	82
Namibie	83
Nauru	83
Népal	84
Nicaragua	84
Niger	85
Nigéria	85
Norvège	86
Nouvelle-Zélande	86

Oman
Ouganda
Ouzbékistan
Pakistan
Panama
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay
Pérou
Philippines
Qatar90
République arabe syrienne
République centrafricaine
République de Corée
République de Moldova
République démocratique du Congo
République démocratique populaire lao
République dominicaine
République populaire démocratique de Corée94
République-Unie de Tanzanie99
Rwanda99
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Marin
Saint-Vincent-et-les Grenadines9
Samoa
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Serbie
Seychelles
Sierra Leone
Singapour
Somalie
Soudan
Soudan du Sud
Sri Lanka
Suède

18-08324 **5/183**

III.

Suisse
Suriname
Tadjikistan
Tchad
Thaïlande
Timor-Leste
Togo
Tonga
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turkménistan
Turquie
Tuvalu
Union européenne
Uruguay
Vanuatu
Venezuela (République bolivarienne du)
Viet Nam
Yémen
Zambie
Zimbabwe
État de Palestine
Saint-Siège
Réponses reçues d'organismes et d'entités des Nations Unies
Agence internationale de l'énergie atomique
Bureau des affaires spatiales
Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes
Bureau du Coordonnateur résident responsable des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, Cuba
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Fonds des Nations Unies pour la population
Fonds international de développement agricole
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

6/183

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	139
Organisation de l'aviation civile internationale	140
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	141
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	148
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	149
Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	150
Organisation internationale de protection civile	150
Organisation internationale du Travail	151
Organisation internationale pour les migrations	152
Organisation maritime internationale	152
Organisation météorologique mondiale	153
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	153
Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé	155
Organisation mondiale du commerce	159
Organisation mondiale du tourisme	160
Programme alimentaire mondial	161
Programme des Nations Unies pour l'environnement	163
Programme des Nations Unies pour le développement	165
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	169
Union internationale des télécommunications	169
Union interparlementaire	170
Union postale universelle	170
Réponses provenant des entités et des organisations ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale	171
Centre Sud	171

18-08324 **7/183**

IV.

I. Introduction

- 1. Dans sa résolution 72/4 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'œuvrer en concertation avec les organismes compétents des Nations Unies en vue d'établir un rapport sur l'application de ladite résolution, compte tenu des buts et des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante-treizième session.
- 2. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général, par une note verbale datée du 4 avril 2018, a invité les gouvernements ainsi que les organes et organismes des Nations Unies à lui communiquer toutes les informations propres à contribuer à l'élaboration du rapport. Une autre note verbale a été envoyée le 4 juin 2018.
- 3. On trouvera dans le présent rapport le texte des réponses reçues des gouvernements et des organes et organismes des Nations Unies au 9 juillet 2018. Les réponses reçues après cette date figureront dans un additif au présent rapport.

II. Réponses reçues des gouvernements

Afghanistan

[Original : anglais] [1er juin 2018]

Le Gouvernement afghan n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, ainsi que lui en font l'obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

À cet égard, le Gouvernement afghan a voté pour la résolution susmentionnée, ainsi que pour d'autres résolutions relatives à cette question, et réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte.

Afrique du Sud

[Original : anglais] [29 mai 2018]

Le Gouvernement sud-africain a pris note de la nouvelle politique des États-Unis à l'égard de Cuba, annoncée le 16 juin 2017, qui marque un changement par rapport au processus de réconciliation et d'amélioration des relations engagé entre Cuba et la précédente Administration américaine, et qui réaffirme l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis. Cela constitue un pas en arrière sur la voie d'une solution durable pour normaliser les relations bilatérales entre les deux pays, question qu'il importe de régler sans délai.

La déception de l'Afrique du Sud face à la décision de l'Administration américaine d'effacer les progrès accomplis au cours des deux années précédentes vers la levée du blocus a été exprimée dans la déclaration faite par l'ancien Président Jacob Zuma au cours du débat général de l'Assemblée générale, à sa soixante-douzième session en 2017.

Les programmes de coopération bilatérale de l'Afrique du Sud dans des domaines tels que la santé, les établissements humains, les échanges techniques, l'assistance technique pour les travaux publics, la coopération pour la gestion des

ressources en eau, la fourniture de services professionnels dans le secteur de l'éducation de base et la coopération dans le domaine des technologies de l'information et des communications ont un impact direct sur des milliers de personnes dans les deux pays. Les relations entre l'Afrique du Sud et Cuba constituent un modèle exemplaire de coopération Sud-Sud. En dépit de cette coopération, aucun important accord bilatéral de libre-échange et d'investissement n'a été signé. Il ne fait aucun doute que le blocus total, unilatéral et illégal de Cuba par les États-Unis et l'application extraterritoriale de sanctions contre les pays tiers figurent parmi les principaux obstacles à l'amélioration du commerce bilatéral entre Cuba et l'Afrique du Sud.

Nous demandons aux pays tiers d'aider Cuba et son peuple en abrogeant toutes les lois et réglementations qui continuent, le cas échéant, de faire obstacle au développement de Cuba et à l'épanouissement de ses habitants.

Cuba reste porteuse d'espoir pour beaucoup de pays en développement et joue un rôle dans l'entreprise qui consiste à faire de ce monde un endroit meilleur pour l'humanité tout entière. Néanmoins, le blocus est encore le principal obstacle à la réalisation de ses objectifs de développement, y compris ceux du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les lourdes restrictions économiques et financières qui entravent le développement économique et social de Cuba et qui exacerbent les difficultés et la souffrance du peuple cubain sont inacceptables.

L'Afrique du Sud et l'immense majorité de la communauté internationale ont, depuis 26 ans, appuyé les résolutions adoptées chaque année par l'Assemblée générale, demandant la levée immédiate du blocus économique imposé de manière unilatérale à Cuba par les États-Unis.

L'Afrique du Sud profite de l'occasion pour appeler une fois encore la communauté internationale à redoubler d'efforts pour promouvoir un dialogue constructif et transparent entre les deux pays, afin de réaliser les objectifs énoncés dans toutes les résolutions précédemment adoptées par les Nations Unies sur la question et de garantir que le peuple cubain continuera durablement de progresser sur la voie qui est la sienne.

Albanie

[Original: anglais]
[1er juin 2018]

La République d'Albanie, guidée par les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, se conforme pleinement aux dispositions de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale et n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution.

Algérie

[Original : arabe] [15 mai 2018]

L'Algérie réaffirme sa solidarité avec Cuba et le peuple cubain, qui, depuis plus d'un demi-siècle, résistent au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique. En adoptant pratiquement à l'unanimité la résolution 72/4 du 1^{er} novembre 2017 sur la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, l'Assemblée générale démontre, pour la vingt-sixième fois consécutive, que cette cause est légitime et juste et qu'une très grande partie de la communauté internationale la soutient. L'Algérie considère que ce blocus va à

18-08324 **9/183**

l'encontre des principes consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies, notamment ceux de l'égalité souveraine de tous les États, de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

L'Algérie rejette totalement, une fois de plus, l'imposition de lois et de décisions extraterritoriales ainsi que toutes formes de mesures unilatérales coercitives qui entravent l'exercice des droits de l'homme ainsi que le bien-être et la prospérité des populations. Elle saisit cette occasion pour réaffirmer la nécessité urgente de lever intégralement et sans condition le blocus imposé par les États-Unis à Cuba en 1961 et qui constitue, outre les dommages considérables et les souffrances infligés au peuple cubain, un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de développement économique et social.

Par ailleurs, l'Algérie estime que le rapprochement entre Cuba et les États-Unis, notamment le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays, la visite officielle effectuée par le Président Obama à La Havane en 2016 suivie de l'abstention des États-Unis lors du vote sur la résolution 71/5 de l'Assemblée générale en date du 26 octobre 2016, constituent une série de mesures positives et courageuses en faveur de la levée totale du blocus imposé à Cuba. Cependant, les mesures annoncées récemment par l'administration du Président Donald Trump, notamment le maintien du blocus, représentent un véritable revers pour les relations entre ces deux pays, qui aura de graves conséquences économiques sur le peuple cubain.

Au moment où la situation se détériore aux niveaux régional et international, la demande de la levée du blocus imposé à Cuba revêt une importance particulière, compte tenu de ses incidences sur la sécurité et la stabilité de la région. L'Algérie tient à rappeler la position de principe adoptée par le Mouvement des pays non alignés qui, à la dix-septième Conférence ministérielle de ses États membres tenue à Alger en mai 2014, a demandé la levée du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba. Elle rappelle également la position adoptée par ce Mouvement à la dix-septième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, organisée en République bolivarienne du Venezuela en septembre 2016, demandant la levée sans condition du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Andorre

[Original : anglais] [19 avril 2018]

Le Gouvernement de la Principauté d'Andorre n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». À cet égard, le Gouvernement de la Principauté d'Andorre a toujours voté en faveur des résolutions proposées sur la question et réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Angola

[Original : anglais] [24 mai 2018]

La République d'Angola souligne de nouveau qu'il importe de mettre un terme au blocus économique et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Elle déplore vivement que la reprise des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba depuis 2015 ait été interrompue par le Gouvernement actuel des États-Unis, ce qui compromet sérieusement l'adoption de toute mesure visant à lever le blocus.

La République d'Angola encourage les États-Unis à construire une relation de dialogue et de coopération avec Cuba, fondée sur le respect mutuel.

Elle réaffirme sa détermination à respecter, préserver et promouvoir les principes de la Charte des Nations Unies et les dispositions du droit international, qui constituent l'essence même du multilatéralisme et sont au cœur de l'effort collectif déployé pour préserver la paix et la sécurité internationales, la croissance économique et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Dans ce contexte, la République d'Angola se déclare de nouveau préoccupée par le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et forme l'espoir d'aboutir à une solution finale qui rapprochera davantage les peuples cubain et américain.

La République d'Angola réaffirme son soutien inconditionnel à l'application des recommandations énoncées aux paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale portant sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, et saisit cette occasion pour demander de nouveau à la communauté internationale de redoubler d'efforts en vue de promouvoir un dialogue constructif et transparent entre les deux pays afin de réaliser les objectifs de toutes les résolutions déjà adoptées par l'Organisation des Nations Unies en la matière.

Antigua-et-Barbuda

[Original : anglais] [25 mai 2018]

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda demeure profondément attaché aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, en particulier aux principes d'égalité souveraine de tous les États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi qu'à la liberté de la navigation et du commerce internationaux.

Il se déclare préoccupé par le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, en dépit du soutien massif apporté par les États Membres à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, aux résolutions antérieures contre ce blocus et aux traités internationaux applicables.

En outre, en application du paragraphe 2 de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda continue de s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures du type visé dans le préambule de la résolution susmentionnée, ainsi que lui en font l'obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

18-08324 **11/183**

Arabie saoudite

[Original : anglais] [21 mai 2018]

L'Arabie saoudite entretient des relations diplomatiques et commerciales normales avec la République de Cuba.

L'Arabie saoudite n'a appliqué à l'encontre de Cuba aucune loi ni mesure visant à interdire les échanges économiques, commerciaux ou financiers avec ce pays.

Respectueuse des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, l'Arabie saoudite rappelle et réaffirme son appui à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale.

Argentine

[Original : espagnol] [29 mai 2018]

Le Gouvernement de la République argentine a intégralement appliqué les dispositions de la résolution 72/4 et des résolutions précédentes de l'Assemblée générale concernant le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

L'Argentine applique la loi 24.871, promulguée le 5 septembre 1997, qui définit le cadre normatif s'agissant de l'applicabilité des lois étrangères sur le territoire national. Dans son article premier, cette loi dispose que les lois étrangères destinées à avoir des effets juridiques extraterritoriaux par l'imposition d'un blocus économique ou à limiter l'investissement dans un pays donné afin d'y provoquer un changement de gouvernement ou de porter atteinte à son droit à l'autodétermination sont entièrement inapplicables et sans effet juridique. Le blocus des États-Unis contre Cuba est régi par des lois fédérales, notamment la loi Torricelli (Ley para la Democracia en Cuba) d'octobre 1992 et la loi Helms-Burton (Ley para la Libertad y la Solidaridad Démocrática Cubanas) de mars 1996.

Par ailleurs, l'Argentine défend résolument les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le droit international et le multilatéralisme. Elle a dans ce cadre soutenu les résolutions de l'Assemblée générale relatives au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis depuis 1995, auquel elle s'est logiquement opposée à chaque fois que le sujet a été évoqué, aussi bien dans les instances régionales que dans les autres organisations internationales dont elle est membre.

Elle exhorte les Gouvernements des États-Unis et de Cuba à renforcer le dialogue afin de résoudre tous les problèmes en suspens, notamment la levée du blocus.

Conformément à sa position antérieure, l'Argentine a soutenu la Déclaration ministérielle adoptée à la quarante et unième réunion des ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77, organisée le 22 septembre 2017 à New York. Au paragraphe 203 de cette déclaration, les participants ont de nouveau exhorté le Gouvernement des États-Unis à mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Arménie

[Original : anglais] [24 mai 2018]

L'Arménie n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de règlements du type visé dans la résolution 72/4, de l'Assemblée générale, qui pourraient avoir des conséquences dévastatrices sur le développement économique et social de Cuba.

Le Gouvernement de la République d'Arménie, qui fait l'objet elle-même d'un blocus continu de la part de la Turquie et de l'Azerbaïdjan, a exprimé à plusieurs reprises son opposition à la politique d'imposition de blocus économiques et de fermeture des frontières.

Australie

[Original : anglais] [22 mai 2018]

Le Gouvernement australien réaffirme qu'il est favorable à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale. Depuis 1996, il appuie constamment les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus commercial contre Cuba. L'Australie n'a adopté ni sanctions contre Cuba ni mesures limitant les investissements dans ce pays ou les échanges commerciaux avec lui.

Azerbaïdjan

[Original : anglais] [1er mai 2018]

La République d'Azerbaïdjan respecte pleinement les règles et principes du droit international dans sa politique étrangère.

Elle entretient des relations diplomatiques, économiques et commerciales amicales avec la République de Cuba. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba qui interdiraient les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays. Elle continuera de prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer sa coopération et ses relations amicales avec Cuba.

Bahamas

[Original : anglais] [30 mai 2018]

Le Commonwealth des Bahamas entretient des relations diplomatiques et commerciales normales avec la République de Cuba.

Le Commonwealth des Bahamas n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures qui lui interdirait d'entretenir des relations économiques, commerciales ou financières avec la République de Cuba.

À cet égard, les Bahamas rappellent et réaffirment la position d'organes régionaux et interrégionaux, tels que la Communauté des Caraïbes, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et le Mouvement des pays non alignés.

18-08324 13/183

Les Bahamas gardent l'espoir d'une normalisation progressive des relations bilatérales entre les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la République de Cuba.

Bahreïn

[Original : arabe] [1er juin 2018]

Conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, Bahreïn a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba et réaffirme son appui à la résolution 72/4, adoptée par l'Assemblée le 1^{er} novembre 2017.

Bangladesh

[Original : anglais] [9 juillet 2018]

Le Gouvernement bangladais n'a promulgué ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution 72/4 de l'Assemblée générale. Il a toujours soutenu les précédentes résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur cette question et a également voté en faveur de la résolution susmentionnée.

Barbade

[Original : anglais] [17 mai 2018]

La Barbade a toujours voté pour la résolution sur la « nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », et ce dès la première fois où cette résolution a été présentée à l'Assemblée générale, à sa quarante-sixième session, en 1991.

La Barbade réaffirme son soutien à la dernière résolution en date sur cette question, la résolution 72/4 adoptée par l'Assemblée générale le 1^{er} novembre 2017, et signale à nouveau la mise en œuvre au niveau national de l'intégralité des dispositions de cette résolution, aucune de ses lois ne restreignant en aucune manière la liberté du commerce et de la navigation avec Cuba.

La Barbade se félicite également du rétablissement des relations diplomatiques entre les Gouvernements des États-Unis et de la République de Cuba et encourage les deux parties à poursuivre le dialogue sur la levée du blocus.

Bélarus

[Original : russe] [4 mai 2018]

Le Bélarus estime que l'imposition de mesures de contrainte unilatérales, notamment économiques, est contre-productive, qu'elle contrevient aux principes du droit international et qu'elle entrave le plein exercice des droits de l'homme dans les pays soumis à ces sanctions arbitraires. Le blocus commercial, économique et

financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis plus d'un demi-siècle démontre clairement la nocivité de ces mesures.

Les citoyens de Cuba sont les premières victimes du blocus, celui-ci empêchant l'État cubain de leur assurer un niveau de vie décent.

Le Bélarus est convaincu que tous les États Membres des Nations Unies sont tenus de respecter sans équivoque le droit du peuple cubain à choisir leur forme de gouvernement et leur modèle socio-politique sans ingérence extérieure.

Il réaffirme sa solidarité avec Cuba et tient à exprimer son appui à la résolution 72/4 ainsi qu'aux résolutions précédentes de l'Assemblée générale sur la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à ce pays.

Belize

[Original : anglais] [15 mai 2018]

Le Belize réaffirme son attachement absolu aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi que la liberté du commerce et de la navigation, qui sont aussi des principes fondamentaux du droit international. En stricte conformité avec la Charte et le droit international, il s'est systématiquement prononcé en faveur des résolutions dénonçant le blocus imposé à Cuba et s'est opposé à l'application extraterritoriale des lois et mesures. Vouloir continuer à isoler Cuba, malgré l'adoption, année après année, de résolutions approuvées par l'écrasante majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, témoigne d'un mépris évident pour le multilatéralisme et la volonté politique de la communauté internationale.

Le Belize et Cuba ont établi un partenariat constructif et mutuellement bénéfique, qui a des retombées positives concrètes pour leurs deux peuples et qui est en outre renforcé par les liens de coopération régionale entre la Communauté des Caraïbes et Cuba.

Bénin

[Original : français] [30 mai 2018]

Le Bénin a activement pris part, le 1^{er} novembre 2017, à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 72/4, concernant la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Ce faisant, le Bénin est resté en adéquation avec les principes et valeurs auxquels il reste attaché et qui sont consacrés dans la Charte des Nations Unies ainsi qu'avec les principes fondamentaux du droit international.

Le Bénin croit profondément à la solidarité internationale et aux vertus du dialogue comme moyens privilégiés de règlement des différends et de restauration de la confiance entre les États, en vue d'assurer le bonheur de tous les peuples.

Il a soutenu l'ensemble des résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la question de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et dont les conséquences socioéconomiques sont dramatiques. La situation que subit Cuba depuis des décennies a empêché ce pays de s'approvisionner de façon appropriée en médicaments et de participer pleinement aux échanges internationaux.

18-08324 **15/183**

Le Gouvernement béninois, qui n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de réglementations du type de celles visées à la résolution 72/4, a toujours plaidé pour une levée rapide et inconditionnelle des mesures unilatérales contre Cuba, afin de permettre à ce pays d'assurer son développement socioéconomique.

Le Bénin se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis en juillet 2015 et réitère le vœu de voir le Gouvernement américain œuvrer au niveau du Congrès pour la levée totale et inconditionnelle du blocus.

Le Bénin continuera à encourager et à soutenir toutes les actions qui vont dans le sens de la promotion du dialogue entre Cuba et les États-Unis, avec l'espoir d'une normalisation définitive des relations bilatérales entre les deux pays, pour le bonheur et la prospérité des peuples de Cuba et des États-Unis.

Bhoutan

[Original: anglais] [2 mai 2018]

Le Royaume du Bhoutan n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 72/4 de l'Assemblée générale. Il a toujours soutenu les résolutions adoptées précédemment par l'Assemblée sur cette question et a également voté pour la résolution susmentionnée.

Bolivie (État plurinational de)

[Original : espagnol] [29 mai 2018]

L'État plurinational de Bolivie réaffirme que, conformément à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », il est nécessaire de suspendre immédiatement le blocus génocidaire, inhumain et injuste qu'imposent les États-Unis d'Amérique à la République de Cuba. La Bolivie condamne énergiquement, par la même occasion, l'imposition de ce type de mesures unilatérales, étrangères au droit international, dans un monde où devraient primer le multilatéralisme et le plein respect de la souveraineté des États.

Blocus contre Cuba

Le Gouvernement des États-Unis applique depuis plus d'un demi-siècle à l'encontre de la République de Cuba un blocus économique, commercial et financier totalement étranger au droit international, qui engendre des pénuries matérielles, des maladies et un malaise au sein de la population cubaine, et ce, à seule fin de renverser le Gouvernement cubain au moyen de l'isolement et de l'asphyxie économique.

Ce blocus économique, commercial et financier repose sur une série de normes édictées par les États-Unis, qui s'accumulent depuis quelques décennies, et l'instauration, le 3 février 1962 par le décret n° 3447, d'un embargo total sur le commerce avec Cuba.

En 1992 a été adoptée la loi Torricelli, qui érigeait en lois tous les textes réglementaires régissant le blocus. Cette réglementation, également connue sous le nom de loi pour la démocratie cubaine, interdit non seulement aux entreprises des États-Unis mais également à leurs filiales dans d'autres pays de commercer avec les entreprises cubaines. Elle fait également défense à tout navire marchand d'entrer pendant six mois dans les eaux territoriales des États-Unis lorsqu'il a fait escale dans

un port cubain, ce qui engendre de grandes difficultés pour le commerce maritime cubain.

Durant l'administration du Président Bill Clinton a été adoptée, en 1996, la loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba ou loi Helms-Burton, qui impose, entre autres, des sanctions aux dirigeants d'entreprises étrangères effectuant des transactions ayant pour objets des biens américains sis sur le sol cubain et nationalisés, et menace de poursuites devant les tribunaux des États-Unis quiconque encourage la subversion interne.

Non seulement le blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba par le Gouvernement des États-Unis est le plus long de l'histoire de l'humanité, mais il est aussi l'expression cruelle et inhumaine d'une politique internationale dénuée de légalité et de légitimité qui témoigne d'un mépris total pour les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons assisté ces dernières années, dans le cadre d'une « normalisation des relations », à un rapprochement entre le Gouvernement cubain et l'administration Obama, à la faveur duquel, pour la première fois de l'histoire, les États-Unis ont manifesté expressément leur intention de mettre un terme au blocus et de renouer des relations diplomatiques avec Cuba.

Il s'est produit, sur ce point, une amélioration des relations entre les deux pays. Au nombre des premières dispositions adoptées figurent la réouverture des ambassades et la radiation de Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme.

Le transport direct du courrier a également été rétabli entre les deux pays, de même que les vols réguliers directs, tout comme la collaboration en matière de sécurité portuaire; un mémorandum d'accord a été signé sur la sécurité de la navigation maritime; des modifications ont été apportées aux règlements des Départements du trésor et du commerce, afin d'encourager les entreprises des États-Unis spécialisées dans les télécommunications et la fourniture d'accès à Internet à être plus présentes à Cuba et d'améliorer par ce canal, entre autres, la connectivité et l'accès des Cubains à l'information.

Or, malgré les mesures susmentionnées, les lois et règlements qui sous-tendent le blocus restent en vigueur et sont toujours appliqués par les organes du Gouvernement des États-Unis, en particulier par les Départements du trésor et du commerce et par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers.

L'exportation des produits cubains vers les États-Unis, notamment, reste frappée d'interdiction et celle des produits des États-Unis vers Cuba demeure limitée aux produits déjà autorisés. Pour sa part, le Congrès des États-Unis n'a approuvé aucun des 20 amendements ni aucune des mesures législatives bénéficiant d'un soutien bipartisan qui visaient la suppression de certaines des restrictions imposées par le blocus. Au contraire, plus de 50 mesures législatives qui risquent de durcir les dispositions fondamentales du blocus et d'empêcher le Président américain de prendre de nouveaux décrets ou d'appliquer les mesures déjà adoptées ont été présentées par les parlementaires américains. Par ailleurs, le texte de loi interdisant aux citoyens américains de se rendre librement à Cuba demeure toujours en vigueur. Enfin, du fait des amendes que prévoit le blocus et de ses effets dissuasifs, Cuba n'a pas pu, pour ses transactions internationales en dollars des États-Unis, effectuer de paiements ni de dépôts en espèces, comme l'y avait pourtant autorisé le Département du trésor des États-Unis.

Loin de mettre fin au blocus économique, commercial et financier qu'il a imposé à la République de Cuba, le Gouvernement des États-Unis a maintenu en vigueur les lois, dispositions et pratiques sur lesquelles il repose. Il a en outre continué de

18-08324 **17/183**

renforcer les mécanismes politiques, administratifs et répressifs qui en diligentent et en systématisent l'exécution.

Conséquences du blocus imposé à Cuba

Les retombées néfastes du blocus, constatées dans tous les domaines – économiques, sociaux et culturels –, entravent sérieusement le droit de Cuba au développement. Rien que sur le plan économique, on estime la perte subie à pas moins de 130 178,6 millions de dollars des États-Unis en 58 années de blocus.

Différents secteurs pâtissent des effets du blocus. Dans le domaine de la santé publique, les pertes se chiffrent en millions du fait de l'impossibilité de se procurer sur les marchés des États-Unis les médicaments, réactifs, pièces détachées de matériel de diagnostic et de traitement, instruments médicaux et autres fournitures indispensables dans ce secteur. Les pertes enregistrées par les secteurs agricole et agroalimentaire se traduisent par un renchérissement du prix des semences, des engrais, des pièces détachées de matériel agricole et des autres intrants sur les marchés éloignés auxquels il faut s'adresser faute de pouvoir se procurer ces articles sur le marché américain. Quant à l'industrie cubaine du tourisme, elle affiche également des pertes considérables à cause des restrictions et des interdictions imposées par le blocus.

Le caractère extraterritorial du blocus en est un aspect particulièrement préoccupant puisque ses effets ne se limitent pas à la République de Cuba mais s'étendent au contraire à d'autres pays, dont ils compliquent les relations commerciales et la coopération, domaines relevant pourtant de la décision souveraine des États concernés.

Les citoyens, institutions et entreprises des pays tiers qui établissent ou se proposent d'établir des relations économiques, commerciales, financières ou scientifiques et techniques avec Cuba ont vu se renforcer les mesures de sanctions et la persécution à leur égard, le Gouvernement des États-Unis s'arrogeant le droit de décider de questions constituant des attributs de la souveraineté des autres États.

L'imposition d'amendes de plusieurs millions de dollars à des entités bancaires des États-Unis et du reste du monde au motif qu'elles ont effectué des opérations avec Cuba est une pratique dont le Gouvernement des États-Unis est coutumier. L'effet dissuasif de ce type de sanctions, dans le cas particulier des banques, conduit à la rupture des liens avec Cuba ou à la précarisation des conditions dans lesquelles Cuba doit effectuer ses transactions.

Cette politique d'extraterritorialité est caractérisée par les éléments suivants :

- L'interdiction faite aux filiales de sociétés des États-Unis sises dans des pays tiers d'effectuer tout type de transaction avec des entreprises sises à Cuba ;
- L'interdiction faite aux entreprises de pays tiers d'exporter vers les États-Unis des produits d'origine cubaine ou qui comportent dans leur fabrication un composant de cette origine ;
- L'interdiction faite aux entreprises de pays tiers de vendre à Cuba des biens ou services contenant plus de 10 % de composantes techniques provenant des États-Unis, même si leurs propriétaires sont des ressortissants de ces pays ;
- L'interdiction faite aux navires transportant des produits en provenance ou à destination de Cuba de faire escale dans les ports des États-Unis, quel que soit leur pays d'immatriculation ;
- L'interdiction faite aux banques de pays tiers d'ouvrir des comptes en dollars des États-Unis aux personnes morales ou physiques de nationalité cubaine, ou

- de réaliser des transactions financières dans cette devise avec des entités ou personnes cubaines ;
- Les pénalités imposées aux chefs d'entreprises de pays tiers qui investissent ou font affaire avec Cuba, lesquels se voient refuser, tout comme les membres de leur famille, un visa d'entrée aux États-Unis. Ces chefs d'entreprises sont passibles en outre de poursuites judiciaires devant les tribunaux des États-Unis pour le cas où leurs affaires avec Cuba concerneraient des biens visés par des plaintes de citoyens des États-Unis ou de citoyens nés à Cuba ayant acquis ultérieurement la nationalité américaine.

Le blocus et les Nations Unies

Depuis la tribune de l'Assemblée générale, l'immense majorité des pays ont exprimé leur opposition au blocus. Depuis 1992, 26 votes ont ainsi eu lieu coup sur coup, à l'occasion desquels la grande majorité des pays a manifesté son opposition à cette agression contre le peuple cubain.

Seuls les États-Unis, Israël et tel ou tel autre allié – jamais plus de quatre pays – ont pris le contre-pied de cette condamnation véritablement mondiale, si l'on en croit le soutien massif reçu par Cuba. Malheureusement, ces résolutions de l'Assemblée générale sont restées sans effet sur la position du Gouvernement des États-Unis, dont on voit ainsi tout le mépris pour la communauté internationale.

Position bolivienne vis-à-vis du blocus imposé à Cuba

Le Gouvernement bolivien condamne et dénonce fermement l'application par les États-Unis, contre le peuple et le Gouvernement cubains, de mesures et d'actes unilatéraux, injustes et illégaux, par lesquels, en un demi-siècle de blocus économique, commercial et financier continu et acharné, on a cherché à faire plier, sans succès, la volonté du peuple cubain.

Si les États-Unis, par leurs mesures coercitives, n'ont pas réussi à parvenir à leurs fins, ils ont infligé plusieurs décennies durant des pénuries économiques au peuple éprouvé de Cuba, et lui ont causé d'importants préjudices économiques qui l'ont empêché d'atteindre son plein développement. Face à cela et à l'immoralité avec laquelle il a été traité par la puissance nord-américaine, le peuple cubain s'est toujours comporté, au contraire, avec dignité, en montrant concrètement sa solidarité avec tous les pays et les peuples du monde.

Ce blocus constitue une violation flagrante, systématique et généralisée des droits fondamentaux du peuple cubain. C'est un acte criminel, constitutif, non seulement, d'un acte de génocide au sens de l'article II de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, mais également d'un acte de guerre économique, au sens de la Déclaration relative au droit de la guerre maritime, adoptée en 1909.

Quand les droits fondamentaux d'un peuple sont violés en permanence au point de relever du génocide, quand le droit international est constamment transgressé dans les règles régissant le commerce, la liberté de la navigation et le droit international humanitaire, la communauté internationale ne peut garder le silence. Le blocus imposé à Cuba par les États-Unis n'est pas une affaire bilatérale. C'est un acte d'agression unilatéral des États-Unis qui viole les fondements, les principes et l'esprit de la Charte des Nations Unies.

L'irrespect et le mépris dont témoignent les États-Unis pour l'opinion de la communauté internationale à l'égard du blocus imposé à Cuba, telle qu'elle est exprimée dans maintes résolutions de l'Assemblée générale dénonçant quasi

18-08324 **19/183**

unanimement le blocus des États-Unis, démontrent la politique de deux poids deux mesures que pratique ce pays en ce qui concerne le respect de la Charte des Nations Unies et des peuples du monde.

L'État plurinational de Bolivie a conclu des accords de coopération et de complémentarité économique avec les pays de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique-Traité commercial entre les peuples (Bolivie, Cuba, Équateur, Nicaragua et Venezuela, entre autres), en leur permettant de nouer des relations commerciales avec la République de Cuba.

Les relations bilatérales entre la Bolivie et Cuba reposent sur les principes de justice et d'union des peuples de notre Amérique, dont elles visent à favoriser l'intégration dans l'économie internationale et à renforcer les relations mutuelles de coopération et de commerce, sur la base de la pleine application du Protocole additionnel à l'Accord sur la complémentarité économique n° 47, du 4 février 2009, qui prévoit des facilités d'accès au marché et la libéralisation totale d'un commerce que nous voulons équitable pour les deux peuples.

L'État plurinational de Bolivie salue et apprécie tout particulièrement l'effort de coopération solidaire de Cuba à son égard, principalement en matière d'éducation et de santé, qui démontre que la solidarité du peuple cubain vient à bout des restrictions matérielles que lui imposent le blocus et ses visées isolationnistes.

Dans les différentes instances internationales dont il fait partie, l'État plurinational de Bolivie a apporté son appui inconditionnel aux résolutions et aux déclarations adoptées contre le blocus imposé à Cuba. C'est ainsi que, durant le septième Sommet des Amériques, tenu les 10 et 11 avril 2015 au Panama, le Président Evo Morales a réaffirmé son soutien à Cuba et déclaré que les États-Unis devaient non seulement lever cet injuste blocus, mais aussi réparer tous les torts causés à Cuba dans les 50 dernières années.

La Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dans la déclaration spéciale qu'elle a adoptée le 28 janvier 2016, a dénoncé de nouveau « dans les termes les plus énergiques » « l'adoption de mesures économiques coercitives ne reposant pas sur le droit international, notamment toutes les mesures unilatérales imposées pour des raisons politiques à des pays souverains, qui nuisent au bien-être de leurs peuples et visent à les empêcher de décider librement, comme ils en ont le droit, de leurs propres systèmes politiques, économiques et sociaux ».

La Bolivie, en sa qualité de membre de la CELAC, se félicite du « rétablissement des relations diplomatiques entre les Gouvernements de Cuba et des États-Unis, de l'ouverture de leurs ambassades respectives et des autres initiatives mises en place afin de faire progresser les relations bilatérales ». Durant le mandat du précédent Président des États-Unis, elle a plaidé pour que soient adoptées toutes les mesures en son pouvoir en vue de modifier l'application du blocus contre Cuba, et elle a demandé au Congrès des États-Unis d'Amérique de voter leur suppression.

Au cours de la treizième réunion ordinaire du Conseil latino-américain du Système économique latino-américain et caribéen (SELA), tenue à Caracas du 28 au 30 novembre 2017, les ministres ont adopté la déclaration intitulée « Fin du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis », dans laquelle ils ont pris acte de ce que le blocus imposé par les États-Unis, en plus de frapper un État membre du SELA, imposait également des normes et des règles à la communauté internationale dans le cadre des relations économiques qu'elle entretenait avec Cuba.

À leur tour, les ministres ont condamné énergiquement, dans cette déclaration, l'application de toute loi ou mesure contraire au droit international, à l'image de la

loi Helms-Burton, et ils ont exhorté le Gouvernement des États-Unis à y mettre un terme. Ils ont également demandé au Gouvernement des États-Unis de respecter les dispositions des résolutions successives adoptées par l'Assemblée générale et de mettre fin au blocus économique, commercial et financier qu'il continuait d'imposer à Cuba.

À cet égard, la Bolivie se déclare solidaire du peuple cubain et appuie sans réserve son droit à l'autodétermination et son droit souverain de vivre en conformité avec le système politique qu'il s'est choisi.

La Bolivie continuera d'exprimer son soutien en votant pour la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » aux prochaines sessions de l'Assemblée générale, jusqu'à ce que ce harcèlement de l'île par les États-Unis ait cessé.

L'État plurinational de Bolivie et la République de Cuba ont décidé de façon souveraine d'établir et de renforcer leurs relations politiques, économiques, sociales et culturelles.

La Bolivie déclare fermement que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis doit cesser sans conditions, unilatéralement et immédiatement.

Application de la résolution 72/4 du 1er novembre 2017

En ce qui concerne les paragraphes 2 et 3

Le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie n'a pas adopté de loi ou de mesure contraires à l'esprit de la résolution 72/4, qui portent atteinte à la liberté du commerce et de la navigation, et il déplore que d'autres États se soient livrés à cette pratique illégale, nuisible, inhumaine et contraire au droit international.

En ce qui concerne le paragraphe 4

Le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie demande au Secrétaire général de continuer, conformément aux dispositions du paragraphe 4, d'établir un rapport sur l'application de la résolution dans tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, laquelle engage les États Membres à s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures de blocus économique, commercial et financier contre quelque pays que ce soit, et en particulier le blocus génocidaire imposé à la République de Cuba, qui, ne porte pas seulement atteinte à la souveraineté de ce pays, mais également à celle du reste des États de la communauté internationale.

Bosnie-Herzégovine

[Original : anglais] [1er juin 2018]

La Bosnie-Herzégovine, s'inspirant des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, a soutenu la résolution 72/4 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La Bosnie-Herzégovine n'a jamais promulgué ni appliqué des lois ou mesures du type visé dans ladite résolution et est prête à renforcer sa coopération avec Cuba aux niveaux bilatéral et multilatéral.

18-08324 **21/183**

Botswana

[Original: anglais] [8 mai 2018]

La République du Botswana n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé par la résolution 72/4 de l'Assemblée générale et n'a pas l'intention de le faire. Comme en témoigne son vote sur cette résolution, le Botswana s'oppose à ce que l'on continue d'adopter et d'appliquer des mesures extraterritoriales de ce type et est favorable à la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Brésil

[Original : anglais] [1er juin 2018]

Le Brésil réaffirme sa ferme opposition au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis et à l'application extraterritoriale des lois nationales sur le commerce discriminatoires.

Depuis des décennies, le Brésil condamne le blocus et encourage le Gouvernement des États-Unis à normaliser ses relations avec Cuba. Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis depuis 1962 est rejeté par la communauté internationale de manière quasi unanime. La preuve en est l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 72/4, la dernière en date concernant cette question, par 191 voix pour, et seulement deux voix contre.

L'intensification des relations économiques avec Cuba est la voie à suivre pour tous les pays qui souhaitent soutenir le développement de l'île et contribuer à l'amélioration des conditions de vie de millions de citoyens cubains. Le blocus porte préjudice aux citoyens cubains, notamment les plus pauvres d'entre eux, qui subissent les effets de l'incertitude économique et du chômage que provoquent ces mesures unilatérales.

Brunéi Darussalam

[Original : anglais] [23 avril 2018]

Le Brunéi Darussalam réaffirme son appui à toutes les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Il s'oppose à l'imposition unilatérale de sanctions à des États Membres, qui ne font qu'entraver leur développement. Il estime surtout que de telles sanctions sont contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies. De ce fait, le Brunéi Darussalam n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures incompatibles avec les dispositions de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale.

Burkina Faso

[Original : français] [31 mai 2018]

Le Gouvernement du Burkina Faso non seulement considère le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique comme contraire aux buts, aux principes et à

l'esprit de la Charte des Nations Unies, mais estime également qu'il constitue une violation des normes fondamentales du droit international, du droit international humanitaire, du droit commercial international et des droits de l'homme.

Par conséquent, le Burkina Faso a toujours voté en faveur des résolutions à ce sujet. Tout en dénonçant la poursuite de la politique du blocus maintenue après le rétablissement des relations diplomatique entre les deux pays, le Burkina Faso réaffirme son attachement aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi que de liberté de commerce et de navigation, qui sont des principes fondamentaux du droit international.

Aussi, conformément aux obligations de la Charte et du droit international, le Burkina Faso n'a ni adopté, ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 72/4 du 1^{er} novembre 2017.

Le Burkina Faso, qui croit aux vertus du dialogue et de la négociation, réitère sa volonté de voir le blocus levé et invite surtout les deux parties à poursuivre dans la voix du règlement pacifique de leur différend, conformément à l'Article 33 de la Charte.

Burundi

[Original : français] [7 mai 2018]

La position du Gouvernement du Burundi a toujours été contre cet embargo, qui est contraire au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux normes et principes qui régissent les relations pacifiques entre États. Le Burundi n'a jamais appliqué cet embargo et ne compte pas l'appliquer dans le futur.

Cabo Verde

[Original : anglais] [17 avril 2018]

En accord avec les principes consacrés par sa constitution nationale et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui encourage la solidarité, la coopération et l'amitié entre les pays et les nations, la République de Cabo Verde n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et adoptée le 1^{er} novembre 2017.

Cabo Verde a toujours voté en faveur de la levée du blocus et entretient d'excellentes relations avec Cuba, fondées sur l'amitié et la coopération.

Cambodge

[Original: anglais] [8 mai 2018]

Se référant à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, le Gouvernement royal du Cambodge maintient sa position ferme sur la question et exhorte les États-Unis d'Amérique à respecter le droit international et les résolutions successivement adoptées par l'ONU, en vue de mettre définitivement fin, et ce sans conditions, aux sanctions injustifiées contre Cuba. Les progrès économiques et sociaux du peuple

18-08324 **23/183**

cubain ne devraient pas être entravés par des sanctions illégalement imposées. Il importe de mettre un terme aux souffrances ainsi infligées.

Le Gouvernement royal du Cambodge souhaite appeler tous les États Membres à pleinement respecter et mettre en œuvre ladite résolution.

Cameroun

[Original : français] [30 mai 2018]

Le Cameroun est attaché au respect des principes de l'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce, consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux.

En application des dispositions de la résolution 72/4, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », que l'Assemblée générale a adoptée le 1^{er} novembre 2017, ainsi que des précédentes résolutions sur ce sujet, et conformément aux principes susmentionnés, le Cameroun n'a jamais adopté de mesures législatives ou autres en vue de renforcer ou d'élargir le blocus imposé à Cuba.

Le Cameroun, qui a toujours voté en faveur de la levée de cet embargo, entretient d'excellentes relations d'amitié et de coopération avec Cuba.

Canada

[Original: anglais] [14 juin 2018]

Le Gouvernement canadien réitère son soutien à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale. Le droit canadien dispose que, dans tout échange ou relation commerciale avec Cuba, aucune société canadienne n'applique de mesures extraterritoriales du type visé dans ladite résolution. Le Canada encourage les États-Unis d'Amérique et Cuba, deux pays voisins, à normaliser pleinement leurs relations bilatérales et espère que ce processus mènera à la levée du blocus imposé à Cuba.

Chili

[Original : espagnol] [31 mai 2018]

Le Chili tient à faire savoir qu'il n'a approuvé aucune mesure visant à faire obstacle à des relations commerciales et économiques normales entre le Chili et Cuba. Il défend le libre et plein exercice du droit au commerce et à l'établissement de relations d'affaires internationales, sans autres restrictions que celles qui concernent les activités considérées comme illégales en droit chilien et celles qu'impose la communauté internationale en vertu de la Charte des Nations Unies.

Chine

[Original: anglais] [14 mai 2018]

Depuis 26 ans, l'Assemblée générale adopte chaque année, à une écrasante majorité, des résolutions appelant à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis et exhortant tous les pays à respecter les règles du droit international et la Charte des Nations Unies et à abroger ou annuler les lois et mesures ayant des effets extraterritoriaux qui portent atteinte à la souveraineté d'un autre État ou aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de sa juridiction et qui restreignent la liberté du commerce.

Il est regrettable que les années passent sans que ces résolutions ne soient véritablement appliquées et que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis soit toujours en place. Il s'agit là d'une violation des buts et principes de la Charte et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, qui entraîne en outre des pertes économiques et financières considérables pour Cuba, en faisant obstacle aux efforts que le peuple cubain déploie pour éliminer la pauvreté, promouvoir son développement économique et social et réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le blocus a porté atteinte au droit à la survie et au développement du peuple cubain, et perturbé les relations économiques, commerciales et financières autrefois normales entre Cuba et d'autres pays.

La Chine s'est toujours prononcée en faveur du respect du droit des pays de choisir en toute indépendance leur système social et leur mode de développement, et est opposée à l'imposition de sanctions unilatérales de nature militaire, politique, économique ou autre contre un pays tiers. Elle a strictement respecté et appliqué les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Elle entretient actuellement avec Cuba des relations économiques et commerciales normales, les deux pays procédant à des échanges de personnel et intensifiant leur coopération dans de nombreux domaines sur une base amicale et mutuellement avantageuse, ce qui répond au souhait de leurs deux peuples et sert le développement économique et social de Cuba.

Dans le monde multipolaire d'aujourd'hui, et face à la mondialisation économique, à la diversité culturelle et à la démocratisation des relations internationales, la communication et la coopération sur un pied d'égalité entre les pays sont de plus en plus privilégiées. Lorsque des différends surviennent entre des États, il n'est pas de meilleur moyen de les régler qu'un dialogue entre égaux et des consultations amicales. La Chine note que si les États-Unis d'Amérique ont pris des mesures pour lever les restrictions imposées à Cuba dans le domaine du commerce et des échanges, de nombreuses autres subsistent. La Chine espère que les États-Unis et Cuba poursuivront la normalisation de leurs relations et demande désormais aux États-Unis de lever intégralement et dans les meilleurs délais le blocus imposé à Cuba et d'établir des relations interétatiques normales avec ce pays, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux normes fondamentales des relations internationales. Cette normalisation, qui répond aux intérêts communs des deux pays et de leurs deux peuples, contribuera à la paix et à la stabilité sur tout le continent américain.

18-08324 **25/183**

Colombie

[Original : espagnol] [1er juin 2018]

Le Gouvernement de la République de Colombie réaffirme qu'en application des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et fidèle à sa politique de respect du droit international et des principes d'indépendance politique, d'autodétermination des peuples et de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, il n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures unilatérales à l'encontre de Cuba ni d'aucun autre État Membre.

La Colombie est donc favorable à l'élaboration par chaque pays de ses politiques internes de manière autonome et considère que le temps est venu de mettre fin à toute mesure portant atteinte au développement économique et commercial et au bien-être de la population.

Comores

[Original : français] [26 avril 2018]

Le Gouvernement de l'Union des Comores réaffirme son attachement aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et au respect du droit international. C'est pourquoi, il n'a donc ni adopté ni appliqué de lois ou de règlements ayant des effets extraterritoriaux et portant atteinte à la souveraineté d'autres États.

Le Gouvernement de l'Union des Comores prend note des mesures prises en 2017 par l'administration des États-Unis d'Amérique, qui freinent le processus engagé précédemment visant à normaliser les relations entre Cuba et les États-Unis.

Pour que le dialogue soit relancé et que le processus de normalisation se poursuive, le Gouvernement de l'Union des Comores est en faveur de la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba de manière unilatérale. Cette mesure servirait l'intérêt des pays concernés et de leurs peuples et favoriserait le développement de leurs relations dans l'ensemble de ces secteurs.

Congo

[Original : français] [8 mai 2018]

Le Gouvernement de la République du Congo, respectueux des buts et principes de la Charte des Nations Unies, et du droit international, condamne le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique contre la République de Cuba.

Le Gouvernement congolais, qui affirme agir dans le sens des dispositions de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, soutient la levée de ce blocus comme indispensable pour que cessent les entraves à l'épanouissement de l'économie de Cuba, pour le soulagement du peuple cubain et pour favoriser les échanges multiformes entre les populations des deux États.

À cet effet, le Gouvernement congolais appelle le Gouvernement des États-Unis à privilégier un dialogue constructif avec Cuba et à développer ensemble avec le Gouvernement cubain des relations de bon voisinage, au moment où la communauté

internationale est en quête de consolidation et de pérennisation de la paix, facteur indéniable du développement durable.

Costa Rica

[Original : espagnol] [3 juillet 2018]

Fidèle à sa politique de paix et de prospérité mondiale et dans le strict respect du droit international, le Costa Rica réitère son ferme attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Par conséquent, le pays continue d'appuyer Cuba dans la résolution présentée chaque année à l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Dans le respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies, en vertu du droit international et en application de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, le Costa Rica réaffirme que les autorités costariciennes n'ont ni adopté ni appliqué au niveau national de lois ou de mesures ayant des effets extraterritoriaux et pouvant nuire à la souveraineté d'autres États ou à la liberté du commerce et de la navigation.

À cet égard, le Costa Rica a toujours défendu la même position, tant au niveau régional qu'international, soulignant la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier qui est imposé à Cuba depuis de si nombreuses décennies et dont pâtit surtout le peuple cubain.

Dans cette optique, le Costa Rica réitère sa ferme opposition à la politique unilatérale imposée à Cuba en vertu de la loi Helms-Burton, qui constitue de toute évidence un obstacle au commerce international.

En outre, le Costa Rica est fermement convaincu que les différends entre les pays ne peuvent être résolus que par le recours au dialogue, aux mécanismes multilatéraux et au droit international. C'est pourquoi il réaffirme son opposition totale aux mesures de caractère unilatéral et extraterritorial résultant de l'application par un État de ses propres lois et règlements à un pays tiers.

Lors du débat général de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, le Costa Rica a ainsi affirmé que les sanctions économiques unilatérales n'étaient pas suffisamment efficaces pour punir les gouvernements mais pouvaient avoir de profondes répercussions sur les droits, le bien-être et le développement des peuples, et a exprimé son opposition au blocus imposé à Cuba par les États-Unis depuis 55 ans, lequel a un coût humain, économique et social élevé pour la population.

En outre, le Costa Rica souligne à nouveau que toute sanction politique, économique ou militaire imposée à un État doit avoir pour fondement des décisions ou des recommandations du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale.

Le pays estime également qu'il est indispensable que les États Membres continuent de renforcer leurs relations de coopération et d'amitié fondées sur le multilatéralisme et sur les autres dispositions du Chapitre I de la Charte des Nations Unies. Dans cet esprit, le Costa Rica réaffirme qu'il est important de rétablir les relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba, et considère qu'il est temps de prêter davantage attention à la demande systématique et quasi unanime de la communauté internationale en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba pour avancer dans la voie de la normalisation des relations entre les deux pays.

18-08324 **27/183**

Le Costa Rica et Cuba ont renforcé leurs liens d'amitié et leur coopération depuis qu'ils ont rétabli leurs relations diplomatiques en 2009. Plus particulièrement, la coopération entre les deux pays a été encadrée par un accord-cadre de coopération et par des accords bilatéraux signés dans divers domaines d'intérêt commun, comme le commerce extérieur, la culture, le sport, l'éducation, les échanges techniques et scientifiques, la santé et l'environnement.

Il convient de souligner que, pendant la période à l'examen, un accord migratoire a été signé entre les gouvernements cubain et costaricien, le 23 avril 2018, dont ils sont convenus lors de leur dernier dialogue politique tenu en mars 2017.

Côte d'Ivoire

[Original : français] [25 mai 2018]

La République de Côte d'Ivoire réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, ainsi que la liberté de commerce et de navigation, qui sont des principes fondamentaux du droit international.

La République de Côte d'Ivoire n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale et n'a nullement l'intention de le faire.

Fidèle à ses idéaux de paix et de dialogue dans les relations entre les États, la République de Côte d'Ivoire réaffirme sa disponibilité à œuvrer de concert avec l'ensemble de la communauté internationale à la recherche de solutions idoines à cette question et encourage les parties prenantes à davantage privilégier les négociations et le dialogue en vue de parvenir à une issue heureuse à ce différend, d'autant plus que les États-Unis ont une ambassade à Cuba

Cuba

[Original : espagnol] [9 juillet 2018]

Introduction

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis près de 60 ans est le régime de sanctions unilatérales le plus injuste, le plus sévère et le plus long jamais imposé à un pays. Pendant la période considérée dans le présent rapport, allant d'avril 2017 à mars 2018, la politique du blocus a été renforcée et continue d'être rigoureusement appliquée.

Le Gouvernement américain a fortement fait reculer les relations bilatérales avec Cuba depuis que le Président Donald Trump a signé, le 16 juin 2017, un mémorandum présidentiel de sécurité nationale sur le renforcement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba, par lequel il a notamment entériné son objectif de renforcer le blocus. En novembre 2017, les Départements du commerce et du trésor et le Département d'État ont élaboré de nouvelles réglementations et dispositions portant application du mémorandum.

Par l'adoption de ces mesures, les restrictions applicables aux voyages des Américains à Cuba ont été renforcées, et les possibilités déjà limitées des entreprises américaines à Cuba ont été davantage restreintes par l'établissement d'une liste

de 179 entités cubaines avec qui les institutions ou les personnes physiques ou morales américaines n'ont pas le droit d'effectuer de transactions.

Ces nouvelles sanctions ont entraîné une baisse considérable du nombre de voyageurs en provenance des États-Unis et ont fortement entravé les relations économiques et commerciales entre les entreprises cubaines et leurs partenaires potentiels aux États-Unis ou dans des pays tiers. Ces mesures ont des répercussions non seulement sur l'économie d'État, mais aussi sur le secteur non étatique du pays.

Le durcissement de la politique américaine est également passé par le renforcement de l'application extraterritoriale du blocus, qui a une forte incidence sur les relations internationales du pays en matière de finance et de crédit.

Ces derniers mois, la traque systématique des opérations financières cubaines, des opérations bancaires et des activités de crédit menées au niveau international avec Cuba a été renforcée. Cela nuit gravement à l'économie cubaine, en particulier aux activités commerciales des entreprises et des banques nationales et à leurs relations avec les institutions bancaires internationales.

Le durcissement du blocus contre Cuba s'est accompagné d'un discours agressif, menaçant, irrespectueux et sévère de la part des plus hautes sphères du Gouvernement américain, ce qui suscite la méfiance et l'incertitude des institutions financières et même des fournisseurs américains en raison de la crainte et du risque réel d'être pénalisés en cas de relations avec Cuba.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis est le principal obstacle au développement de tout le potentiel économique cubain. Il constitue un frein à la mise en œuvre du plan national de développement économique et social du pays ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs, et est un obstacle majeur au développement des relations économiques, commerciales et financières de Cuba avec les États-Unis et avec le reste du monde, du fait de sa dimension extraterritoriale.

Les pertes économies subies depuis que le blocus est appliqué, soit depuis près de 60 ans, s'élèvent à 933 678 000 000 dollars, compte tenu de la dépréciation du dollar face à l'or sur le marché international. À prix courants, cela représente plus de 134 499 800 000 dollars.

Au cours de la période considérée, les pertes subies par Cuba en raison du blocus sont de l'ordre de 4 321 200 000 dollars.

Cette politique d'agression économique et la promotion de la subversion interne témoignent de l'intention du Gouvernement américain de détruire le système économique, politique et social librement choisi par le peuple cubain.

Le blocus constitue une violation massive, flagrante et systématique des droits de l'homme de tout le peuple cubain et est qualifié d'acte de génocide en vertu de la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide. Il est contraire à la Charte des Nations Unies et au droit international et constitue un obstacle à la coopération internationale.

Les États-Unis doivent impérativement respecter les 26 résolutions adoptées par la communauté internationale à l'Assemblée générale des Nations Unies et mettre fin sans condition à la politique du blocus.

18-08324 **29/183**

I. Poursuite de la politique de blocus

1.1 Nouvelles mesures de durcissement du blocus adoptées par le Gouvernement actuel des États-Unis

L'accession à la présidence de Donald Trump a marqué le début de la dégradation des relations bilatérales et du durcissement du blocus contre Cuba. Les modifications apportées par l'ancien Président Barack Obama à la réglementation relative à l'application du blocus ainsi que sa position en faveur de la levée du blocus ont été radicalement renversées par le gouvernement actuel. Les décisions prises par le Président Donald Trump, faisant suite aux propos négatifs qu'il avait tenus pendant sa campagne électorale, ont jeté les bases de la démarche prescrite par le Gouvernement en février 2017 visant à revoir entièrement la politique américaine vis-à-vis de Cuba.

Le 16 juin 2017, Donald Trump a signé à Miami (États-Unis d'Amérique) un mémorandum présidentiel de sécurité nationale sur le renforcement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba, par lequel il a abrogé la directive présidentielle de normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba émise par l'ancien Président Barack Obama le 14 octobre 2016. Il en a résulté un changement notable de la politique américaine vis-à-vis de Cuba, devenue nettement plus hostile. Les États-Unis ont adopté une stratégie de renforcement du blocus et de la subversion contre Cuba.

Le 8 novembre 2017, les Départements du commerce et du trésor et le Département d'État des États-Unis ont élaboré de nouvelles réglementations et dispositions portant application du mémorandum présidentiel du 16 juin 2017. De nouvelles restrictions ont ainsi été imposées aux voyages « de peuple à peuple », l'une des exceptions les plus fréquemment utilisées qui permettait aux citoyens américains de se rendre à Cuba, ainsi qu'aux échanges éducatifs. Ces restrictions ont entraîné une réduction du nombre de voyageurs provenant des États-Unis en 2018, y compris les visites d'établissements universitaires et de milliers d'étudiants. Ces dispositions juridiques nuisent également à l'économie cubaine, notamment aux activités de dizaines de milliers de travailleurs et de familles qui travaillent à leur compte à Cuba.

À la même date, le Département d'État a dressé une liste restreinte d'entités et d'unités cubaines sur laquelle ont été inscrites 179 entreprises. Cette liste a pour objectif de continuer d'entraver les relations économiques et commerciales entre les entreprises cubaines et leurs partenaires potentiels aux États-Unis ou dans des pays tiers. Elle vise également à limiter les possibilités des entreprises cubaines d'échanger avec le reste du monde, car de nombreuses entreprises étrangères ont interprété qu'elles ne pouvaient plus faire affaire ou continuer leurs activités avec les entreprises inscrites sur cette liste. Les effets extraterritoriaux de cette liste ont été considérables en 2018, car elle a suscité une confusion avec la Liste des nationaux spécifiquement désignés du Bureau du contrôle des avoirs étrangers.

De nombreuses entreprises de pays tiers traditionnellement exportateurs de produits et de biens essentiels pour l'économie cubaine refusent de poursuivre leurs activités ou rencontrent des difficultés pour assurer le financement de leurs exportations à Cuba. Le coût de ces effets extraterritoriaux s'élève à des dizaines de millions de dollars et se traduit par des retards d'approvisionnement, des déficits de matières premières et de graves pertes pour l'industrie textile du pays.

Les effets extraterritoriaux de ces mesures discriminatoires continueront de nuire au développement économique de Cuba et de limiter les possibilités de ses entreprises en raison de la crainte croissante des entreprises internationales d'établir des liens ou d'avoir des relations commerciales avec Cuba.

La dégradation des relations bilatérales et le durcissement du blocus imposé par les États-Unis ont entraîné un renforcement de la traque des opérations financières internationales de Cuba, ce qui a gravement nui à l'économie cubaine, en particulier aux activités commerciales des entreprises et aux relations entre les banques cubaines et les institutions bancaires internationales. En 2018, des dizaines de banques de toutes les régions du monde ont décidé d'interrompre leurs relations avec des entreprises cubaines ou avec des entreprises étrangères basées à Cuba, afin de rompre tout lien entre leur activité et Cuba, y compris les opérations concernant des citoyens cubains pour le simple fait d'être Cubains.

D'autres banques et institutions en Europe, en Amérique latine, en Afrique et en Asie ont imposé des conditions et des restrictions pour pouvoir poursuivre leurs opérations avec des entreprises et des ambassades cubaines clientes de longue date. Cet effet dissuasif a eu pour principales conséquences l'interdiction des transferts de fonds en dollars des États-Unis ou en autre monnaie librement convertible ; la fermeture des comptes des ambassades et des entreprises ayant des intérêts cubains à l'étranger, et l'annulation des services financiers pour les activités ayant un rapport avec Cuba ; et le refus d'octroyer des facilités de crédit ou de traiter les lettres de crédit. Les États-Unis continuent ainsi d'enfermer Cuba dans un carcan financier, en imposant des mécanismes de surveillance et de contrôle aux activités bancaires internationales de Cuba et, depuis quelques années, en infligeant des amendes de plusieurs millions de dollars aux banques étrangères.

La politique de harcèlement économique et financier menée par le Président Donald Trump vise à satisfaire aux promesses faites par ce dernier à l'extrême-droite anti-cubaine de l'État de Floride, en faisant fi de l'appui massif de l'opinion publique américaine, de la communauté internationale et de l'émigration cubaine aux États-Unis en faveur de la levée du blocus et de la normalisation des relations entre les deux pays.

Sous prétexte que des diplomates travaillant à l'ambassade des États-Unis à Cuba ont signalé des problèmes de santé, le Gouvernement américain a décidé de manière infondée de lancer une alerte aux voyageurs les invitant à reconsidérer leur déplacement à Cuba. Cette mesure a entraîné une baisse considérable du nombre de visiteurs en provenance des États-Unis, qui ont été freinés, entre autres motifs, par le fait que les compagnies d'assurance ont pris très au sérieux les alertes du Gouvernement.

L'application de cette mesure a eu des répercussions négatives sur le secteur non étatique en pleine émergence, qui puisait dans le marché des visiteurs américains sa principale clientèle et source de revenus et de développement. Le Gouvernement américain a imposé cette mesure sans avoir de preuve d'un préjudice quelconque subi par les individus ayant un rapport avec Cuba, et sans qu'aucun des cinq millions de voyageurs annuels n'ait rapporté de symptôme quelconque.

En arguant du même prétexte, le Gouvernement américain a exigé de façon unilatérale et injustifiée le départ d'un grand nombre d'agents diplomatiques de l'ambassade de Cuba à Washington, notamment du personnel du bureau économique et commercial chargé d'explorer de nouvelles possibilités et voies d'échange commercial dans le cadre très étroit des permis et des exceptions au blocus arrêtées par les États-Unis. Cela a porté un nouveau coup aux échanges commerciaux bilatéraux, déjà limités.

1.2 Maintien des lois régissant le blocus

Les lois et la réglementation servant de base au blocus sont toujours en vigueur et sont appliquées rigoureusement par les différentes agences du Gouvernement

18-08324 **31/183**

américain, notamment par les Départements du trésor et du commerce et par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers.

Les principaux textes législatifs et dispositions administratives sur lesquels repose la politique de blocus sont les suivants :

- La loi de 1917 sur le commerce avec l'ennemi, à l'article 5 b), a donné au Président toute latitude pour appliquer des sanctions économiques en temps de guerre ou en période d'urgence nationale, et interdit le commerce avec l'ennemi et ses alliés en temps de conflit. En 1977, la loi relative aux pouvoirs économiques en situation d'urgence internationale a limité la faculté du Président d'imposer de nouvelles sanctions en invoquant une situation d'urgence nationale. Cependant, la loi sur le commerce avec l'ennemi a continué de s'appliquer à Cuba, alors même que la Maison Blanche n'a jamais déclaré de situation d'urgence nationale concernant l'État insulaire. Depuis, les présidents des États-Unis qui se sont succédé ont prorogé l'application de cette loi à Cuba. Au titre de cette législation, la plus ancienne du genre, le Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains a été adopté en 1963. Entre autres restrictions, il interdit aux ressortissants des États-Unis, ou à des personnes relevant de la juridiction de ce pays, de réaliser des opérations financières avec Cuba, il prévoit le gel des avoirs cubains et interdit l'importation de biens d'origine cubaine aux États-Unis. Cuba est le seul pays auquel s'applique cette législation. Le 8 septembre 2017, le Président Donald Trump a prorogé d'un an les sanctions imposées à Cuba en vertu de cette loi.
- La loi de 1961 relative à l'aide extérieure autorise le Président des États-Unis à établir et à maintenir un blocus total sur le commerce avec Cuba et interdit tout apport d'aide au Gouvernement cubain. Elle prévoit en outre que les fonds publics des États-Unis destinés à l'aide internationale et alloués aux organismes internationaux ne peuvent être utilisés pour des programmes ayant trait à Cuba. Elle interdit que soit accordé à Cuba toute forme d'aide prévue par cette loi ou tout soutien prévu par une autre tant que le Président n'aura pas conclu que Cuba a pris des mesures pour compenser adéquatement les citoyens et les entreprises des États-Unis dont les biens avaient été nationalisés par le Gouvernement cubain à la suite du triomphe de la Révolution, entre autres en leur restituant au moins 50 % de la valeur de ces biens.
- Dans la proclamation présidentielle 3447 du 3 février 1962, le Président John F. Kennedy a décrété un blocus total sur le commerce entre les États-Unis et Cuba, en vertu de la section 620 a) de la loi relative à l'aide extérieure.
- Le Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains, adopté par le Département du trésor en 1963, prévoit, entre autres, le gel de tous les avoirs cubains aux États-Unis, l'interdiction de toute opération financière et commerciale non autorisée par un permis, l'interdiction des exportations cubaines aux États-Unis et l'interdiction, pour toute personne physique ou morale des États-Unis ou de pays tiers, de réaliser des opérations en dollars des États-Unis avec Cuba.
- La loi de 1979 relative à l'administration des exportations, à l'article 2401 b) 1) relatif au contrôle de la sécurité nationale, et en particulier à la politique à l'égard de certains États, établit une liste de contrôle, sur laquelle le Président des États-Unis inscrit les pays auxquels s'appliquent des contrôles d'exportation spéciaux au nom de la sécurité nationale. Cuba figure sur cette liste.
- Le règlement de 1979 relatif à l'administration des exportations jette les bases des contrôles généraux pour les biens et les activités qu'il couvre, dans la droite ligne des sanctions imposées par le Gouvernement américain. Il établit une politique générale d'interdiction des exportations et réexportations à Cuba.

- La loi de 1992 pour la démocratie cubaine, ou loi Torricelli, interdit aux filiales d'entreprises américaines situées dans des pays tiers d'échanger des biens avec Cuba ou avec des ressortissants cubains. Elle interdit également aux navires de pays tiers qui mouillent dans un port cubain d'entrer sur le territoire des États-Unis dans un délai de 180 jours, à moins qu'un permis leur ait été délivré par le Secrétaire du Trésor.
- La loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba, ou loi Helms-Burton, codifie les dispositions du blocus et élargit sa portée extraterritoriale en imposant des sanctions aux dirigeants d'entreprises étrangères réalisant des transactions impliquant des biens américains nationalisés par Cuba et en menaçant de porter des actions devant des tribunaux américains (cette dernière disposition n'a pas été appliquée). La loi Helms-Burton limite également les prérogatives du Président des États-Unis en ce qui concerne la levée du blocus, mais celui-ci peut autoriser des opérations avec Cuba moyennant l'octroi de permis.
- L'article 211 de la loi portant ouverture de crédits consolidés supplémentaires et de crédits d'urgence pour l'exercice budgétaire 1999 interdit la reconnaissance par les tribunaux américains des droits des entreprises cubaines sur les marques associées à des biens nationalisés.
- La loi de 2000 relative à la réforme des sanctions commerciales et au développement des exportations autorise l'exportation de produits agricoles à Cuba, à condition qu'ils soient payés comptant à l'avance et sans financement des États-Unis. Elle interdit aux Américains de se rendre à Cuba à des fins touristiques et définit « l'activité touristique » comme toute activité liée à un voyage à destination, au départ ou à l'intérieur de Cuba non expressément autorisée par l'article 515.560 du titre 31 du Recueil des règlements fédéraux. Les voyages sont donc limités aux 12 catégories autorisées lors de la promulgation de cette loi.

1.3 Principales mesures de blocus appliquées entre juin 2017 et mars 2018

Non seulement le blocus imposé à Cuba n'a pas été levé, mais il a également été renforcé, comme le montrent les exemples suivants de dommages occasionnés à des entités cubaines et à des tiers :

Le 8 septembre 2017, le Président Donald Trump a signé un mémorandum adressé au Secrétaire d'État et au Secrétaire du trésor par lequel il a prolongé d'un an les sanctions économiques imposées à Cuba conformément au cadre juridique établi par la loi de 1917 relative au commerce avec l'ennemi.

Le 9 novembre 2017, le Département d'État a publié une liste arbitraire de 179 institutions cubaines de divers secteurs de l'économie nationale avec lesquelles les opérations financières directes sont interdites, nuisant ainsi au développement économique du pays et ayant un effet dissuasif pour les entreprises des États-Unis et de pays tiers souhaitant établir des relations économiques, commerciales et bancaires avec Cuba.

On trouvera ci-après quelques exemples de l'application de cette politique :

• Le 8 juin 2017, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a imposé une amende de 87 255 dollars à l'entreprise américaine Honda Finance Corporation, car l'une de ses filiales au Canada, Honda Canada Finance, avait approuvé et financé 13 contrats de location de voiture entre l'ambassade cubaine au Canada et un concessionnaire de Honda à Ottawa entre février 2011 et mars 2014. Le 30 mars 2015, cette même entreprise avait refusé un transfert de l'ambassade qui devait servir à régler le renouvellement de son parc de véhicules.

18-08324 3**3/183**

- Le 26 juin 2017, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a infligé une amende d'un montant de 148 698 dollars à l'entreprise American Internacional Group (AIG) pour violation présumée du blocus contre Cuba. Selon les termes décrivant les motifs de cette sanction, l'entreprise aurait commis 29 violations de cette politique entre 2007 et 2012 en fournissant une assurance pour l'envoi de marchandises en provenance ou à destination de Cuba ou liées à une entité cubaine.
- Le 18 août 2017, la banque néo-zélandaise ASB Bank a refusé à des diplomates cubains de disposer de cartes de crédit ou de débit à titre personnel ou pour le compte de l'ambassade de Cuba en Nouvelle-Zélande en raison des sanctions imposées à Cuba.
- Le 26 septembre 2017, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a interdit un don de médicaments à l'intention de l'organisation non gouvernementale Caritas Cuba du fait que le navire transportant la marchandise appartenait à l'entreprise américaine Norwegian Cruise Line Holdings.
- Au début du mois d'octobre 2017, les institutions bancaires et financières britanniques HSBC, Barclays et National Westminster Bank ont gelé les comptes courants appartenant à l'ambassade de Cuba au Royaume-Uni et retenu leurs fonds en attendant de savoir s'ils avaient un rapport avec les États-Unis. De plus, la National Westminster Bank a retenu un transfert en euros pour le paiement du loyer trimestriel de l'appartement du Conseiller au tourisme de l'ambassade de Cuba à Londres.
- Le 17 novembre 2017, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a infligé une amende de 291 825 dollars à l'entreprise BCC Corporate, filiale belge de l'entreprise américaine Alpha Card Group, pour avoir vendu entre 2009 et 2014 des cartes de crédit qui ont servi à effectuer des achats à Cuba. Les actions d'Alpha Card Group appartiennent à hauteur de 50 % à l'entreprise American Express.
- Le 20 novembre 2017, la filiale canadienne de l'entreprise américaine Global Payments a refusé de fournir des services au consulat de Cuba à Montréal en raison des sanctions imposées par les États-Unis dans le cadre du blocus contre Cuba.
- Le 27 décembre 2017, la Banque interaméricaine de développement a bloqué les fonds destinés à un accord universitaire entre Cuba et l'École supérieure polytechnique de Chimborazo en Équateur en raison du blocus imposé à Cuba par les États-Unis.
- Le 12 février 2018, cinq banques indiennes ont refusé au bureau du Programme des Nations Unies pour le développement à Cuba d'effectuer un transfert à destination de l'entreprise indienne Ankur Scientific Energy Technologies, en raison des dispositions du blocus.
- Le 12 février 2018, la filiale malaisienne de l'entreprise américaine ADT a reçu l'ordre de la société mère de refuser à l'ambassade de Cuba en Malaisie le renouvellement de son contrat relatif aux services de sécurité en raison des sanctions imposées à Cuba par les États-Unis.

II. Le blocus viole les droits du peuple cubain : incidences sur les principaux secteurs de la société

2.1 Droit à la santé et à l'alimentation

Le Gouvernement américain, conformément à sa stratégie qui consiste à réduire le peuple cubain par la faim et la maladie, a continué de cibler en priorité des secteurs

très sensibles tels que la santé publique et l'alimentation dans le cadre du blocus qu'il impose au pays.

Depuis le 1^{er} janvier 1959, Cuba a placé le bien-être de son peuple au centre de ses priorités. L'article 50 de la Constitution de la République garantit à tous les citoyens du pays le droit de recevoir des soins de santé et de bénéficier d'une protection médicale. Garantir l'accès de toute la population à des soins de santé gratuits est un principe inviolable du Gouvernement révolutionnaire.

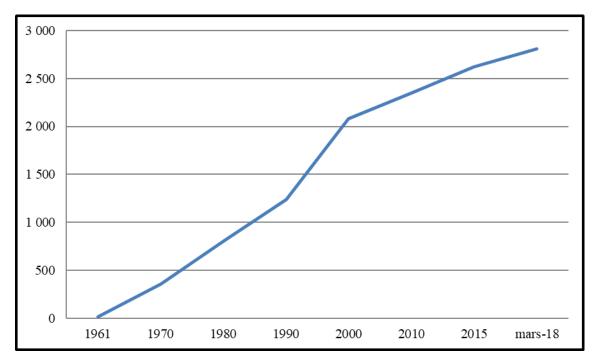
L'État cubain, en donnant la priorité à la santé publique, est parvenu à obtenir des résultats dans ce secteur comparables à ceux de nombreux pays développés. En 2017, par exemple, le pays a enregistré le taux de mortalité juvénile le plus bas de son histoire et un des plus bas au monde, avec quatre décès pour 1 000 naissances.

Le système de prestations sanitaires cubain a été durement touché par la politique de blocus imposée à Cuba, comme on peut le voir sur le graphique présenté ci-après. Les préjudices occasionnés sont liés aux difficultés rencontrées pour obtenir des médicaments, des réactifs, des appareils, des pièces de rechange pour les instruments médicaux et d'autres articles essentiels au bon fonctionnement du secteur. Ces articles ne sont disponibles que sur des marchés éloignés et, très souvent, il faut faire appel à des tiers pour les obtenir, ce qui entraîne une majoration de leur prix.

À ces préjudices, s'ajoutent les souffrances et le désespoir que cette situation génère chez les patients et leur famille lorsqu'ils ne peuvent pas obtenir le médicament dont ils ont besoin pour se soigner et, très souvent, au moment opportun pour sauver une vie. Cette douleur ne pourra jamais être mesurée.

Incidence cumulée dans le secteur de la santé

(En millions de dollars)



Pendant la période considérée, MediCuba, une société cubaine d'importation et d'exportation de fournitures médicales, a soumis des demandes à plus de 30 sociétés américaines afin d'acheter des fournitures essentielles au fonctionnement du système de prestations sanitaires cubain. À ce jour, seules les sociétés Agilent et Cook Medical

18-08324 **35/183**

lui ont fait parvenir une réponse, indiquant qu'en raison du blocus, elles ne pouvaient pas vendre de médicament à Cuba. Ci-après, on trouvera plusieurs exemples de ces demandes :

- Plusieurs sociétés américaines, comme Pfizer et Bristol-Myers Squibb, ont reçu une demande de cotisation en vue d'acheter le médicament Temozolamida, la première chaîne de traitement chimiothérapeutique pour les tumeurs cérébrales malignes. À ce jour, aucun fournisseur n'a répondu à cette demande. Par conséquent, l'Institut national d'oncologie et de radiobiologie a été contraint d'administrer des traitements alternatifs à trois patients de moins de 15 ans atteints d'une tumeur du système nerveux central, deuxième néoplasie la plus répandue chez les enfants après les leucémies et les lymphomes.
- Le 21 mars 2018, la société Amgen a reçu une demande d'achat de l'anticorps monoclonal Evolucumab (commercialisé sous le nom « Repatha »). Il s'agit du médicament biologique le plus utilisé pour traiter l'hypercholestérolémie (taux de cholestérol élevé) chez les patients présentant des risques élevés à très élevés d'accident cardiovasculaire. Il permet de traiter les maladies cardiovasculaires, première cause de mortalité à Cuba. Il peut également être administré aux patients atteints d'hypercholestérolémie familiale, une maladie génétique qui les expose à des niveaux élevés de cholestérol dès la naissance. Mais à ce jour, cette société n'a pas accédé à cette demande.
- En mars 2018, à deux reprises, une demande d'informations a été envoyée au sujet du système chirurgical Da Vinci, un robot médical mis au point par la société américaine Intuitive Surgical. Le Centre national de chirurgie mini-invasive bénéficierait de l'achat de ce robot, car il facilite les interventions chirurgicales complexes en optimisant le champ d'action de la main humaine, en réduisant les éventuels tremblements et en apportant de la précision à tous les mouvements du chirurgien. À ce jour, cette société n'a pas non plus donné de réponse.
- Le 22 mars 2018, une demande d'achat de matériel de séquençage de l'ADN humain a été envoyée à la société Illumina, numéro un dans la production de la technologie de séquençage la plus utilisée de nos jours. Cette technologie permet de diagnostiquer les maladies génétiques et de détecter la prédisposition à en souffrir. Elle présente également de nombreux avantages pour diagnostiquer les cancers à temps et favoriser une médecine de précision. À ce jour, cette société n'a pas répondu à cette demande.
- Le 26 mars 2018, une demande a été présentée à la société Agilent afin d'obtenir un spectromètre de masse. Il s'agit d'un dispositif de pointe utilisé pour dresser le diagnostic ou procéder au dépistage précoce de maladies métaboliques et d'erreurs innées du métabolisme. Le même jour, cette société a répondu que, conformément aux lois relatives au contrôle des exportations des États-Unis, elle ne pouvait pas commercer avec Cuba actuellement.
- Le 5 avril 2018, une demande a été adressée à la société Cook Medical concernant l'achat, entre autres, de différents types de valves cardiaques, de prothèses vasculaires et de systèmes d'extraction d'électrodes, qui permettent d'offrir des diagnostics plus précis et des traitements plus efficaces aux patients devant recourir à la cardiologie interventionnelle, à l'électrophysiologie clinique, à la stimulation cardiaque et à la chirurgie cardiovasculaire. Dans son courrier électronique daté du 9 avril 2018, la société a invoqué le fait que ses produits n'étaient pas disponibles à la vente ou à la distribution sur le marché cubain.

On trouvera ci-après d'autres exemples de préjudices occasionnés par le blocus dans le secteur de la santé durant la période considérée :

- En juillet 2017, la filiale mexicaine de la société américaine Thermo Fisher Scientific a envoyé une notification de refus à quatre chercheurs du Centre national de génétique médicale, qui avaient préalablement été sélectionnés pour suivre une formation proposée par cette société. La formation avait pour but de leur présenter de nouveaux diagnostics moléculaires de maladies génétiques et de perfectionner les services de diagnostic actuellement proposés à Cuba. Cet échange avec la filiale mexicaine n'a pas eu lieu en raison des restrictions imposées par le blocus.
- En mars 2018, la société MediCuba a appris que la société indienne Aculife avait refusé d'exporter du Levofloxacin vers Cuba. Il s'agit d'un médicament utilisé pour traiter diverses pathologies comme les infections bactériennes de la peau, les bronchites ou les pneumonies. Ce refus est dû au fait que la banque qui gère le compte de cette société indienne a refusé d'autoriser les paiements effectués par Cuba, invoquant le fait que la destination finale figurant sur les documents d'expédition justifiant ces paiements était un pays soumis à un blocus.
- Cuba ne parvient pas à se procurer du monoxyde d'azote sur le marché américain. Ce produit permet de prévenir et de traiter efficacement les crises aiguës d'hypertension pulmonaire, qui peuvent se révéler graves, voire mortelles. On estime que 8 % à 10 % des interventions pratiquées chaque année par le Centre de cardiologie pédiatrique William Soler concernent des enfants souffrant de cette maladie. Le monoxyde d'azote, en raison de sa composition potentiellement explosive, ne peut être transporté que par bateau, sur des distances courtes. Pour cette raison, il ne peut être acheminé depuis des marchés éloignés.

En outre, les retards accusés dans les négociations bilatérales ont entravé les échanges académiques et scientifiques entre professionnels et techniciens de la santé cubains et américains. Pour ne citer qu'un exemple, l'Institut de gastro-entérologie de Cuba a indiqué qu'en raison des nouvelles règles imposées par le Gouvernement du Président Trump, il a fallu annuler les réunions sur l'hépatologie prévues cette année, qui devaient rassembler des experts de ces deux pays.

Durant la période considérée, un montant de 413 793 100 dollars a été affecté aux secteurs de l'industrie alimentaire et de l'agriculture, soit une augmentation de 66 195 100 dollars par rapport à la période antérieure.

Les principaux préjudices occasionnés par le blocus dans le secteur de l'alimentation sont liés à l'impossibilité de placer des produits cubains sur le marché américain. À elle seule, Ron Havana Club, une des sociétés les plus prestigieuses au monde dans la production de boissons spiritueuses, a accusé un manque à gagner de 90 930 000 dollars.

D'autres marques de rhum, comme Santiago de Cuba, Isla del Tesoro et Cubay, ne parviennent pas à placer leurs produits sur le marché américain, et ce, malgré un potentiel d'exportation vers ce marché d'au moins 200 000 caisses par an, estimé en fonction de l'intérêt que les principaux distributeurs américains manifestent actuellement à leur égard.

Si le Groupe commercial d'élevage cubain avait accès aux technologies américaines pour l'élevage des porcs, la quantité de viande produite par le pays augmenterait de 2 050 tonnes.

Les recettes qui n'ont pas été perçues auraient facilité le réinvestissement et la création d'une infrastructure solide dans le secteur de l'alimentation, surtout compte

18-08324 **37/183**

tenu des difficultés entraînées par le blocus dans les principaux secteurs de l'économie cubaine, qui entravent l'accès à des financements externes.

Le Gouvernement cubain a dû fournir de gros efforts pour atteindre les résultats qu'il a obtenus en matière de sécurité alimentaire, qui ont d'ailleurs été salués par des institutions spécialisées du système des Nations Unies comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Celui-ci a indiqué, dans un rapport publié récemment, que Cuba était l'unique pays d'Amérique latine et des Caraïbes exempt de dénutrition infantile grave.

En vue de maintenir ces résultats, un des principes directeurs du plan national de développement économique et social de Cuba à l'horizon 2030 consiste à atteindre des niveaux de production et de commercialisation agricoles suffisants pour garantir un degré élevé d'autosuffisance alimentaire.

2.2 Droit à l'éducation, au sport et à la culture

Depuis le 1^{er} janvier 1959, un des objectifs fondamentaux de la révolution consiste à garantir à tous les Cubains un accès gratuit à une éducation de qualité. Le Gouvernement a tenu compte de cet objectif dans le budget approuvé pour 2018 en allouant 8 180 millions de pesos cubains à ce secteur afin de garantir l'accès de 1 775 000 étudiants à l'enseignement maternel, primaire ou secondaire, et de 185 000 à l'enseignement supérieur. Dans ses efforts pour assurer la qualité de l'éducation pour tous, Cuba se heurte aux contraintes liées au blocus imposé par les États-Unis.

D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Cuba est le pays d'Amérique latine qui a obtenu les meilleurs résultats en matière de développement de l'éducation. Tous les jeunes du pays ont un accès garanti à une éducation gratuite, y compris au niveau universitaire.

Les principaux problèmes constatés dans le secteur de l'éducation portent notamment sur les frais de transport supplémentaires à payer pour les produits achetés sur des marchés éloignés; l'absence ou l'insuffisance de certains moyens ou de certaines ressources dans l'enseignement et la recherche, compte tenu de leur prix plus élevé sur d'autres marchés; l'accès limité à l'information scientifique et aux outils informatiques nécessaires pour produire des supports multimédia pédagogiques; les difficultés liées à la réception des paiements effectués en échange des services professionnels offerts à l'étranger.

La prise en charge des enfants ayant des besoins spéciaux est une priorité pour le Gouvernement cubain. Par conséquent, il adopte des mesures qui contribuent au bon fonctionnement de ses écoles, de manière à assurer une éducation inclusive pour toutes les filles et tous les garçons atteints d'un handicap. Néanmoins, en raison des interdictions imposées par le blocus, Cuba ne peut pas se procurer tout le matériel nécessaire pour garantir un enseignement adéquat à ces mineurs. Pour ne citer qu'un exemple, le pays ne peut pas acheter de machines à écrire le braille Perkins parce qu'elles sont fabriquées et commercialisées aux États-Unis.

Durant la période considérée, les échanges académiques entre universités ont diminué. Ci-après on trouvera quelques exemples illustrant ce déclin :

• La Faculté de philosophie et d'histoire de l'Université de La Havane a indiqué que, durant la période considérée, elle avait reçu 10 à 12 demandes d'étudiants américains ou portoricains souhaitant réaliser un doctorat à Cuba. Malheureusement, conformément au blocus, les étudiants de ces nationalités n'ont pas le droit d'effectuer des stages dans les universités cubaines.

- L'Institut de pharmacie et de produits alimentaires n'a pas pu renouveler sa licence en vue de mettre en place des programmes d'enseignement ou de recherche (programmes semestriels, cours accélérés ou événements). En 2017, la quatrième réunion sur les sciences pharmaceutiques et alimentaires a été organisée à La Havane, ainsi que le premier séminaire d'études consacré à ce sujet, avec la participation de 24 délégués américains. À ces réunions, les participants ont examiné les possibilités d'échange et de collaboration avec deux universités américaines et l'Université de Porto Rico. Néanmoins, compte tenu du durcissement du blocus décidé par le Gouvernement du Président Trump, il n'a pas été possible de concrétiser ces liens.
- L'Université technologique de La Havane souligne qu'en dépit des importants progrès qui ont été réalisés jusqu'en 2016 dans le cadre d'ateliers internationaux et de stages de formation, le nombre d'étudiants américains inscrits dans les facultés de cette institution a fortement diminué.

Le secteur sportif cubain, un des grands accomplissements de la révolution, se heurte à des difficultés pour importer des articles sportifs fabriqués par des marques américaines, la plupart étant d'usage obligatoire en application des règlements officiels des fédérations internationales.

Il est difficile pour les centres d'éducation sportive cubains de se procurer des médicaments, des régénérateurs musculaires et des équipements de pointe, compte tenu des restrictions à l'importation d'articles et de fournitures provenant des États-Unis. Ces fournitures sont indispensables pour améliorer l'infrastructure des centres et les conditions d'entraînement des athlètes.

Ci-après on trouvera quelques exemples des préjudices occasionnés par le blocus dans ce secteur durant la période considérée :

- L'utilisation de la ligne de crédit Nexy accordée à l'Institut national du sport, de l'éducation physique et de la récréation (INDER) pour acheter des articles sportifs à des entreprises japonaises a été fortement limitée, le distributeur commercial de ces entreprises pour la zone géographique de Cuba se trouvant aux États-Unis.
- Le laboratoire antidopage de Cuba, une des références dans la région, a dû se procurer un chromatographe en phase gazeuse et un spectromètre de masse, principaux outils utilisés pour détecter la présence de drogues dans le corps des athlètes, à un prix bien plus élevé que ceux pratiqués aux États-Unis.
- Ce même laboratoire a subi une hausse de 20 % des coûts afférents au programme national antidopage car il n'était pas en mesure de se procurer les fournitures dont il avait besoin pour réaliser les tests prévus par ce programme sur le marché américain ou auprès de l'une de ses filiales dans des pays tiers.
- Environ 250 athlètes américains n'ont pas pu participer au marathon de Marabana ni au triathlon de La Havane en raison des restrictions du blocus qui s'appliquent également aux citoyens américains.
- Pour obtenir des équipements sportifs fabriqués par des marques américaines comme Louisville, Wilson, X Bats, Rawlings, ATEC, 3N2, Easton et W&W, dont bon nombre sont obligatoires dans le cadre des manifestations sportives internationales, Cuba doit faire appel à des pays tiers et payer un montant 20 % à 30 % supérieur aux prix du marché ainsi que des frais de transport.
- Les athlètes paralympiques cubains sont affectés par cette situation car ils n'ont pas accès à certains équipements de dernière génération qui s'utilisent dans les

18-08324 **39/183**

compétitions internationales, étant donné qu'ils proviennent des États-Unis. Ils sont ainsi désavantagés par rapport aux athlètes des autres pays.

Le développement de la culture sous toutes ses formes est une priorité de l'État cubain, comme en témoignent les manifestations culturelles organisées au Centre John F. Kennedy pour les arts scéniques de Washington, D. C., en mai 2018.

La politique culturelle du Gouvernement révolutionnaire repose sur l'association indissociable de la culture et de la liberté, un principe que l'on retrouve dans l'idéologie des plus grands représentants de l'histoire cubaine.

Toutefois, la politique de blocus imposée par les États-Unis à Cuba continue de mettre à mal ce secteur. D'avril 2017 à mars 2018, le nombre d'échanges entre artistes cubains et américains a diminué. On trouvera ci-après quelques exemples témoignant de ce déclin :

- En 2017, il était prévu que 497 musiciens et professionnels de la musique américains participent à des représentations et des manifestations organisées à Cuba. En raison du durcissement du blocus, ces artistes n'ont pas pu participer aux activités prévues.
- Entre le dernier trimestre de l'année 2017 et le début de 2018, il a fallu annuler la visite à Cuba de 15 groupes américains composés d'à peu près 300 musiciens et accompagnateurs.
- Un groupe d'étudiants de la prestigieuse école de musique de Berklee, à Boston, n'a pas pu se rendre à Cuba pour participer à des ateliers organisés avec des musiciens professionnels et des étudiants cubains. Les ingénieurs du son qui étaient chargés d'organiser ce voyage ont expliqué au label musical d'enregistrement et de composition EGREM que les autorités américaines leur avaient envoyé un avertissement les engageant à ne pas effectuer ce voyage compte tenu de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le blocus entrave la commercialisation et la promotion de la musique, de la littérature, des arts plastiques et des arts scéniques cubains. Ci-après on trouvera des exemples attestant de ce fait :

- Entre avril 2017 et mars 2018, 37 groupes artistiques, composés de 367 musiciens, se sont rendus aux États-Unis pour faire des représentations à des fins obligatoirement promotionnelles, conformément aux règles du blocus. Ils n'ont pas été payés pour leur prestation.
- Sans le blocus, les exportations de Musicalia, une agence de représentation artistique appartenant à la société cubaine Artex, auraient pu être 20 fois plus élevées.
- Bis Music, la maison de disque et de composition musicale d'Artex, a contacté plusieurs sociétés américaines spécialisées dans la distribution et la composition musicales qui avaient fait part de leur souhait de conclure des contrats avec Cuba. Néanmoins, craignant d'être sanctionnées en raison du blocus, ces entreprises n'ont pas envoyé la documentation nécessaire.
- Les unités artistiques des arts scéniques Revolution, Rakatan, Havana Queen, Cantantes Líricos et Artistas Circenses n'ont pas pu signer de contrats avec des entrepreneurs américains qui avaient manifesté leur intérêt pour les talents artistiques de Cuba.
- Le Centre national des arts plastiques « Collage Habana » (CNAP), qui s'efforce de promouvoir l'exportation des arts cubains, a constaté qu'à l'issue de la signature du mémorandum présidentiel du mois de juin 2017, le volume des

ventes aux citoyens américains avait diminué, et ce, en dépit de leur intérêt pour les arts cubains. En effet, ils craignent les sanctions auxquelles ils s'exposeraient s'ils effectuaient des achats à Cuba.

• En 2016 et en 2017, la foire internationale du livre de La Havane a salué la tenue des première et deuxième rencontres d'éditeurs, de distributeurs et d'agents littéraires originaires de Cuba et des États-Unis, qui ont donné lieu à un échange fructueux et devraient permettre de donner de l'élan aux actions de rapprochement et de coopération entre les deux pays dans le domaine de l'édition. Toutefois, compte tenu des nouvelles mesures adoptées par le Gouvernement américain, il n'a pas été possible d'organiser la troisième rencontre prévue à la prochaine édition de la foire internationale du livre de la Havane en 2018.

En raison des règles imposées par le blocus, certaines fournitures essentielles à l'enseignement artistique, comme des partitions musicales, des cahiers de papier à musique, des saxophones, des cordes de guitare, des violons, des violoncelles et des contrebasses, s'achètent à prix d'or sur le marché international, alors qu'elles pourraient être obtenues à des prix plus raisonnables sur le marché américain.

L'industrie cinématographique de Cuba a aussi été touchée par les règles imposées par le blocus, comme en témoigne le fait que les Études d'animation de l'Institut cubain des arts et de l'industrie cinématographique (ICAIC) n'ont pas accès aux licences de logiciels indispensables pour leurs processus de production ou qu'elles ne peuvent pas accèder directement à l'événement le plus important du marché international du film (American Film Market).

III. Droit au développement

Le secteur biopharmaceutique a été l'un des moteurs de la croissance économique et des exportations de Cuba ces dernières années. Les produits de cette industrie, principalement ceux du secteur des biotechnologies, font partie des articles susceptibles d'entrer sur le marché des États-Unis, en raison de leur nouveauté, de leur forte valeur ajoutée et de l'existence d'une demande potentielle dans ce pays.

On trouvera ci-après quelques exemples concrets des effets du blocus sur ce secteur :

- Heberprot-P, mis au point par le Centre de génie génétique et de biotechnologie de Cuba, est un médicament unique et novateur pour le traitement de l'ulcère grave du pied chez les diabétiques. Si le blocus n'existait pas, et sachant que le taux de prévalence du diabète est de 9,4 % aux États-Unis, Cuba aurait pu l'exporter sur le marché des États-Unis, ce qui aurait rapporté des avantages économiques à Cuba et bénéficié aux patients des États-Unis;
- Le Centre de génie génétique et de biotechnologie a subi des pertes de 392 085 dollars environ car il a dû faire appel à des intermédiaires de pays tiers pour l'achat des intrants indispensables. Il n'a pas été possible de recevoir les produits achetés à des fabricants des États-Unis et le Centre a été obligé de faire ses achats ailleurs et de payer des coûts supplémentaires ;
- L'entreprise Sasol Wax a vendu une partie de ses actions à des sociétés des Etats-Unis et ne pouvait plus continuer de livrer les six matières premières qu'elle fournissait habituellement à la société FarmaCuba – même après avoir conclu un marché pour l'année 2017 – en raison des règlements imposés par le blocus contre Cuba;
- Blanver, une entreprise qui avait des relations commerciales avec Cuba depuis plusieurs années, a indiqué qu'elle ne pourrait pas fournir une partie des produits

18-08324 **41/183**

commandés pour l'année 2017 et ne pourrait pas exécuter la commande passée pour 2018, soit 21 000 kilogrammes de Microcel 101 en attente de livraison, étant donné qu'elle a été rachetée par une société dont le siège opérationnel pour la branche pharmaceutique mondiale se trouve aux États-Unis;

• La société d'import-export FarmaCuba a subi des pertes de 4 457 374 dollars, en raison de l'impossibilité de mener ses opérations en dollars des États-Unis et de la difficulté de trouver des banques qui acceptent d'effectuer des paiements pour les exportations de Cuba, même dans d'autres devises.

Le blocus économique, commercial et financier continue de nuire au développement du tourisme, ce qui a eu des effets néfastes sur les domaines importants des services, des opérations et de la logistique. Les règlements adoptés le 8 novembre 2017 par les Départements du trésor, du commerce et d'État des États-Unis restreignent encore les échanges commerciaux et ont eu une incidence directe sur le nombre de visiteurs en provenance des États-Unis. En voici quelques exemples :

- Au cours du dernier trimestre de 2017, le nombre de visiteurs en provenance des États-Unis a diminué de 52 % (environ 65 040 visiteurs) ;
- Les agences de voyage ont reçu des annulations de 240 groupes à la suite des alertes lancées par le Département d'État. L'agence Havanatur Celimar, qui travaille directement avec le marché des États-Unis, a reçu des annulations de 150 groupes de visiteurs qui avaient été précédemment annoncés par divers voyagistes et agences des États-Unis;
- Du 1^{er} janvier au 13 mars 2018, le nombre de visiteurs en provenance des États-Unis a diminué de 43 % (51 677 voyageurs) par rapport à la même période en 2017;
- Les réservations en ligne pour 99 % des hôtels du groupe Gaviota ont été touchées, les agences Booking et Expedia qui assuraient ces services ont annulé leurs transactions avec le groupe le 9 novembre 2017.

Les règlements adoptés en novembre 2017 ont également eu des répercussions négatives dans le domaine des assurances. La diminution du nombre de voyageurs en provenance des États-Unis a eu une incidence sur la vente de l'assurance-voyage de base incluse dans le prix des billets d'avion.

Le blocus a également porté préjudice au secteur de l'information et des communications, y compris les télécommunications. Au cours de la période considérée, la société Empresa de Telecommunicaciones de Cuba (ETECSA) reste la plus gravement touchée, ses pertes se chiffrant à plus de 60 143 000 dollars.

On trouvera ci-après quelques exemples des préjudices subis :

- Comme suite au durcissement du blocus par le Gouvernement actuel des États-Unis et à la diminution du nombre de visiteurs à Cuba, ETECSA a vu chuter le nombre de nouveaux contrats de services d'itinérance :
- Les paiements aux entreprises fournissant des services de connectivité internationale à large bande à Cuba ont été bloqués par les banques au motif que ces entreprises ont peut-être des liens avec des entités des États-Unis ou des entités situées sur le territoire des États-Unis. Les cycles de paiements convenus avec ces fournisseurs n'ont ainsi pas pu être respectés :
- En mars 2017, l'OFAC a infligé une amende de 1 190 millions de dollars à une entreprise asiatique, fabricant de l'un des matériels les plus utilisés dans les systèmes de communication cubains, pour avoir enfreint les règlements des Départements du trésor et du commerce concernant l'exportation de produits à

des régimes hostiles aux États-Unis. Cette entreprise a par la suite refusé de poursuivre ses opérations avec Cuba, qui figure sur la liste des pays visés par les sanctions du Gouvernement des États-Unis;

- Il est impossible d'accéder aux produits de marque et au matériel de haute performance, comme les lignes fixes, les téléphones portables, les antennes et les systèmes informatiques, qui sont distribués ou brevetés par des entités des États-Unis. Les entreprises cubaines doivent les acquérir par l'intermédiaire de tiers, ce qui entraîne une augmentation des coûts et la difficulté d'obtenir des pièces de rechange et des services d'installation;
- Le blocus entrave le libre accès au contenu du réseau des réseaux depuis Cuba et l'exercice des libertés exprimées et acceptées par les auteurs qui publient des logiciels sous licence publique générale. Concrètement, cela signifie que l'accès aux services ou le téléchargement d'informations est refusé dès qu'il est détecté que la liaison est assurée depuis une adresse de protocole Internet appartenant au domaine cubain « .cu » ;
- Dans les guides d'utilisation et dans les contrats de licence de Microsoft, il y a au moins une section sur le contrôle des exportations qui indique que ni le logiciel, ni la documentation ou les informations ou technologies connexes ne peuvent être téléchargés, exportés ou réexportés vers Cuba, et qu'en téléchargeant et utilisant le logiciel, le client s'engage à respecter cette disposition et déclare ne pas travailler dans l'un des pays indiqués, résider ou être natif de l'un d'entre eux. Cette situation peut entraîner des procédures juridiques longues et coûteuses, tant en ce qui concerne la propriété du produit que la commercialisation et la vente du produit.

Le secteur de l'énergie et des mines a été particulièrement touché par le blocus. Cuba a systématiquement adopté des mesures d'économie d'énergie, d'exploitation des sources d'énergie renouvelables et d'efficacité énergétique. Le Plan national de développement économique et social jusqu'en 2030 prévoit, entre autres objectifs, de garantir, dans des conditions de durabilité environnementale, un approvisionnement énergétique suffisant, fiable, diversifié et moderne en augmentant sensiblement la part des sources d'énergie renouvelables dans le bouquet énergétique national, en particulier la biomasse et les systèmes éoliens et photovoltaïques.

D'ici à 2030, 24 % de la production énergétique devrait provenir de sources renouvelables. La réalisation de cet objectif est toutefois entravée par les effets du blocus sur l'économie cubaine.

Les exemples suivants montrent les préjudices causés par le blocus dans ce secteur :

- Le groupe Energoimport a indiqué avoir fait plusieurs démarches pour acheter des pièces de rechange nécessaires à l'entretien et à l'exploitation de la centrale éolienne Gibara II. Un marché a été passé avec une société réputée du secteur mais il n'a pas été possible d'obtenir ces pièces car les banques étrangères n'acceptent pas les lettres de crédit de Cuba;
- Le groupe Geominsal tente depuis 2015 d'acquérir un spectromètre de masse à plasma à couplage inductif, appareil nécessaire aux études géologiques, mais aucun fournisseur n'est disposé à offrir ce matériel car certains de ses composants sont fabriqués par les États-Unis.

Les transports sont un autre secteur touché par le blocus. Le montant du préjudice causé par le blocus au secteur des transports d'avril 2017 à mars 2018 s'élève à 101 550 000 dollars.

18-08324 **43/183**

Au cours de la période considérée, c'était la Corporación de la Aviación Civil de Cuba (Corporation de l'aviation civile de Cuba) qui a subi les plus grosses pertes (63 640 000 dollars au total). Quatre compagnies aériennes des États-Unis (Silver, Frontier, Spirit et Alaska) ont annulé leurs vols faute de passagers, ce qui a réduit le nombre de vols et de voyageurs en provenance des États-Unis.

Parmi les dommages causés par les sanctions économiques du blocus dans le secteur des transports, on notera les difficultés rencontrées par la compagnie Cubana de Aviación dans l'achat et la location des aéronefs qui comprennent des composants techniques de pratiquement toutes les technologies. En raison de l'effet extraterritorial des sanctions, la compagnie n'a absolument aucun accès aux appareils produits par Airbus, Dassault ou Boeing, quels que soient l'entité qui en est propriétaire, leur nationalité ou le pays dans lequel ils sont immatriculés ou exploités.

À cause de cette situation, Cubana de Aviación ne peut faire appel aux entreprises spécialisées de pratiquement aucun pays pour assurer l'entretien de ses appareils. En outre, les restrictions des opérations bancaires imposées par les sanctions limitent les prestations de Cubana de Aviación en tant que compagnie aérienne.

Ces dernières années, le Gouvernement des États-Unis a introduit des exceptions à l'application des sanctions contre Cuba qui, de manière très limitée et selon un processus réglementaire strict et imprévisible, permettraient éventuellement à Cuba d'acheter ou de louer des appareils aux États-Unis et de se procurer des pièces pour l'aviation civile. Cette disposition n'est pas praticable sur les plans commercial et financier compte tenu du maintien en vigueur de l'ensemble des lois et règlements du blocus économique.

Toutes les restrictions de caractère extraterritorial qui empêchent l'aviation civile cubaine d'avoir des échanges commerciaux avec les entreprises d'autres pays, où sont produits les aéronefs et les pièces nécessaire à son développement, restent en vigueur. L'incidence de ces restrictions sur la sécurité des vols, la stabilité de la compagnie et ses chances de survie est évidente.

Une autre entreprise de ce secteur qui a subi des pertes est la Selecmar, qui a perdu 13 420 000 dollars en relation avec les activités des navires marchands et des navires de croisière. Cela s'explique principalement par l'interdiction faite aux entreprises des États-Unis propriétaires des navires de croisière qui accostent à Cuba d'employer des marins cubains. C'est le cas notamment des navires Divina et Seaside.

Par ailleurs, l'interdiction faite aux ressortissants des États-Unis de faire du tourisme à Cuba continue d'avoir des répercussions sur les services de transport touristique du groupe Taxis Cuba et la compagnie Empresa de Ómnibus Nacionales.

Le secteur de la construction a aussi été gravement touché par le blocus imposé contre Cuba ; 96 % du préjudice subi résulte du manque d'accès aux moyens et aux technologies efficaces disponibles sur le marché des États-Unis qui auraient permis de développer les activités de construction de logements dans le pays.

Le développement intégral de l'industrie cubaine est indispensable à la réalisation du Plan national de développement économique et social jusqu'à 2030. Toutefois, l'industrie a également été touchée par le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis. Le montant du préjudice causé par le blocus au secteur industriel d'avril 2017 à mars 2018 s'élève à 50 004 400 dollars.

En voici quelques exemples:

• Le groupe de l'industrie chimique, Grupo Empresarial de la Industria Química, a indiqué que la société espagnole Lomisa n'avait pas pu fournir des pièces de

rechange pour les pompes centrifuges Lefi et Rheinhütte utilisées dans l'usine de chlore et de soude caustique de la société d'électrochimie de Grande Sagua, le fabricant, Rheinhütte, ayant refusé la commande parce que la destination des pièces était Cuba;

- L'industrie du recyclage cubaine ne peut pas se procurer le matériel technique nécessaire à la récupération, au compactage, au déchiquetage, au découpage et au transport des déchets recyclables, car ce matériel est fabriqué par des entreprises des États-Unis;
- La société de production de métaux Cometal a dû acheter 13 ascenseurs et des pièces de rechange sur des marchés plus éloignés, faute de pouvoir les acquérir sur le marché des États-Unis. La valeur totale de ce matériel était de 2 207 022 dollars. Si l'accès du marché des États-Unis lui avait été ouvert, Cometal aurait fait 490 444 dollars d'économies, ce qui lui aurait permis d'acheter six autres ascenseurs ainsi que des pièces et accessoires pour le matériel qui n'a pas pu être réparé jusqu'à présent.

Le montant du préjudice causé par le blocus dans le secteur technologique s'élève à 290,6 millions de dollars.

IV. Incidences sur le secteur extérieur de l'économie cubaine

4.1 Incidences sur le commerce extérieur

Le montant du préjudice causé par le blocus dans le domaine du commerce extérieur au cours de la période considérée s'élève à 3 343, 4 millions de dollars.

Le plus grand préjudice causé par le blocus dans le domaine du commerce extérieur est la perte des recettes d'exportation de biens et services (2 475,9 millions de dollars).

Le blocus continue de nuire gravement à l'économie cubaine, car il oblige Cuba à repositionner géographiquement son commerce et à maintenir des stocks importants, ce qui fait perdre 867,5 millions de dollars au pays. En plus, le coût du financement du risque-pays a augmenté de 21 192 481 dollars par rapport à la période précédente pour atteindre un montant estimatif de 54 326 250 dollars. Ces chiffres s'expliquent par le manque d'accès aux prêts bancaires et aux prêts à des conditions favorables, qui oblige les entreprises cubaines à travailler avec des crédits commerciaux accordés à des conditions peu avantageuses par les fournisseurs eux-mêmes.

Le recours à des intermédiaires et l'augmentation consécutive du prix des marchandises ont infligé au pays 59 825 479 dollars de pertes, ce qui représente une augmentation de 196 % par rapport à la période précédente.

Jusqu'en 1962, Cuba était le marché naturel où les États-Unis s'approvisionnaient en cigares et en tabac en feuilles pour leur industrie du tabac. Les États-Unis étaient une des principales destinations des exportations de cigares cubains. Au cours de la décennie 1949–1958, ces exportations représentaient 32,6 % en volume et 34.6 % en valeur.

On estime que 350 millions d'unités environ sont vendues chaque année sur le marché du tabac haut de gamme des États-Unis, 325 millions d'unités ayant été importées en 2017. Ce marché est le plus important dans le monde et représente 74 % du marché mondial (470 millions d'unités).

Les cigares cubains représentent 70 % en termes de volume et 80 % en termes de valeur sur les marchés des pays dans lesquels ils sont commercialisés. Compte tenu de l'état actuel du marché du tabac haut de gamme et de la stratégie de

18-08324 **45/183**

commercialisation de la société Habanos du groupe Tabacuba, le même pourcentage pourrait être atteint sur le marché du tabac des États-Unis.

On estime que, sur le marché des États-Unis, les ventes pourraient atteindre 50 millions d'unités la première année puis augmenter progressivement pour atteindre au bout de 10 ou 15 ans la part visée.

Si l'on tient compte du prix moyen d'exportation de 2017 de la société Habanos (2,69 dollars), les pertes causées par l'impossibilité de placer le produit sur le marché des États-Unis s'élèveraient à 134,5 millions de dollars.

En supposant que la part du tabac manufacturé sur le marché des États-Unis équivalait à celle sur le marché mondial (0,8 %), il serait possible de vendre au moins 100 millions d'unités supplémentaires sur ce marché. À 145 dollars en moyenne pour 1 000 unités, la vente de ce produit sur le marché des États-Unis rapporterait un montant supplémentaire de 14,5 millions de dollars.

Les pertes de revenus dues au blocus s'observent également dans le domaine des exportations de fruits, dont le marché naturel serait les États-Unis.

L'entreprise Alimport, qui importe des produits destinés principalement au panier alimentaire de base et à la consommation sociale et des matières premières pour l'industrie alimentaire cubaine, continue de pâtir de la rigueur et des effets préjudiciables du blocus économique, commercial et financier.

Ne pouvant disposer des ressources financières nécessaires pour maintenir et accroître ses achats aux États-Unis, Alimport doit, pour ses importations, se tourner vers d'autres marchés où elle dispose de liquidités grâce à ses exportations ou à ses lignes de crédit, ce qui entraîne une augmentation des frais de transport maritime.

Le fait de devoir acheter les produits recherchés sur des marchés plus éloignés a causé à Alimport un préjudice d'un montant de 3 533 271 dollars durant la période considérée.

Le manque d'accès au marché des États-Unis limite également la vente de sucre, de café et de miel.

En 2017, les États-Unis ont importé 4 033 000 tonnes de sucre brut. En 1959, les importations de sucre des États-Unis étaient de 4 187 915 tonnes, dont 3 005 000 tonnes (72 %) étaient fournies par Cuba.

Si l'on tient compte de la participation de Cuba au marché du sucre des États-Unis avant 1959 et de la production atteinte par Cuba en 2017, en faisant abstraction des ventes et des engagements d'exportation vers d'autres destinations, Cuba aurait pu exporter vers le marché des États-Unis 701 798 tonnes de sucre, qu'elle a dû vendre sur le marché mondial à plus bas prix. Les pertes enregistrées à ce titre s'élèvent à 118 674 041 dollars.

Plusieurs entreprises des États-Unis étaient intéressées par le miel cubain mais elles n'ont jamais pu obtenir l'autorisation pour faire des achats en gros à Cuba. Par conséquent, les plus fortes ventes de ce produit ne peuvent être réalisées que sur les marchés européens, où il existe des obstacles tarifaires élevés.

Le marché des États-Unis est l'un des cinq plus gros importateurs de café torréfié et moulu dans le monde. Le café cubain, de par sa qualité, aurait pu satisfaire à une part importante de la demande de ce produit aux États-Unis, s'il n'y avait pas eu les interdictions imposées par le blocus.

4.2 Répercussions sur le plan financier

Au cours de la période considérée, les établissements financiers cubains ont continué d'être soumis à la politique d'hostilité et de persécution du Gouvernement des États-Unis. Le montant des préjudices monétaires et financiers causés par le blocus s'élève à 538,3 millions de dollars.

Les règlements des Départements d'État, du trésor et du commerce adoptés le 8 novembre 2017 interdisent aux personnes et aux entreprises relevant de la juridiction des États-Unis de mener des opérations financières avec 179 entités cubaines et leurs filiales.

Les virements bancaires faits par les sociétés cubaines figurant sur la liste des entités visées par les sanctions ont été annulés. Ces sociétés ne peuvent donc effectuer aucune opération financière directe avec aucune personne physique ou morale des États-Unis. Ce problème a une incidence indirecte sur les opérations des établissements bancaires cubains, qui sont contraints de modifier les circuits bancaires habituels (considérablement restreints) pour effectuer leurs recouvrements et leurs paiements, ce qui entraîne des difficultés et des coûts supplémentaires pour les transactions commerciales.

Cuba ne peut toujours pas accéder aux sources de financement des banques et des entreprises des États-Unis, qui sont d'usage courant dans le commerce mondial. Entre avril 2017 et mars 2018, le système bancaire cubain a été touché par des problèmes rencontrés auprès de 128 banques étrangères. Par rapport à la période précédente, 28 banques supplémentaires ont cédé à la politique de harcèlement imposée par le blocus des États-Unis, ce qui compromet le fonctionnement normal des établissements bancaires cubains qui doivent gérer leurs flux financiers dans un climat d'incertitude permanente et d'adversité.

On trouvera ci-après quelques-unes des principales difficultés rencontrées par les établissements bancaires cubains entre avril 2017 et mars 2018 :

- Cuba ne peut pas utiliser le dollar des États-Unis dans les opérations commerciales et financières avec les autres pays. En mars 2016, le Président Obama a autorisé l'utilisation du dollar dans les transactions commerciales de Cuba avec les autres pays, mais les opérations effectuées dans les deux sens ont continué d'être compromises par la persistance de l'incertitude et les craintes des établissements bancaires basés aux États-Unis concernant le type d'opérations qu'il est possible de mener avec Cuba, ainsi que par le fait que des amendes de plusieurs millions de dollars ont été infligées à des banques de pays tiers :
- L'accès aux nouvelles technologies de la Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (SWIFT) continue de présenter des difficultés parce que la plupart des entreprises qui offrent des logiciels et des technologies sont des entreprises des États-Unis. En raison des restrictions imposées à Cuba, il est difficile pour les banques cubaines de recevoir les extraits de compte que les banques étrangères doivent leur envoyer par le système SWIFT:
- Les clefs RMA pour les services SWIFT ont été annulées par 20 banques étrangères (17 d'Europe, 2 d'Amérique latine et 1 d'Afrique). Ces clefs sont des autorisations échangées avec les banques partenaires qui permettent de filtrer et de limiter les messages reçus et le type de message envoyé :
- Des demandes de fermeture de comptes cubains ont été faites par 4 banques étrangères (3 d'Europe et 1 d'Amérique latine);

18-08324 **47/183**

- Les comptes des ambassades et des diplomates cubains à l'étranger, ainsi que des représentations d'entités cubaines, ont été fermés et les demandes d'ouverture de tels comptes ont été rejetées parce que Cuba est visée par les sanctions et les règlements du blocus. Par exemple, plusieurs agences bancaires d'un pays d'Amérique latine ont refusé d'ouvrir un compte pour l'ambassade cubaine dans ce pays, ce qui prive l'ambassade de l'exercice du droit de protéger les ressources financières mises à sa disposition. Il s'agit là d'une transgression des normes les plus élémentaires du droit international ;
- Quatorze entités (6 d'Asie, 3 d'Europe, 2 d'Amérique latine, 1 d'Amérique du Nord et 2 d'Océanie) ont refusé de transférer des fonds en provenance ou à destination de Cuba et de fournir d'autres services bancaires. En voici quelques exemples :
 - La banque d'un entrepreneur étranger qui voulait participer à la Foire internationale de La Havane de 2017 et entrer en affaire avec Cuba a refusé d'établir une lettre de garantie ou une lettre attestant que son entreprise exerçait une activité commerciale normale et n'avait aucune dette;
 - Une ambassade cubaine en Europe n'a pas pu verser une partie de la contribution annuelle de Cuba à une organisation internationale parce que la banque de celle-ci refusait d'effectuer l'opération;
- Les fonds sont bloqués et on ne sait pas ce qu'il en devient, d'où la difficulté de disposer de fonds au moment voulu. Par exemple :
 - Deux entités étrangères ont bloqué les fonds des établissements cubains : un paiement a été bloqué par l'OFAC et le deuxième par une banque d'Asie ;
 - Un ressortissant d'un pays d'Amérique latine résidant temporairement à Cuba, qui travaille pour une institution européenne et est rémunéré en dollars, n'a pas pu toucher son salaire car la banque partenaire de la banque européenne qui a traité le paiement a bloqué les fonds et les a transférés à l'OFAC. L'intéressé a fait une réclamation auprès de l'OFAC, en vain;
- Trente-quatre banques étrangères (24 d'Asie, 9 d'Europe et 1 d'Amérique latine) ont refusé de traiter des lettres de crédit émises à Cuba ou de donner des conseils concernant ces opérations. Dans la plupart des cas, ce problème cause des retards inutiles, car l'entreprise cubaine concernée doit prendre contact avec son fournisseur pour chercher une autre banque qui accepterait de traiter le document. En voici quelques exemples :
 - Une banque asiatique a fait savoir qu'elle n'acceptait pas une lettre de crédit émise par une banque cubaine et a insisté qu'elle ne voulait pas être recontactée ni prêter ses services. Elle a fini par cesser toute opération avec Cuba;
 - Une autre banque asiatique a annoncé qu'elle refusait d'accepter de nouvelles lettres de crédit, de recevoir des documents commerciaux au titre des lettres de crédit déjà émises et de recevoir les paiements d'une banque cubaine, en évoquant le risque accru que représentent les interdictions imposées par le Gouvernement du Président Trump;
 - Une banque européenne a indiqué qu'elle n'accepterait pas les lettres de crédit d'entreprises cubaines en raison de la nouvelle politique appliquée par le Gouvernement des États-Unis contre Cuba;
- Des opérations bancaires ont été refusées par 55 entités (26 d'Europe, 15 d'Asie, 11 d'Amérique latine, 2 d'Amérique du Nord et 1 d'Océanie);

- Des opérations bancaires et accords signés ont été annulés par 3 banques (2 d'Asie et 1 d'Europe). Une banque asiatique a suspendu toute relation avec une banque cubaine, indiquant qu'elle ne traiterait avec cette dernière selon aucune modalité que ce soit ;
- Des difficultés ont été rencontrées dans l'envoi et la réception de documents bancaires par l'intermédiaire des agences de coursiers. Par exemple, certaines banques d'Amérique latine et d'Europe ont informé les banques cubaines que, en raison des règlements du blocus, elles n'ont pas pu expédier des documents bancaires par DHL Express car celle-ci demande à ses clients de signer une lettre d'indemnisation et de garantie contre les sanctions, certifiant que DHL Express, ses employés et ses agents ne seraient exposés à aucune sanction ou pénalité en raison du contenu de l'expédition, et que l'expéditeur et le destinataire ne figuraient sur aucune liste relative à des sanctions. DHL Express indique également que les termes de cette lettre l'emporteraient sur les termes et conditions du contrat de transport, ce qui compromet ou retarde l'exécution des contrats signés pour l'envoi et la réception de courrier.

V. Le blocus constitue une violation du droit international : application extraterritoriale

Le caractère extraterritorial du blocus a continué de s'amplifier. Au cours de la période considérée, on a observé un durcissement des sanctions et de la traque visant les citoyens, les institutions et les entreprises de pays tiers ayant noué des relations économiques, commerciales et financières avec Cuba ou décidé de resserrer des relations existantes.

L'application extraterritoriale du blocus pèse lourdement sur Cuba, mais porte également atteinte aux intérêts et aux droits souverains de pays tiers, ce qui constitue une violation du droit international, des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des règles de libre-échange.

Malgré la volonté politique commune de resserrer les liens économiques, commerciaux et financiers, fondés sur l'avantage mutuel, qui unissent Cuba et des pays tiers, et l'opposition à l'application de sanctions unilatérales à effet extraterritorial et à l'ingérence du Gouvernement des États-Unis dans ces relations, le blocus a causé des dommages sans précédent, en particulier à partir de la deuxième moitié de 2017, ce qui a fortement perturbé les relations commerciales et financières entre Cuba et ces pays.

L'adoption de la loi Helms-Burton et le caractère extraterritorial du blocus ont joué dans la décision de pays tiers de se doter de lois les protégeant contre les dommages que cette politique pourrait leur causer. Toutefois, l'effet dissuasif du blocus contre Cuba a entravé la bonne application de ces lois.

On peut citer de nombreux exemples récents d'opérations commerciales entre Cuba et d'autres pays qui ont été freinées ou suspendues à la suite d'interdictions, de menaces ou de chantage de la part du Gouvernement des États-Unis.

5.1 Incidences sur les secteurs bancaire et financier

• Le 29 juin 2017, la filiale zimbabwéenne de la Stanbic Bank, une branche du Standard Bank Group, dont le siège est en Afrique du Sud, a annoncé la clôture des comptes de l'ambassade de Cuba au Zimbabwe et la suspension des transactions ayant un lien avec Cuba, sur ordre de ses correspondants bancaires, la Deutsche Bank (Allemagne) et Unicredit Bank (Italie), pour des raisons ayant trait au blocus des États-Unis contre Cuba.

18-08324 **49/183**

- Le 20 juillet 2017, une succursale de la BNP Paribas Fortis en Belgique a refusé d'émettre une garantie bancaire attestant du caractère régulier des activités de la société belge Représentations Internationales de Produits Industriels et de son absence de dettes, au motif que cette garantie serait utilisée dans le cadre d'activités commerciales à Cuba.
- Le 19 septembre 2017, la banque néerlandaise ING a refusé d'effectuer le transfert d'un don destiné à contribuer au relèvement de Cuba après le passage de l'ouragan Irma depuis le compte d'un national néerlandais vers celui de l'Asociación de Amistad República Federal de Alemania-Cuba (Association d'amitié entre la République fédérale d'Allemagne et Cuba). L'argument invoqué était que cette banque n'effectuait pas de transactions directement ou indirectement liées à certains pays, tels que Cuba, conformément aux règles fixées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers.
- En novembre 2017, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a imposé une amende de 204 277 dollars à la société financière American Express Company pour violation des lois régissant le blocus contre Cuba, après que la société belge BCC Corporate, filiale d'Alpha Card Group, dont American Express détient 50 % des parts, a délivré à des clients européens des cartes de crédit qui ont été utilisées pour régler des achats à Cuba.
- Le 28 décembre 2017, la banque néo-zélandaise ASB a gelé le transfert d'un montant en dollars australiens de l'ambassade de Cuba en Nouvelle-Zélande vers une agence de fret vietnamienne.
- Le 6 février 2018, Stripe, une société des États-Unis, a fermé les comptes de tous ses clients ayant des liens avec Cuba, en raison des nouvelles mesures prises par le Gouvernement des États-Unis contre Cuba.
- Le 13 février 2018, la banque néo-zélandaise ASB a refusé un transfert d'un citoyen néo-zélandais vers une agence de voyage parce que le mot « Cuba » figurait dans le descriptif de la transaction. La banque a informé l'auteur du transfert que, conformément à son règlement, elle bloquait toute transaction directement ou indirectement liée à Cuba.
- Le 13 février 2018, l'International Bank of Qatar a refusé d'effectuer un transfert pour le compte d'une citoyenne cubaine résidant au Qatar pour des raisons liées au blocus des États-Unis contre Cuba.
- Le 9 mars 2018, la First Caribbean International Bank, filiale jamaïcaine de la banque canadienne Canadian Imperial Bank of Commerce, a bloqué l'installation du système de règlement par carte de crédit et de débit dont l'ambassade de Cuba avait besoin, craignant d'être sanctionnée pour violation des règles afférentes au blocus.

5.2 Préjudices causés à des sociétés cubaines

- Le 11 mai 2017, l'entreprise cubaine Tecnotex a reçu un avis de la société Hyundai Elevadores l'informant qu'en raison du blocus, celle-ci se trouvait dans l'impossibilité de travailler avec Tecnotex, car elle détenait des comptes dans des banques entretenant des relations financières avec des banques des États-Unis.
- Le 2 juin 2017, il a été signalé que les administrateurs de la plateforme d'apprentissage en ligne FutureLearn, qui appartient à The Open University, une institution publique britannique, avaient bloqué la participation de plusieurs membres de la Sociedad Cubana de Anestesiología y Reanimación (Société cubaine d'anesthésie et de réanimation) au motif que Cuba figurait sur la liste des pays visés par des sanctions imposées par le Gouvernement des États-Unis.

- Le 21 juillet 2017, une filiale belge de la société des États-Unis Hewlett-Packard a refusé de vendre à la société Studiotech Belgium 30 ordinateurs spécialisés parce que ces derniers devaient servir à la fabrication d'une station complète destinée à être vendue à l'Instituto Cubano de Radio y Televisión (Institut cubain de radio et de télévision).
- Le 27 juillet 2017, une succursale de la BNP Paribas Fortis en Belgique a refusé d'effectuer un envoi de fonds vers Cuba ainsi qu'un transfert à destination d'artistes ayant participé à une exposition intitulée Cubaland, au motif que ces deux opérations étaient en lien avec Cuba.
- Le 4 janvier 2018, on a appris que la banque sud-africaine First National Bank avait rejeté une transaction entre l'un de ses clients et le bureau d'Havanatour UK, car cette opération était liée à une entité figurant sur la liste de sanctions du Bureau du contrôle des avoirs étrangers.
- Le 12 février 2018, il a été signalé que la banque brésilienne Bradesco avait empêché l'entreprise brésilienne Emporium Cigars de traiter avec la Banco Internacional de Comercio de Cuba et l'entreprise Habanos, invoquant les mesures imposées à Cuba dans le cadre du blocus.
- Le 19 mars 2018, la banque panaméenne Multibank a annulé plusieurs transactions en euros effectuées par des sociétés des États-Unis à destination d'une entreprise cubaine par l'intermédiaire de la société panaméenne CCAS. Ces transactions, destinées à régler des services liés au survol, ont été annulées car elles provenaient d'une banque des États-Unis et étaient à destination de Cuba.
- Le 28 mars 2018, la banque allemande Deutsche Postbank a, en raison des règles régissant le blocus, rejeté le transfert d'un montant en euros entre 8MAI, une maison d'édition allemande, et Granma Internacional.

5.3 Autres incidences extraterritoriales

- Le 18 septembre 2017, la filiale française de l'entreprise Forax a informé la Délégation permanente de Cuba auprès de l'UNESCO qu'elle annulerait toutes les cartes d'achat de carburant délivrées à la Délégation car le fournisseur, la compagnie anglo-néerlandaise Royal Dutch Shell, avait interdit la fourniture de carburant aux pays qui, comme Cuba, étaient sous le coup de sanctions imposées par les États-Unis.
- Le 28 octobre 2017, l'ambassade de Cuba en Australie a signalé que les banques privées australiennes Australia and New Zealand Banking Group (ANZ), Commonwealth Bank, Saint George Bank, Bendigo Bank et Westpac continuaient de bloquer les transactions liées à Cuba, en l'occurrence l'envoi solidaire de dons visant à réparer les dommages causés par l'ouragan Irma.
- Le 28 octobre 2017, on a appris que la banque ANZ avait averti l'agence de voyages néo-zélandaise World Journeys que celle-ci devait suspendre les opérations qu'elle effectuait directement et indirectement avec Cuba, sous peine de se voir contrainte de clore les comptes qu'elle possédait à l'ANZ.
- Le 27 novembre 2017, les banques privées chiliennes Banco de Crédito de Inversiones de Chile, Banco Edwards, Banco de Chile, ITAN et BBVA Chile et la banque publique BancoEstado ont refusé de transférer vers Cuba les fonds récoltés par le Movimiento Chileno de Solidaridad con Cuba (Mouvement chilien de solidarité avec Cuba) pour appuyer la réparation des dommages causés par l'ouragan Irma, arguant qu'il ne leur était pas permis de réaliser ces transactions car Cuba était visée par les règles du blocus imposé par les États-Unis.

18-08324 51/183

- Le 18 août 2017, il a été signalé qu'une succursale de la banque Westpac en Nouvelle-Zélande avait temporairement interrompu le règlement d'une commande de café faite à Vanuatu par la société néo-zélandaise Havana Coffee Works parce que le nom de cette dernière contenait le mot « Havana ».
- En février 2018, l'hôtel Sheraton Addis, en Éthiopie, obéissant aux instructions de sa maison mère basée aux États-Unis, a rejeté une demande de réservation de chambres à l'intention d'une délégation cubaine en visite dans le pays, invoquant les règles du blocus contre Cuba.
- Le 27 avril 2018, l'entreprise FedEx Express a annulé le compte associé à l'ambassade de Cuba à Antigua-et-Barbuda, avançant l'argument selon lequel l'entreprise et ses filiales internationales étaient soumises à la loi des États-Unis et étaient par conséquent dans l'impossibilité de réaliser des envois à destination de gouvernements visés par des sanctions du Bureau du contrôle des avoirs étrangers.
- Le 21 mai 2018, on a appris que Prisma (Todo Pago), une entreprise argentine spécialisée dans les paiements en ligne, avait interrompu les services qu'elle offrait à la filiale de l'entreprise Havanatur en Argentine, justifiant cette interruption par le fait que cette dernière figurait sur la liste des sanctions du Bureau du contrôle des avoirs étrangers.

VI. Rejet international du blocus

6.1 Opposition de la société américaine au blocus

Les groupes opposés à la politique absurde de blocus contre Cuba sont de plus en plus nombreux et divers aux États-Unis, malgré la volonté du Gouvernement actuel de revenir sur les progrès accomplis par les deux pays dans leurs relations bilatérales entre décembre 2014 et début 2017.

Des groupes tels qu'Engage Cuba et CubaNow, dont l'objectif est de promouvoir les relations bilatérales et la levée du blocus, ont poursuivi leur travail en ce sens et élargi leur champ d'action. En outre, ils ont réussi à maintenir leur influence dans différents secteurs, tels que l'agriculture, la culture et le commerce, et se sont même employés à chercher des appuis au sein des branches exécutive et législative, au niveau fédéral comme au niveau des États.

On trouvera ci-après quelques exemples du rejet du blocus aux États-Unis :

- Le 6 juin 2017, le Sénat de l'État du Michigan a adopté une résolution exhortant le Congrès des États-Unis à développer et à améliorer les relations commerciales avec Cuba;
- Le 12 juin 2017, les sénateurs démocrates Amy Klobuchar (Minnesota), Chris Murphy (Connecticut), Dick Durbin (Illinois), Debbie Stabenow (Michigan), Sheldon Whitehouse (Rhode Island), Elizabeth Warren (Massachusetts), Al Franken (Minnesota), Brian Schatz (Hawaii), Michael Bennet (Colorado), Jon Tester (Montana), Patrick Leahy (Vermont), Ron Wyden (Oregon), Claire McCaskill (Missouri) et Jeanne Shaheen (New Hampshire) ont envoyé une lettre ouverte au Secrétaire d'État d'alors, Rex Tillerson, demandant le maintien et le renforcement des relations commerciales et politiques avec Cuba ainsi que la levée du blocus ;
- Le 12 juin 2017, le groupe Engage Cuba et l'entreprise Morning Consult ont rendu publics les résultats d'un sondage national au sujet de Cuba, dont il est ressorti que la majorité des électeurs inscrits comme républicains appuyaient la levée des restrictions touchant les échanges commerciaux avec Cuba et les

voyages vers Cuba, et que la majorité des citoyens des États-Unis étaient favorables au maintien des relations bilatérales ;

- Le 20 juin 2017, Bobby Rush, représentant démocrate de l'Illinois, a soumis au Congrès le projet de loi H.R.2296, visant notamment à lever le blocus contre Cuba;
- Le 20 juin 2017, la Florida Atlantic University a dévoilé les résultats d'une enquête sur Cuba réalisée en Floride, laquelle montrait que seuls 34 % des résidents de cet État appuyaient la nouvelle politique du Président Trump;
- Le 1^{er} août 2017, le sénateur démocrate de l'Oregon Ron Wyden a présenté le projet de loi S.1699 sur le commerce entre Cuba et les États-Unis, dans le but de lever les sanctions contre Cuba et d'établir des relations commerciales normales entre les deux pays ;
- Le 1^{er} août 2017, un groupe bipartite composé de dirigeants politiques et de chefs d'entreprise de l'État du Kentucky, mené par Ryan Quarles, commissaire à l'agriculture, et Jonathan Blue, entrepreneur, ont créé le conseil d'État d'Engage Cuba pour le Kentucky. Cette organisation vise à obtenir la levée du blocus afin de stimuler les exportations dans les principaux secteurs de l'économie locale, tels que l'agriculture et la production industrielle;
- Le 26 septembre 2017, Michael Sykes, directeur de l'entreprise Cuba Cultural Travel, et Dani Pérez, avocat, ont fondé une organisation nommée American Tour Operators in Cuba (Tour-opérateurs américains à Cuba), qui regroupe plus de 50 entreprises des États-Unis travaillant dans le secteur du tourisme à Cuba;
- Le 28 octobre 2017 s'est achevée la quatrième rencontre des Cubains résidant aux États-Unis sur le thème de la défense de la souveraineté nationale et de l'opposition au blocus, qui s'est tenue à la Howard University à Washington et au cours de laquelle il a été convenu d'encourager les conseils municipaux et les assemblées législatives locales à se déclarer en faveur de la normalisation des relations avec Cuba, de la levée du blocus et de la liberté de voyager ;
- Le 21 février 2018, lors d'une conférence de presse à La Havane en présence d'autres élus des États-Unis en visite à Cuba, le sénateur démocrate de l'Oregon Ron Wyden a évoqué l'appui bipartite dont jouissait la levée du blocus au sein du Congrès. Il s'est également dit préoccupé du retour en arrière que constitue l'adoption par l'administration du Président Trump de politiques dignes de la guerre froide;
- Le 1^{er} mars 2018, une coalition formée de 28 tour-opérateurs et sociétés spécialisées dans les voyages éducatifs à Cuba a réclamé, dans un communiqué adressé au Président Trump, un affaiblissement des restrictions touchant les déplacements de citoyens des États-Unis à Cuba.

6.2 Opposition de la communauté internationale

Il est frappant de constater que Cuba jouit de l'appui croissant et quasi unanime de la communauté internationale dans sa revendication d'une levée du blocus. En effet, au cours de la période considérée, de nombreuses déclarations en faveur de l'abandon immédiat et inconditionnel de cette politique ont été prononcées.

On en trouvera ci-après quelques exemples :

• Le 13 septembre 2017, dans le cadre de la trente-sixième session ordinaire du Conseil des droits de l'homme, les effets néfastes du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba ont été dénoncés et un appel à la levée de ce blocus a été lancé. Ainsi, 24 pays en développement et

18-08324 53/183

- le Groupe des États d'Afrique ont pris la parole à cet effet au cours du dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme;
- Le 14 septembre 2017, toujours dans le cadre de sa trente-sixième session ordinaire, le Conseil des droits de l'homme a tenu sa réunion-débat biennale consacrée aux mesures coercitives unilatérales et aux droits de l'homme. Outre le Mouvement des pays non alignés, le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique et Cuba, qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, 15 autres pays en développement ont pris la parole. Les participants à la réunion comprenaient notamment le Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, l'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable et un membre du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme;
- Dans leur déclaration ministérielle du 22 septembre 2017, les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine ont rejeté encore une fois les modalités d'application du blocus contre Cuba ainsi que l'imposition de mesures coercitives unilatérales à des pays en développement. Le texte a été adopté à la quarante et unième réunion ministérielle annuelle du Groupe des 77, qui s'est tenue au cours de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale à New York;
- En septembre 2017, au cours du débat général de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, 37 chefs de délégation se sont prononcés en faveur de la levée du blocus ;
- Le 1^{er} novembre 2017, l'Assemblée générale a adopté, pour la vingt-sixième fois consécutive (voir le tableau ci-dessous), la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » par 191 voix pour et seulement 2 voix contre (États-Unis et Israël).

Votes de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, 1992–2017

Année	Voix pour	Voix contre	Abstentions
1992	59	3	71
1993	88	4	57
1994	101	2	48
1995	117	3	38
1996	137	3	25
1997	143	3	17
1998	157	2	12
1999	155	2	8
2000	167	3	4
2001	167	3	3
2002	173	3	4
2003	179	3	2
2004	179	4	1
2005	182	4	1

Année	Voix pour	Voix contre	Abstentions
2006	183	4	1
2007	184	4	1
2008	185	3	2
2009	187	3	2
2010	187	2	3
2011	186	2	3
2012	188	3	2
2013	188	2	3
2014	188	2	3
2015	191	2	0
2016	191	0	2
2017	191	2	0

- Au cours du débat sur la résolution, 41 orateurs de toutes les régions du monde se sont exprimés, demandant la levée immédiate du blocus. Parmi eux, on comptait sept représentants de groupes de concertation et d'organisations régionales et sous-régionales, à savoir le Groupe des 77 et la Chine, le Mouvement des pays non alignés, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, la Communauté des Caraïbes, le Groupe des États d'Afrique, l'Organisation de la coopération islamique et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.
- Le 29 novembre 2017, le Conseil latino-américain du Système économique latino-américain et caribéen, réuni en session ministérielle à Caracas, a adopté une déclaration en faveur de l'abandon du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, dans laquelle le Gouvernement des États-Unis était appelé à se conformer aux dispositions des résolutions successives de l'Assemblée générale sur le sujet et, à cet égard, à mettre fin au blocus économique, commercial et financier qu'il imposait à Cuba.
- Lors de sa cent sixième session, tenue à Bruxelles les 5 et 6 décembre 2017, le Conseil des ministres des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique a adopté une déclaration contre le blocus imposé à Cuba, condamnant de nouveau la politique des États-Unis et se disant préoccupé par le recul accusé dans les relations bilatérales entre Cuba et les États-Unis.
- Le 30 janvier 2018, à l'occasion du trentième Sommet de l'Union africaine, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté une résolution sur la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, laquelle se conclut par la réaffirmation de la solidarité des 55 États membres de l'Union africaine avec Cuba.
- Lors de la dix-huitième Réunion ministérielle à mi-parcours du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue du 3 au 6 avril 2018 à Bakou, plusieurs chefs de délégation se sont prononcés contre le blocus imposé à Cuba, qui a de nouveau été dénoncé en des termes forts dans le document final adopté à l'issue de la réunion.

Au cours de la période considérée, le site Web Cuba vs. Bloqueo a recueilli plus de 200 déclarations et plaintes contre le blocus, provenant de mouvements de solidarité, de parlements et de groupes parlementaires, d'éminents scientifiques, de militants, d'associations d'amitié et de Cubains résidant à l'étranger, d'organisations non gouvernementales et d'administrations locales, fédérales et nationales de divers

18-08324 **55/183**

pays, qui tous se sont joints au rejet unanime suscité par le blocus imposé à Cuba. En voici des exemples :

- Le 11 juillet 2017, à l'occasion de la vingt-huitième caravane de l'amitié États-Unis-Cuba, l'organisation Pastors for Peace (Pasteurs pour la Paix) a de nouveau bravé le blocus immoral que les États-Unis imposent à Cuba. En effet, les membres de la caravane se sont rendus à Cuba sans la permission du Département du trésor, au risque de se voir infliger des peines et des amendes, et ont exigé que les progrès déjà accomplis soient préservés et que soit levée l'interdiction faite aux citoyens des États-Unis de se rendre librement à Cuba;
- Le 15 septembre 2017, une discussion sur les conséquences du blocus pesant sur Cuba pour le secteur de la santé a été organisée à la Calvary Baptist Church, à Washington. Au cours de cette manifestation, les slogans « Cuba sí, bloqueo no » (Cuba oui, blocus non) et « Viva Cuba » (Vive Cuba) ont résonné, traduisant l'appel de la société des États-Unis en faveur de l'abandon du blocus imposé à l'île;
- Le 6 octobre 2017, Roberto Requião, sénateur du Parti du Mouvement démocratique brésilien, a qualifié la politique du Président Trump envers Cuba de bêtise irrationnelle. Dans une déclaration faite à l'agence de presse Prensa Latina, il a affirmé que le Président Trump avait inventé une théorie des plus fantaisistes concernant de supposées attaques acoustiques contre le personnel de l'ambassade des États-Unis à Cuba, ce qui n'avait aucun sens;
- Le 9 octobre 2017, Roman Romanenko, cosmonaute russe, héros de la Fédération de Russie et député de la douma d'État de l'Assemblée fédérale, a publié une déclaration dans laquelle il exigeait la fin du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis depuis plus d'un demisiècle. Il a rappelé l'appel que la douma d'État avait lancé en séance plénière à l'intention de l'Assemblée générale, des parlements des États Membres de l'ONU et des organisations parlementaires internationales, soulignant la nécessité de mettre fin à cette politique infructueuse qui perdurait et faisait souffrir le peuple cubain ;
- Le 12 octobre 2017, lors de la quatrième rencontre des Jeunes travailleurs du Cône Sud de la Fédération syndicale mondiale, qui s'est déroulée en Argentine en présence de plus de 450 délégués venus de huit pays, la Fédération a adopté une résolution condamnant l'injuste blocus économique, commercial et financier:
- Le 22 octobre 2017, Rigoberta Menchú, prix Nobel de la paix, a manifesté son appui en faveur de la levée du blocus que les États-Unis maintiennent contre l'île, qu'elle a elle-même qualifié d'acte de génocide;
- Le 1^{er} novembre 2017, quelques heures avant le vote historique de l'Assemblée générale contre le blocus, le Parlement jamaïcain a adopté à l'unanimité une motion condamnant cette politique obsolète qui pèse lourdement sur le peuple cubain. Par cette motion, qu'ils adoptaient pour la neuvième année consécutive, les parlementaires jamaïcains ont déclaré que cette politique demeurait le principal obstacle au développement social et économique de Cuba;
- Le 3 novembre 2017, Zhores Alfiorov, prix Nobel de physique et député de la douma d'État de la Fédération de Russie, a publié une déclaration adressée à l'Assemblée générale et aux parlements des États Membres de l'ONU sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis;

- Le 16 mars 2018, les représentants de mouvements sociaux et syndicaux présents au treizième Forum social mondial, qui s'est déroulé à Salvador (Brésil), ont exigé que cesse le blocus économique, commercial et financier que les États-Unis imposent à Cuba depuis plus de cinq décennies ;
- Le 14 avril 2018, dans son allocution au Sommet des Amériques, le Président de l'État plurinational de Bolivie, Evo Morales Ayma, a condamné les sanctions unilatérales et les menaces d'invasion prononcées par les États-Unis contre le Venezuela et demandé la levée inconditionnelle du blocus contre Cuba.

Conclusions

Entre avril 2017 et mars 2018, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis s'est durci et a été appliqué rigoureusement. Cette politique a continué de constituer la principale entrave au développement de l'économie cubaine et au plein exercice de tous les droits fondamentaux des Cubains, ainsi qu'un obstacle de taille à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs.

L'intensification de l'application extraterritoriale du blocus s'est traduite par une traque insensée des transactions commerciales et financières avec Cuba et par des représailles contre les entrepreneurs et les sociétés bancaires et financières ayant des liens avec l'île. Le harcèlement constant des entrepreneurs et les menaces et sanctions prononcées contre les investisseurs étrangers reflètent le mépris des autorités des États-Unis à l'égard du droit international et de la souveraineté des autres pays.

Les pertes économiques subies depuis que le blocus est appliqué, soit depuis près de 60 ans, s'élèvent à 933 678 000 000 dollars, compte tenu de la dépréciation du dollar face à l'or sur le marché international. À prix courants, cela représente plus de 134 499 800 000 dollars.

Au cours de la période considérée, les pertes subies par Cuba en raison du blocus sont de l'ordre de 4 321 200 000 dollars.

Les règles et dispositions adoptées par le Département du trésor, le Département d'État et le Département du commerce des États-Unis en novembre 2017 en vue d'exécuter la politique de durcissement du blocus annoncée en juin de la même année par le Président Trump ont restreint davantage le droit des citoyens des États-Unis de voyager à Cuba et affaibli les possibilités déjà limitées qu'ont les entreprises des États-Unis de commercer avec Cuba.

Le durcissement du blocus financier et bancaire, de caractère éminemment extraterritorial, s'apparente à une traque permanente des actifs financiers cubains à l'étranger et constitue un obstacle grandissant à l'établissement de relations normales entre le système bancaire cubain et ceux d'autres pays, portant gravement atteinte à l'économie du pays, et en particulier aux activités commerciales des entreprises et des banques nationales pour lesquelles elles sont en relation avec la finance internationale.

Le blocus constitue une violation du droit international. Il est contraire aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il bafoue le droit de tout État souverain à la paix, au développement et à l'autodétermination. Il constitue, par son essence et ses objectifs, un acte unilatéral d'agression et une menace permanente contre la stabilité d'un pays. Il viole également les droits constitutionnels des citoyens des États-Unis en enfreignant leur liberté de se rendre à Cuba. En outre, par son caractère extraterritorial, il va à l'encontre des droits souverains de nombreux autres États.

Le Gouvernement des États-Unis doit lever le blocus imposé à Cuba de manière unilatérale et inconditionnelle, de façon à répondre à la demande massive de la

18-08324 57/183

communauté internationale et à l'opinion largement majoritaire des nombreuses voix qui s'élèvent aux États-Unis en faveur de la cessation de cette politique injuste.

Cuba et son peuple sont certains que la communauté internationale appuiera leur demande légitime de levée du blocus économique, commercial et financier imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Djibouti

[Original : français] [28 mai 2018]

La République de Djibouti tient à réaffirmer son attachement fondamental aux buts et principes de la Charte des Nations Unis et aux règles du droit international.

De plus, Djibouti a voté pour la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », et n'a donc ni adopté ni appliqué de lois du type visé dans son préambule, de sorte qu'il n'y a pas lieu d'abroger ou d'invalider de telles lois ou mesures.

Dominique

[Original : anglais] [29 mai 2018]

Le Commonwealth de Dominique n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures qui entraveraient d'une quelconque manière la liberté de commerce et de navigation de la République de Cuba.

Le Gouvernement dominiquais s'oppose sans réserve à l'application extraterritoriale de lois nationales, car cette pratique méprise et compromet la souveraineté des autres États et n'a pas reçu l'approbation de l'Organisation des Nations Unies. Ces mesures unilatérales sont contraires à la Charte des Nations Unies, au droit et aux usages internationaux et au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États.

Le Gouvernement dominiquais a toujours considéré et continuera de considérer la République de Cuba, forte de son gouvernement et de son peuple, comme un membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples et comme une nation sœur dans la région des Caraïbes. Au cours des 36 dernières années, les Gouvernements et les peuples dominiquais et cubains ont tissé des liens culturels et politiques et se sont montrés solidaires les uns des autres dans différents domaines de coopération, en particulier l'éducation, la santé et les sports.

Le Gouvernement dominiquais demande de nouveau qu'il soit mis fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, lequel a causé un énorme préjudice au peuple cubain ces 60 dernières années. Il appelle à un retour à la pratique bien établie consistant à s'appuyer sur le dialogue et la diplomatie en tant que stratégies essentielles de résolution des questions en suspens entre les membres de la communauté internationale.

Le Gouvernement dominiquais salue la reprise récente des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba. Il demande instamment qu'il soit dûment tenu compte de l'appel lancé récemment par les États membres de la Communauté

des Caraïbes et par l'immense majorité de la communauté internationale en faveur d'une levée de l'embargo, et que le dialogue et la recherche du compromis soient privilégiés dans les relations entre nos deux voisins sur le continent.

Égypte

[Original : anglais] [22 mai 2018]

Fidèle à sa position selon laquelle l'imposition de sanctions unilatérales en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies n'est pas une pratique qu'elle puisse approuver, la République arabe d'Égypte a voté pour la résolution 72/4 de l'Assemblée générale.

Le blocus imposé par les États-Unis à Cuba constitue une violation manifeste des principes du multilatéralisme, porte atteinte aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, dont la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, et nuit à la confiance mutuelle entre États.

Ce blocus injuste et injustifiable se traduit par des dommages économiques et sociaux hors de proportion pour le peuple cubain et touche des secteurs vitaux de l'économie du pays. Cette mesure anachronique, vestige d'une ère révolue, doit être levée. Le blocus a des répercussions sur les entreprises et les citoyens de pays tiers, autant d'effets extraterritoriaux qui portent atteinte aux droits souverains de nombreux États Membres. L'Égypte est profondément préoccupée par l'expansion de l'extraterritorialité de ce blocus, qui constitue un argument de plus en faveur de l'abolition rapide de ces sanctions injustifiées.

L'Égypte salue le rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis, la visite historique du Président des États-Unis à Cuba en 2016 et les résultats du vote sur la résolution 71/5, adoptée sans aucune voix contre.

Elle reconnaît aussi les progrès accomplis s'agissant des règlements adoptés par l'ancien Gouvernement américain dans certains secteurs et souhaite que ces avancées ouvrent la voie à la normalisation des relations bilatérales entre les deux pays dans tous les domaines.

Toutefois, s'il s'agit d'autant de pas dans la bonne direction, beaucoup reste à faire puisque le blocus en tant que tel demeure inchangé et que les lois et règlements qui le régissent sont toujours en vigueur et appliqués avec la plus grande sévérité.

L'Égypte estime que les États-Unis doivent encore prendre de nombreuses mesures et décisions courageuses pour permettre la levée immédiate du blocus imposé à Cuba et normaliser ainsi totalement les relations entre les deux pays.

Elle est d'avis que ce blocus reste une politique absurde et moralement inadmissible, qui n'a pas permis de briser la détermination du peuple cubain à rester maître de son avenir. En dépit de toutes les répercussions néfastes du blocus, le Gouvernement cubain a consenti des efforts considérables pour répondre aux besoins de son peuple.

Il s'avère qu'après plus de 56 années de blocus contre le pays, le peuple cubain a réussi à survivre à l'heure de la mondialisation grâce à sa persévérance et à son refus de désespérer.

L'Égypte souhaite que le dialogue entre les deux pays, fondé sur le respect mutuel et l'application des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, conduise à la levée immédiate du blocus et à la normalisation des relations bilatérales entre les deux pays dans tous les domaines.

18-08324 **59/183**

Dans ce nouveau contexte, l'Égypte exhorte une fois de plus les États-Unis à respecter immédiatement et pleinement les 26 résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui ont été adoptées par l'écrasante majorité des membres de la communauté internationale, et à mettre fin à ce blocus injustifié, qui n'a jamais eu lieu d'être et doit être levé une fois pour toutes.

El Salvador

[Original : espagnol] [27 avril 2018]

Respectueuse des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international et pleinement consciente de la nécessité de mettre fin à l'application unilatérale à l'encontre d'un autre État de mesures à caractère économique, commercial et financier qui nuisent au développement de son peuple, la République d'El Salvador, réaffirme son ferme soutien à la demande de levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

La République d'El Salvador est également consciente qu'outre l'économie, ce blocus affecte également d'autres secteurs d'importance vitale pour le peuple cubain tels que la santé, l'éducation, l'alimentation, le sport et la culture. Le blocus est donc une mesure déplorable aux conséquences désastreuses sur le progrès et le développement d'un État souverain.

Par ailleurs, la République d'El Salvador estime que les mécanismes utilisés pour appliquer et renforcer le blocus contre Cuba portent gravement atteinte tant aux principes qui régissent les relations économiques, commerciales, monétaires et financiers qu'aux nombreuses résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies et les autres organismes internationaux.

Cuba demeure dans l'impossibilité d'exporter ou d'importer librement des produits ou des services en provenance ou à destination des États-Unis. Il lui est également impossible d'entretenir des relations bancaires directes avec ce pays et d'accueillir des investissements américains dans les autres secteurs de l'économie, exception faite des télécommunications. Le renforcement du blocus se traduit également par l'imposition d'amendes de plusieurs millions de dollars contre les banques et les institutions financières qui entretiennent des relations avec Cuba et par la mise à mal des transactions financières internationales entreprises par l'île.

Il convient de souligner que, malgré toutes les mesures unilatérales qui pèsent sur elle, Cuba a réussi, par sa persévérance et sa détermination, à surmonter les obstacles et les écueils mis sur sa voie. C'est pourquoi El Salvador salue l'action menée par ce pays pour ouvrir et renforcer son économie, et améliorer ses méthodes de production.

La République d'El Salvador estime que les mesures unilatérales, telles que le blocus imposé au peuple cubain, entravent gravement tous les efforts que la communauté internationale déploie aujourd'hui en faveur de la paix, de la coopération, du développement et de la justice sociale, des droits de l'homme, de l'intégration politique, économique et sociale, de l'unité et de la solidarité entre les pays.

Enfin, la République d'El Salvador a conscience que l'appel de la communauté internationale en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba a petit à petit gagné en force et se joint à nouveau à cet appel, insistant sur son caractère urgent. De même, elle appelle de ses vœux la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis, de façon à renforcer le développement de ces deux peuples et nations.

Émirats arabes unis

[Original : anglais] [11 mai 2018]

Les Émirats arabes unis ont voté en faveur de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, qui a été adoptée par 191 voix.

Les Émirats arabes unis agissent conformément aux obligations qui leur incombent en vertu des principes et objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international et affirment que, conformément au droit international, tous les États devraient pouvoir jouir pleinement de la liberté du commerce et de la navigation dans les eaux internationales. Pour cette raison, ils n'appliquent aucun blocus économique, commercial ou financier contre Cuba. Par ailleurs, ils n'autorisent pas l'application de telles mesures en dehors des cas prévus par le droit international.

Équateur

[Original : espagnol] [18 avril 2018]

L'Équateur n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale. Bien au contraire, il souscrit à ses obligations conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, qui établissent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

Ayant toujours soutenu la résolution en votant en sa faveur, l'Équateur prend également part aux débats destinés à mettre un terme à ce blocus injuste, qui entrave le développement économique et social du peuple cubain.

L'Équateur maintient des relations économiques et commerciales étroites avec Cuba, tandis que les échanges commerciaux entre les deux pays se sont développés au cours des dernières années.

Conclu le 10 mai 2000 dans le cadre de l'Association latino-américaine d'intégration et entré en vigueur le 7 mars 2001, l'Accord partiel de complémentarités économiques n° 46 tend à renforcer les échanges commerciaux en octroyant des préférences tarifaires et non tarifaires.

Érythrée

[Original : anglais] [1er juin 2018]

Le Gouvernement de l'État d'Érythrée n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 72/4 de l'Assemblée générale.

L'Érythrée demeure fermement opposée au maintien du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba, qui va à l'encontre des principes du droit international et nuit à l'efficacité des mesures prises par ce pays et son peuple pour atteindre tous les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs de développement durable.

L'Érythrée se joint donc à d'autres États pour demander aux États-Unis d'abroger ou d'invalider immédiatement toutes les lois ou mesures qui continuent de porter atteinte aux moyens de subsistance du peuple cubain et des ressortissants cubains vivant à l'étranger.

18-08324 **61/183**

Eswatini

[Original : anglais] [1^{er} juin 2018]

Le Gouvernement du Royaume d'Eswatini continue d'appuyer chaleureusement les mesures importantes que les Gouvernements américain et cubain ont prises en 2016 en vue de consolider le changement de politique entre leurs deux pays et de rétablir et de normaliser leurs relations bilatérales, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

Le Royaume d'Eswatini appuie sans réserve les efforts et la détermination des États-Unis et de Cuba en ce sens.

Le Royaume d'Eswatini forme le vœu que les États-Unis écoutent l'appel de la communauté internationale demandant la fin du blocus économique, commercial et financier, de manière à ce que Cuba puisse jouir sans entrave de toutes les libertés et de tous les droits et privilèges accordés à l'ensemble des nations souveraines.

Éthiopie

[Original : anglais] [27 avril 2018]

La République fédérale démocratique d'Éthiopie considère que le maintien du blocus économique, commercial et financier contre Cuba viole les principes du multilatéralisme et de la Charte des Nations Unies, du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ainsi que de la confiance mutuelle.

La mesure unilatérale prise par les États-Unis à l'encontre de Cuba s'est traduite par des difficultés sociales et économiques pour l'île, affectant ainsi les conditions de vie du peuple cubain.

Le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie appelle donc de ses vœux la levée du blocus afin que le peuple et le Gouvernement cubains puissent jouir de leur souveraineté, conformément aux principes et aux valeurs inscrits dans la Charte des Nations Unies.

La République fédérale démocratique d'Éthiopie est convaincue qu'un dialogue constructif est nécessaire pour promouvoir la confiance mutuelle et l'entente entre les nations du monde.

Ex-République yougoslave de Macédoine

[Original : anglais] [1er juin 2018]

L'ex-République yougoslave de Macédoine n'a jamais appliqué ou promulgué de sanctions unilatérales ni de blocus et réaffirme qu'elle se conforme intégralement à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale.

Fédération de Russie

[Original : russe] [31 mai 2018]

La position de la Fédération de Russie relativement à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » est restée inchangée. Solidaires du point de vue de l'immense majorité des membres de la communauté internationale, nous condamnons catégoriquement le blocus imposé à Cuba par les États-Unis et réclamons sa levée immédiate et inconditionnelle.

Nous considérons que le blocus commercial, économique et financier que les États-Unis d'Amérique imposent à Cuba depuis près de 60 ans est une odieuse réminiscence de l'époque de la guerre froide, un exemple criant de violation des normes du droit international et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies (en particulier le respect de la souveraineté nationale et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'États souverains) et une pratique témoignant d'une conduite déloyale des relations internationales, qui repose sur des sanctions prises unilatéralement pour empêcher un État souverain de suivre son propre modèle de développement.

Le durcissement des sanctions imposées à Cuba par les États-Unis, à l'initiative de l'actuelle administration américaine mise en place par le Président Donald Trump, est dépourvu de tout fondement, contreproductif et, à en juger par la position de la communauté internationale, conduira à isoler Washington. Le blocus porte considérablement préjudice à l'économie de la République et entrave les vastes réformes mises en œuvre par les autorités cubaines. Le fardeau pèse avant tout sur la population de l'île qui peine à exercer ses droits légitimes de mener une vie digne et de jouir d'une pleine sécurité sociale, entre autres dans le domaine de la santé. Nous pensons que le recours à cette pratique illégale constitue un anachronisme infondé au regard de la réalité contemporaine et va à l'encontre des objectifs de développement durable définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'expérience cubaine, qui jouit d'un crédit mérité dans le monde, l'espace de dialogue qu'offre le pays et la part qu'il prend au règlement de conflits sévissant de longue date ainsi qu'à la promotion de processus d'intégration en Amérique latine et dans les Caraïbes démontrent à l'évidence que la politique imposée par les États-Unis envers Cuba est injustifiée, sans issue et à courte vue.

Fidji

[Original : anglais] [22 mai 2018]

Le Gouvernement fidjien réaffirme son appui à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, qui demande la fin du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Le Gouvernement fidjien rappelle que, comme ils y sont tenus par la Charte des Nations Unies, les États devraient s'abstenir d'imposer des sanctions économiques du type de celles visées dans la résolution.

Le Gouvernement fidjien tient à souligner une nouvelle fois que les Fidji n'ont pris aucune mesure susceptible d'entraver leurs relations économiques, commerciales et financières avec Cuba. Bien au contraire, elles entendent tisser des relations de

18-08324 **63/183**

coopération avec tous les pays et, à ce titre, souscrivent sans réserve à l'appel lancé en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba.

Gabon

[Original : français] [1er mai 2018]

Le Gouvernement gabonais réitère son attachement à la paix à travers le règlement pacifique des différends. Le Gabon a voté en faveur de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale et des résolutions précédentes, dans le respect des obligations que lui impose la Charte des Nations Unies et conformément aux buts et principes de celle-ci, lesquels reposent sur la coopération entre les États et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Le Gabon reste préoccupé par le maintien du blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba et des conséquences sur la population cubaine, y compris des Cubains résidant hors de Cuba.

Le Gabon souhaite vivement que les résolutions des Nations Unies faisant écho à l'appel collectif en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique soient respectées et appliquées, ce qui permettrait à Cuba de participer au commerce international et d'en tirer profit.

Le Gabon appelle également la communauté internationale à poursuivre ses efforts en vue de la normalisation des relations entre les deux pays.

Gambie

[Original: anglais] [29 mai 2018]

Le Gouvernement gambien n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 72/4 de l'Assemblée générale. Il est par conséquent opposé à ce que de telles lois, normes ou mesures visant Cuba et entravant la liberté du commerce et de la navigation internationaux continuent d'être adoptées ou appliquées. Le blocus imposé à Cuba va à l'encontre des principes fondamentaux du droit international, du droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies ainsi que des normes et principes régissant les relations pacifiques entre États, et viole tant les principes de l'égalité souveraine des États que ceux de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États Membres. Il n'a aucune justification légitime ou morale puisqu'il continue de saper les droits fondamentaux du peuple cubain à l'émancipation économique et au développement. Il doit immédiatement être levé.

En tant que membre responsable de la communauté internationale, la Gambie se joint donc aux autres États Membres pour demander l'abrogation ou l'annulation immédiate de toute loi, mesure ou politique qui fait obstacle à la liberté du commerce et de la navigation internationaux en violation des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le souhait le plus cher de la Gambie est que les résolutions des organes de l'Organisation des Nations Unies se faisant l'écho de la volonté collective de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique soient respectées et mises en application.

Géorgie

[Original : anglais] [1er juin 2018]

La Géorgie réaffirme son soutien à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba qui interdiraient ou restreindraient ses relations économiques, commerciales ou financières avec ce pays.

Ghana

[Original: anglais] [30 mai 2018]

Le Gouvernement de la République du Ghana reste profondément attaché à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies et aux principes établis du droit international, qui mettent en évidence l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et le droit des États à choisir leur système politique, économique, culturel et social.

Pour cette raison, et par solidarité avec le Gouvernement et le peuple cubains, le Ghana a apporté un soutien constant au fil du temps aux résolutions adoptées chaque année par l'Assemblée générale pour demander la levée inconditionnelle du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, qui continue de porter atteinte aux aspirations politiques, sociales et économiques légitimes de l'État insulaire et de son peuple.

Par ailleurs, le Gouvernement ghanéen n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 72/4 de l'Assemblée générale.

Le Ghana est d'avis que le maintien du blocus économique, financier et commercial empêche les Cubains, et en particulier les plus vulnérables, comme les femmes et les enfants, d'exercer leurs droits fondamentaux, notamment le droit au développement, à l'alimentation, aux soins médicaux et aux services sociaux.

Le Ghana exprime une nouvelle fois sa solidarité constante avec le Gouvernement et le peuple cubains et prie instamment les États-Unis d'entendre les appels de la communauté internationale demandant la levée du blocus imposé à Cuba, afin de donner à cette dernière les moyens de réaliser pleinement son potentiel dans le concert des nations.

Grenade

[Original : anglais] [29 mai 2018]

La Grenade défend sans réserve le respect des principes des Nations Unies. Ces principes, consacrés par la Charte des Nations Unies, permettent d'éviter toute escalade des conflits et de nouvelles souffrances en favorisant le multilatéralisme et sont essentiels à l'édification d'un monde plus pacifique.

De ce fait, la Grenade s'abstient de prendre des mesures unilatérales qui s'attaquent ou portent atteinte aux droits souverains d'un État, quel qu'il soit, ou qui restreignent et entravent la participation au commerce international ou la liberté de navigation d'un État. Elle demande donc une nouvelle fois la levée du blocus économique, commercial et financier imposé au Gouvernement et au peuple cubains.

18-08324 **65/183**

La Grenade estime que le revirement des efforts de rapprochement entre les États-Unis d'Amérique et la République de Cuba est regrettable, et encourage donc les deux parties à reprendre un dialogue de bonne foi. La Grenade s'inquiète de ce que le blocus est contraire à l'esprit des Nations Unies et entrave la réalisation des objectifs de développement humain essentiels à la construction du monde pacifique et prospère auquel nous aspirons tous.

De ce fait, la Grenade appuie la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, qui promeut le strict respect des buts et des principes consacrés dans la Charte et affirme la nécessité de lever le blocus.

Guatemala

[Original : espagnol] [7 mai 2018]

Conformément à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, le Guatemala n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures qui soient contraires aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ou entravent la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Guatemala rejette toute mesure unilatérale qui contreviendrait aux principes de la liberté du commerce et du droit international et demande instamment aux pays dont le droit interne comporterait toujours de telles dispositions de faire le nécessaire pour les abroger ou les priver d'effet.

Par conséquent, le Guatemala souligne qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit la liberté de transit ou de commerce entre le Guatemala et Cuba.

Compte tenu de l'évolution récente de la situation, le Guatemala constate avec préoccupation que les nouvelles mesures de renforcement du blocus, imposées en vertu du mémorandum présidentiel de sécurité nationale sur le renforcement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba du 16 juin 2017, ont fortement mis à mal les progrès réalisés depuis 2014.

Le Guatemala appelle de nouveau au rétablissement d'un dialogue fructueux entre les deux parties aux fins de la normalisation rapide de leurs relations diplomatiques, économiques, commerciales et financières.

Par ailleurs, le Guatemala se joint à la communauté internationale et continue de soutenir les efforts déployés en vue de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Guinée

[Original : français] [30 mai 2018]

Le Gouvernement de la République de Guinée exprime sa profonde préoccupation face au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

Cet embargo perdure depuis de nombreuses années, en dépit de toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et cela constitue un véritable obstacle au développement socioéconomique de Cuba.

Il est aussi évident que la politique commerciale des États-Unis à l'égard de Cuba met à rude épreuve les relations de coopération régionale et internationale, un

état de fait dont l'une des conséquences dramatiques est la détérioration des conditions de vies des familles cubaines.

À cet égard, la République de Guinée réaffirme, en vertu du droit international et de la Charte des Nations Unies, son soutien à la résolution 72/4, adoptée le 1^{er} novembre 2017 par l'Assemblée générale.

Guinée-Bissau

[Original : français] [7 mai 2018]

La Guinée-Bissau réaffirme que les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale des lois nationales sont contraires au besoin de promouvoir le dialogue et de faire prévaloir les buts et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement de la Guinée-Bissau n'a pas approuvé de résolutions contre Cuba et n'a pas adopté, au niveau interne, de mécanismes qui se traduisent par la mise en œuvre de telles résolutions, car elles sont de caractère unilatéral et contraires aux normes du droit international, notamment en ce qui concerne la libéralisation du commerce et de la navigation.

En conséquence, la Guinée-Bissau regrette que cet embargo de plus de 57 ans continue d'affecter le peuple cubain avec des dommages significatifs dans tous les secteurs importants de l'économie cubaine, comme la santé publique, la nutrition et l'agriculture, ainsi que les services bancaires, le commerce, l'investissement et le tourisme.

En outre, l'embargo de longues décennies a empêché le développement socioéconomique et, tant qu'il persistera, fera obstacle aux efforts de Cuba pour œuvrer à son développement durable, bien qu'il y ait eu des progrès significatifs entre les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de Cuba vers la normalisation des relations bilatérales.

La République de Guinée-Bissau reconnaît l'importance que le Secrétaire général accorde à cette question, et appelle à la mise en œuvre de la résolution 72/4.

Elle appelle également la communauté internationale à continuer à redoubler ses efforts pour que les deux pays trouvent un accord par l'intermédiaire d'un dialogue constructif, afin d'approfondir les relations entre les deux États.

Guinée équatoriale

[Original : espagnol] [21 mai 2018]

Lors de différentes interventions sur la nécessité de lever le blocus imposé à Cuba, la République de Guinée équatoriale a toujours inlassablement répété qu'il était urgent de mettre un terme au blocus et à l'isolement économique que Cuba subit depuis de nombreuses années.

Entre avril 2015 et avril 2016, une évolution très positive a eu lieu : le Président des États-Unis, Barack Obama, a pris l'initiative de rétablir les relations diplomatiques entre son pays et Cuba, ce qui s'est traduit par la réouverture des sièges diplomatiques des deux pays et par la visite de M. Obama à Cuba.

18-08324 **67/183**

La République de Guinée équatoriale demande que cette évolution positive, qui a fait souffler un vent d'optimisme sur la communauté internationale, se poursuive, que l'initiative de M. Obama soit appuyée et renforcée par le Gouvernement des États-Unis au moyen de mesures concrètes et de décisions, et que le blocus de Cuba soit, à terme, définitivement et totalement levé dans tous les domaines : économique, commercial et financier.

Ainsi, Cuba pourra exploiter tout son potentiel de développement dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Guyana

[Original : anglais] [22 mai 2018]

Le Gouvernement de la République du Guyana a toujours approuvé sans réserve et rigoureusement respecté les buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment ceux énoncés dans la résolution 72/4 de l'Assemblée générale.

Dès lors, la République du Guyana n'a jamais adopté de lois, de politiques ou de pratiques dont les effets extraterritoriaux portaient atteinte à la souveraineté d'autres États. Par ailleurs, le Gouvernement guyanien se conforme pleinement aux dispositions de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, qu'il continue d'appuyer sans réserve.

La République du Guyana s'est toujours fermement opposée, par principe, au blocus économique, financier et commercial imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et demande à nouveau qu'il soit mis fin à cette mesure oppressive. La République du Guyana encourage les États-Unis et Cuba à établir un dialogue constructif qui permettrait de renforcer la confiance et, à terme, d'aboutir à une normalisation complète des relations entre les deux pays.

Le Gouvernement guyanien trouve encourageantes les mesures déjà prises par les Gouvernements américain et cubain pour éliminer des obstacles qui entravent l'établissement d'une relation d'amitié entre les deux pays, et déplore que ces efforts n'aient pas été poursuivis.

Le Gouvernement guyanien espère que ces deux Gouvernements œuvreront au règlement définitif de cette question en souffrance depuis longtemps.

Haïti

[Original : français] [27 avril 2018]

Le Gouvernement de la République d'Haïti n'a jamais adopté de lois, de dispositions de lois ni de mesures du type visé dans la résolution 72/4 adoptée par l'Assemblée générale le 1^{er} novembre 2017 et intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

La République d'Haïti réaffirme son engagement et son attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment le respect des principes d'égalité souveraine des États, de non-ingérence et de non-intervention dans leurs affaires internes ainsi que le droit des États et de leurs ressortissants à jouir librement des bienfaits de la navigation et du commerce. Il est nécessaire que les États agissent conformément à ces principes du droit international en renonçant aux mesures

unilatérales susceptibles d'affecter les structures sociales, économiques et financières des autres États.

Sur la base de ces principes, le Gouvernement haïtien a toujours appuyé les efforts de la République sœur de Cuba en faveur de la nécessité urgente de mettre fin au blocus économique, commercial et financier qui affecte ce pays depuis de nombreuses années, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et dans les différents sommets de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Dans ce contexte, le Gouvernement de la République d'Haïti a salué les progrès enregistrés dans les relations bilatérales des États-Unis et de Cuba et a exprimé son vœu que ces progrès puissent aboutir à la levée du blocus économique et financier imposé à Cuba avec la nouvelle Administration des États-Unis.

Honduras

[Original : espagnol] [22 mai 2018]

Conformément aux obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, le Honduras n'adopte ni n'applique de lois ou de mesures économiques ou commerciales unilatérales à l'encontre d'autres États qui porteraient atteinte à la liberté du commerce international.

Îles Salomon

[Original : anglais] [19 avril 2018]

Dans le respect des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, les Îles Salomon, appuyant la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, appellent à la levée inconditionnelle du blocus économique et financier imposé depuis 1962 à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Les Îles Salomon saluent le courage, la résistance et la générosité dont le Gouvernement et le peuple cubains font preuve en éduquant, logeant et habillant les enfants de nombreux pays qui viennent étudier dans le pays, en dépit des conditions de vie difficiles qui leur sont imposées.

Inde

[Original: anglais] [15 mai 2018]

N'ayant ni adopté ni appliqué de lois du type visé dans le préambule de la résolution 72/4, l'Inde n'a aucune loi ou mesure à abroger ou annuler.

L'Inde s'est toujours opposée à toute mesure unilatérale prise par un pays et portant atteinte à la souveraineté d'un autre pays, y compris à toute tentative d'extension extraterritoriale de l'application des lois d'un pays à d'autres nations souveraines.

L'Inde rappelle les textes issus de la dix-septième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, tenue les 17 et 18 septembre 2016 sur l'île Margarita (République bolivarienne du Venezuela) et la Déclaration de Santa Cruz issue du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 77 ainsi que d'autres décisions de haut niveau prises par le Mouvement des pays non

18-08324 **69/183**

alignés, et elle prie instamment la communauté internationale d'adopter toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits souverains de tous les pays.

Indonésie

[Original : anglais] [23 mai 2018]

Le Gouvernement de la République d'Indonésie a toujours été fermement opposé à la mise en place de blocus unilatéraux ainsi que de mesures coercitives extraterritoriales portant atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction ou à la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Gouvernement indonésien réaffirme sa conviction que le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé de façon unilatérale à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique contrevient tant aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, tels que consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux, à l'instar de la Charte des Nations Unies, qu'aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre États.

Le Gouvernement indonésien affirme que ce blocus va à l'encontre de l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans lequel il est demandé instamment aux États de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte et qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social.

Le Gouvernement indonésien se déclare vivement préoccupé par le fait que le blocus économique, commercial et financier imposé de façon unilatérale à Cuba a continué de causer de graves difficultés économiques et sociales, nuisant ainsi au bien-être du peuple cubain et en particulier des groupes vulnérables comme les enfants, les femmes et les personnes âgées.

Le Gouvernement indonésien souligne la nécessité de favoriser le dialogue afin de mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et de normaliser les relations.

Iran (République islamique d')

[Original : anglais] [25 mai 2018]

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran réaffirme sa ferme opposition au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, à l'application extraterritoriale du droit interne des États-Unis et à l'adoption de pratiques commerciales discriminatoires. De ce fait, conformément aux obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation, la République islamique d'Iran n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale.

Par ailleurs, c'est avec une grande déception que le Gouvernement de la République islamique d'Iran constate que Cuba reste l'objet de sanctions économiques, commerciales et financières, en dépit de l'adoption chaque année par

l'Assemblée générale d'une résolution demandant la levée et l'élimination du blocus imposé au pays par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran demeure fermement convaincu que le blocus économique, commercial et financier qui est imposé à Cuba est contraire aux principes du droit international qui régissent les relations entre États et contredit la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui encourage la solidarité, la coopération et des relations amicales entre les nations.

Le blocus économique, commercial et financier imposé depuis des décennies à Cuba continue de porter atteinte aux conditions de vie et aux droits fondamentaux du peuple cubain et compromettra les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour parvenir au développement durable. Ces mesures n'ont d'autre objet que d'infliger de terribles souffrances et épreuves au peuple cubain, en particulier aux femmes et aux enfants. Le blocus porte gravement atteinte aux droits et aux intérêts légitimes de Cuba et d'autres États, ainsi qu'à la liberté du commerce et de navigation. Il doit donc être levé immédiatement, comme le demandent toutes les résolutions de l'Assemblée générale sur la question.

L'ampleur du soutien apporté aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale depuis tant d'années témoigne clairement de la ferme opposition de la communauté internationale aux mesures économiques coercitives unilatérales en général, et au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba en particulier. Il dénote également la sympathie que suscitent les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple cubains pour qu'il soit mis un terme à ce blocus illégal et inhumain.

Dans un contexte où la communauté internationale doit affronter des problèmes majeurs, notamment l'insécurité alimentaire et la malnutrition, la dégradation de l'environnement et l'aggravation de la pauvreté et du chômage, l'imposition du blocus semble plus injustifiable que jamais et doit susciter une opposition plus forte au niveau international.

La République islamique d'Iran prie instamment les États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'adopter toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à ce blocus inhumain imposé au peuple et au Gouvernement cubains et pour protéger le droit souverain de tous les autres pays de renforcer leurs relations commerciales et économiques avec Cuba.

La République islamique d'Iran demeure opposée aux mesures économiques et commerciales unilatérales que les États-Unis d'Amérique imposent aux autres pays et qui entravent la libre circulation des personnes et la liberté du commerce et de la finance, ainsi qu'à l'application et aux conséquences extraterritoriales de ces mesures nationales sur la souveraineté d'autres États. De telles mesures sont contraires au droit international ainsi qu'aux principes d'égalité souveraine et de coexistence pacifique des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

La République islamique d'Iran, qui subit depuis longtemps des mesures économiques coercitives, partage la préoccupation du Gouvernement et du peuple cubains et insiste donc sur la nécessité urgente de mettre fin à de telles mesures et d'appliquer intégralement les dispositions de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale.

18-08324 **71/183**

Iraq

[Original : arabe] [21 mai 2018]

- Guidé par son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux résolutions de l'Assemblée générale et par son respect de l'égalité souveraine des États, du principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation pour tous les États, l'Iraq soutient toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.
- Il exprime sa solidarité avec Cuba et son plein appui au droit du peuple cubain à l'autodétermination ainsi qu'à son droit souverain de bénéficier, sans restriction économique, des avantages découlant de l'utilisation de ses terres et de ses eaux territoriales.
- L'Iraq rejette les mesures économiques illégales, qui frappent les populations vulnérables, en particulier les enfants, les femmes et les personnes âgées ou malades, entravent le développement et font obstacle à l'action menée pour éliminer la pauvreté à Cuba.

Il est partisan de tout effort de médiation diplomatique de nature à amener les États-Unis d'Amérique et Cuba à s'asseoir à la table des négociations pour engager un dialogue qui puisse conduire à la levée du blocus, économique, commercial et financier imposé à Cuba et à la normalisation des relations entre les deux pays, ce qui permettrait aux Cubains d'à nouveau mener librement des activités commerciales et économiques et contribuerait à la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies en faveur du développement durable pour tous les peuples sans exception.

Islande

[Original : anglais] [4 mai 2018]

Le Gouvernement islandais réaffirme son appui à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale. L'Islande n'a ni adopté ni appliqué de lois ou mesures du type visé dans ladite résolution. Elle n'applique aucune loi commerciale ou économique susceptible de limiter ou d'empêcher le commerce ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba. Elle s'oppose à l'application extraterritoriale de mesures unilatérales contre un pays tiers.

Jamaïque

[Original : anglais] [29 mai 2018]

Le Gouvernement jamaïcain demeure profondément attaché aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, en particulier aux principes d'égalité souveraine, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi qu'à la liberté de la navigation et du commerce internationaux.

Conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi qu'à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, le Gouvernement

jamaïcain n'a adopté ni lois ni mesures pouvant porter atteinte à la souveraineté de tout État ou à ses intérêts nationaux légitimes.

La Jamaïque pense, comme d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, qu'imposer de manière unilatérale des lois extraterritoriales est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte et affaiblit les principes du multilatéralisme, de la souveraineté et du libre-échange.

La Jamaïque demeure préoccupée par les conséquences de la décision du Gouvernement américain d'appliquer de nouveau des mesures restrictives dans le cadre du mémorandum présidentiel de sécurité nationale sur le renforcement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba signé en juin 2017.

La campagne énergique de la Jamaïque en faveur de la réintégration complète de Cuba dans la région se fonde sur l'idée que le blocus est non seulement une mesure punitive contre Cuba, mais également un obstacle au développement de la région dans son ensemble.

Conformément à cette position, des mesures ont été prises à l'échelle nationale et, en octobre 2017, le Parlement de la Jamaïque a de nouveau adopté une résolution en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

Sur le plan multilatéral, la Jamaïque appuie depuis toujours les résolutions de l'Assemblée générale, à l'instar de la résolution 72/4, qui demandent la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, et exhorte tous les États Membres à respecter la Charte en mettant un terme à l'application de mesures si hostiles.

À l'échelon régional, la Jamaïque continue de plaider en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba, ce qu'elle a notamment fait à l'occasion du sixième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté des Caraïbes et de Cuba, qui s'est tenu en décembre 2017 et lors duquel les dirigeants ont réaffirmé leur rejet de l'imposition de mesures coercitives unilatérales.

La Jamaïque demande de nouveau aux États-Unis de prendre sans plus attendre les mesures nécessaires pour lever totalement le blocus, qui continue d'avoir des conséquences sociales et économiques désastreuses pour Cuba et le peuple cubain.

Japon

[Original : anglais] [25 avril 2018]

Le Gouvernement japonais n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé au paragraphe 2 de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement japonais estime que la politique économique des États-Unis à l'égard de Cuba doit être considérée essentiellement comme une question bilatérale. Le Japon partage toutefois l'inquiétude qu'inspirent la loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (loi Helms-Burton) et le Cuban Democracy Act de 1992 dans la mesure où l'application de ces lois cause un préjudice injustifié aux activités économiques d'entreprises ou aux citoyens d'un État tiers et sont probablement contraires au droit international concernant l'application extraterritoriale de lois nationales.

Le Gouvernement japonais a suivi de près la situation découlant desdites lois et des circonstances connexes, et ses préoccupations demeurent entières. Ayant étudié la question avec le plus grand soin, le Japon a voté pour la résolution 72/4.

18-08324 **73/183**

Jordanie

[Original : anglais] [9 mai 2018]

Le Royaume hachémite de Jordanie n'a appliqué ni lois ni mesures du type visé dans la résolution 72/4 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie a toujours voté en faveur des résolutions relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Kazakhstan

[Original : anglais] [4 mai 2018]

La politique étrangère du Kazakhstan est fondée sur les principes du droit international et vise à défendre le droit des nations de choisir leur propre voie de développement.

Le Kazakhstan condamne fermement tout acte unilatéral portant atteinte à la souveraineté d'un autre État.

Il n'a jamais adopté de règlements nationaux susceptibles d'empêcher le développement d'autres pays, notamment dans les domaines économique, commercial et financier.

Comme l'immense majorité des membres de la communauté internationale, le Kazakhstan préconise donc la levée du blocus imposé à Cuba et la cessation de tous les actes contraires aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Kenya

[Original : anglais] [27 mai 2018]

Le Gouvernement de la République du Kenya réaffirme son opposition aux mesures coercitives unilatérales appliquées en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. Le Kenya n'a jamais adopté ni appliqué unilatéralement de lois ou de mesures quelles qu'elles soient dont les effets extraterritoriaux porteraient atteinte à la souveraineté d'autres États. Dans leur majorité, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les États membres d'autres organisations internationales ont demandé la levée du blocus économique, commercial et financier contre Cuba. Le Kenya adhère aux principes consistant à maintenir des relations amicales entre toutes les nations, y compris dans le domaine commercial, pour promouvoir la paix et la sécurité indispensables au progrès social et économique de tous les peuples.

Le Kenya continuera de s'opposer au blocus imposé depuis longtemps à Cuba, qui a des répercussions néfastes sur les citoyens cubains et, conformément à la position de l'Union africaine, il demande la levée immédiate de ces mesures d'embargo économique et commercial injustifiables, afin de donner à Cuba toutes les chances de poursuivre son développement, comme elle en a légitimement le droit. Le Gouvernement de la République du Kenya a toujours voté en faveur des résolutions

de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis.

Le Gouvernement kényan salue et soutient le rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, qu'elle voit comme une étape positive vers la normalisation de leurs relations.

Afin d'exprimer à nouveau à Cuba la solidarité et le soutien du Kenya, le Président de la République, Uhuru Kenyatta, a officiellement inauguré l'ambassade du Kenya à La Havane à l'occasion d'une visite officielle qui s'est déroulée du 15 au 17 mars 2018, même si une mission diplomatique était installée dans la capitale depuis le 16 septembre 2016.

Kirghizistan

[Original : russe] [1er juillet 2018]

Dans sa politique étrangère, la République kirghize applique rigoureusement les normes et les principes fondamentaux du droit international, notamment les dispositions de la Charte des Nations Unies, et prône le respect des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence et de la non-intervention dans leurs affaires intérieures et de la liberté de commerce et de navigation internationaux.

La République kirghize n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 72/4 à l'encontre de la République de Cuba.

Kiribati

[Original : anglais] [8 juin 2018]

Le Gouvernement de la République de Kiribati réaffirme son appui à l'application de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale et, conformément aux obligations qui sont les siennes au regard de la Charte des Nations Unies, n'a pris aucune mesure de nature à porter atteinte aux relations économiques, commerciales ou financières avec Cuba ou tout autre pays.

Des considérations d'ordre moral et humanitaire sont évoquées dans la résolution et permettront, une fois que l'on en tiendra compte, d'améliorer le bien-être général du peuple cubain.

Koweït

[Original : anglais] [5 juin 2018]

L'État du Koweït soutient l'application de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale et souligne la nécessité de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, l'égalité souveraine de tous les États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et la liberté du commerce et de la navigation internationaux

En outre, l'État du Koweït a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale appelant à la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

18-08324 **75/183**

Lesotho

[Original : anglais] [14 mai 2018]

Le Royaume du Lesotho réaffirme son attachement aux dispositions et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, entre autres l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et la liberté de la navigation et du commerce internationaux.

Le Royaume du Lesotho se déclare profondément préoccupé par les effets dommageables du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, auxquels il demande instamment de lever cette mesure.

Liban

[Original: anglais] [14 mai 2018]

Le Gouvernement libanais respecte pleinement les dispositions de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale relative à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, conformément aux principes des Nations Unies et du droit international.

Libéria

[Original : anglais] [30 mai 2018]

Le Gouvernement libérien continue de demander la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

Il rappelle le soutien écrasant manifesté à l'égard des résolutions que l'Assemblée générale a adoptées sur cette question, notamment en 2017, lorsque 191 États Membres sur 193 ont voté pour la résolution 72/4 et la levée du blocus.

Encore aujourd'hui, le Libéria estime que cet appel est judicieux et espère une normalisation et une consolidation des relations entre les États-Unis et Cuba.

Libye

[Original : arabe] [19 juin 2018]

La Libye a voté pour la résolution 72/4 car elle s'oppose au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Elle exhorte les États à régler leurs différends de manière pacifique et à condamner le recours à des mesures unilatérales de coercition qui contreviennent aux principes de la Charte et aux droits de l'homme, et entravent l'action menée pour parvenir au développement, qui est l'un des objectifs principaux de l'Organisation des Nations Unies.

La Libye réaffirme sa ferme opposition aux mesures unilatérales imposées à des États à des fins politiques et souligne qu'elles ne permettent pas de régler les différends entre nations mais, au contraire, les compliquent et les enveniment.

La Libye a toujours fait part de son attachement à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois du type visé par les paragraphes 3 et 4 de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale.

La Libye ne cautionne pas l'application unilatérale de mesures de coercition économique à effet extraterritorial, qui contreviennent de manière flagrante aux principes du droit international.

Liechtenstein

[Original : anglais] [6 avril 2018]

Le Gouvernement de la Principauté du Liechtenstein n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Il estime en outre que les lois dont l'application repose sur des mesures ou des règlements ayant des effets extraterritoriaux sont incompatibles avec les principes universellement reconnus du droit international.

Madagascar

[Original : anglais] [29 mai 2018]

La République de Madagascar n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, conformément aux obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment la nécessité de respecter la liberté du commerce et de la navigation.

Dans ce contexte, la République de Madagascar réaffirme son soutien à toute mesure visant à mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Malaisie

[Original: anglais] [31 mai 2018]

La Malaisie réaffirme son soutien à l'application de la résolution 72/4, adoptée par l'Assemblée générale le 1^{er} novembre 2017. La Malaisie demeure fondamentalement opposée à toutes les formes de blocus unilatéral d'ordre économique, commercial et financier qui ne respectent pas les normes du droit international et vont à l'encontre des buts de la Charte des Nations Unies. La Malaisie demande instamment la levée du blocus imposé de manière unilatérale à Cuba, qui a entravé le développement du pays et infligé de nombreuses souffrances au peuple cubain.

18-08324 **77/183**

Malawi

[Original : anglais] [9 juillet 2018]

Le Gouvernement de la République du Malawi, qui entretient des relations diplomatiques avec Cuba, n'a jamais promulgué de loi visant un pays en particulier ni donné d'instruction interdisant le commerce ou la coopération avec Cuba. C'est pourquoi il n'a pratiquement aucun changement à apporter à sa législation pour respecter les dispositions de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale.

Maldives

[Original : anglais] [31 mai 2018]

Sauf mandat exprès du Conseil de sécurité, la République des Maldives s'oppose à l'imposition de sanctions à quelque pays que ce soit. Elle n'en a donc imposé aucune à Cuba et n'a pas non plus promulgué de lois ou règlements contraires aux dispositions de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, pour laquelle elle a voté.

Mali

[Original : français] [8 mai 2018]

Le Gouvernement de la République du Mali a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Le Gouvernement de la République du Mali, qui appuie pleinement la résolution 72/4 adoptée le 1^{er} novembre 2017 par l'Assemblée générale, n'a ni promulgué de lois ni appliqué de mesures du type de celles visées dans le préambule de ladite résolution.

Comme par le passé, le Mali maintient sa position en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba.

Maroc

[Original : français] [26 juin 2018]

Le Royaume du Maroc réitère son engagement résolu en faveur des buts et des principes de la Charte des Nations Unies et des principes cardinaux du droit international.

Le Royaume du Maroc a, de tout temps, favorisé le développement des relations amicales entre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Maurice

[Original : anglais] [30 mai 2018]

Maurice réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment les principes d'égalité souveraine des États et de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. En application de ces principes et conformément au droit international, Maurice n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures visant à imposer un blocus économique, commercial et financier unilatéral à Cuba.

La République de Maurice entretient de bonnes relations bilatérales avec la République de Cuba et reste disposée à développer ses relations commerciales avec l'île.

Mauritanie

[Original : français] [20 juin 2018]

Le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie exprime son désaccord et son opposition concernant tous les aspects de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La République islamique de Mauritanie reste attachée aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, et en particulier aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

Mexique

[Original : espagnol] [31 mai 2018]

Le Mexique est convaincu que les relations entre pays voisins du continent sont bénéfiques lorsqu'elles sont construites en tenant compte de la situation actuelle et se fondent sur des interactions profondes entre les peuples et une entente entre les gouvernements. Aujourd'hui, le monde a besoin de plus d'ouverture, de plus de ponts et d'une plus grande liberté de circulation des personnes, des marchandises, des technologies et des idées.

Dans cette optique, le Mexique a réaffirmé à maintes reprises qu'il rejetait fermement et résolument l'application de lois nationales commerciales discriminatoires destinées à avoir des effets extraterritoriaux. Les mesures unilatérales visant à encourager de l'extérieur des modifications du système politique, économique ou social d'un pays sont contraires aux principes de la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international, en particulier à celles sur l'égalité souveraine des États.

À l'époque, Mexique s'était félicité du démarrage du processus de normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis. La commission bilatérale créée à cet effet a tenu six réunions, la dernière en date ayant eu lieu alors que l'actuel Gouvernement des États-Unis était déjà en place.

Grâce à ce rapprochement, des progrès importants ont été obtenus au moyen d'efforts collectifs dans des domaines tels que l'environnement, les communications,

18-08324 **79/183**

les transports, l'agriculture, la santé, la prévention du déversement d'hydrocarbures, les migrations, la recherche et le sauvetage et la coopération en matière d'application de la loi. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne des questions d'intérêt commun qui touchent ces pays mais aussi le Mexique, étant donné que celui-ci partage avec eux des frontières maritimes et aériennes. Le dialogue tenu entre Cuba et les États-Unis sur la lutte contre le terrorisme, la réglementation, les droits de l'homme, la lutte contre la traite des personnes ainsi que la migration montre que cette relation peut faire fond sur une bonne communication franche et constructive et profiter aux deux parties.

Le Mexique appuie la réforme du modèle économique et social cubain en fournissant une assistance technique, en échangeant des données d'expérience et en proposant une formation en matière de formulation et d'évaluation des politiques publiques.

En 2018, le Mexique est devenu le deuxième partenaire commercial de Cuba en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cuba est quant à lui le troisième partenaire commercial du Mexique dans les Caraïbes. En 2017, la valeur des échanges bilatéraux s'est élevée à 369,9 millions de dollars : les exportations mexicaines ont atteint 361,2 millions de dollars et les importations en provenance de Cuba 8,7 millions.

En octobre et novembre 2017, 31 entreprises mexicaines ont participé à la trentecinquième Foire internationale de La Havane, tandis qu'en septembre de la même année, sept sociétés cubaines ont pris part au forum du commerce international entre le Mexique et la région des Caraïbes (Forum de Cancún 2017).

Ces trois dernières années, Cuba et le Mexique ont adopté 15 instruments juridiques, dont le plus récent est l'accord sur la coopération, l'assistance administrative mutuelle et l'échange d'informations en matière douanière, signé le 21 avril 2018 à Los Cabos (Basse-Californie du Sud, Mexique) dans le cadre de la trente-neuvième réunion des directeurs nationaux des douanes.

En outre, le Gouvernement mexicain favorise les exportations nationales vers Cuba au moyen des lettres de crédit émises en faveur de sociétés mexicaines par la Banque nationale cubaine et confirmées par la Banque mexicaine du commerce extérieur.

Depuis l'ouverture de son bureau à La Havane en 2014, ProMéxico a prêté des services de suivi et d'appui aux entreprises mexicaines qui ont des projets d'investissement sur l'île, en particulier dans la zone spéciale de développement de Mariel.

Dans le cadre de la redynamisation des relations entre le Mexique et Cuba, décidée en janvier 2013 par le Président Enrique Peña Nieto et le Président cubain de l'époque, Raúl Castro, et faisant suite à la mise à jour et au renforcement, en novembre 2013, de l'Accord sur la complémentarité économique n° 51 entre le Mexique et Cuba, le Ministre mexicain de l'économie, Ildefonso Guajardo, s'est rendu à La Havane les 15 et 16 juin 2017, accompagné d'une importante délégation de chefs d'entreprise et de représentants de ProMéxico. L'objectif de cette visite était d'intensifier sensiblement les échanges bilatéraux, de stimuler l'investissement et de renforcer la coopération en matière de développement et l'échange de données d'expérience.

Cette visite a été l'occasion de déterminer s'il était pertinent d'actualiser l'Accord sur la protection et la promotion réciproque des investissements, en vigueur depuis 2002, en tirant parti du cadre juridique actuel de Cuba ainsi que de l'expérience que les investisseurs ont dans les deux pays. Elle a également permis de réviser le statut de sociétés mexicaines investissant à Cuba ainsi que de revoir les possibilités

d'investissement et les débouchés commerciaux dans les secteurs agricole (en particulier en ce qui concerne les engrais et la production industrielle de sucre), pharmaceutique et biotechnologique, en faisant fond sur les grands progrès réalisés par Cuba dans ces domaines. La délégation a aussi visité le centre de recherche BioCubaFarma, où elle a pu observer les avantages offerts par le système de santé cubain qui pourraient profiter à la population mexicaine, comme les médicaments et traitements mis au point par Cuba, réputés au niveau mondial pour leur caractère novateur et leur efficacité.

La relation économique entre les deux pays s'inscrit dans le cadre d'un programme complet qui a progressé dans tous les domaines. Lorsqu'il était Président, Raúl Castro a effectué une visite d'État au Mexique en novembre 2015 et le Président Enrique Peña Nieto s'est pour sa part rendu à Cuba en janvier 2014 et en novembre 2016. Des représentants des Ministères des affaires étrangères du Mexique et de Cuba ont tenu neuf réunions et des hauts fonctionnaires des deux pays ont effectué près d'une trentaine de visites réciproques.

Les membres du Mécanisme permanent d'information et de consultations politiques entre le Mexique et Cuba se sont réunis six fois ; les deux dernières réunions se sont tenues en août 2017 à La Havane et en mai 2018 à Mexico. Le groupe de travail Mexique-Cuba, qui coordonne la relation entre les deux pays en matière d'économie, d'éducation, de culture et de coopération technique et scientifique, a tenu quatre réunions, la dernière ayant eu lieu en janvier et février 2018 à La Havane.

Notre région a été fortifiée par l'adhésion de Cuba à des instances de dialogue et de coopération dans les Amériques. La fin du blocus contribuerait à sa pleine intégration économique et profiterait à l'ensemble de la région.

La levée du blocus économique, commercial et financier favorisera la reconversion de l'économie cubaine en facilitant naturellement les flux commerciaux et l'investissement en général dans la région ainsi que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable, ce qui profitera à la population cubaine.

Monaco

[Original : français] [16 avril 2018]

Conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes généraux du droit international, la Principauté de Monaco n'a ni adopté ni appliqué de loi ou mesure du type de celles visées par la résolution 72/4, adoptée par l'Assemblée générale le 1^{er} novembre 2017.

Mongolie

[Original: anglais] [24 mai 2018]

Conformément aux paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, le Gouvernement mongol s'est abstenu d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures du type visé dans le préambule de la résolution susmentionnée.

La Mongolie réaffirme son adhésion aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par le droit international, en particulier les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux.

18-08324 **81/183**

Le Gouvernement mongol s'est toujours opposé au maintien de l'application de mesures unilatérales qui constituent le principal obstacle au développement économique et social de Cuba, et réitère son appui inconditionnel à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Monténégro

[Original : anglais] [19 juin 2018]

Le Monténégro a soutenu l'adoption de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale relative à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Le Monténégro n'a ni adopté ni appliqué de lois, de politiques ou de mesures du type visé dans ladite résolution, et le Gouvernement monténégrin reste déterminé à développer sa coopération avec Cuba, aussi bien au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral.

Mozambique

[Original : anglais] [17 mai 2018]

La République du Mozambique n'a jamais adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, et n'a pas non plus contribué à l'application de telles lois ou mesures. C'est dans ce contexte qu'elle a voté pour cette résolution.

La République du Mozambique réaffirme son appui inconditionnel aux dispositions de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale et exhorte l'Organisation des Nations Unies à veiller à ce que tous les États Membres la prennent en considération.

Myanmar

[Original : anglais] [4 juin 2018]

À la soixante-douzième session de l'Assemblé générale, le Myanmar s'est une fois de plus joint à la communauté internationale et a voté pour la résolution 72/4 de l'Assemblée sur la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États Unis.

Le Myanmar est attaché aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, aux normes du droit international et aux règles de bon voisinage. Les nations devraient être guidées par les principes énoncés dans ces directives : coexister, respecter les différences, promouvoir la prospérité et assurer la sécurité. Le Myanmar souligne la nécessité de normaliser les relations entre les États-Unis et Cuba. Il espère que ces efforts mèneront à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

En novembre 2017, 191 États Membres ont voté en faveur de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale. La fin du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba profitera non seulement au peuple cubain et aux États-Unis, mais

également à l'ensemble de la communauté internationale. C'est pourquoi le Myanmar s'est joint à la communauté internationale et a voté pour la résolution 72/4.

Namibie

[Original : anglais] [10 mai 2018]

La Namibie soutient sans réserve la résolution 72/4 de l'Assemblée générale et, en application des obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies, demande la levée immédiate et inconditionnelle du blocus imposé à la République de Cuba. Chaque année, à l'Assemblée générale, la Namibie se prononce en faveur de la levée du blocus imposé au peuple cubain, et elle ne changera pas de position. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures soutenant ce blocus.

Le Gouvernement namibien adhère au principe de la coexistence pacifique des nations, respecte l'égalité souveraine des États et défend le principe d'échanges libres et équitables entre les nations. Depuis son accession à l'indépendance, la Namibie a pris des mesures pour renforcer ses relations commerciales avec Cuba qui fait bénéficier la Namibie de son expertise dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'aquaculture et de l'éducation.

Depuis la période considérée dans le rapport précédent, plusieurs visites de haut niveau ont été organisées entre la Namibie et Cuba, afin de consolider plus avant les excellentes relations qu'entretiennent les deux pays. On citera notamment :

- La visite officielle en République de Cuba de la Première Ministre de la République de Namibie, Saara Kuugongelwa-Amadhila, du 12 au 19 février 2018;
- La visite officielle en Namibie d'un héros de la République de Cuba, le Vice-Président de la Haute organisation pour la gestion des entreprises, Antonio Guerrero Rodríguez, le 16 novembre 2017;
- La tenue à Windhoek de la cinquième Conférence continentale africaine de solidarité avec Cuba, du 5 au 7 juin 2017. La Conférence visait à renforcer les liens d'amitié entre le peuple cubain et les autres peuples du monde entier ; à reconnaître l'importance des activités de solidarité menées pour soutenir Cuba ; à débattre des priorités en matière de solidarité et à renforcer les liens entre les organisations partenaires réparties sur l'ensemble du continent ; à convenir de nouvelles stratégies et à collaborer à plus grande échelle aux fins de la levée du blocus imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis ; à réaffirmer les liens historiques et culturels qui unissent les peuples africains et cubain et à approfondir les connaissances de la réalité et de la culture africaines dans le contexte des relations avec Cuba ;
- Enfin, la troisième session du Groupe de travail conjoint Cuba-Namibie s'est tenue à Windhoek, les 18 et 19 décembre 2017.

Nauru

[Original : anglais] [30 avril 2018]

Le Gouvernement de Nauru est fermement attaché aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention dans leurs affaires intérieures ainsi que la liberté du commerce et de la navigation, tels qu'ils sont établis par le droit international.

18-08324 **83/183**

Le Gouvernement de Nauru réaffirme également son soutien et son respect vis-à-vis de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale visant à lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Par ailleurs, Nauru n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures visant Cuba qui interdirait les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays.

Népal

[Original: anglais] [16 mai 2018]

Le Gouvernement népalais a résolument souscrit aux dispositions de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale et n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure contraire à cette résolution.

Nicaragua

[Original : espagnol] [23 mai 2018]

Le Nicaragua réaffirme une fois de plus son ferme attachement aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté de la navigation et du commerce internationaux, qui sont consacrés par divers instruments internationaux, ainsi qu'aux autres principes essentiels à la paix et à la coexistence. Il réaffirme également le droit qu'a tout État de choisir son propre système politique, économique et social, sans avoir à subir d'ingérence extérieure, de mesures économiques coercitives, de sanctions ou de blocus.

Le Nicaragua rappelle qu'il a accueilli très favorablement le rétablissement des relations diplomatiques entre la République de Cuba et les États-Unis. À cet égard, il est très préoccupant que les dispositions et règlements adoptés pour mettre en œuvre les mesures annoncées par l'actuel Gouvernement américain aient marqué un recul important dans les relations bilatérales entre les deux pays et un durcissement du blocus et de ses effets extraterritoriaux.

Le Nicaragua exprime une fois encore sa solidarité inconditionnelle avec le Gouvernement et le peuple cubains et tient à signaler à nouveau qu'il n'a adopté et n'adoptera aucune loi ayant pour effet de restreindre les droits économiques, commerciaux et financiers du peuple frère de Cuba et de son gouvernement, et n'a appliqué et n'appliquera aucune restriction au commerce ou autre avec Cuba. Au contraire, il a continué d'élargir et d'approfondir ses relations bilatérales et ses liens de coopération avec Cuba.

La levée du blocus imposé à Cuba doit être inconditionnelle, et ne doit surtout pas être assortie d'exigences destinées à tenter de modifier le système politique, économique, social, juridique et constitutionnel cubain. La communauté internationale a exprimé son refus catégorique de ce blocus par le vote de 191 de ses 193 membres.

Le Gouvernement nicaraguayen appelle au respect et à l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et demande au Gouvernement américain de mettre un terme à la politique qu'il mène à l'égard de Cuba afin que

puissent être jetées les bases d'une entente qui renforcera les relations de bon voisinage et la coopération entre les peuples et les gouvernements.

Niger

[Original : français] [8 mai 2018]

Le Gouvernement du Niger, profondément attaché au respect des principes de l'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans les affaires intérieures, de liberté du commerce entre les nations et de la navigation, tels que consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, n'a pris aucune mesure qui contrevienne aux dispositions de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale.

Au contraire, la République du Niger et la République de Cuba entretiennent de bonnes relations de coopération depuis la signature d'un accord général de coopération entre les deux pays en 1994. Depuis lors, le champ et les activités de cette coopération se sont développés et se sont élargis. Les deux pays tiennent régulièrement des consultations bilatérales, ce qui témoigne de la volonté politique de leurs hauts dirigeants de raffermir les liens de coopération et de solidarité entre eux pour le bonheur de leurs peuples. D'ailleurs, le Président de la République, Mahamadou Issoufou, a effectué une visite officielle à Cuba en septembre 2014 afin de consolider cette coopération.

Toutefois, le blocus économique, commercial et financier est toujours en place et continue de frapper effroyablement le peuple cubain, entravant ainsi son développement économique.

Aussi, le Niger demande-t-il la levée de ce blocus, ce qui constitue un élément clef qui conditionne la normalisation progressive des relations entre les États-Unis d'Amérique et Cuba et qui donnera du sens, de la profondeur et de la solidité à ce qui a été déjà fait, c'est-à-dire l'établissement des relations diplomatiques en 2015 et l'abstention des États-Unis d'Amérique lors du vote de l'Assemblée générale concernant la résolution 71/5.

Pour les raisons sus-indiquées, la République du Niger reste solidaire et apporte son appui croissant à la République sœur de Cuba, et espère pouvoir compter une fois de plus sur l'appui de la communauté internationale pour obtenir la levée du blocus économique, commercial et financier.

Nigéria

[Original : anglais] [30 mai 2018]

Le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria entretient des relations amicales avec tous les États et n'est pas favorable à l'adoption de mesures unilatérales pour régler les différends politiques. Il réaffirme donc son appui à la levée du blocus contre Cuba. Le Nigéria est convaincu que la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis amorcée par la précédente Administration américaine représentait un premier pas vers la fin du blocus.

18-08324 **85/183**

Norvège

[Original : anglais] [28 mai 2018]

Le Gouvernement norvégien réaffirme son soutien à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale. La Norvège n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans cette résolution. Elle n'applique aucune législation commerciale ou économique qui limiterait ou découragerait le commerce avec ce pays ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba. La Norvège s'oppose à l'application extraterritoriale de mesures unilatérales contre un pays tiers.

La Norvège encourage les États-Unis et Cuba à normaliser leurs relations bilatérales en vue de parvenir à la levée du blocus imposé à Cuba.

Nouvelle-Zélande

[Original : anglais] [10 avril 2018]

Le Gouvernement néo-zélandais réaffirme son appui à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale. Il s'est d'ailleurs toujours prononcé en faveur des résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus imposé à Cuba. Aujourd'hui encore, il maintient cette position. La Nouvelle-Zélande n'a adopté aucune loi ni mesure commerciale ou économique visant à limiter ou décourager les échanges ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba, et se félicite de toute avancée sur la voie de la normalisation, y compris la levée du blocus.

Oman

[Original : anglais] [31 mai 2018]

Le Gouvernement omanais respecte et met en œuvre la résolution 72/4 de l'Assemblée générale et n'applique aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de ladite résolution.

Ouganda

[Original : anglais] [30 mai 2018]

L'Ouganda entretient des relations bilatérales cordiales et d'étroits liens de collaboration avec le peuple et le Gouvernement cubains, conformément aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Chacun devrait être préoccupé par le fait que l'embargo imposé à Cuba depuis des décennies soit encore en vigueur alors que son seul effet notable est d'avoir causé de graves difficultés économiques au peuple cubain.

Ouzbékistan

[Original : russe] [29 juillet 2018]

L'Ouzbékistan appuie la résolution 72/4 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

L'Ouzbékistan respecte pleinement les dispositions de ladite résolution et n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans son préambule.

Pakistan

[Original : anglais] [31 mai 2018]

Le Pakistan souscrit pleinement aux dispositions de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Panama

[Original : espagnol] [30 mai 2018]

Le Gouvernement de la République du Panama, compte tenu de l'évolution positive des relations économiques et, dans ce contexte, de la conclusion d'accords commerciaux avec la République de Cuba qui contribuent à atténuer l'effet des restrictions commerciales, financières et économiques que subit ce pays, réaffirme son appui à la résolution 72/4, adoptée par l'Assemblée générale le 1^{er} novembre 2017, sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

En tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et défenseur de la paix, le Panama entretient des relations d'amitié et de coopération avec tous les États, dans un esprit d'intégration et de respect des principes de justice, du droit international, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de la souveraineté et du principe de non-intervention dans les affaires qui relèvent essentiellement de la juridiction interne des États.

Favorable au dialogue et au règlement pacifique des différends, ainsi qu'au libre-échange et à la transparence du commerce international, la République du Panama a toujours voté en faveur des projets de résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, et réaffirme sa détermination à cet égard. Elle renouvelle donc son appui à la levée de ce blocus, considérant que celle-ci favoriserait la pleine intégration économique de la République de Cuba à la région, et soutient l'élaboration d'un rapport détaillé sur l'application de la résolution 72/4.

18-08324 **87/183**

Papouasie-Nouvelle-Guinée

[Original : anglais] [8 mai 2018]

Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est résolument attaché aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et en particulier aux principes fondamentaux d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans les affaires intérieures relevant de la souveraineté d'autres États Membres. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est par conséquent opposée à l'application extraterritoriale de lois et de règlements qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États Membres.

Dans cet esprit, la Papouasie-Nouvelle-Guinée continue à renforcer ses relations de coopération cordiales et constructives avec Cuba, à l'encontre de laquelle elle n'a donc pas adopté de disposition législative restrictive ou d'autres mesures.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée réaffirme en outre son appui constant à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, qui souligne qu'il est impératif de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Paraguay

[Original : espagnol] [29 mai 2018]

La République du Paraguay respecte pleinement les dispositions de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et n'applique aucune loi ou mesure du type visé dans cette résolution.

En outre, le droit interne de la République du Paraguay n'autorise pas l'application extraterritoriale de lois nationales qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, estimant que pareille mesure va à l'encontre des principes du droit international.

En matière de politique extérieure, conformément à l'article 143 de sa constitution et en tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, le Paraguay défend et revendique les principes constitutionnels qui régissent ses relations internationales (indépendance nationale, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, égalité juridique entre les États, solidarité et coopération internationale, protection internationale des droits de l'homme, liberté de navigation sur les cours d'eau internationaux et principe de non-intervention), et condamne toute forme de dictature, de colonialisme et d'impérialisme.

Par ailleurs, le Paraguay proclame son adhésion aux buts et principes énoncés aux Articles 1 et 2 de la Charte des Nations Unies, qui visent à développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, ainsi qu'aux principes généraux du droit international, considérant en outre que l'application extraterritoriale de lois nationales porte atteinte à la souveraineté des autres États, à l'égalité juridique entre les États et au principe de non-intervention, et nuit à la liberté du commerce international et de la navigation internationale.

Dans le cadre du système des Nations Unies, le Paraguay a systématiquement soutenu les résolutions de l'Assemblée générale visant à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Il a par ailleurs, à l'instar des

pays d'Amérique latine et des Caraïbes, exprimé à plusieurs reprises son opposition au blocus et réclamé sa levée immédiate.

Pérou

[Original : espagnol] [24 mai 2018]

Le Pérou réaffirme son engagement à respecter les buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, notamment les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures et de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et son attachement à la liberté du commerce international et de la navigation internationale.

Le Pérou considère que l'application extraterritoriale de lois nationales, comme dans le cas du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, constitue un acte unilatéral contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux principes fondamentaux du système commercial multilatéral.

Depuis qu'il a voté en faveur de la résolution 47/19, présentée par Cuba pour adoption par l'Assemblée générale en 1992, le Pérou a systématiquement voté en faveur des résolutions sur cette question.

Le Pérou n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures pouvant porter atteinte à la souveraineté d'autres États ou à la liberté du commerce et de la navigation.

Le Pérou considère que les mesures coercitives imposées à Cuba nuisent à la croissance économique du pays et en entravent le développement social et humain. À cet égard, le Gouvernement péruvien se dit profondément préoccupé par les effets négatifs de ces mesures sur la qualité de vie et le bien-être des habitants de Cuba, en particulier dans les domaines de l'alimentation, de la santé et d'autres services sociaux essentiels, le blocus empêchant l'accès aux crédits privés, aux aliments, aux médicaments, aux technologies et aux équipements indispensables au développement de l'île.

Tout en s'opposant systématiquement au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, le Pérou continue de promouvoir le commerce et les échanges économiques avec ce pays.

Le Pérou considère que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est incompatible avec la dynamique politique régionale, qui a connu un nouvel élan avec l'entrée de Cuba dans les instances de dialogue et de coopération des Amériques.

Lors de la visite à Cuba du Président de la République du Pérou, le 18 février 2016, les deux pays se sont entendus sur les mesures à prendre pour étendre la portée de l'Accord de complémentarité économique qu'ils ont conclu. Ces mesures n'ont toutefois pas encore été appliquées pour des raisons de force majeure.

Philippines

[Original : anglais] [23 mai 2018]

Les Philippines appuient pleinement la résolution 72/4 de l'Assemblée générale et réaffirment qu'elles sont résolues à y adhérer. Elles n'ont pas imposé et n'ont pas l'intention d'imposer de lois, règlements ou mesures contraires à cette résolution.

18-08324 **89/183**

Qatar

[Original : arabe] [30 mai 2018]

La position du Qatar reste inchangée en ce qui concerne la résolution, qu'il appuie pleinement. Il applique activement les règles et principes du droit international dans sa politique étrangère et respecte pleinement les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Qatar n'a donc adopté ou appliqué aucune loi ou mesure contraire aux dispositions de la résolution.

République arabe syrienne

[Original : arabe] [10 mai 2018]

La République arabe syrienne réaffirme son attachement sans réserve aux résolutions de l'ONU qui demandent la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier injuste imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, y compris la résolution 72/4, la dernière en date, adoptée par l'Assemblée générale le ler novembre 2017. Ce blocus injuste constitue une violation flagrante des diverses résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale a condamné les mesures économiques coercitives unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement.

La République arabe syrienne est, par principe, opposée à ce que des États ou des groupes régionaux ou sous-régionaux imposent des mesures unilatérales, d'ordre économique, commercial ou financier, pour exercer une pression politique ou économique sur des États en développement et les forcer à adhérer à leurs politiques et à servir leurs intérêts.

Le blocus imposé à Cuba par les États-Unis depuis 1962 est fondé sur la conviction politique immorale que les gouvernements qui jouissent d'une influence économique et d'un pouvoir militaire peuvent exercer leur domination sur les peuples du monde et les pays en développement en appliquant des mesures économiques coercitives unilatérales. Ces politiques injustes sont contraires aux principes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi qu'aux buts et objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment la promesse de ne laisser personne de côté et le principe selon lequel le développement et le bien-être figurent parmi les droits fondamentaux de tous les peuples du monde, sans discrimination ni restriction.

La République arabe syrienne note que, dans sa résolution 72/201, l'Assemblée générale a engagé instamment la communauté internationale à prendre d'urgence des mesures efficaces pour mettre fin au recours unilatéral, à l'encontre de pays en développement, à des mesures économiques coercitives qui ne sont pas autorisées par les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies ou sont contraires aux principes du droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies et qui contreviennent aux principes de base du système commercial multilatéral. Dans la même résolution, l'Assemblée a demandé à la communauté internationale de condamner et de rejeter l'imposition de mesures visant à exercer une pression économique et politique sur les pays en développement, et a prié le Secrétaire général de surveiller l'imposition de mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique et d'étudier les répercussions de telles mesures

sur les pays touchés, en particulier leurs incidences sur le commerce et le développement.

À cet égard, la République arabe syrienne note que le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 72/185 de l'Assemblée générale (A/72/307) ne propose aucune recommandation, solution sérieuse ou mécanisme efficace pour assurer l'application des résolutions de l'Assemblée qui rejettent les mesures économiques coercitives unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement.

Le problème juridique et éthique auquel l'ONU a aujourd'hui la responsabilité principale d'apporter des solutions efficaces, est qu'il n'existe pas de mécanisme juridique international capable de contester ces mesures unilatérales. En conséquence, certain gouvernements continuent d'imposer ces mesures illégales parce que les résolutions annuelles de l'Assemblée générale et les rapports pertinents du Secrétaire général, en dépit de leur importance, ne suffiront pas à mettre fin à l'injustice que subissent les peuples, les États, les particuliers et les institutions auxquelles ces mesures économiques unilatérales sont imposées, en toute illégalité.

La République arabe syrienne demande que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis cesse sous toutes ses formes, et que le Gouvernement américain assume la responsabilité politique, juridique et financière des effets cumulatifs néfastes de cet embargo injuste imposé à Cuba et à son people depuis 1962.

La République arabe syrienne continue de faire l'objet de nombreuses mesures économiques coercitives imposées de manière unilatérale par les États-Unis, l'Union européenne, la Ligue des États arabes et un certain nombre d'autres États, notamment la Grande-Bretagne, le Canada et l'Australie. Ces mesures coercitives hostiles ont eu un effet catastrophique sur le peuple syrien, lui infligeant autant de souffrances que les actes terroristes commis par les organisations terroristes Daech et Front el-Nosra, ainsi que les groupes, individus et entités qui leur sont associés, avec l'appui et le financement de certains des États qui imposent des mesures coercitives au peuple syrien. Ces mesures coercitives illégales empêchent le peuple syrien de satisfaire ses besoins élémentaires et d'avoir accès aux services essentiels tels que nutrition, médicaments, éducation, fournitures médicales, carburant, produits agricoles et industriels, pièces détachées pour l'aviation civile et matériel de télécommunications. Ces mesures empêchent également le Gouvernement et le secteur privé syriens de coopérer ou de travailler avec une tierce partie, tout comme elles empêchent un établissement privé ou une entité étrangère de passer un contrat avec le Gouvernement syrien, car ces parties craignent de s'exposer à des sanctions financières et bancaires et d'être inscrites sur la liste noire des États ayant imposé les sanctions unilatérales. Ces mesures injustes empêchent les importations nécessaires pour répondre aux besoins les plus élémentaires des Syriens et empêchent la Syrie de conclure des contrats d'entretien et de réparation. À l'avenir, elles nous priveront des moyens d'exécuter des projets de reconstruction et de remise en état des infrastructures et d'atteindre les buts et objectifs de développement durable qui concernent le développement économique et social.

Il est temps de mettre fin à des pratiques aussi immorales à l'encontre de Cuba, de la République arabe syrienne et d'autres États. Dans un monde multipolaire, il n'est plus justifié que les gouvernements des États-Unis d'Amérique, des États membres de l'Union européenne et de certains autres États utilisent leur puissance économique et financière pour assujettir des peuples et exploiter leur situation économique, humanitaire et sociale, et pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres États afin de les contrôler ou de les détruire.

18-08324 **91/183**

La République arabe syrienne demande que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis cesse sous toutes ses formes et qu'il soit mis un terme aux mesures unilatérales imposées par les États-Unis, l'Union européenne et d'autres États à un certain nombre de pays, notamment la République arabe syrienne.

République centrafricaine

[Original : anglais] [9 mai 2018]

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique a causé de graves préjudices tant au Gouvernement qu'au peuple cubains, dans tous les secteurs d'activité. Le blocus est décrié depuis longtemps, et l'Assemblée générale a adopté plusieurs résolutions dans lesquelles elle a exprimé sa désapprobation, la plus récente étant la résolution 72/4, adoptée le 1^{er} novembre 2017 par 191 voix. Alors que tous s'attendaient à ce que le blocus soit totalement levé après l'annonce, le 17 décembre 2014, du processus visant à normaliser les relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, son imposition perdure.

Conformément à ses engagements vis-à-vis de la communauté internationale et soucieux du respect de la Charte des Nations Unies, le Gouvernement centrafricain est d'avis que ce blocus est contraire au droit international en général et au droit international humanitaire en particulier. En outre, il continuera de soutenir le Gouvernement cubain jusqu'à ce que le blocus ait été entièrement levé et demande au Gouvernement des États-Unis d'agir dans le strict respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne la coopération internationale, la solidarité et les relations de bon voisinage.

République de Corée

[Original : anglais] [1er juin 2018]

Depuis 1999, le Gouvernement de la République de Corée appuie systématiquement les résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale appelle à lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Par conséquent, la République de Corée n'a appliqué aucune des lois ou mesures administratives visées par la résolution 72/4.

République de Moldova

[Original : anglais] [20 avril 2018]

La République de Moldova respecte pleinement les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international et n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé par la résolution 72/4 de l'Assemblée générale.

République démocratique du Congo

[Original : français] [23 mai 2018]

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo apprécie l'importance que le Secrétaire général continue d'accorder à la question du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, malgré les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale appelant à sa levée.

Les mesures qui avaient été prises par les États-Unis en vue de supprimer certaines sanctions, notamment les restrictions portant sur les voyages pour des raisons familiales et sur les envois de fonds, ainsi que l'autorisation de pouvoir développer des services de communications entre les deux pays et la réouverture des ambassades de Cuba et des États-Unis, ont été hautement appréciées par la République démocratique du Congo comme voie vers le règlement complet de ce problème.

Par ailleurs, le Gouvernement de la République démocratique du Congo se joint de nouveau à la volonté plusieurs fois exprimée par la communauté internationale, notamment à travers l'adoption le 1^{er} novembre 2017 par 191 États Membres de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, et soutient toute nouvelle résolution ainsi que toute initiative s'efforçant d'engager Cuba et les États-Unis sur la voie d'un dialogue constructif et fructueux visant à la levée complète du blocus.

République démocratique populaire lao

[Original: anglais] [8 mai 2018]

La République démocratique populaire la cestime que les mesures extraterritoriales dont s'accompagne un blocus entravent non seulement le développement socioéconomique d'une nation, mais vont également à l'encontre des principes et buts de la Charte des Nations Unies, du droit international, de l'égalité souveraine des États, mais aussi de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Elle n'a donc ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 72/4 de l'Assemblée générale.

Outre le fait que le blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba par les États-Unis constitue une violation du droit international, il freine et restreint grandement le développement socioéconomique de Cuba. Dans ce contexte, la République démocratique populaire lao demande qu'il soit mis fin dans les plus brefs délais au blocus imposé à Cuba.

République dominicaine

[Original : espagnol] [4 juin 2018]

La République dominicaine a réaffirmé dans plusieurs instances internationales et régionales son attachement aux normes et aux principes de l'autodétermination des peuples et de la souveraineté des États, consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international public, dans la conduite de ses relations internationales. En conséquence, elle n'approuve, n'encourage ni n'applique aucune disposition qui suppose l'intervention dans les affaires intérieures d'un État.

18-08324 **93/183**

République populaire démocratique de Corée

[Original : anglais] [12 avril 2018]

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée réitère son engagement et son soutien inconditionnels en faveur de la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », adoptée à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, le 1^{er} novembre 2017, et respectueuse des principes inhérents au Mouvement des pays non alignés et au Groupe des 77 et la Chine qui s'opposent à toute forme de sanctions unilatérales.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée condamne le blocus imposé à Cuba par les États-Unis en ce qu'il constitue une atteinte à la souveraineté, une violation de la Charte des Nations Unies et un crime contre l'humanité, les droits de l'homme et la civilisation qui ne fait que replonger le monde dans un obscurantisme moyenâgeux.

Si des relations diplomatiques ont été établies entre les deux pays et si les États-Unis ont récemment changé de gouvernement, la situation n'a pour autant pas évolué et les États-Unis continuent de mener une politique hostile faite de sanctions économiques à l'encontre de Cuba.

Cela fait 26 ans que l'Assemblée générale adopte chaque année une résolution condamnant le blocus économique imposé à Cuba, que les États-Unis se contentent d'ignorer.

Tous les États Membres, à l'exception des États-Unis et Israël, ont voté en faveur de la résolution 72/4, ce qui témoigne clairement de la position commune adoptée par la communauté internationale dans son opposition au blocus contre Cuba.

Toutefois, les États-Unis ignorent la communauté internationale, qui demande à l'unisson la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Sur décision du Président des États-Unis, Donald Trump, le gouvernement américain a mis en œuvre le mémorandum présidentiel de sécurité nationale sur le renforcement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba. Ce mémorandum consiste à renforcer la politique de blocus que les États-Unis n'ont pas réussi à imposer à Cuba, bien qu'elle ait été mise en place dès la naissance de la République cubaine et continue, aujourd'hui encore, de menacer la souveraineté et le droit d'exister du pays tout en entravant le développement du Gouvernement et du peuple cubains.

Les États-Unis ont recours aux moyens des plus odieux, à l'instar de la loi Helms-Burton, pour imposer, en violation du droit international, des sanctions extraterritoriales à tout pays entretenant des relations économiques et commerciales avec Cuba, ce qui nuit gravement non seulement à l'économie cubaine mais également à l'économie d'autres pays du monde entier.

Cette attitude témoigne de l'hypocrisie des États-Unis qui, tout en défendant l'application des résolutions de l'ONU et le respect de l'état de droit et de la démocratie, agissent de façon arbitraire, autoritaire et arrogante en application du principe « America First », qui donne la priorité aux lois fédérales américaines au détriment de la Charte et sacrifie le bien commun au profit des intérêts du pays.

Votée à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale par une majorité écrasante, comme cela a déjà été le cas par le passé, la résolution témoigne d'un soutien et d'une solidarité indéniables vis-à-vis du Gouvernement et du peuple cubains, qui luttent pour une juste cause.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée souhaite exprimer son ferme soutien et sa solidarité au Gouvernement et au peuple cubains, qui luttent pour défendre leur dignité et leur souveraineté nationales et pour instaurer l'unité et la coopération dans la région face aux sanctions unilatérales imposées par les États-Unis.

République-Unie de Tanzanie

[Original : anglais] [29 mai 2018]

La République-Unie de Tanzanie se déclare préoccupée par le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé de façon unilatérale à Cuba, qui bride le développement du pays et de son peuple. Le peuple cubain mérite lui aussi de jouir du droit fondamental à un niveau de vie adéquat, conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme.

Pour faire en sorte que tous les États participent à la mise en œuvre et à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les relations socioéconomiques et politiques de Cuba avec les autres États doivent être exemptes de tout obstacle. Le blocus doit être levé, dans le plein respect du principe de l'égalité des droits et du droit du peuple cubain de disposer de lui-même, inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Rwanda

[Original: anglais] [29 mai 2018]

Guidé par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et par le droit international, le Gouvernement de la République du Rwanda applique intégralement la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, réaffirme son appui à cette résolution et n'a adopté ou appliqué aucune des lois et mesures du type visé dans son préambule. Il souligne qu'aucune loi ni aucun règlement n'interdit le libre transit ou le libre-échange entre le Rwanda et Cuba.

Sainte-Lucie

[Original : anglais] [21 mai 2018]

En tant que petit État insulaire en développement, Sainte-Lucie est résolue à se conformer aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international et à respecter les principes de l'égalité souveraine des États. C'est dans cet esprit que le Gouvernement de Sainte-Lucie n'a adopté aucune loi, règlement ou autre mesure ni entrepris aucune action contraire à ces principes qui sont essentiels pour la survie et la viabilité du système international. À cet égard, Sainte-Lucie adhère strictement à la doctrine internationale concernant l'exercice par un État Membre de sa souveraineté au service de ses intérêts légitimes et la liberté du commerce, des échanges et de la coopération économique.

Malgré des décennies de blocus économique, commercial et financier, Cuba continue de fournir à nombre de ses pays voisins un appui essentiel sur les plans économique, éducatif, scientifique et technique, dans un esprit de coopération Sud-Sud qui a grandement contribué à faire progresser et pérenniser le développement

95/183

économique et social de Sainte-Lucie et d'autres petits États insulaires en développement des Caraïbes et d'autres régions.

Sainte-Lucie réaffirme donc la position qui est la sienne depuis longtemps, à savoir que l'application extraterritoriale de lois nationales est contraire aux principes du droit international, à l'égalité souveraine des États, à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et à la coexistence pacifique entre les nations.

Le Gouvernement de Sainte-Lucie continue d'appuyer les résolutions de l'Assemblée générale pertinentes demandant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Saint-Kitts-et-Nevis

[Original : anglais] [23 mai 2018]

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis continue de se conformer à la Charte des Nations Unies en respectant son objectif : maintenir la paix dans le monde, renforcer les relations entre les pays et promouvoir la coopération entre les nations face aux problèmes économiques, sociaux, culturels, humanitaires et internationaux.

C'est dans cet esprit qu'il a refusé d'adopter des politiques ou des lois qui compromettraient le développement socioéconomique d'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies. Il déplore donc à nouveau que, 58 ans plus tard, les États-Unis continuent d'imposer au Gouvernement et au peuple de la République de Cuba un blocus commercial sévère et obsolète qui continue de freiner la croissance économique et le développement sur cette île des Caraïbes.

Le maintien de ce blocus par les États-Unis aura également un impact inévitable sur la trajectoire de développement durable de Cuba. C'est pourquoi on ne devrait jamais cesser de condamner le fait que le Gouvernement des États-Unis continue d'imposer des mesures aussi abusives à Cuba, tout en l'encourageant à adopter des mesures plus progressives afin de renforcer les progrès réalisés il y a quelques années.

Cuba et Saint-Kitts-et-Nevis entretiennent de solides relations diplomatiques depuis plus de 20 ans, et Cuba reste l'un de nos alliés les plus proches car nous partageons les mêmes valeurs pour ce qui est d'assurer des soins de santé de qualité à notre peuple et de renforcer les capacités humaines de nos jeunes.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis affirme sa solidarité avec le peuple cubain et se joint au grand nombre de pays qui continuent de voter en faveur de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, et réaffirme qu'il est temps de mettre un terme à ce blocus injuste imposé de longue date.

Saint-Marin

[Original : anglais] [9 avril 2018]

La République de Saint-Marin s'est, d'une manière générale, toujours opposée à l'imposition d'un blocus, quel qu'il soit, et désapprouve donc le blocus unilatéral imposé à Cuba comme moyen de pression ainsi que les graves répercussions qu'il a sur la population.

Saint-Vincent-et-les Grenadines

[Original : anglais] [17 mai 2018]

Chaque année depuis 1992, l'Assemblée générale de l'ONU adopte une résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, condamnant les effets persistants du blocus et le déclarant en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. La soixante et onzième session de l'Assemblée générale a marqué une étape importante lorsque pas un seul État Membre n'a voté contre la résolution visant à mettre définitivement fin à ce blocus unilatéral qui s'est avéré intenable, inutile et indésirable au sein des Amériques.

L'opposition à cette politique est aujourd'hui quasi universelle. Les citoyens des États-Unis se joignent à la communauté internationale pour exprimer de plus en plus fréquemment leur désapprobation de ce blocus et appeler à la levée des sanctions unilatérales. Aujourd'hui, 73 % des Américains et 63 % des Cubains résidant aux États-Unis sont en faveur de la levée du blocus. Pourtant, le 16 juin 2017, l'actuel Président des États-Unis a annoncé le renforcement du blocus économique, commercial et financier en tant qu'élément clef de sa politique à l'égard de Cuba, comme il l'a réaffirmé dans le discours qu'il a prononcé au cours du débat général de l'Assemblée générale, à sa soixante-douzième session en septembre 2017. Cette politique de la nouvelle Administration à l'égard de Cuba va effacer les progrès accomplis depuis le 17 décembre 2014, lorsque l'ancien Président a annoncé le lancement du processus de normalisation des relations bilatérales, notamment le rétablissement des relations diplomatiques.

Dans l'intervalle, nous avons engagé le processus de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui fixe des objectifs axés sur la création de l'avenir que nous voulons et cherche à ne pas faire de laissés-pour-compte. Nous, peuples de la communauté internationale, sommes « déterminés à prendre les mesures audacieuses et porteuses de transformation [qui s'imposent d'urgence] pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience ». Quelle place ce blocus a-t-il donc dans notre monde moderne ? Dans un monde où tout est relié, où les frontières sont ouvertes et où les personnes, les biens et les capitaux circulent librement, comment les champions et les architectes de la mondialisation peuvent-ils légiférer en faveur de l'isolement d'un État ou imposer des restrictions extraterritoriales au commerce, aux échanges internationaux et à la circulation des personnes ?

Il est nécessaire de rappeler encore une fois que ce blocus économique, commercial et financier a constitué et demeure une violation du droit international. Nous devons garder à l'esprit qu'il est contraire aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ; le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines redit sa profonde conviction du fait que la poursuite de ce blocus constitue une violation flagrante et systématique des droits de tout un peuple. En outre, le blocus imposé à Cuba n'est pas simplement une question bilatérale entre Cuba et les États-Unis : en raison de sa nature extraterritoriale, il porte atteinte aux droits souverains de nombreux autres États.

Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme donc son soutien sans faille au peuple cubain; nous continuons à demander clairement la levée de cet obstacle au développement de notre voisin caribéen et partenaire de développement.

18-08324 **97/183**

Samoa

[Original : anglais] [11 juin 2018]

Le Gouvernement de l'État indépendant du Samoa réaffirme sa pleine adhésion aux objectifs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par le droit international, en particulier l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Samoa déclare n'avoir ni adopté, ni appliqué une quelconque loi ou mesure du type visé dans la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, et réitère par conséquent son appui sans faille à ladite résolution, qui appelle à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Sao Tomé-et-Principe

[Original : anglais] [9 mai 2018]

Le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe souscrit une nouvelle fois sans réserve aux dispositions de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, adoptée le 1^{er} novembre 2017.

Sao Tomé-et-Principe mène une politique pleinement respectueuse du droit international et des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le principe de l'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe est toujours opposé aux lois et règlements qui produisent des effets extraterritoriaux et à toute forme de mesure économique contraignante; il engage donc les États à s'abstenir d'adopter et d'appliquer de telles lois et de telles mesures, qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes des entités placées sous leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation.

Sao Tomé-et-Principe demande instamment la levée rapide du blocus actuellement imposé à la République de Cuba, qui aura, à son avis, un impact extrêmement positif sur les conditions de vie du peuple cubain.

Le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe se prononcera toujours en faveur de la résolution annuelle sur ce point et vote systématiquement pour cette résolution à l'Assemblée générale.

Sénégal

[Original : français] [5 juin 2018]

Le Sénégal reste attaché aux principes et buts de l'Organisation des Nations Unies.

Comme à l'accoutumée, il respecte les dispositions de la résolution 72/4, adoptée par l'Assemblée générale le 1^{er} novembre 2017.

Serbie

[Original : anglais] [17 mai 2018]

La République de Serbie, guidée par les objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et réaffirmant son attachement aux règles et principes du droit international, applique pleinement la résolution 72/4 de l'Assemblée générale et n'a jamais adopté ni appliqué de lois, mesures ou actes du type visé dans le préambule de ladite résolution.

La République de Serbie a toujours appuyé cette résolution à l'Assemblée générale et voté en sa faveur.

La République de Serbie demande la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, comme le souhaite l'immense majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Seychelles

[Original : anglais] [18 avril 2018]

Le Gouvernement de la République des Seychelles souscrit une nouvelle fois sans réserve aux dispositions de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, adoptée le 1^{er} novembre 2017.

Les Seychelles mènent une politique pleinement respectueuse du droit international et des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le principe de l'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Gouvernement des Seychelles est toujours opposé aux lois et règlements qui produisent des effets extraterritoriaux et à toute forme de mesure économique contraignante ; il engage donc les États à s'abstenir d'adopter et d'appliquer de telles lois et de telles mesures, qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes des entités placées sous leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation.

Dans ce contexte, le Gouvernement des Seychelles salue et encourage les efforts déployés par les États-Unis et Cuba pour normaliser leurs relations bilatérales. Les Seychelles ont toujours été d'avis que les tensions entre ces deux pays ne favorisaient pas le développement durable des peuples américain et de Cuba.

Les Seychelles demandent donc instamment la levée rapide du blocus actuellement imposé à la République de Cuba, qui aura, à leur avis, un impact extrêmement positif sur les conditions de vie du peuple cubain.

Le Gouvernement des Seychelles se prononcera toujours en faveur de la résolution annuelle sur ce point et vote systématiquement pour cette résolution à l'Assemblée générale.

18-08324 **99/183**

Sierra Leone

[Original : anglais] [24 mai 2018]

La Sierra Leone réaffirme son ferme attachement aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et aux principes cardinaux du droit international.

En conséquence, la Sierra Leone soutient sans réserve la résolution 72/4 de l'Assemblée générale et, en application des obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies, demande la levée du blocus imposé à Cuba.

À cet égard, le Gouvernement sierra-léonais appelle au respect des principes de la coexistence pacifique des nations, de la souveraineté des États et d'échanges libres et équitables entre les États.

La position de la Sierra Leone sur cette question reste inchangée et elle continue de s'associer aux autres nations pour demander la levée inconditionnelle du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Singapour

[Original : anglais] [22 mai 2018]

Le Gouvernement singapourien réaffirme son appui à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale. Depuis 1995, Singapour s'est toujours prononcée pour les résolutions appelant à mettre un terme au blocus commercial auquel les États-Unis d'Amérique soumettent Cuba et a voté en leur faveur.

Somalie

[Original: anglais] [25 mai 2018]

Respectueuse des obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation, la Somalie n'a pas adopté ou appliqué de loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 72/4.

Soudan

[Original : arabe] [31 mai 2018]

La résolution 72/4 de l'Assemblée générale est très importante. Le Soudan soutient sans réserve cette résolution qui demande la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

La République du Soudan a établi des relations diplomatiques avec Cuba en 1969. L'année 2017 a donc marqué le quarante-huitième anniversaire de l'établissement de relations bilatérales entre les deux pays, qui ont été renforcées par l'accréditation, en mars 2014, de l'Ambassadeur de la République du Soudan au Venezuela comme Ambassadeur à Cuba ainsi que par les visites réciproques de hauts responsables dans les deux pays.

Le Gouvernement soudanais mène une politique respectueuse du droit international et des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, à savoir l'égalité souveraine des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Fidèle à cette position de principe, le Soudan s'oppose à l'adoption de sanctions à l'encontre des pays en développement, car elles anéantissent les efforts que ces pays déploient pour instaurer un développement durable et constituent une violation de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi la délégation du Soudan participe chaque année au débat de l'Assemblée générale consacré à cette question et vote, comme la majorité des membres, pour les résolutions de l'Assemblée générale interdisant l'adoption de telles mesures et sanctions unilatérales. Le Gouvernement soudanais réaffirme qu'il ne promulgue ni n'applique aucune loi ou mesure dont les effets extraterritoriaux pourraient porter atteinte à la souveraineté d'un État, et invite à abroger les lois prévoyant de telles mesures.

Compte tenu de ce qui précède, le Soudan est opposé au blocus économique et commercial imposé à Cuba par les États-Unis, qui nuit fortement et cause de grandes souffrances au peuple cubain, et qui porte atteinte aux droits et intérêts légitimes de Cuba, puisqu'il constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies, et témoigne d'un véritable mépris pour leurs nobles et louables principes.

Le Soudan continue lui-même d'attendre que les États-Unis appliquent pleinement la décision, annoncée en octobre 2017, de lever les sanctions économiques, financières et commerciales qu'ils lui imposent, concernant notamment la facilitation des opérations bancaires et financières ainsi que des investissements étrangers directs au Soudan.

Depuis l'adoption de la résolution 72/4, le Gouvernement soudanais porte la question devant les instances multilatérales compétentes afin de mobiliser des soutiens en faveur de l'élimination de toutes les formes de mesures économiques coercitives unilatérales imposées aux pays en développement. La République du Soudan salue l'initiative de modernisation par Cuba de son modèle social et économique.

Soudan du Sud

[Original : anglais] [22 juin 2018]

La République du Soudan du Sud exprime de nouveau sa profonde inquiétude face au maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Dans l'esprit de la majorité des résolutions adoptées par les États Membres de l'ONU et ceux de l'Union africaine, notamment les résolutions Assembly/AU/Res.1 (XVII), Assembly/AU/Res.1 (XIX) et Assembly/AU/Res.1 (XXI), la République du Soudan du Sud réclame la levée du blocus imposé au peuple cubain depuis plus d'un demi-siècle. Elle considère que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est un acte unilatéral contraire aux principes du droit international inscrits dans la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux qui régissent le commerce dans le cadre des accords multilatéraux. Ces mesures coercitives freinent la croissance économique et le développement social et humain de Cuba. À cet égard, la République du Soudan du Sud demande instamment l'application de la résolution 72/4 appelant à la levée du blocus imposé à Cuba.

18-08324 **101/183**

Sri Lanka

[Original : anglais] [3 mai 2018]

Sri Lanka condamne le recours à des mesures économiques unilatérales contre un pays lorsque ces dernières sont contraires aux principes de la Charte des Nations Unies et au droit international. Elle considère que l'application de telles mesures porte atteinte à l'état de droit, à la transparence des échanges internationaux et à la liberté du commerce et de la navigation.

Sri Lanka n'a promulgué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale.

Sri Lanka a toujours soutenu l'adoption des résolutions sur cette question à l'Assemblée générale et considère que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique doit prendre fin.

Suède

[Original : anglais] [24 mai 2018]

Le Gouvernement suédois réaffirme son soutien à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale. La Suède n'a pas adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans cette résolution. Elle n'applique aucune législation commerciale ou économique qui limiterait ou empêcherait le commerce avec Cuba ou les investissements à destination ou en provenance de ce pays. Elle s'oppose à l'application extraterritoriale de mesures unilatérales prises à l'encontre d'un pays tiers. Elle encourage les États-Unis et Cuba à continuer d'améliorer leurs relations bilatérales et espère que ce processus conduira à la levée du blocus dans un avenir proche.

Suisse

[Original : français] [1er juin 2018]

Tout comme les années précédentes, la Suisse s'est exprimée en 2017 en faveur de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale. La Suisse estime que les mesures économiques, financières et commerciales à l'encontre de la République de Cuba ont des répercussions négatives sur les conditions de vie du peuple cubain et augmentent les difficultés économiques. Pour ces raisons, elles devraient être abrogées. La Suisse continuera de mettre ses bons offices à disposition, si cela est souhaité.

Suriname

[Original : anglais] [1er juin 2018]

La République du Suriname demeure fermement attachée aux objectifs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international. Le Suriname est d'avis que l'égalité souveraine, la non-ingérence dans

les affaires intérieures d'autres États et le droit des nations de choisir leur propre voie de développement doivent être respectés en tout temps.

Le Suriname considère donc que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique est contraire à ces normes et principes et contreproductif pour les relations commerciales.

Le Suriname exprime une nouvelle fois sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple cubains et insiste sur le fait que le Gouvernement de la République du Suriname n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou mesures affectant les droits économiques, commerciaux et financiers du peuple et du Gouvernement cubains, conformément à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale.

Le Suriname demande donc la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et encourage la reprise du processus de normalisation des relations entre les deux pays, dans un esprit de respect mutuel.

Tadjikistan

[Original : anglais] [25 mai 2018]

Le Gouvernement tadjik réaffirme son appui à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale.

Le Tadjikistan est attaché aux principes du droit international et au droit fondamental des nations de choisir librement leur mode de développement. Compte tenu notamment des principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce international, le Tadjikistan est convaincu que les mesures économiques, commerciales et financières prises contre Cuba continuent d'avoir des effets néfastes sur les conditions de vie et les droits de l'homme de la population cubaine et sur l'action menée par le Gouvernement cubain pour réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs de développement durable.

En outre, étant donné les grandes difficultés que rencontre la communauté internationale, notamment la crise financière et économique mondiale et l'aggravation de la pauvreté, du chômage et de la malnutrition qui en résulte, l'imposition de blocus et de sanctions est plus que jamais injustifiable et doit susciter des réactions appropriées au plan mondial.

De telles mesures sont contraires au droit international ainsi qu'aux principes d'égalité souveraine et de coexistence pacifique des États, et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Tadjikistan entretient des relations diplomatiques et économiques amicales avec Cuba. Il continuera donc de prendre les dispositions voulues pour renforcer la coopération entre les deux pays.

Tchad

[Original : français] [4 avril 2018]

Le Gouvernement de la République du Tchad se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 72/4 sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

18-08324 **103/183**

Il reste évident que le blocus imposé persiste, pénalisant gravement le peuple cubain et le développement économique du pays.

Tout en réitérant les demandes des États Membres et des organisations internationales, y compris celle de l'Union africaine, lançant un appel pour la levée totale de l'embargo, le Gouvernement tchadien, se référant également au paragraphe 30 de la résolution 70/1 sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, appelle les États à éviter l'adoption et l'application des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement.

Le Gouvernement de la République du Tchad encourage instamment les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de Cuba à poursuivre le dialogue et la redynamisation du processus engagé, pour un développement bénéfique aux peuples des deux pays et au monde entier.

Thaïlande

[Original : anglais] [29 mai 2018]

Depuis 1994, le Gouvernement du Royaume de Thaïlande n'a cessé de soutenir les résolutions de l'Assemblée générale demandant la fin du blocus commercial et économique imposé à Cuba.

La Thaïlande s'oppose à l'idée qu'un pays puisse imposer sa propre loi à un autre, obligeant dans les faits un pays tiers à s'y conformer également. Elle estime qu'un tel acte est contraire aux principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Le blocus unilatéral imposé à Cuba a entravé le développement socioéconomique du pays et fait souffrir sa population.

La Thaïlande n'a appliqué aucune disposition légale ni mesure interne de cette nature et continue de les désapprouver.

Timor-Leste

[Original : anglais] [29 mai 2018]

La République démocratique du Timor-Leste souscrit pleinement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, en particulier les principes d'égalité souveraine des États, de non-ingérence et de non-intervention dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux.

À cet égard, la République démocratique du Timor-Leste réaffirme son soutien à la résolution 72/4 et réitère qu'elle n'a ni promulgué ni appliqué de loi ou mesure visée par ladite résolution.

Le Gouvernement timorais s'oppose à l'adoption et à l'application de nouvelles mesures extraterritoriales de ce type et est pour la levée immédiate et inconditionnelle du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Togo

[Original : français] [31 mai 2018]

Conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, le Togo s'est toujours efforcé de promouvoir le respect de l'égalité souveraine, de l'intégrité territoriale des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. De même, il soutient sans réserve le principe de la liberté d'échanges et de navigation, qui est consacré dans de nombreux instruments juridiques internationaux.

Par conséquent, le Togo rejette systématiquement le recours aux mesures unilatérales qui visent à exercer des pressions sur les États.

Pour cette raison, il n'a jamais promulgué ou appliqué de lois ou de règlements limitant la souveraineté d'autres États ou les intérêts légitimes des entités ou des personnes relevant de leur juridiction.

Le Gouvernement togolais a toujours soutenu les initiatives prises par le Gouvernement cubain pour mettre fin à l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. La fin de l'embargo s'impose car elle contribuerait à accélérer le processus de rétablissement des relations économiques et commerciales entre les deux pays, un objectif que la République togolaise soutient sans réserve. Le Togo souhaite instamment que la dynamique de la décrispation, entamée avec l'établissement de relations diplomatiques entre les deux États en 2015, se poursuive.

Tonga

[Original: anglais] [21 mai 2018]

Le Royaume des Tonga respecte pleinement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par le droit international, en particulier les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux.

En conséquence, le Royaume des Tonga n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, et entretient des relations amicales et diplomatiques avec Cuba.

Trinité-et-Tobago

[Original : anglais] [4 juin 2018]

Le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago reste fermement attaché aux objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Ce gouvernement demeure fermement convaincu que les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale de lois nationales ne sont pas en adéquation avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Par conséquent, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte et du droit international, la Trinité-et-Tobago n'applique aucune

18-08324 **105/183**

mesure économique unilatérale comme moyen de coercition politique et économique contre d'autres États.

Depuis qu'il a instauré des relations diplomatiques avec Cuba en 1972, le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago entretient avec ce pays des liens multiples et diversifiés, dans lesquels les relations économiques occupent une place importante. Aussi appuie-t-il sans relâche les efforts sous-régionaux, régionaux et internationaux visant à promouvoir un dialogue constructif pour faire cesser le plus rapidement possible le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui entrave considérablement le développement durable de ce pays.

La Trinité-et-Tobago accueille donc avec enthousiasme la reprise d'un dialogue franc et direct entre Cuba et un membre influent et respecté de la communauté internationale. Elle se réjouit en particulier du sommet qui s'est tenu récemment entre les deux pays et le dialogue ouvert qui en a résulté sur plusieurs questions, y compris celles pour lesquelles leurs opinions et politiques divergent. Cet optimisme a toutefois été de courte durée, des restrictions supplémentaires ayant été imposées sur les déplacements vers Cuba et sur les relations commerciales avec ce dernier. La Trinité-et-Tobago réaffirme son appui à la levée de ces restrictions, et demande au membre respecté et responsable de la communauté internationale de travailler avec Cuba pour établir des relations bilatérales ouvertes et équilibrées, fondées sur le respect mutuel et l'égalité souveraine. Elle réaffirme que de telles relations ne pourront pleinement se concrétiser tant que le blocus n'aura pas été levé. Il s'agit d'un objectif central qui doit constituer une priorité pour les deux gouvernements et les deux peuples.

La Trinité-et-Tobago renouvelle donc avec ferveur, comme elle le fait depuis longtemps déjà, son souhait de voir Cuba réintégrer pleinement le système international et de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Tunisie

[Original : français] [3 mai 2018]

La Tunisie réaffirme son attachement aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Dans ce cadre, la Tunisie a apporté son soutien à la résolution 72/4, ainsi qu'à toutes les précédentes résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus imposé à Cuba.

Il convient de souligner que la Tunisie n'applique pas de lois ni de mesures unilatérales à effet extraterritorial. À ce titre, la Tunisie n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba interdisant les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays.

Turkménistan

[Original : anglais] [31 mai 2018]

Le Turkménistan réaffirme une nouvelle fois son appui à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Il réaffirme les principes d'égalité souveraine des États, de non-ingérence et de non-intervention dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la

navigation internationaux, également consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux.

Il considère que le recours à des mesures économiques comme moyen de pression politique et économique est contraire aux principes fondamentaux du droit international et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi que d'autres instruments juridiques internationaux fondamentaux.

Le blocus unilatéral contre la République de Cuba freine le développement de l'économie cubaine et constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les organismes compétents des Nations Unies devraient prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher que des États n'usent de sanctions économiques et de mesures de contrainte unilatérales contre d'autres États indépendants, y compris Cuba.

Turquie

[Original : anglais] [10 mai 2018]

La République turque n'applique aucune loi ni mesure du type visé dans le préambule de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale. Elle s'inquiète de l'existence de telles mesures, qui ont des effets néfastes sur le niveau de vie de la population, et réaffirme qu'elle respecte les principes de la liberté du commerce et de la navigation conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Le Gouvernement turc continue de considérer que les différends et problèmes entre États doivent être réglés par le dialogue et la négociation.

Tuvalu

[Original : anglais] [24 mai 2018]

Le Gouvernement tuvaluan défend et promeut les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui invite à la solidarité, à la coopération, aux relations amicales et au commerce équitable entre toutes les nations. Le blocus actuellement imposé à Cuba entrave les efforts faits par le Gouvernement et le peuple cubains pour atteindre leurs objectifs en matière de développement et de progrès social, pour réaliser leurs aspirations et assurer le respect des droits de l'homme. Malgré ce blocus, Cuba a continué d'aider les Tuvalu et de nombreux autres pays en développement, en formant du personnel médical dans ses universités renommées. Sans ce blocus, Cuba pourrait réellement renforcer davantage son action mondiale.

Le Gouvernement tuvaluan soutient sans réserve la levée du blocus économique, commercial, migratoire et financier imposé à Cuba, que réclame de façon claire et constante une nette majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il accueille avec une grande satisfaction les mesures positives qui sont actuellement prises pour apaiser les relations entre les États-Unis et Cuba, qui constituent des avancées dans la bonne direction.

18-08324 107/183

Union européenne

[Original : anglais] [21 mai 2018]

L'Union européenne et ses États membres estiment que les mesures unilatérales prises par les États-Unis contre Cuba devraient être abrogées. Le blocus économique, commercial et financier contribue aux difficultés économiques de Cuba, entraîne une détérioration des conditions de vie du peuple cubain et a des répercussions dans le domaine humanitaire. Les mesures prises à l'encontre de Cuba portent atteinte aux intérêts des entreprises de l'Union européenne et violent les règles généralement acceptées concernant les transactions commerciales et financières internationales. L'imposition, par le nouveau Gouvernement des États-Unis, de nouvelles restrictions, notamment l'interdiction des voyages personnels depuis les États-Unis, limite les possibilités de dialogue avec le peuple cubain et a également une incidence négative sur le secteur privé cubain, qui est en plein essor.

L'Union européenne et ses États membres ont clairement exprimé leur opposition à l'extension extraterritoriale du blocus imposé par les États-Unis, telle qu'elle résulte de la loi de 1992 sur la démocratie cubaine et de la loi Helms-Burton de 1996.

En novembre 1996, le Conseil des ministres de l'Union européenne a convenu d'un règlement et d'une action commune pour protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant dans l'Union européenne contre les effets extraterritoriaux de la loi Helms-Burton et interdire l'application de cette législation. En outre, le 18 mai 1998, lors du Sommet Union européenne-États-Unis qui s'est tenu à Londres, les parties se sont mises d'accord sur un certain nombre de dérogations aux titres III et IV de la loi Helms-Burton et de mesures propres à renforcer la protection des investissements, et le Gouvernement des États-Unis s'est engagé à ne plus adopter ce type de loi extraterritoriale à l'avenir. L'Union européenne demande aux États-Unis de mettre fin au blocus et de respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'accord du 18 mai 1998.

L'Union européenne est convaincue que le meilleur moyen de stimuler un changement positif à Cuba est de promouvoir un dialogue plus étroit au niveau politique, mais également avec la société civile et au sein de la population. L'Accord de dialogue politique et de coopération entre l'Union européenne et Cuba, appliqué, à titre provisoire, depuis le 1^{er} novembre 2017, permet d'appuyer les réformes économiques et sociales, le développement durable et la recherche de solutions aux problèmes mondiaux, tout en donnant à l'Union la possibilité de continuer de promouvoir la démocratie et le respect des droits fondamentaux.

Uruguay

[Original : espagnol] [14 mai 2018]

En ce qui concerne la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, notamment son paragraphe 4, l'Uruguay respecte et applique strictement les principes consacrés par le droit international ainsi que toutes les dispositions de la Charte des Nations Unies, et ce depuis toujours.

Considérant en outre que, au titre de la Déclaration adoptée par la Conférence navale de Londres de 1909, un blocus constitue un acte de guerre, l'Uruguay estime que dans le contexte actuel, des dizaines d'années après la fin de la guerre froide, rien ne justifie le maintien de mesures comme le blocus économique et commercial.

Ainsi, en application du principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États, l'Uruguay n'a ni adopté ni appliqué de règles pouvant remettre en cause l'égalité souveraine ou les décisions d'autres États.

L'Uruguay s'est aussi fermement opposé à toute théorie qui entérinerait ou justifierait l'application extraterritoriale de lois internes, sauf si le droit international le prévoit, notamment en matière de compétence de protection ou de compétence universelle.

L'Uruguay condamne tout mécanisme qui, directement ou indirectement, sanctionnerait de façon unilatérale les décisions souveraines d'un État en matière politique, économique, commerciale, sociale, culturelle ou autre.

Compte tenu de ce qui précède, l'Uruguay considère que les sanctions et les lois extraterritoriales appliquées à Cuba constituent une violation du droit international et nuisent au développement économique de cet État caribéen, en plus de contribuer à priver le peuple cubain de son droit au développement et, dommage impossible à quantifier, de porter gravement atteinte à sa dignité et à sa souveraineté.

Le processus de rapprochement entre Cuba et les États-Unis et les mesures de désescalade mutuelles visant à améliorer leurs relations bilatérales, annoncées en décembre 2014, ont mené au rétablissement des relations diplomatiques, constituant un événement historique et une avancée sans précédent sur la voie de la paix et du dialogue pour l'ensemble du continent américain. Toutefois, l'Uruguay déplore la dégradation actuelle des relations entre Cuba et les États-Unis et s'oppose au maintien du blocus, enjoignant le Gouvernement des États-Unis à limiter son application au minimum jusqu'à ce qu'il soit levé.

Vanuatu

[Original: anglais] [14 juin 2018]

Le Gouvernement et le peuple de la République de Vanuatu demeurent fermement attachés à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies, et déterminés à : respecter et défendre les principes du droit international, notamment en ce qui concerne le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales ; promouvoir le progrès économique et social de tous les peuples ; proclamer à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ; promouvoir la liberté du commerce et de la navigation internationaux ; encourager la pratique de la tolérance et la coexistence pacifique des nations dans un esprit de bon voisinage.

Vanuatu demeure préoccupé par le fait que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est toujours en place malgré les nombreuses résolutions que l'Assemblée générale a adoptées pour demander aux États-Unis d'y mettre fin.

À ce jour, Vanuatu n'applique pas de lois ni de mesures unilatérales à effet extraterritorial. À ce titre, il n'a pas adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba interdisant les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays.

18-08324 **109/183**

Venezuela (République bolivarienne du)

[Original : espagnol] [15 mai 2018]

La République bolivarienne du Venezuela déplore et rejette l'application de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux et portant atteinte à la souveraineté et à l'indépendance politique d'autres États ou aux droits de l'homme. Ce faisant, elle applique les principes et valeurs inscrits dans sa constitution nationale, notamment l'humanisme, la coopération et la solidarité entre les peuples, et honore son engagement ferme en faveur de la paix, découlant de son attachement inébranlable aux normes et principes du droit international.

Ainsi, le Gouvernement vénézuélien considère que l'imposition de telles mesures à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique est anachronique et contraire aux dispositions de la Charte des Nations Unies et d'autres instruments juridiques internationaux, et qu'elle enfreint la liberté du commerce et la liberté de navigation, ainsi que les normes qui régissent les échanges internationaux. Le Venezuela condamne donc de nouveau l'application des dispositions extraterritoriales des lois américaines dites de Torricelli (Cuban Democracy Act) et Helms-Burton (Cuban Liberty and Democratic Solidarity (Libertad) Act) qui, pendant plus de vingt ans, ont causé de graves dommages à l'économie de la République de Cuba en entravant ses relations économiques avec des pays tiers et des filiales d'entreprises américaines.

Depuis 1991, le Venezuela a toujours appuyé les résolutions sur la question que l'Assemblée générale a adoptées à une majorité particulièrement écrasante. Il a en outre prononcé et appuyé, dans d'autres instances internationales, des déclarations dénonçant ce type d'actions, qui sont par définition hostiles et, en conséquence, nuisent à la coexistence pacifique entre les nations et enfreignent le droit international.

Le Venezuela réaffirme avoir accueilli très favorablement le tournant qu'a représenté le rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba, engagé en décembre 2014, dont le symbole le plus marquant a été la visite du Président Barack Obama à La Havane en mars 2016.

Cependant, le Gouvernement bolivarien regrette la dérive rétrograde du gouvernement du Président Donald Trump, qui a manifesté à plusieurs occasions son intention de recommencer à s'ingérer et à intervenir dans les affaires intérieures de la République de Cuba dans le cadre de sa politique envers ce pays frère des Caraïbes. Le Venezuela estime qu'il est délétère d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques d'État fondées sur des accusations tendancieuses et sans aucun fondement.

La politique d'affrontement défendue et appliquée par les États-Unis depuis des décennies a nui au bien-être du peuple frère de Cuba, dont les droits fondamentaux ont été bafoués par l'application de ces mesures illégales. À cet égard, le Gouvernement bolivarien exhorte les États-Unis à appliquer sans délai les résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6, 65/6, 66/6, 67/4, 68/8, 69/5, 70/5, 71/5 et 72/4 de l'Assemblée générale, que les États Membres des Nations Unies ont adoptées avec une majorité historique.

Ainsi, condamnant une nouvelle fois le maintien de cette mesure anachronique contraire au droit international, le Gouvernement vénézuélien souligne que ce type d'action ne contribue en aucune façon à promouvoir l'indispensable climat de dialogue et de coopération qui doit régner dans les relations internationales entre États souverains et indépendants, conformément à l'esprit et aux buts de la Charte des

Nations Unies et à la résolution 2625 (XXV) sur la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale le 24 octobre 1970.

Il convient de mentionner, parmi les effets préjudiciables du maintien du blocus, l'exemple figurant dans le rapport du Programme alimentaire mondial de 2017, selon lequel « cette mesure a encore eu, tout au long de 2016, des répercussions négatives sur l'économie du pays et sur les conditions de travail du Programme. Le coût élevé des importations de matériel et intrants agricoles freine la productivité agricole cubaine. Conséquence de ces restrictions, Cuba n'est pas en mesure de produire toute la nourriture dont elle a besoin, ce qui l'oblige à importer une quantité importante de denrées alimentaires pour mener à bien ses programmes sociaux de sécurité alimentaire. Cette situation grève lourdement le budget de l'État, touche durement ceux qui dépendent le plus des filets de protection sociale et compromet la sécurité alimentaire sur l'île ».

En outre, selon le rapport de 2017 de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation panaméricaine de la santé, « pour la période allant d'avril 2016 à mars 2017, les incidences économiques du blocus sur le secteur de la santé ont été estimées à plus de 80 millions de dollars, et leur effet cumulatif total depuis le début du blocus à plus de 2,6 milliards de dollars ».

En conséquence, la République bolivarienne du Venezuela fait siennes les déclarations qui ont été faites à maintes reprises, notamment par le Mouvement des pays non alignés, le vingt-cinquième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, le cinquième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et le septième Sommet de l'Association des États de la Caraïbe, contre l'application de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux, procédé nuisant au dialogue et à la coopération, expressions véritables d'un multilatéralisme ouvert à tous et transparent.

Le Venezuela rappelle également la déclaration politique adoptée à l'issue du cinquième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CELAC, à Punta Cana (République dominicaine) le 25 janvier 2017, qui énonce ce qui suit :

« Nous appelons de nouveau le Gouvernement américain à mettre fin sans conditions au blocus économique, commercial et financier qu'il impose à cette nation sœur depuis plus de cinq décennies, et qui est encore en vigueur. Nous exhortons le Président des États-Unis à utiliser les vastes pouvoirs exécutifs qui lui sont conférés pour modifier sensiblement l'application du blocus. »

En dénonçant les mesures criminelles imposées à Cuba par les États-Unis, le Venezuela a continué à se conformer aux dispositions de la résolution 72/4. C'est sur la base de cet engagement moral et matériel en faveur du strict respect du droit international, que le Venezuela demande une nouvelle fois aux États-Unis de lever de manière inconditionnelle le blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba, blocus qui, en raison de son caractère extraterritorial, touche tous les États qui entretiennent des relations économiques financières et commerciales avec ce pays. En modifiant sa politique, le Gouvernement des États-Unis témoignerait de son attachement au droit international et de son respect des buts et des principes de la Charte des Nations Unies.

La communauté internationale doit continuer d'exiger qu'il soit mis fin à l'application de mesures coercitives unilatérales tendant à restreindre le droit souverain des États de choisir, en vertu de leur droit à l'autodétermination, le modèle politique et social qu'ils entendent suivre, compte tenu des réalités et des spécificités

18-08324 111/183

de leur pays et de leurs peuples. En aucune circonstance, les peuples ne doivent être privés de leurs moyens de subsistance et de développement.

Enfin, la République bolivarienne du Venezuela réaffirme son profond attachement au respect inconditionnel des normes et principes du droit international et demande donc une fois encore au Gouvernement des États-Unis de se conformer aux dispositions des 26 résolutions adoptées par l'Assemblée générale et de mettre fin au blocus économique, commercial et financier cruel et criminel qu'il impose illégalement à la République de Cuba depuis plus de 55 ans.

Viet Nam

[Original : anglais] [9 mai 2018]

La politique de blocus appliquée par les États-Unis d'Amérique contre la République de Cuba depuis des décennies constitue une violation du droit international en général et du droit relatif à la liberté des communications et du commerce en particulier, porte atteinte aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et contrevient au souhait que partagent toutes les nations du monde d'entretenir des relations cordiales et d'égal à égal avec les autres pays, quel que soit leur système politique, dans le plein respect du droit de chaque nation de choisir son propre modèle de développement.

Depuis de nombreuses années, l'Assemblée générale adopte à une majorité écrasante des résolutions exigeant que les États-Unis mettent fin à leurs politiques et à leurs lois qui imposent à Cuba un blocus économique, commercial et financier, dont la dernière en date est la résolution 72/4, qui a été adoptée le 1^{er} novembre 2017 par 191 votes favorables.

Le Viet Nam réaffirme son appui résolu aux résolutions de l'Assemblée générale sur cette question. Il est convaincu que l'Organisation des Nations Unies prendra bientôt des initiatives et des mesures concrètes pour mettre en œuvre sans délai les résolutions adoptées et faire cesser immédiatement le blocus imposé à Cuba.

Le Viet Nam considère que les États-Unis doivent poursuivre le dialogue et la négociation avec la République de Cuba afin de renforcer les relations entre les deux pays, dans un esprit d'entente mutuelle, de respect de l'indépendance et de la souveraineté de chacun et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures respectives. Nous souhaitons que les États-Unis mettent un terme rapidement et intégralement au blocus imposé à Cuba, ce qui servira les intérêts mutuels des peuples cubain et américain et contribuera grandement au maintien de la paix et de la stabilité ainsi qu'au renforcement de la coopération sur le continent américain et dans le monde.

Le Viet Nam réaffirme une fois encore les liens d'amitié, de coopération et de solidarité qui l'unissent au peuple cubain et sa volonté résolue de faire tout ce qui est en son pouvoir, avec les autres peuples du monde épris de paix, de liberté et de justice, pour aider ce peuple à surmonter les conséquences de la politique immorale et illégale de blocus.

Yémen

[Original: anglais] [10 avril 2018]

Le Gouvernement de la République du Yémen réaffirme sa profonde adhésion aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux principes du droit international relatifs à la souveraineté nationale, à la non-agression, à la

non-intervention dans les affaires intérieures des États, au respect mutuel, à la coexistence pacifique et au règlement des différends entre États par des moyens pacifiques.

Le Gouvernement yéménite appuie les efforts que déploie le Secrétaire général pour favoriser l'application effective de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, qui vise à amener la communauté internationale à adopter des mesures efficaces aux fins de l'élimination du recours à des mesures économiques de contrainte unilatérales pour exercer des pressions politiques et économiques sur les pays en développement.

Il convient de noter que, depuis quatre décennies, la République du Yémen entretient d'excellentes relations diplomatiques avec la République de Cuba sur les plans économique, social et culturel. Le Yémen a toujours cherché à développer et à renforcer ces relations, dans l'intérêt commun des deux pays et des deux peuples. Il a conclu avec la République sœur de Cuba plusieurs accords de coopération bilatérale dans les domaines diplomatique, économique, culturel et médical, ce qui a permis d'établir une coopération active dans divers domaines.

Zambie

[Original : anglais] [6 juin 2018]

La Zambie réaffirme sa volonté d'appuyer la résolution portant sur la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis plusieurs décennies, et constate avec inquiétude que les perspectives de levée de ce blocus sont de plus en plus fragiles. La situation créée continue d'entraver le développement du commerce, du tourisme et du transport maritime, auquel aspire le peuple cubain. Pour cette raison, la Zambie tient à rappeler la position invariablement adoptée par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, à savoir que le blocus nuit à des personnes innocentes, en particulier les femmes et les enfants.

La Zambie constate avec inquiétude que, depuis sa mise en place il y a près de 60 ans, le blocus imposé à Cuba a déjà coûté plus de 130 milliards de dollars à l'économie locale. Une économie qui fait tout son possible pour améliorer le bienêtre de sa population conformément aux objectifs mondiaux en matière de développement et aux objectifs de développement durable ne devrait pas être soumise à de telles pressions. Il est donc préoccupant que l'audacieuse réforme économique mise en œuvre à Cuba n'ait pas eu l'effet souhaité, malgré certains résultats, les sanctions continuant de peser lourdement sur les perspectives de croissance économique.

La Zambie s'inquiète également de ce que les progrès réalisés depuis décembre 2014 vers le rétablissement des relations entre Cuba et les Etats-Unis sont aujourd'hui mis à mal, et que le blocus, en vigueur depuis 1962, reste le symbole des relations entre les deux nations. En réalité, le monde a tourné la page et les sanctions sont des vestiges d'une époque désormais révolue. De ce fait, le Congrès américain est invité à jouer son rôle dans l'instauration d'une ère dans laquelle Cuba et les États-Unis entretiendront des relations normales. La Zambie manifeste sa solidarité avec les nations éprises de paix en appelant à la fin du blocus imposé à Cuba.

18-08324 113/183

Zimbabwe

[Original : anglais] [30 mai 2018]

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique continue de faire peser un lourd fardeau sur le peuple cubain, auquel il cause de grandes souffrances. Il demeure également le principal obstacle au bon fonctionnement et à la croissance de l'économie cubaine.

Le blocus est contraire à la Charte des Nations Unies, en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures respectives. Il contrevient également aux règles et pratiques commerciales reconnues au niveau international.

Le Zimbabwe s'associe aux États Membres qui appellent les autres États Membres à s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois à portée extraterritoriale, ainsi que toutes autres mesures économiques coercitives. Il reste convaincu que les sanctions unilatérales infligées principalement à des pays en développement qui tentent de réaffirmer leur souveraineté et de définir leur propre modèle de développement entravent les efforts déployés à l'échelle mondiale pour éliminer la pauvreté et réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Zimbabwe appelle donc à la levée inconditionnelle du blocus. L'appui quasi unanime dont jouit la résolution 72/4 de l'Assemblée générale démontre que le blocus est universellement perçu comme injuste et contraire aux normes internationales qui visent à l'établissement de relations harmonieuses entre les États.

État de Palestine

[Original : anglais] [1er mai 2018]

L'État de Palestine, qui continue de souffrir des effets dévastateurs sur le plan humanitaire, socioéconomique, politique ainsi que sur les plans du développement et de la sécurité de plus d'un demi-siècle d'occupation hostile et militaire israélienne, notamment le blocus inhumain imposé à la bande de Gaza depuis plus d'une décennie avec de terribles conséquences, en violation flagrante du droit international, réaffirme qu'il appuie sans réserve les appels lancés par la République de Cuba pour qu'il soit mis fin au blocus économique, commercial et financier qui lui est imposé par les États-Unis d'Amérique.

La Palestine rejoint l'immense majorité des membres de la communauté internationale en réaffirmant son adhésion de principe à la résolution 72/4 de l'Assemblée générale du 1^{er} novembre 2017 et à toutes les autres résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à cette question, ainsi qu'aux positions adoptées à cet égard par le Mouvement des pays non alignés et par le Groupe des 77 et la Chine, entre autres, qui demandent la fin du blocus commercial injustement imposé à la République de Cuba depuis des décennies.

La Palestine avait espéré que l'évolution des relations bilatérales entre la République de Cuba et les États-Unis d'Amérique survenue au cours des dernières années se poursuivrait et encouragerait une véritable normalisation, qui passerait inévitablement par la levée effective de ce blocus économique, commercial et financier injuste, imposé depuis si longtemps. Par conséquent, l'État de Palestine se joint à la communauté internationale pour demander une levée rapide de ce blocus afin de permettre à Cuba de participer sans entrave aux échanges commerciaux et de mener une activité économique normale, autant de conditions indispensables au

développement durable poursuivi tant par Cuba que toutes les autres nations, ainsi qu'à la prospérité et à la stabilité des peuples et pays du monde entier.

L'État de Palestine, guidé par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, affirme n'avoir jamais adopté ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale. En outre, l'État de Palestine maintient des relations diplomatiques normales avec la République de Cuba, et continuera de manifester sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement cubains et d'œuvrer au renforcement durable des liens politiques, économiques et culturels et de la coopération qu'il entretient avec ce pays.

Saint-Siège

[Original : anglais] [21 mai 2018]

Le Saint-Siège n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures d'ordre économique, commercial ou financier à l'encontre de Cuba. Au contraire, il a toujours mené une politique en faveur de la levée du blocus imposé à ce pays.

Lors de leurs visites à Cuba, le pape Jean-Paul II (1998), le pape Benoît XVI (2012) et le pape François (2015) ont demandé à Cuba de s'ouvrir au monde et au monde de s'ouvrir à Cuba. Les liens créés grâce à une culture de la rencontre et du dialogue sont la manifestation concrète des valeurs d'amitié et de solidarité qui devraient unir toutes les nations.

Le Saint-Siège espère donc qu'il sera mis fin le plus rapidement possible au blocus, qui a des conséquences humanitaires depuis des décennies, en particulier pour les Cubains les plus marginalisés, et a abouti à l'isolement économique du pays. Il est persuadé que la levée du blocus favorisera l'établissement de relations plus harmonieuses et fraternelles entre le peuple cubain et le peuple américain.

Le Saint-Siège invite donc instamment Cuba et les États-Unis d'Amérique à persévérer sur la voie de la normalisation de leurs relations, et encourage leurs dirigeants respectifs à assumer leurs responsabilités et à prendre en mains ce processus.

III. Réponses reçues d'organismes et d'entités des Nations Unies

Agence internationale de l'énergie atomique

[Original: anglais] [18 mai 2018]

L'assistance fournie par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à tous ses États membres, dont Cuba, est régie par l'article III/C de son statut, qui est libellé comme suit : « Dans l'exercice de ses fonctions, l'Agence ne subordonne pas l'aide qu'elle accorde à ses membres à des conditions politiques, économiques, militaires ou autres conditions incompatibles avec les dispositions du présent statut ».

Toutefois, le blocus entrave la mise en œuvre du programme de coopération technique de l'Agence à Cuba. Ainsi, le nombre de fournisseurs disposés à vendre et livrer des marchandises à Cuba et en mesure de le faire étant très limité, l'achat de matériel essentiel, tel que les produits radiopharmaceutiques et les consommables nécessaires aux études réalisées à l'aide de techniques recourant aux isotopes stables, occasionnent souvent des frais supplémentaires et des retards. Par ailleurs, des

18-08324 **115/183**

restrictions s'appliquent à la participation de ressortissants cubains aux activités de formation ou aux réunions organisées aux États-Unis ou financées par ce pays. En outre, les difficultés de connexion à Internet et aux réseaux satellites dans l'île compromettent également leur participation aux cours en ligne proposés sur les plateformes numériques de l'Agence.

Conformément à l'article susmentionné de son statut, l'Agence s'efforce, dans la mesure du possible, de surmonter ces difficultés en envoyant par exemple les ressortissants cubains se former dans d'autres pays afin de satisfaire aux dispositions de son programme de coopération technique à Cuba.

Bureau des affaires spatiales

[Original : anglais] [26 avril 2018]

Cuba est membre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extraatmosphérique depuis 2001. Entre 1994 et 2001, le pays a participé aux travaux du Comité et de ses sous-comités, conformément à la pratique du Comité de partage des sièges à tour de rôle. Depuis le début des années 80, Cuba participe régulièrement aux sessions du Comité et de ses sous-comités en qualité d'observateur.

En 1990, le pays a organisé, conjointement avec le Bureau des affaires spatiales, un atelier sur le thème des communications spatiales pour le développement, qui s'est tenu à La Havane du 26 au 30 mars 1990. Les experts cubains ont également participé à un atelier sur le thème de la « Contribution du droit spatial au développement économique et social », qui s'est tenu à Buenos Aires du 5 au 8 novembre 2012 (voir A/AC.105/1037).

La zone des Caraïbes présente un risque élevé de catastrophes dues à des phénomènes naturels, tels que les ouragans, les tsunamis, les éruptions volcaniques, les séismes, les glissements de terrain, la sécheresse, les inondations et les vagues de chaleur. Dans le cadre des multiples crises qui ont touché le pays au fil des ans, le Gouvernement cubain a mis en place un système d'alerte efficace et unique permettant d'atteindre toutes les régions du pays. Toutefois, l'utilisation de données satellitaires, de systèmes précis de positionnement et de navigation et de systèmes modernes de télécommunication par satellite par le service cubain de protection civile permettrait d'améliorer la précision de son système d'alerte, de disposer de plus de temps pour prévenir la population et d'améliorer la planification et la préparation à ces situations. Il serait beaucoup plus facile d'intégrer ces outils aux systèmes cubains existants si la participation de toutes les parties prenantes des divers niveaux de l'administration cubaine répondait à une structure précise.

Mis en place par le Bureau des affaires spatiales, le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) vise à garantir à tous les pays et à toutes les organisations internationales et régionales compétentes l'accès à tous les types d'informations et de services spatiaux pertinents pour la gestion des catastrophes afin d'appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes. Pour ce faire, il s'efforce de servir de voie d'accès aux informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes et de trait d'union entre les responsables de la gestion des catastrophes et des risques et les spécialistes de l'espace, tout en facilitant la création de capacités et le renforcement des institutions. UN-SPIDER reçoit le soutien de 21 bureaux d'appui régional (dont 5 en Amérique latine), qui lui sont indispensables pour mener à bien sa mission.

Depuis 2009, le Programme a fourni des services consultatifs détaillés à six pays de la région Amérique latine et Caraïbes, à savoir : El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, la Jamaïque et la République dominicaine. Ce soutien a permis aux gouvernements de définir des priorités en vue de renforcer leurs capacités à explorer et à utiliser des données, informations, produits et services spatiaux et à y accéder, réduisant ainsi la vulnérabilité de leur population et de leurs infrastructures aux risques naturels.

Enfin, en vue de favoriser la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, le Bureau des affaires spatiales a mis en place un partenariat mondial reposant sur l'application des techniques spatiales à la réduction des risques de catastrophe. Il est également un membre clef du Réseau international des dispositifs d'alerte rapide multirisque. Ces mécanismes mettent en avant l'importance de la technologie et des applications spatiales en tant qu'outils de planification, de préparation, de mesure et de suivi des efforts déployés par les nations en vue de réduire les risques liés aux phénomènes naturels.

La mise en place d'une mission technique consultative du Programme, forte d'une équipe d'experts internationaux hispanophones pouvant consulter les principales entités cubaines chargées de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence, ou étant susceptibles de jouer un rôle en la matière, permettrait non seulement d'évaluer les capacités actuelles du pays, mais aussi d'identifier les domaines d'action prioritaires. Si les fonds le permettent, une telle mission pourrait être planifiée et menée à bien en 2019 ou 2020, de façon à pouvoir présenter des recommandations détaillées au Gouvernement cubain.

Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

[Original : anglais] [1er juin 2018]

À la suite de l'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Gouvernement cubain a activement participé à d'importantes initiatives de coopération internationales et régionales. Par exemple, lors de l'édition 2017 de la Plateforme mondiale et régionale pour la réduction des risques de catastrophe, Cuba a fait part de son expérience, de ses meilleures pratiques et de ses connaissances en matière de dispositifs d'alerte rapide, de préparation aux séismes et autres méthodes de réduction des risques de catastrophe au niveau local, autant d'exemples de progrès dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

À la fin de l'année 2017, à l'instar d'autres pays et territoires des Caraïbes, Cuba a été confrontée à l'ouragan Irma qui a touché la partie nord du pays, ce qui a eu des répercussions sur l'ensemble de la population cubaine. Si l'aide aux populations touchées et au relèvement a été rapide et a permis de rétablir les services de base (approvisionnement en eau, santé, éducation et services d'assainissement, entre autres) et si des mesures ont été mises en place pour restaurer les logements et relancer la production alimentaire, le pays a tout de même subi de lourds dommages dans des secteurs clefs de l'économie (tels que le tourisme, l'industrie, la production d'électricité et le réseau routier), mettant ainsi l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération eu égard aux investissements tenant compte des risques et à la construction d'infrastructures résilientes.

Malgré les répercussions des ouragans survenus en 2017, Cuba a continué d'œuvrer activement à la promotion de la gestion des risques de catastrophe dans la région des Caraïbes, en encourageant les quatre sous-régions qui la composent à partager leurs bonnes pratiques aux fins de la réduction de la vulnérabilité aux

18-08324 117/183

catastrophes. Les enseignements et les meilleures pratiques tirés de la série d'ouragans de 2017 en matière d'alerte rapide au niveau local, d'éducation des populations, de mise en œuvre des plans d'évacuation et de création d'abris destinés à protéger la population profitent tant aux Caraïbes qu'à l'ensemble de la région.

Si Cuba a réalisé des progrès considérables en matière de gestion des risques de catastrophe, les répercussions des ouragans récemment survenus appellent à la poursuite de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, en particulier en ce qui concerne le renforcement de la résilience économique des personnes, des collectivités, des pays et de leurs biens. Pour ce faire, il sera nécessaire de consolider les liens existants et de faciliter l'accès aux progrès techniques, aux ressources et aux compétences disponibles en matière de modélisation des risques et de systèmes d'informations concernés, ainsi que de coopérer avec les réseaux scientifiques et techniques, en mettant l'accent sur les fonds versés par les donateurs et les institutions financières internationales. Ce sont là autant d'éléments clefs en vue de renforcer les capacités en matière de risques, de minimiser les pertes économiques et de réduire la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles.

Bureau du Coordonnateur résident responsable des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, Cuba

[Original : anglais] [27 juin 2018]

Cuba a un indice de développement humain élevé. Les autorités nationales ont exprimé leur attachement au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Gouvernement cubain s'emploie actuellement à transformer son modèle économique. Cette réforme s'articule autour de plusieurs priorités nationales, notamment l'efficience et la productivité économiques, la stratégie nationale de sécurité alimentaire et les politiques de remplacement des importations. Les autorités nationales se sont fermement engagées à maintenir le niveau de développement social déjà atteint. Approuvées en avril 2011 et mises à jour à l'occasion du septième Congrès du Parti communiste, les Lignes directrices de la politique économique et sociale, contenues dans le document du même nom, énoncent les principes fondamentaux devant guider ce processus. L'une d'elles préconise la promotion de la collaboration multilatérale, notamment avec les organismes des Nations Unies. Le Congrès a également approuvé l'élaboration du modèle économique et social de Cuba et le plan national de développement économique et social à l'horizon 2030. C'est dans ce contexte que les organismes des Nations Unies aident les autorités nationales à faire face aux nouveaux problèmes et enjeux de développement.

Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2014-2019, qui contribue à la poursuite d'objectifs prioritaires en matière de développement durable, s'articule autour de quatre domaines de coopération stratégique, à savoir : la dynamique des populations et les services culturels et sociaux, le développement économique durable (chaînes de valorisation, développement local et développement énergétique durable), la sécurité alimentaire, ainsi que la viabilité environnementale et la gestion des risques liés aux catastrophes.

En 2017, l'ouragan Irma a frappé Cuba trois jours durant. Près de deux millions de personnes ont été évacuées, soit plus que lors de tout autre évènement de même nature. L'ouragan a été dévastateur et engendré des besoins humanitaires considérables sur une grande partie du territoire. Sur les 168 municipalités que compte

le pays, 31 municipalités, représentant près de 2,2 millions d'habitants, ont été gravement touchées. Des maisons se sont effondrées et des toits ont été sévèrement endommagés. Plus de 3,1 millions de personnes avaient un accès limité à l'eau potable et à des services d'assainissement adéquats. Les hôpitaux et centres de soins sont restés opérationnels, mais plus de 70 % des établissements de santé des zones touchées ont subi d'importants dégâts, notamment structurels. De nombreux établissements scolaires ont également été gravement endommagés.

Les relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba s'étaient améliorées, mais durant l'année qui s'est écoulée, sous l'administration du Président Donald Trump, bon nombre des mesures prises par l'administration du Président Barack Obama pour réduire les restrictions du blocus ont été annulées, ce qui a eu des répercussions négatives sur la société cubaine, particulièrement sur les activités commerciales et financières, ainsi que sur les opérations des Nations Unies dans le pays. La situation a empiré, surtout après que le personnel de l'ambassade des États-Unis à La Havane ne participant pas aux opérations d'urgence et les familles des membres du personnel restant ont quitté le pays en raison d'une attaque qui aurait visé des diplomates américains.

Le blocus maintient les restrictions relatives à l'utilisation du dollar et aux importations en provenance de Cuba. Il limite les possibilités de développement national et local, et place la population dans une situation économique précaire. Si les groupes les plus vulnérables sont les plus touchés, le blocus pèse sur le développement humain du pays en général.

L'équipe de pays des Nations Unies à Cuba se compose de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé (OMS/OPS). Plusieurs organismes non résidents, notamment la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Fonds international de développement agricole, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation internationale du Travail, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le Programme des Volontaires des Nations Unies, mènent également des activités et des initiatives dans le pays.

Chacun des organismes, fonds et programmes concernés a apporté une contribution au présent rapport. Le document présenté par l'équipe de pays des Nations Unies à Cuba met en évidence les principales difficultés transversales qui entravent la coopération entre les organismes des Nations Unies présents à Cuba dans les domaines de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement.

Répercussions sur le peuple cubain

Le blocus empêche les programmes cubains de maintenir la prestation universelle de services publics de qualité, comme la santé et l'éducation, en raison des restrictions commerciales frappant l'achat de fournitures médicales et de matériel d'enseignement aux entreprises des États-Unis. Certains articles ne peuvent être achetés car ils sont produits aux États-Unis ou font appel à des composants ainsi qu'à

18-08324 **119/183**

des technologies venant des États-Unis, alors qu'ils pourraient sauver, prolonger ou améliorer la vie de leurs bénéficiaires.

Le blocus limite l'accès de Cuba à la technologie et aux équipements nécessaires à l'apprentissage spécialisé, à la recherche scientifique et à l'innovation. Il empêche largement les scientifiques et les professionnels de la santé cubains de participer à des échanges d'expériences dans le cadre d'ateliers, de conférences et de séminaires internationaux. En outre, l'adoption, par l'OMS/OPS, de la plateforme Cisco WebEx a entravé la participation des Cubains à des formations en ligne : des tests menés par des établissements de santé montrent que Cisco n'offre pas de services WebEx à Cuba, ce qui nuit à tous les établissements de santé.

Le coût élevé des importations de matériel et d'intrants agricoles, dû au blocus, freine la productivité agricole cubaine et empêche le pays de produire les vivres dont il a besoin. La nécessité d'importer une quantité considérable de denrées alimentaires pour mener à bien les programmes nationaux de sécurité alimentaire grève lourdement le budget de l'État, menace ceux qui dépendent le plus des filets de protection sociale et compromet la sécurité alimentaire sur l'île.

Le départ du personnel non affecté aux opérations d'urgence de l'ambassade des États-Unis à La Havane a contraint les Cubains qui le peuvent à se rendre dans un pays tiers pour demander un visa pour les États-Unis.

Les accords passés dans le secteur des télécommunications pour établir des interconnexions directes avec quatre entreprises des États-Unis n'ont pas été appliqués, en partie du fait des difficultés techniques liées au blocus et en partie du fait de problèmes de politique intérieure et d'infrastructure.

Répercussions sur l'économie cubaine

Du fait du blocus, Cuba ne dispose que d'un accès restreint aux crédits au développement consentis par les institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, ce qui limite ses possibilités de se procurer des ressources pour financer ses programmes de développement locaux et nationaux.

Le blocus freine également la participation des investisseurs étrangers, en particulier les sociétés américaines, aux chantiers économiques prioritaires lancés dans le cadre de la modernisation du modèle économique cubain, notamment la création de la zone spéciale de développement de Mariel. À cet égard, il a des retombées négatives sur les flux d'investissement et limite l'accès aux chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales.

Alors que les États-Unis sont le marché le plus proche, le plus concurrentiel et le plus diversifié, les entreprises cubaines et les sociétés étrangères implantées à Cuba n'ont pas le droit d'acheter de produits, de composants ou de technologies qui en proviennent. Les autres marchés sur lesquels Cuba peut s'approvisionner sont plus éloignés, ce qui accroît les frais d'importation et les délais de livraison.

Il est impossible pour Cuba de se procurer des biens, services ou technologies produits par les États-Unis, protégés par des brevets américains ou contenant des composants fabriqués aux États-Unis ou protégés par des brevets américains. De plus, le blocus impose des restrictions aux compagnies maritimes dont les navires accostent à Cuba. De ce fait, très peu de compagnies font escale à Cuba, ce qui réduit les possibilités de transport et allonge les délais de chargement et de livraison des marchandises. Le secteur des exportations est également touché par le blocus, qui restreint la promotion, la diffusion et la commercialisation adéquates des produits

cubains. L'interdiction des opérations bancaires avec Cuba empêche les transactions directes avec les États-Unis pour la vente de biens et de services.

Répercussions sur les opérations de l'Organisation des Nations Unies

Les restrictions susmentionnées viennent entravent gravement la mise en œuvre des programmes et projets des Nations Unies, en particulier l'acquisition et l'achat de produits destinés à l'assistance humanitaire et à l'aide au développement (médicaments, matériel médical, engrais, compléments alimentaires, matériel de laboratoire, outils agricoles, outils pédagogiques, ordinateurs, logiciels d'information et de communication, matériel de construction et ressources bibliographiques, par exemple), même s'ils sont achetés dans le cadre d'une coopération multilatérale. Ces articles sont achetés à des pays tiers et à des revendeurs à des prix beaucoup plus élevés que ceux pratiqués sur les marchés internationaux. Les fournisseurs doivent suivre une procédure administrative longue et lourde pour obtenir du Bureau du contrôle des avoirs étrangers l'autorisation de fournir à Cuba les services ou produits nécessaires aux projets, même pour les achats effectués dans le cadre des accords institutionnels à long terme conclus avec des fournisseurs internationaux.

L'augmentation du coût des transports et du fret pour les produits de base et éléments connexes devant être achetés dans d'autres régions est aussi considérable. Les délais d'achat et d'acheminement des produits alimentaires et autres sont accrus du fait des problèmes logistiques évoqués plus haut. En raison du blocus, les navires sont contraints de faire escale dans un pays voisin pour transborder leurs cargaisons, ce qui occasionne des retards et des surcoûts qui frappent également les expéditions des Nations Unies. Ces obstacles ont par exemple entravé l'intervention du Programme alimentaire mondial à la suite de l'ouragan Irma.

Ainsi, il est nécessaire de prévoir dans les propositions financières et les nouveaux projets une procédure d'achat plus longue et d'allouer des ressources financières supplémentaires qui pourraient être affectées aux activités de développement.

Au niveau financier, le blocus empêche les bureaux de pays des Nations Unies à Cuba d'effectuer des virements en dollars des États-Unis. De ce fait, même si les budgets des projets sont tous calculés en dollars des États-Unis, les virements à l'étranger doivent être effectués dans une autre devise. Toutefois, même lorsque les paiements sont effectués dans une autre devise, les délais de transaction se sont allongés en raison des informations supplémentaires requises par les banques afin d'être en conformité avec le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du trésor des États-Unis tout au long du processus bancaire (émetteur, intermédiaire et bénéficiaire). Les bureaux de pays ont ainsi eu de la peine à respecter les calendriers de paiement convenus avec les fournisseurs. En 2017, plusieurs transferts financiers liés aux paiements effectués à des fournisseurs ont été renvoyés par Multibank Panama (la banque des fournisseurs) car cette dernière craignait de se voir imposer des sanctions financières si elle effectuait ces opérations. En outre, il a été signalé que des institutions représentées à Cuba avaient du mal à rapatrier des fonds vers leurs sièges aux États-Unis.

Le blocus continue à entraver les opérations financières menées par les membres du personnel des Nations Unies recrutés sur les plans international et national, ainsi que les services bancaires et d'assurance que ceux-ci reçoivent. Les responsables locaux ont des difficultés à recourir à des services basés aux États-Unis, comme les transferts vers des comptes bancaires locaux ou des comptes bancaires étrangers. De plus, le personnel international ayant des cartes de crédit ou des comptes bancaires locaux a en général du mal à effectuer des paiements à l'étranger.

18-08324 **121/183**

L'accès aux services Internet est encore limité en raison du blocus, ce qui empêche d'utiliser efficacement les plateformes institutionnelles et ralentit les processus et activités en ligne. Le coût des moyens de communication vocale et de transmission de données est extrêmement élevé, vu la nécessité de contourner les infrastructures de télécommunications américaines. Le blocus empêche également les bureaux de pays des Nations Unies d'accéder directement à l'assistance technique voulue pour des produits et services des États-Unis, comme Cisco, Dell et Hewlett Packard. Il en va de même pour les licences d'utilisation de logiciels. Par exemple, le PNUD dispose d'un accord à long terme avec Hewlett Packard, mais cet outil ne peut pas être utilisé par le bureau du PNUD à Cuba en raison du blocus. Les mêmes restrictions s'appliquent aux distributeurs autorisés.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

[Original: anglais] [1er juin 2018]

I. Tendances générales

Selon les données officielles, la croissance de l'économie cubaine s'est établie à 1,6 % en 2017 (contre 0,5 % en 2016), alimentée par l'accroissement constant du nombre de touristes et les progrès enregistrés dans les domaines de la production agricole, des transports et de la construction. En 2017, l'économie cubaine a été durement frappée par la sécheresse et l'ouragan Irma, qui a causé des dommages estimés à 13 milliards de pesos cubains, soit environ 13 % du produit intérieur brut (PIB). Elle a également subi les effets du durcissement du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique et de la crise sévissant en République bolivarienne du Venezuela, un des principaux partenaires commerciaux de Cuba.

Les données disponibles indiquent qu'il y a eu une légère reprise dans le secteur extérieur, portée par une réduction importante des importations, lesquelles sont fortement dépendantes de la disponibilité de devises, et par l'amélioration du résultat des exportations, liée à l'augmentation des exportations de services et à la hausse des prix de certains biens d'exportation essentiels. Le déficit budgétaire a atteint 10 % du PIB (contre 6,7 % en 2016), les activités visant à favoriser le remplacement des importations, en particulier pour les denrées alimentaires de base, la reconstruction après l'ouragan et l'investissement dans les infrastructures ayant entraîné de lourdes dépenses. L'accès de Cuba aux marchés financiers internationaux est limité, principalement en raison du blocus. De ce fait, pour financer le déficit public, le Gouvernement a émis des obligations sur le marché bancaire national, qui est intégralement composé de banques publiques.

En avril 2018, l'Assemblée nationale a élu l'ancien Premier Vice-Président, Miguel Díaz-Canel, Président du Conseil d'État et du Conseil des ministres, postes auxquels il a succédé à Raúl Castro. Le général Castro restera commandant en chef des forces armées et Premier secrétaire du Parti communiste de Cuba jusqu'en 2021. À moyen terme, les politiques publiques devraient continuer de s'inspirer des lignes directrices de la politique économique et sociale approuvées par l'Assemblée nationale en juin 2017. Celles-ci prévoient une économie reposant sur des entreprises et des coopératives publiques qui se verraient progressivement accorder une plus grande autonomie opérationnelle, tout en reconnaissant officiellement que les acteurs économiques non étatiques, en particulier les coopératives agricoles et les travailleurs indépendants, ont un rôle à jouer. Elles ont également pour objectifs prioritaires d'attirer les investissements étrangers et de mettre de l'ordre dans le système

monétaire, qui se caractérise actuellement par la coexistence de deux monnaies et de plusieurs taux de change.

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) estime que la croissance devrait rester modérée en 2018, entre 1,6 et 2 %. Ces prévisions tiennent compte de l'incidence négative des nouvelles mesures mises en œuvre par les États-Unis sur le secteur du tourisme, qui avait récemment bénéficié d'un afflux de visiteurs américains, et des conséquences préjudiciables de l'augmentation des prix du pétrole et de la pénurie de devises. Ces effets seront en partie atténués par le grand nombre de touristes venant du reste du monde, la hausse prévue du prix des principaux biens d'exportation, le dynamisme de la construction privée et une politique budgétaire expansionniste portée par l'investissement dans la production et les infrastructures et par les initiatives de reconstruction après l'ouragan. L'investissement direct étranger devrait s'établir à environ 600 millions de dollars.

II. Politique économique

En 2017, la politique budgétaire de Cuba a été nettement expansionniste, le déficit public s'établissant à environ 10 % du PIB (contre 6,7 % en 2016). La détérioration des finances publiques est due à une augmentation des dépenses qui n'a été que partiellement compensée par la croissance des recettes.

La croissance des recettes budgétaires en valeur nominale est passée de 2,5 % en 2016 à 6,7 % en 2017, essentiellement grâce aux montants perçus au titre de la taxe sur les prestations de services et de l'impôt sur le revenu, qui ont contrebalancé la diminution des recettes issues de la taxe sur les ventes et de la taxe sur la maind'œuvre. Cette accélération de la croissance reflète partiellement le dynamisme du secteur des services, en particulier des activités liées au tourisme, ainsi que l'importance croissante du secteur non étatique dans l'activité économique.

Les dépenses totales ont augmenté de 11,5 %, principalement à cause de la hausse du montant des ressources consacrées aux activités non budgétisées et des dépenses d'équipement. En 2017, les dépenses relatives aux activités prévues au budget (relevant essentiellement de l'administration publique, de l'éducation, de la santé et de la sécurité sociale) ont diminué de 0,4 % en valeur nominale. Les subventions destinées à financer les exportations, en particulier de sucre, et à remplacer les importations, essentiellement de haricots, de riz, de viande et de lait, ont constitué la principale rubrique des dépenses non budgétisées. Le plus grand poste des dépenses d'équipement a été l'investissement dans les infrastructures hydrauliques et les infrastructures de transport.

Pour faire face aux difficultés causées par l'ouragan Irma dans 12 provinces au début du mois de septembre, le pays a procédé à plusieurs réaffectations de ressources destinées à offrir aux populations touchées des subventions leur permettant d'acheter des matériaux de construction et des biens de consommation et d'obtenir des prêts bancaires à taux préférentiel. Le déficit a été financé par l'émission d'obligations sur le secteur bancaire national, avec un taux d'intérêt annuel de 2,5 % et une échéance de 20 ans. Malgré l'absence de données à jour sur la dette publique, les informations disponibles montrent que le service de la dette pour l'année représentait environ 1 % du PIB.

Le budget de 2018 prévoit une croissance nominale du déficit public de 18,8 %, puisqu'on s'attend à ce que les dépenses progressent plus rapidement que les recettes en dépit des améliorations administratives prévues, qui devraient permettre d'augmenter les impôts collectés auprès du secteur non étatique.

18-08324 **123/183**

La Banque centrale de Cuba a déclaré que les instruments disponibles pour la mise en œuvre de la politique monétaire - bandes de fluctuation des taux débiteurs nominaux et coefficients de réserves obligatoires - resteraient inchangés en 2017. La croissance de 8 % de la masse monétaire M2 a été en grande partie portée par l'expansion de la quantité d'espèces en circulation, qui témoigne d'un recours encore rare aux services bancaires. Selon les estimations, le crédit a augmenté au même rythme, les entreprises publiques des secteurs de l'agriculture et de la construction en étant les principales bénéficiaires.

Pour l'instant, on ne dispose d'aucune information sur le processus d'unification des monnaies et des taux de change. Il s'agit d'une question essentielle car l'existence de plusieurs taux de change crée des distorsions économiques non négligeables, qui touchent à la fois le secteur intérieur et le secteur extérieur, et nécessite la mise en place d'un réseau complexe de subventions pour les entreprises publiques. Les autorités cubaines ont défini neuf grandes priorités économiques pour 2018, qui concernent notamment l'investissement, les recettes en devises, et la reconstruction et la reconstitution des stocks de fournitures médicales à la suite de l'ouragan.

III. Évolution des variables clefs

En dépit des effets des événements financiers et climatiques, les résultats du secteur extérieur pour 2017 ont été dans l'ensemble positifs, grâce à la hausse des cours du nickel et des produits pétroliers sur le marché international et à la forte croissance du nombre de visiteurs étrangers, lequel a augmenté, selon des estimations préliminaires, de 11,9 % en 2017 pour atteindre le chiffre record de 4,7 millions, malgré le fléchissement enregistré à la fin de l'année à la suite de l'ouragan Irma.

L'amélioration du solde extérieur tient également à la compression des importations. Grâce au niveau relativement satisfaisant de la production agricole, le pays a eu moins besoin de recourir aux importations pour satisfaire la demande intérieure. Toutefois, les importations ont aussi été limitées par l'accumulation d'arriérés à l'égard des fournisseurs et le non-paiement de lettres de crédit, qui rendent encore plus difficile l'accès du pays au financement du commerce, et par la persistance de difficultés dans l'approvisionnement en carburant.

Cuba ne publie pas de données sur les envois de fonds à la famille, mais des estimations indépendantes indiquent que ceux-ci continuent de prendre de l'ampleur. En ce qui concerne l'investissement direct étranger, des engagements d'un montant cumulé de 2 milliards de dollars ont été annoncés en 2017, en dépit des nombreux obstacles résultant des difficultés d'ordre opérationnel causées par le blocus imposé par les États-Unis, des distorsions provoquées par la coexistence de deux monnaies et des insuffisances administratives. La dernière version en date du portefeuille des perspectives d'investissements étrangers montre que les priorités d'investissement se portent sur des projets relatifs aux sources d'énergie renouvelables, aux industries légères et au tourisme.

À court terme, le secteur extérieur continuera de bénéficier des exportations de services. Il existe toutefois un risque non négligeable que la baisse prévue du nombre de visiteurs venant des États-Unis, due aux politiques adoptées récemment, qui compliquent sensiblement les voyages à Cuba, ne soit pas complètement compensée par le nombre d'arrivées du reste du monde. Les importations continueront de dépendre de la disponibilité de devises. À cet égard, les entreprises publiques doivent désormais obtenir une autorisation de la Banque centrale pour les importations d'un montant supérieur à 100 000 dollars.

D'après les chiffres révisés de l'année 2016, selon lesquels l'économie cubaine a connu une croissance de 0,5 % plutôt que la contraction de 0,9 % signalée

initialement, la croissance pour l'année 2017 est estimée à 1,6 %. Cela signifie que sur les cinq dernières années, la croissance annuelle moyenne de l'économie a été d'à peine 2,1 %. Les données concernant les diverses branches d'activité montrent que cette croissance modeste s'explique par l'essor des activités liées au tourisme (transport, commerce, hôtellerie et restauration), de l'agriculture et de la construction. En ce qui concerne le secteur manufacturier, les chiffres officiels indiquent que l'insuffisance de biens intermédiaires a pesé sur la production, ce qui a été particulièrement évident dans la fabrication des produits d'hygiène.

Selon les prévisions des autorités cubaines, la croissance devrait atteindre 2 % en 2018. Toutefois, en raison des incertitudes notables concernant les incidences du récent changement d'orientation de la politique américaine sur les flux de visiteurs et d'investissements à destination de Cuba, la CEPALC table sur une croissance comprise entre 1,6 et 2 %.

On ne dispose pas encore de données sur l'évolution des prix à la consommation en 2017. Les informations disponibles font cependant apparaître une augmentation marginale du taux d'inflation des prix à la consommation en 2017, due aux effets de la réglementation des prix mise en place après le passage de l'ouragan Irma.

Selon les estimations officielles, le taux de chômage s'est établi à 2%, niveau comparable à celui de 2016, sachant que le nombre d'actifs a reculé du fait du vieillissement de la population, et la proportion d'actifs employés dans le secteur non étatique a progressé. La croissance des salaires nominaux a ralenti, passant de 7,7 % en 2016 à 1,6 % en 2017, et le salaire mensuel moyen sur l'ensemble de l'année s'est élevé à 750 pesos cubains. En août 2017, le Gouvernement cubain a provisoirement interrompu la délivrance de nouveaux permis d'exercice d'un emploi indépendant, et ne l'avait pas encore rétablie en mai 2018.

IV. Le blocus économique imposé par les États-Unis d'Amérique : évolutions récentes

Le Gouvernement américain impose un blocus économique général à Cuba depuis février 1962. Ce blocus repose sur plusieurs lois, notamment la loi de 2000 relative à la réforme des sanctions commerciales et au développement des exportations, la loi Helms-Burton (loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba) de 1996, la loi de 1992 sur la démocratie cubaine, les sections 5 et 16 de la loi relative au commerce avec l'ennemi de 1917 et la loi relative à l'aide aux pays étrangers de 1961. La mise en œuvre du blocus est confiée au Département du commerce et au Département du Trésor.

En juillet 2015, les États-Unis et Cuba ont rétabli leurs relations diplomatiques, lesquelles avaient été rompues en janvier 1961. De ce fait, certaines restrictions frappant les voyages, les télécommunications, les services financiers, les envois de fonds et l'aviation ont été progressivement levées. Les principales mesures prises en vue de la normalisation des relations bilatérales entre le Gouvernement américain et le Gouvernement cubain sont les suivantes :

- Rétablissement de relations diplomatiques ;
- Radiation de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme établie par le Département d'État ;
- Promotion des voyages, du commerce et de la microentreprise à Cuba, et des flux d'information depuis et vers Cuba ;
- Reprise des vols commerciaux entre Cuba et les États-Unis ;
- Levée de certains obstacles aux services financiers.

18-08324 **125/183**

Dans la pratique, les progrès réalisés dans certains domaines sont restés limités. Par exemple, bien que l'assouplissement des restrictions ait permis à Cuba d'utiliser le dollar des États-Unis dans ses opérations à l'étranger à partir de mars 2016, aucune opération en dollars des États-Unis n'a été enregistrée à ce jour, en partie à cause de la prudence des banques des pays tiers, qui craignent de se voir infliger une amende.

Malgré les progrès réalisés dans la normalisation des relations bilatérales, des fonctionnaires cubains estiment que l'application du blocus s'est renforcée ces dernières années. Le 16 juin 2017, le Gouvernement des États-Unis a publié un mémorandum¹ dans lequel il a annoncé plusieurs changements dans sa politique vis-à-vis de Cuba et demandé à plusieurs ministères de revoir les dispositions réglementaires concernées. Le processus s'est achevé le 9 novembre 2017, lorsque les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur. Les principaux changements sont les suivants :

- Il est interdit aux particuliers et entreprises relevant de la juridiction des États-Unis de réaliser certaines opérations financières directes avec les entités figurant sur la « Cuba Restricted List » (liste de restrictions appliquées à Cuba) établie par le Département d'État. À quelques exceptions près, ces entités – y compris la zone spéciale de développement de Mariel et les terminaux à conteneurs de Mariel et La Havane – entretiennent des relations étroites avec les organes militaires et les services de renseignement et de sécurité de Cuba. Il convient néanmoins de noter que les envois de fonds à la famille, leur traitement et leur versement n'entrent pas dans le champ de cette interdiction ;
- Le Bureau de l'industrie et de la sécurité du Département du commerce a adopté une politique générale consistant à ne pas accorder d'autorisations pour les exportations en provenance des États-Unis et à destination d'entités figurant sur la liste de restrictions, tout en facilitant l'octroi de dérogations pour les exportations destinées au secteur privé cubain;
- Le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor a interdit tout échange éducatif non universitaire « de peuple à peuple » organisé à titre individuel. Selon cette nouvelle réglementation, tout voyage « de peuple à peuple » ou éducatif doit être encadré par une organisation relevant de la juridiction des États-Unis parrainant ces échanges, et le voyageur doit être accompagné par un représentant d'une telle organisation. En outre, pour les voyages entrant dans la catégorie « soutien au peuple cubain », un programme d'activités complet doit être établi et suivi.

En janvier 2017, les États-Unis ont signé avec Cuba un traité sur les frontières maritimes, qui n'a pas été envoyé au Sénat pour ratification, étape pourtant indispensable à son entrée en vigueur. Ce traité définit les droits d'exploitation des ressources minérales dans la zone du polygone est du Golfe du Mexique, où le plateau continental est revendiqué à la fois par Cuba, les États-Unis et le Mexique.

À la mi-juillet 2017, l'actuel Gouvernement américain a prorogé la suspension du titre III de la loi Helms-Burton, qui autorise les citoyens américains à attaquer en justice les entités se livrant au trafic de biens non résidentiels dont la valeur dépassait 50 000 dollars en 1959 et sur lesquels des citoyens américains avaient des droits avant d'être expropriés par les autorités cubaines.

Le 29 septembre 2017, suite à des incidents qui ont touché à la santé de certains membres de son personnel à La Havane, le Département d'État a ordonné aux familles de son personnel et au personnel ne participant pas aux opérations d'urgence de quitter

¹ Disponible à l'adresse suivante : www.federalregister.gov/documents/2017/10/20/2017-22928/strengthening-the-policy-of-the-united-states-toward-cuba.

l'ambassade des États-Unis à Cuba. Le même jour, il a publié un avertissement déconseillant aux citoyens américains de se rendre à Cuba. Cette mesure a été suivie par l'expulsion, le 3 octobre 2017, de 15 diplomates cubains de l'ambassade de Cuba à Washington. Après la réduction des effectifs de l'ambassade des États-Unis à La Havane, devenue permanente le 2 mars 2018, les services délivrant des visas d'immigrant ont été transférés à l'ambassade des États-Unis à Bogota et les services d'aide aux citoyens et d'immigration ont été transférés à l'ambassade des États-Unis à Mexico. Le 29 mars 2018, il a été annoncé que les services délivrant les visas d'immigrant seraient progressivement transférés à l'ambassade des États-Unis à Georgetown (Guyana).

Dans le cadre de la politique révisée relative à Cuba, le Département d'État a constitué le 23 janvier 2018 une « Cuba Internet Task Force » (équipe de travail sur Internet à Cuba), dont l'objectif est d'élargir l'accès à Internet et la liberté de la presse à Cuba. La réunion inaugurale s'est tenue le 7 février 2018. Le Gouvernement cubain a déposé une plainte officielle auprès de l'ambassade des États-Unis à Cuba, soutenant que cette initiative constituait une violation de la souveraineté et menaçait l'ordre constitutionnel du pays.

Le blocus pèse sur l'économie cubaine principalement du fait du manque à gagner sur les exportations de biens et services vers les États-Unis, de la nécessité d'acquérir des biens et services auprès de pays tiers et des restrictions sur le secteur financier et les investissements liées à l'impossibilité de réaliser des opérations financières avec des institutions américaines. Les répercussions que le blocus a depuis longtemps sur la structure économique de Cuba et les occasions manquées du pays en matière de développement sont immenses et vont perdurer. Environ 80 % des Cubains, y compris le nouveau Président, sont nés sous le régime du blocus.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

[Original: anglais] [1er juin 2018]

Dans le Maafikiano de Nairobi (TD/519/Add.2 et Corr.1), adopté lors de sa quatorzième session qui s'est tenue en juillet 2016, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a déclaré :

que les États étaient fortement incités à s'abstenir de promulguer et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales non conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies qui font obstacle à un développement économique et social intégral, en particulier dans les pays en développement, et qui influent sur les intérêts commerciaux. Cela concerne l'accès aux marchés, l'investissement et la liberté de transit, ainsi que le bien-être des populations des pays considérés. Pour que la libéralisation du commerce porte ses fruits, il faudra aussi résoudre le problème des mesures non tarifaires, notamment des mesures unilatérales, qui peuvent constituer des obstacles non nécessaires au commerce.

Cuba est l'objet d'un blocus économique des États-Unis depuis 1962. Le 16 juin 2017, le Président des États-Unis a signé un mémorandum présidentiel de sécurité nationale sur le renforcement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba. Cette directive a établi une nouvelle politique qui a, entre autres objectifs, celui de durcir le blocus contre Cuba. Le Président des États-Unis a également abrogé la directive présidentielle de normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba, prise par l'ancien Président le 14 octobre 2016, reconnaissant que le blocus était une

18-08324 **127/183**

politique obsolète qu'il fallait abolir. Le blocus contre Cuba est donc toujours en vigueur et s'applique encore en 2018.

Le commerce bilatéral entre Cuba et les États-Unis

Les estimations de la CNUCED montrent qu'à l'heure actuelle, le commerce bilatéral entre Cuba et les États-Unis est relativement faible, eu égard notamment à la taille de leurs économies respectives, ainsi qu'aux complémentarités économiques et à la proximité géographique des deux nations². En 2016, le marché américain est resté pratiquement fermé aux produits cubains étant donné que la plupart des importations en provenance de Cuba et l'importation de biens d'origine cubaine sont interdites, à quelques exceptions près³. Les exportations cubaines vers les États-Unis ont été insignifiantes, atteignant tout juste 1 million de dollars, soit 0,04 % du total des exportations cubaines.

En revanche, dans l'autre sens, les liens commerciaux sont beaucoup plus importants. En 2016, le montant des importations cubaines en provenance des États-Unis s'est élevé à 427 millions de dollars, soit 4 % de ses importations totales. Elles ont consisté principalement en denrées alimentaires de base, « viande et préparations à base de viande » et « céréales et préparations à base de céréales », notamment de la viande comestible (par exemple, des volailles), du blé et du maïs. Cela s'explique par le fait que les exportations agricoles des États-Unis sont autorisées depuis 2001, tout en étant soumises à de nombreuses restrictions et conditions d'autorisation. Les États-Unis sont même devenus un des principaux fournisseurs de produits alimentaires et agricoles de Cuba. Les exportations commerciales de médicaments et de produits médicaux sont également autorisées depuis le début des années 90⁴.

Tendances économiques et commerciales générales

Le commerce joue un rôle essentiel dans l'économie cubaine. Petit État insulaire aux ressources naturelles, au capital endogène et au marché intérieur limités, le pays a besoin d'avoir accès aux marchés internationaux pour construire une base productive dynamique et générer des recettes en devises, et se fournir en biens et services plus nombreux et plus diversifiés. Il doit également avoir accès à des capitaux, des technologies et des investissements étrangers pour satisfaire les besoins de sa population et de ses industries, alimenter son économie et maintenir sa croissance.

En 2016, les exportations de biens et services ont représenté 23 % du produit intérieur brut (PIB) cubain et les importations 19 %, des pourcentages en forte augmentation par rapport à 2000 où exportations et importations ne représentaient que 14 % et 17 % du PIB respectivement. Au cours de cette période, le revenu par habitant est passé de 2 741 dollars à 7 815 dollars. En 2017, le pays occupait la soixante-huitième place au classement de l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement et se rangeait parmi les pays à développement humain élevé. Néanmoins, l'importance relative du commerce dans

² Sauf indication contraire, toutes les données mentionnées dans le texte proviennent de UNCTADstat.

³ L'importation d'information et de documents d'information d'origine cubaine (comme des publications et des films) est exemptée d'interdiction. Département d'État des États-Unis, Les Relations des États-Unis avec Cuba: feuillet d'information, 8 novembre 2017.

⁴ Mark P. Sullivan, « Cuba: issues and actions in the 115th Congress », Congressional Research Service, 22 novembre 2017.

le PIB, un indicateur du degré d'intégration commerciale des pays, est moins marquée à Cuba que dans d'autres pays des Caraïbes. En moyenne, dans les économies caribéennes, le rapport des échanges commerciaux par rapport au PIB a atteint 30 % pour les exportations et 33 % pour les importations en 2016. Cuba n'exploite donc pas encore pleinement le levier de croissance et de développement qu'est le commerce.

Cependant, les conditions économiques générales qui prévalent à Cuba aujourd'hui ne semblent pas susceptibles, à brève échéance, de dynamiser les échanges commerciaux. Après une croissance de 4,4 % en 2015, l'économie cubaine s'est rétractée de près de 0,9 % en 2016⁵. Ce retournement est imputable à la baisse des recettes d'exportation et à la réduction de l'aide bilatérale et des livraisons de pétrole en provenance de la République bolivarienne du Venezuela à la suite des difficultés économiques qu'a connues ce pays et des mesures d'austérité qui en ont résulté. On estime que l'économie a crû de 0,5 % en 2017 et devrait maintenir ce rythme en 2018. Toutefois, les dommages importants causés par l'ouragan Irma en septembre 2017 au tourisme, à l'agriculture et aux infrastructures pourraient nuire aux perspectives de croissance.

Durant la période récente, la croissance de l'économie cubaine a été faible, s'établissant à 2,2 % en moyenne de 2011 à 2016, un niveau inférieur aux 5 % jugés nécessaires pour permettre au pays de parvenir à une croissance durable ⁶. Cette faiblesse s'explique par la stagnation chronique affectant la production et la productivité nationales dans les secteurs productifs, notamment l'agriculture, l'énergie et l'industrie. Petite économie insulaire au PIB de 90 milliards de dollars en 2016, Cuba a un secteur agricole peu développé qui représente 4 % du PIB (mais emploie 13 % de la main-d'œuvre) et un secteur industriel qui en représente 23 %. En revanche, les services sont devenus dominants dans l'économie, avec une part de 73 % du PIB, et ils sont en train de devenir le premier secteur d'exportation.

Reflétant en partie la structure de la production nationale, les échanges commerciaux du pays se caractérisent par un déficit persistant dans le domaine des marchandises (7,7 milliards de dollars en 2016)⁷ et un excédent persistant dans le domaine des services (9,2 milliards de dollars en 2016). Ces dernières années, l'excédent commercial s'est réduit, passant de 3,8 milliards de dollars en 2012 à 1,5 milliard en 2016, ce qui a entraîné des difficultés de balance des paiements.

Il est particulièrement intéressant de noter que les exportations de marchandises cubaines baissent régulièrement et sensiblement depuis 2011, en partie en raison de l'affaiblissement des capacités productives et de la compétitivité nationales. En 2017, la valeur des marchandises cubaines exportées a atteint 2,6 milliards de dollars, rebondissant de 8 % par rapport à l'année précédente où la production avait chuté. Ce niveau était néanmoins inférieur à celui de 2006 et représentait moins de la moitié du sommet historique de 6,4 milliards atteint en 2011. En conséquence, la part de Cuba dans les exportations mondiales de marchandises a diminué de plus de moitié passant de 0,035 % en 2011 à 0,015 % en 2017.

18-08324 **129/183**

⁵ Organisation des Nations Unies, Situation et perspectives de l'économie mondiale 2018.

⁶ Richard E. Feinberg, Cuba's economy after Raúl Castro: A tale of three worlds, The Brookings Institution, février 2018.

⁷ Comme indiqué dans la balance des paiements, les statistiques du commerce de marchandises basées sur la balance des paiements peuvent différer des statistiques du commerce international de marchandises indiquées ailleurs dans le texte, en raison de différences dans les concepts et les définitions.

Le pays exporte des produits alimentaires de base, des boissons, du tabac, des minerais, des métaux, des produits chimiques, du matériel de transport et des machines diverses. En 2016, le sucre (22 % du total), le tabac (17 %), les produits médicaux et pharmaceutiques (13 %) et les minerais métallifères (10 %) ont figuré en tête des produits d'exportation. Bien qu'elles aient perdu de leur prééminence dans l'économie au cours des deux dernières décennies, les traditionnelles cultures de rapport que sont la canne à sucre et le tabac sont restées les principales sources de devises. En outre, le secteur des biotechnologies et de la pharmacie qui approvisionnent le système de soins de santé national est devenu un secteur important d'exportation tandis que l'extraction du nickel, grâce à la participation d'une société canadienne, a également produit des activités d'exportation viables.

Ces exportations étaient principalement destinées à l'Union européenne (27 %) et à la République bolivarienne du Venezuela (17 %), ainsi qu'au Canada (10 %), à la Chine (9 %) et à la Fédération de Russie (9 %). L'importance relative de la République bolivarienne du Venezuela comme marché d'exportation a récemment décliné et celle de l'Union européenne et de la Fédération de Russie augmenté. Sur ces marchés, la moyenne des droits de douane pondérée en fonction des échanges que subissent les exportations cubaines varie de 1 % à 28 %8.

Estimées à 10,9 milliards de dollars en 2017, les importations de marchandises ont été quatre fois plus élevées que les exportations, car le pays est fortement tributaire des importations pour son approvisionnement en énergie et produits alimentaires essentiels ainsi qu'en biens d'équipement. Les principaux biens importés sont des aliments de base (21 %), notamment des céréales (8 %) et de la viande (3 %), des carburants et des combustibles (8 %), des biens d'équipement, machines et matériel de transport (33 %) et des produits manufacturés divers (25 %). Cuba aurait satisfait 70 % à 80 % de ses besoins alimentaires au moyen d'importations. S'agissant de l'énergie, en 2000, Cuba a conclu un accord pétrolier préférentiel avec la République bolivarienne du Venezuela (essentiellement du troc de pétrole contre du personnel médical) qui, jusqu'à une date récente, lui a permis de couvrir les deux tiers de sa consommation intérieure de pétrole.

Les principales sources de ces importations ont été : l'Union européenne (29 %), la Chine (22 %), la République bolivarienne du Venezuela (10 %), le Canada (5 %) et le Brésil (4 %). Il est à noter que les États-Unis arrivent en sixième position en raison de leurs exportations de produits alimentaires, comme indiqué ci-dessus. L'importance relative de la République bolivarienne du Venezuela a récemment décliné au profit de la Chine.

Au cours des deux dernières décennies, Cuba a développé d'importantes capacités d'exportation dans le secteur des services. En 2016, les exportations de services cubains se sont élevées à 11,2 milliards de dollars, et les importations à 42,1 milliards, d'où un excédent commercial d'un montant 9,2 milliards, comme indiqué ci-dessus. Les principales activités rapportant des devises sont les exportations de services professionnels, surtout de personnel médical à destination de la République bolivarienne du Venezuela et le tourisme, secteur en pleine expansion. Ce dernier connaît une croissance importante depuis le milieu des années 90. On estime que 4,7 millions de touristes ont séjourné dans le pays en 2017, entraînant la croissance correspondante des revenus générés par cette activité. En 2016, le secteur

⁸ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, base de données TRAINS, à laquelle on accède par le système WITS.

connexe des voyages a produit 3 milliards de dollars de revenus d'exportation, intervenant pour 27 % dans le total des exportations de services.

Par ailleurs, les fonds envoyés à Cuba par des migrants et des travailleurs à l'étranger se sont élevés à environ 3,5 milliards de dollars en 2016, dont 3 milliards, selon les estimations, en provenance des États-Unis. Ce montant, supérieur au total des revenus générés par les exportations de marchandises, représentait 4 % du PIB. Les envois de fonds ont été la principale source de financement extérieur et pourraient servir de fonds propres pour les ménages et les entreprises privées.

La poursuite du développement de ces activités prometteuses est néanmoins entravée par le blocus, les voyages vers Cuba à des fins touristiques restant interdits aux États-Unis. Selon la réglementation américaine en vigueur, seuls les voyageurs autorisés menant certaines activités spécifiques peuvent se rendre à Cuba. Le blocus américain restreint également les opérations financières avec des effets extraterritoriaux pour Cuba, compromettant l'efficacité des envois de fonds et augmentant les frais d'envoi.

Conclusion

Les récentes mesures prises par les États-Unis ont nui aux efforts déployés pour assouplir le blocus et normaliser les relations diplomatiques bilatérales. Les éléments essentiels du blocus restent en vigueur et continuent d'empêcher le développement de relations commerciales fructueuses entre ces deux pays voisins. Cette question demeure un sujet de préoccupation pour Cuba, le commerce jouant un rôle crucial dans son économie. Jusqu'à ce jour, le blocus a contrarié les efforts du pays pour faire du commerce un moyen de développement durable, notamment par un développement plus important de son potentiel touristique et des services professionnels, et par un usage productif des envois de fonds. Ce point prend un relief particulier à la lumière du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, dans lesquels le commerce international est présenté comme un moyen essentiel de leur mise en œuvre, et alors qu'il est demandé, au titre de la cible 17.11 d'accroître nettement les exportations des pays en développement.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

[Original : espagnol] [23 mai 2018]

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) coopère avec Cuba depuis 1962. En 2000, il a établi dans le pays un bureau où des fonctionnaires nationaux et internationaux assurent une représentation officielle. L'actuel programme de pays quinquennal tient compte du Plan stratégique de l'UNICEF, des priorités nationales de Cuba et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2014-2018, qui a été prolongé jusqu'en 2019 à la demande du Gouvernement cubain. En 2018, l'UNICEF doit élaborer sa nouvelle stratégie de pays en vue d'harmoniser le prochain Plan-cadre pour l'aide au développement avec le Plan national de développement économique et social à l'horizon 2030.

L'UNICEF aide le Gouvernement cubain à consolider les acquis du passé en matière de politique sociale, notamment d'accès universel, et à améliorer la qualité des services, conformément aux principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, dans trois domaines : santé et nutrition, éducation, et protection et participation. À cet égard, le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

18-08324 131/183

continue de nuire aux perspectives d'amélioration des conditions de vie et d'épanouissement des enfants, des adolescents et des familles.

Certaines fournitures essentielles des programmes destinés aux enfants n'étant pas produites dans le pays, elles doivent être achetées sur des marchés étrangers ou en passant par des intermédiaires, ce qui entraîne des délais, ainsi qu'un surcoût qui se répercute sur le coût des services sociaux fournis aux enfants et les femmes. Cette situation nuit à la qualité de l'éducation, à la couverture de santé universelle, ainsi qu'aux services de protection et aux espaces de participation, et contrarie par conséquent l'exercice des droits correspondants.

Dans le secteur de l'éducation, le blocus entrave l'acquisition de matériel pédagogique, notamment de littérature spécialisée, d'équipements informatiques et de fournitures scolaires et artistiques. Dans le secteur de la santé, la mortalité infantile, qui avait diminué, pourrait repartir à la hausse en raison de l'augmentation constante du prix des médicaments, des réactifs, des pièces de rechange pour le matériel de diagnostic et de traitement, et des instruments médicaux et chirurgicaux.

Le blocus entrave également l'accès au matériel et aux technologies les plus modernes. Les enfants et les adolescents ayant besoin de soins médicaux spécialisés de qualité ne peuvent pas bénéficier des progrès technologiques. Des exemples précis dans ce domaine montrent que la difficulté d'obtenir des licences fait obstacle à l'achat des cathéters nécessaires pour le traitement de substitution à la chirurgie cardiovasculaire qui pourrait permettre de soigner certaines cardiopathies. En outre, le blocus rend impossible l'achat de dispositifs d'assistance ventriculaire pédiatriques de dernière génération, ces derniers n'étant fabriqués qu'aux États-Unis. L'impossibilité de recourir à ces dispositifs complique le traitement de l'insuffisance cardiaque postopératoire, une complication qui se manifeste chez 15 % des patients et qui est incurable chez nombre d'enfants cubains, alors que certains d'entre eux au moins pourraient être sauvés par ce dispositif.

De même, on constate qu'il est impossible de se procurer le dispositif d'oxygénation par membrane extracorporelle, utilisé pour le traitement des enfants souffrant d'une insuffisance cardiaque sévère due à une dysfonction consécutive à une chirurgie cardiovasculaire, ainsi que des matériaux biologiques (valves cardiaques) de qualité optimale, produits aux États-Unis et utilisés pour fabriquer des implants cardiaques. La seule alternative consiste à poser des valves mécaniques, qui doivent s'accompagner d'un traitement anticoagulant, ce qui présente un risque pour les patientes enceintes et les prédispose à d'autres complications.

À tous les niveaux d'éducation, l'enseignement des sciences pâtit tout particulièrement des difficultés d'acquisition de matériel informatique et audiovisuel et d'équipements de laboratoire. En outre, il est difficile de se procurer des fournitures pour les salles de cours spécialisées et les ateliers des institutions d'enseignement primaire, secondaire de base, pré-universitaire, technique et professionnel, ou encore pour la réparation et l'entretien des infrastructures des établissements d'éducation.

L'enseignement spécialisé est particulièrement touché dans son rôle d'assistance aux enfants qui ont des besoins éducatifs spéciaux, en raison de la difficulté de se procurer des dispositifs adaptés qui permettraient aux enfants handicapés d'atteindre leurs objectifs d'apprentissage et de s'intégrer pleinement dans la société. Ces dispositifs comprennent les fauteuils roulants électriques destinés aux enfants atteints de dystrophie musculaire progressive de type Duchenne, les prothèses pour agénésie de membre, le matériel informatique et d'autres matériels didactiques spécialisés.

Effets du blocus sur les opérations menées par l'UNICEF à Cuba

Les restrictions commerciales mentionnées précédemment s'appliquent aussi aux opérations menées par l'UNICEF à Cuba, notamment à la distribution de fournitures pour les enfants. L'accès au marché des États-Unis permettrait de réduire les frais tout en accélérant le processus d'achat. Le bureau de l'UNICEF à Cuba ne peut pas bénéficier des économies réalisées par le Fonds à l'échelle mondiale grâce aux contrats internationaux à long terme passés avec des entreprises implantées aux États-Unis pour l'achat de fournitures. En outre, en 2017, il a fallu, dans le cadre de ces accords, demander une autorisation au Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis pour acheter des ordinateurs de bureau auprès d'entreprises qui n'étaient pas implantées aux États-Unis, ce qui a entraîné des délais supplémentaires.

En 2017, les restrictions portant sur les virements bancaires en dollars des États-Unis entre Cuba et l'étranger ont été maintenues. Le bureau de l'UNICEF à Cuba doit passer par une banque canadienne où sont déposés des fonds en dollars des États-Unis, qui sont ensuite transférés en dollars canadiens. Ce processus entraîne une perte d'environ 3,5 % du montant total de chaque transfert, ce qui a représenté, en 2017, 40 315 dollars des États-Unis.

Par ailleurs, en janvier et février 2018, les transferts de fonds ont parfois pris jusqu'à 21 jours. Si cette situation est désormais réglée, le bureau n'en a pas moins risqué de ne pas pouvoir s'acquitter de ses obligations financières. Afin de se prémunir contre cette éventualité à l'avenir, le bureau conserve à la fin de chaque mois, sur chacun de ses comptes bancaires, un montant déterminé suffisant pour garantir son fonctionnement le mois suivant. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle prise conformément aux normes de gestion des liquidités de l'UNICEF.

Le personnel des Nations Unies recruté sur le plan national à Cuba peut toujours profiter des services de la United Nations Credit Union (UNFCU) en présentant une autorisation spéciale émise par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis. Mais même si les comptes bancaires sont autorisés, les membres cubains du personnel ne peuvent en faire qu'une utilisation limitée, car, conformément aux normes du Gouvernement des États-Unis en vigueur, ils ne peuvent réaliser qu'un nombre restreint de transactions par rapport aux membres du personnel d'autres États Membres des Nations Unies non-résidents des États-Unis. Les membres cubains du personnel ne peuvent notamment pas recevoir de dollars des États-Unis provenant de banques étrangères ni faire de virements vers d'autres banques. En l'absence de relations monétaires entre Cuba et les États-Unis, il leur est également impossible de retirer des fonds de leur compte, au distributeur ou à la banque, d'avoir une carte de crédit, ou d'utiliser des cartes de débit sur le territoire national. Ils ne peuvent accéder à leur épargne qu'à l'extérieur de Cuba.

Les fonctionnaires internationaux des Nations Unis à Cuba rencontrent des difficultés lorsqu'ils déclarent Cuba comme pays de résidence. Ils doivent prouver qu'il s'agit d'une résidence temporaire, faute de quoi leurs comptes et leurs virements bancaires risquent d'être bloqués. Ils ne peuvent pas non plus payer pour des services éducatifs ou autres en se servant de leur compte à la UNFCU.

18-08324 **133/183**

Fonds des Nations Unies pour la population

[Original : anglais] [7 juin 2018]

En dépit du rétablissement récent des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, les principales mesures appliquées dans le cadre du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique sont demeurées inchangées. Les effets du blocus sur les dimensions sociale, économique et culturelle du développement humain à Cuba continuent de se faire sentir, en particulier sur la qualité de vie des groupes les plus vulnérables.

Du fait du blocus, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) continue de se heurter à diverses difficultés dans l'exécution de ses programmes de pays, en particulier en ce qui concerne l'achat de produits de base, de matériel, de médicaments et d'équipement de laboratoire fabriqués aux États-Unis ou protégés par des brevets américains. Les produits de santé sexuelle et procréative et autres doivent être achetés dans d'autres régions, ce qui entraîne généralement une hausse des frais de transport et de fret.

Les difficultés rencontrées par le FNUAP pour se procurer les produits nécessaires sur le marché local continuent d'entraver la mise en œuvre de son programme.

Le Fonds des Nations Unies pour la population est l'une des rares organisations menant des programmes liés à la santé sexuelle et procréative, au développement de la population et à la problématique femmes-hommes à Cuba. Le FNUAP poursuit ses efforts pour renforcer les réseaux d'acteurs politiques, universitaires et sociaux, à l'appui du document final de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il continue d'aider Cuba à préserver les progrès accomplis pendant le blocus économique dans les domaines de la santé sexuelle et procréative, de l'éducation à la sexualité, de la santé maternelle et de l'accès aux méthodes de planification familiale, au moyen notamment d'une mobilisation des ressources nationales.

Fonds international de développement agricole

[Original : anglais] [11 juin 2018]

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) tient à signaler que, tout comme celle d'autres petits États insulaires en développement des Caraïbes, l'économie cubaine se caractérise par sa difficulté à accéder aux marchés internationaux, sa forte dépendance vis-à-vis des importations et du tourisme et sa grande vulnérabilité face aux chocs économiques et environnementaux externes.

Les difficultés rencontrées par Cuba sont aggravées par les restrictions commerciales et financières en vigueur. Dans le secteur agricole et rural en particulier, la baisse de productivité constatée peut s'expliquer en partie par le faible volume et le manque de qualité et de compétitivité de la production alimentaire nationale, ainsi que par l'accroissement des importations de produits alimentaires, nécessaire pour répondre aux besoins de la population. Les obstacles recensés sont notamment les suivants :

- L'obsolescence des infrastructures agricoles (tracteurs, systèmes d'irrigation, pompes à eau, par exemple) et le manque de pièces de rechange ;
- Le manque d'intrants nécessaires pour la production agricole, l'élevage, la transformation et la distribution (carburant, aliments pour animaux, engrais, herbicides, pesticides, produits pharmaceutiques vétérinaires, par exemple) et le coût élevé de ceux-ci;
- La lenteur des procédures d'importation et le coût élevé des produits importés (en raison de la faible concurrence internationale) ;
- L'accès insuffisant au financement en devises fortes pour l'importation de matériel et d'intrants ;
- L'accès limité aux fournisseurs de nouvelles technologies agricoles ;
- Les faibles possibilités d'exportation de certains produits agricoles.

Le Fonds international de développement agricole maintient un dialogue ouvert avec le Gouvernement cubain, par l'intermédiaire de ses représentants en Italie, ainsi qu'avec ses interlocuteurs locaux, sur toutes les questions se rapportant au développement rural, à la production agricole et à la sécurité alimentaire du pays. Par ailleurs, Cuba participe, en qualité d'État membre, au Conseil d'administration du Fonds, et a été réintégrée en septembre 2012 dans les mécanismes ordinaires de prêt et le programme de travail du Fonds. En outre, le Fonds entretient un dialogue continu avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les autres organismes des Nations Unies présents dans le pays, et coopère avec eux.

En septembre 2013, le Fonds a approuvé un projet de développement rural coopératif destiné à l'est de Cuba, qu'il finance à hauteur de 10,7 millions de dollars et dont devraient bénéficier quelque 13 000 ménages ruraux vivant dans 157 coopératives privées des provinces de Las Tunas, Holguin, Granma et Santiago de Cuba. Ce projet a été signé en novembre 2013, a débuté en juillet 2014 et est aujourd'hui dans sa quatrième année de mise en œuvre.

En décembre 2016, le Fonds a approuvé un projet de développement coopératif axé sur l'élevage à l'intention des régions du centre et de l'est du pays, qu'il finance à hauteur de 11,9 millions de dollars et dont devraient bénéficier quelque 11 500 ménages ruraux vivant dans 105 coopératives de la province de Camagüey, l'accent étant mis sur la production de lait et de viande. Le projet a été signé en janvier 2017 et a débuté en janvier 2018.

L'exécution de ces deux projets a été entravée par les restrictions en place.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

[Original : anglais] [27 juin 2018]

Dans ses précédentes contributions, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a souligné les effets négatifs sur les droits de l'homme des sanctions extraterritoriales au titre du droit international et en a remis en question la licéité, en se fondant sur les derniers rapports présentés à l'Assemblée générale (A/72/370) et au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/36/44) par le Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme.

18-08324 135/183

En juin 2017, l'Administration des États-Unis a rétabli des restrictions touchant notamment à la réglementation des voyages et du commerce en direction de Cuba⁹. D'après les informations reçues par le HCDH, ces restrictions ont été préjudiciables aux couches les plus vulnérables de la population en restreignant l'accès à des droits fondamentaux comme le droit à l'alimentation ou aux médicaments à prix concurrentiels, le droit à des technologies qui sauvent des vies ou le droit à disposer d'une monnaie convertible. De crainte de représailles de pays tiers, Cuba n'a pas pu, en raison du caractère extraterritorial de ces mesures coercitives unilatérales, jouir normalement de sa faculté de commercer avec de nombreux pays, par exemple pour acheter des marchandises à prix abordables.

Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale (A/72/370), le Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme s'est déjà préoccupé du fait que cette ligne de conduite de la nouvelle Administration des États-Unis à l'égard de Cuba risquait d'avoir des effets négatifs sur l'exercice des droits de l'homme de la population cubaine. Il a également fait valoir que les sanctions extraterritoriales pouvaient engager la responsabilité internationale de l'État qui en est l'auteur. Dans son rapport au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/36/44), le Rapporteur spécial décrit les conséquences négatives qu'ont les sanctions extraterritoriales imposées par les États-Unis à Cuba pour la capacité du pays de commercer avec le monde extérieur et d'avoir accès aux marchés financiers internationaux. Il pointe également du doigt la loi Helms-Burton, moyen d'empêcher Cuba d'avoir accès aux institutions financières internationales et au système SWIFT de messagerie financière, ce qui, dans le contexte de la crise économique cubaine, est lourd de conséquences.

En septembre 2017, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution 36/10, par laquelle il a prorogé le mandat du Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme. Il y a également insisté sur la nécessité de surveiller les violations des droits de l'homme commises dans le contexte de mesures coercitives unilatérales et de promouvoir l'application du principe de responsabilité.

Une façon d'assurer en toute indépendance le suivi des incidences des mesures coercitives unilatérales sur Cuba passe par la ratification par cette dernière du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qu'elle a signé en 2009. Cette ratification déclenchera en effet un processus indépendant d'examen périodique du pays par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels à réception du rapport qu'il devra présenter tous les cinq ans en application de l'article 16 du Pacte. Le Comité, dans ses observations finales, pourra faire ressortir que Cuba, en raison du blocus, ne bénéficie pas pleinement de nombreux droits économiques et sociaux tels le droit à l'alimentation, l'accès à un certain nombre de médicaments à des prix abordables, et l'accès à des devises étrangères pour les échanges commerciaux réguliers. Dans cette optique, le Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme est d'avis qu'il faut élargir hors du territoire national le champ d'application des obligations incombant aux États en vertu du Pacte, en raison de l'absence de limites territoriales ou juridictionnelles de ce dernier et de l'influence qu'un État partie peut avoir sur d'autres pays.

⁹ Voir www.federalregister.gov/documents/2017/10/20/2017-22928/strengthening-the-policy-of-the-united-states-toward-cuba.

En outre, la ratification du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels entraînera l'application immédiate à Cuba des Observations générales nº 8 et 14. L'Observation générale nº 8 (1997) sur la relation entre les sanctions économiques et le respect des droits économiques, sociaux et culturels établit qu'en examinant la question des sanctions, il est essentiel de faire une distinction entre leur objectif premier, qui est d'exercer une pression politique et économique sur l'élite dirigeante du pays visé pour l'amener à se conformer au droit international, et leurs effets indirects, à savoir les souffrances infligées aux groupes les plus vulnérables de ce pays. Le Comité pourrait tenir compte de cet aspect dans son examen périodique de Cuba.

L'Observation générale n° 14 (2000), relative au droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint, s'appliquera également à Cuba. Son paragraphe 41, en particulier, souligne que les États parties « devraient en toutes circonstances s'abstenir d'imposer un embargo ou des mesures restrictives du même ordre sur l'approvisionnement d'un autre État en médicaments et matériel médical. Les fournitures de biens de ce type ne devraient jamais servir d'instrument de pression politique ou économique ». Le paragraphe 42 étend la responsabilité de la réalisation du droit à la santé à tous les membres de la société. Les autres États parties au Pacte sont également exhortés, dans l'observation générale, à « respecter l'exercice du droit à la santé dans les autres pays et empêcher tout tiers de violer ce droit dans d'autres pays s'ils sont à même d'influer sur ce tiers en usant de moyens d'ordre juridique ou politique compatibles avec la Charte des Nations Unies et le droit international applicable ». Il y est également souligné que les États ont l'obligation de respecter le droit à la santé en s'abstenant d'ériger en politique d'État l'application de mesures discriminatoires. Les Observations générales nº 8 et 14, qui se conjuguent aux incidences extraterritoriales des mesures coercitives unilatérales sur les pays tiers, sont applicables au blocus imposé contre Cuba par les États-Unis d'Amérique, lequel limite notamment le droit à la santé de la majorité des Cubains, par des restrictions au commerce et des restrictions relatives à la propriété intellectuelle sur les produits médicaux.

Les visites de pays effectuées par les experts mandatés au titre de procédures spéciales sont un autre moyen d'évaluer en toute indépendance les incidences du blocus sur la situation des droits de l'homme à Cuba. Le HCDH estime notamment qu'il conviendrait d'inviter le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, le Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible et le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté à effectuer prochainement une visite de pays à Cuba et à communiquer leur avis et leurs recommandations sur les mesures à prendre.

Au cours du premier cycle de l'Examen périodique universel, Cuba a souligné qu'elle entendait continuer d'adresser des invitations aux titulaires de mandats au titre de procédures spéciales ¹⁰ et indiqué que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels était en cours d'examen, en vue de l'adhésion ou de la ratification¹¹. À la trentième session de l'Examen périodique universel, en mai 2018, plusieurs pays ont recommandé que Cuba ratifie le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Une réponse de Cuba à ces recommandations est encore attendue en septembre 2018.

18-08324 137/183

¹⁰ Voir A/HRC/WG.6/16/CUB/1, par. 157.

¹¹ Ibid., par. 155 et note de bas de page 117.

Le HCDH a recommandé que le Gouvernement cubain ratifie le plus tôt possible le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et qu'il adresse des invitations aux experts mandatés au titre des procédures spéciales concernées, comme indiqué ci-dessus, ou bien une invitation permanente à l'ensemble des titulaires de mandats au titre de procédures spéciales.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

[Original : anglais] [22 mai 2018]

Cuba n'est pas signataire de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés. Toutefois, cette situation n'a pas empêché des milliers de réfugiés, au fil des ans, de bénéficier de la protection internationale à Cuba, et depuis presque trente ans, le Gouvernement autorise le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à exercer sa mission de reconnaître les réfugiés et de leur accorder cette protection.

Jusqu'à présent, Cuba a appliqué une politique de non-refoulement de fait à tous les réfugiés relevant de la compétence du HCR. En 2017, 33 demandeurs d'asile sont arrivés à Cuba, un chiffre en baisse par rapport à 2016 (89) et 2015 (129). Aucunes solutions n'étant envisageables actuellement, la population totale relevant de la compétence du HCR à Cuba a augmenté au cours de la période récente.

Les demandeurs d'asile qui arrivent dans le pays sont autorisés à y séjourner à titre provisoire pendant que le HCR procède à la détermination du statut de réfugié et, une fois ce statut accordé conformément à sa compétence, il se charge de trouver des solutions durables. En 2017, plus de 300 personnes ayant le statut de réfugié à Cuba étaient en attente d'une solution durable. Pour nombre d'entre eux, la réinstallation dans un pays tiers est la seule solution durable possible. Toutefois, en 2017, l'absence de possibilités de réinstallation a compromis la mise en œuvre de cette solution.

Cuba n'a pas adopté de politique d'intégration sur place. Néanmoins, ces dernières années, un nombre très limité de réfugiés se sont vu accorder le statut de résident permanent à la suite de leur mariage avec un partenaire de nationalité cubaine, conformément à la législation nationale en vigueur. Ces personnes ont obtenu un statut juridique qui leur octroie les mêmes droits et les mêmes chances que les nationaux.

Bien que la grande majorité des réfugiés n'obtiennent pas le droit de travailler, les réfugiés reconnus comme tels ont accès aux soins de santé et à l'éducation gratuits fournis par l'État dans les mêmes conditions que les ressortissants cubains. Beaucoup de réfugiés peuvent également bénéficier de bourses universitaires accordées par l'État.

Au fil des ans, Cuba a adhéré à un certain nombre de dispositifs régionaux visant à renforcer la protection internationale et à promouvoir des solutions pour les réfugiés, les apatrides et les autres personnes relevant de la compétence du HCR, notamment à la Déclaration et au Plan d'action du Brésil adoptés en décembre 2014. De même, Cuba a participé de manière constructive au processus de consultations officielles qui a abouti à l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés, conformément à la demande formulée dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1 de l'Assemblée générale).

Si le blocus est levé et que les relations bilatérales se normalisent, les conditions devraient devenir plus favorables pour les personnes relevant de la compétence du HCR à Cuba. Des possibilités d'intégration sur place pourraient être étudiées et le renforcement de la coopération internationale pourrait déboucher sur l'adhésion de Cuba aux instruments internationaux relatifs aux réfugiés et aux apatrides et sur l'adoption de mesures de protection plus favorables aux personnes relevant de la compétence du HCR.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

[Original: anglais] [29 mai 2018]

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) constate que la région des Caraïbes continue de se heurter à d'importants problèmes liés à la production illicite et au trafic de cocaïne en Amérique latine. L'ONUDC s'emploie actuellement à renforcer sa présence dans la région pour aider les États Membres à lutter contre ces problèmes et prévoit d'intensifier sa coopération avec Cuba dans le cadre d'initiatives régionales, et notamment de nouvelles initiatives visant à resserrer les contrôles aux frontières.

C'est le Bureau de programme régional de l'ONUDC au Panama, ouvert en septembre 2009, qui est chargé des activités à Cuba. L'ONUDC a lancé, en avril 2014, un programme régional pour la période 2014-2016 (récemment prolongé jusqu'en 2018), visant à appuyer la stratégie concernant la criminalité et la sécurité de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Bien que Cuba ne soit pas membre de la CARICOM, elle bénéficie des activités du programme régional, notamment grâce aux synergies créées avec le Forum des Caraïbes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dont elle est membre. Le Programme s'articule autour de cinq sous-programmes, qui reflètent les domaines thématiques couverts par le mandat de l'ONUDC et qui visent également à atteindre les objectifs stratégiques de la stratégie sur la criminalité et la sécurité de la Communauté des Caraïbes.

Dans le cadre du programme régional, l'ONUDC a récemment rouvert un bureau pour les Caraïbes à la Barbade en août 2015. Cuba bénéficiera également des activités de ce bureau dans le cadre du renforcement de la présence de l'Office dans la région, en concertation étroite avec ses homologues régionaux et nationaux.

Cuba a entretenu une coopération fructueuse avec l'ONUDC et cette collaboration a toujours été bien accueillie par les deux parties. Cuba est partie à la Convention des Nations Unies contre la corruption et a participé activement et efficacement à l'examen de son application (Cuba a été chargée de l'évaluation du Guyana, du Nicaragua et de Sainte-Lucie ; et a fait usage de son droit de demander la publication de la version définitive de son rapport de pays sur la page d'accueil du site de l'ONUDC).

Cuba ayant exprimé le souhait de participer au Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'Organisation mondiale des douanes, une mission technique préliminaire a été organisée du 30 mai au 3 juin 2016 et a permis d'évaluer les capacités actuelles et de discuter des modalités d'intégration de Cuba dans le Programme. À la suite de cette mission, il a été convenu d'appliquer le programme de contrôle des conteneurs maritimes au port de Mariel, et le programme de contrôle des conteneurs aériens à l'aéroport international de José Martí. Le 7 juin 2017, les autorités cubaines et l'ONUDC ont signé un mémorandum d'accord aux fins de la

18-08324 139/183

mise en œuvre du programme de contrôle des conteneurs dans le pays. À la suite de la signature, plusieurs activités de formation et d'encadrement ont été organisées, ce qui a permis à l'Unité de contrôle portuaire du programme de contrôle des conteneurs de Cuba de procéder à sa première saisie de marchandises non déclarées.

Lorsque l'ONUDC a mis en œuvre ses activités initiales à Cuba, il a rencontré des difficultés de communication, notamment en raison de la qualité et des coûts des services de l'Internet. Toutefois, l'Office a continué de collaborer avec les autorités cubaines, notamment sur la question de l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains, ce qui lui a permis de suggérer l'inclusion de certains éléments à cette stratégie. Des fonctionnaires cubains ont également participé aux réunions du réseau régional de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, organisées par l'ONUDC en 2016 et 2017 aux Caraïbes. Par ailleurs, une coopération a été établie en vue de lutter contre le trafic d'armes à feu et de réaliser les objectifs de développement durable. En 2017, les fonctionnaires cubains ont participé à une réunion régionale tenue au Panama sur le contrôle des circuits du trafic d'armes à feu, qui a permis d'établir un cadre en vue de renforcer l'échange d'informations et de pratiques exemplaires à l'échelle du continent et de coordonner les mesures arrêtées aux fins de la réalisation de la cible 16.4 des objectifs de développement durable.

L'ONUDC accorde la plus haute importance à la mobilisation de ressources en vue d'inclure Cuba dans les activités de l'Office dans les Caraïbes. Dans ce contexte, le Bureau régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes fait tout son possible pour inclure Cuba à la liste des pays bénéficiaires ou partenaires des nouvelles initiatives (dont le projet de communication aéroportuaire) qui seront présentées aux donateurs en vue de leur financement. La levée du blocus économique, commercial et financier faciliterait sans aucun doute la réalisation de ses futures opérations dans le pays, qui seront menées en association étroite avec les autorités cubaines.

Organisation de l'aviation civile internationale

[Original : anglais] [31 mai 2018]

Comme suite à la version actualisée de la résolution sur la poursuite de ses politiques dans le domaine du transport aérien (A39-15) datant de 2016, adoptée par son assemblée, dans laquelle celle-ci a prié instamment les États membres d'éviter d'adopter des mesures unilatérales et extraterritoriales qui pourraient compromettre le développement ordonné et harmonieux du transport aérien international et de veiller à ce que les politiques et législations nationales ne soient pas appliquées au transport aérien international sans tenir dûment compte de ses caractéristiques spéciales, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) continue de suivre l'évolution de la situation et de collaborer avec Cuba et les États-Unis, selon les besoins et dans la mesure du possible, en vue d'améliorer leurs relations dans le domaine de l'aviation civile.

Cuba a continué de participer activement à plusieurs projets régionaux mis en œuvre par l'intermédiaire du Bureau de la coopération technique de l'OACI. Le premier de ces projets consiste à fournir une assistance administrative à la gestion et à l'administration du secrétariat de la Commission latino-américaine de l'aviation civile. Le second vise à favoriser la mise en œuvre dans la région des Caraïbes de systèmes de navigation aérienne axés sur les résultats, ce qui devrait aboutir à un

système mondial de gestion du trafic aérien. Le troisième porte sur un système régional de supervision de la sécurité aérienne doté, conformément aux dispositions de la Convention relative à l'aviation civile internationale et de ses annexes, des services d'appui technique, logistique et administratif nécessaires.

En ce qui concerne la formation, l'OACI coopère avec le Centro de Adiestramiento de la Aviación, un organisme de formation public qui est membre du réseau du programme ICAO TRAINAIR PLUS. Depuis que le Centre a adhéré au programme en 2012, outre l'élaboration de trois mallettes pédagogiques normalisées portant sur la sécurité des vols et la gestion de la sécurité, les aérodromes et les services de navigation aérienne, l'OACI a produit en 2017 une autre mallette portant sur ces services, qui doit aider au renforcement des capacités aériennes à l'échelle locale.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

[Original : anglais] [21 mai 2018]

Situation générale : effets du blocus sur l'industrie et la sécurité alimentaires, l'agriculture et la pêche

Depuis la dernière période considérée, les principaux changements peuvent se résumer comme suit :

- a) En 2017, la production céréalière cubaine a été estimée à 737 000 tonnes (en équivalent riz blanc) ; ce chiffre légèrement inférieur à celui de 2016, représente une baisse de 5 % de la moyenne quinquennale du pays, qui résulte principalement des dégâts importants causés par l'ouragan Irma au début de septembre 2017 ;
- b) On estime qu'en 2017 la production de riz non décortiqué a enregistré une légère augmentation sur l'année en atteignant 520 000 tonnes (347 000 tonnes en équivalent riz blanc), la croissance du secteur ayant été freinée par la rareté des ressources en eau nécessaires à l'irrigation et les dégâts causés par l'ouragan Irma. Les prévisions indicatives pour 2018 signalent une hausse plus marquée de la production grâce à une amélioration de l'approvisionnement en eau et le déploiement d'efforts à l'échelle locale pour faire remonter les niveaux de productivité. En 2017, la production de maïs a été estimée à 390 000 tonnes, soit une baisse de 3 % par rapport à 2016 imputable pour l'essentiel aux pertes de récoltes occasionnées par l'ouragan Irma. Néanmoins, le volume des importations de céréales, de 2 millions de tonnes environ, est resté stable ces dernières années et couvre toujours près de deux tiers des besoins du pays.

Il faut continuer d'examiner les principaux effets du blocus sur l'agriculture, la pêche, l'élevage et l'industrie alimentaire sous deux angles différents :

a) L'impossibilité de tirer pleinement parti du potentiel d'exportation du pays (par exemple, pour le café, le miel, le tabac, les homards vivants et les produits de l'aquaculture) vers le marché le plus proche (les États-Unis d'Amérique) se traduit par des pertes considérables, puisqu'il faut vendre à des marchés plus éloignés, ce qui entraîne une majoration des coûts de commercialisation et de distribution. Les frais additionnels qui en résultent réduisent la capacité du pays à acquérir des devises et acheter des produits de base, notamment des denrées alimentaires;

18-08324 **141/183**

b) Le coût accru des intrants nécessaires à l'agriculture, à la pêche et à l'élevage (le carburant, les pièces détachées pour les machines agricoles, les aliments pour animaux et les produits et engrais phytosanitaires et zoosanitaires, les produits tels que les herbicides, les insecticides à faible toxicité et d'autres pesticides ou médicaments vétérinaires très efficaces ainsi que les trousses de diagnostic, lesquels sont souvent produits uniquement par des sociétés américaines) provoque une baisse de la rentabilité et un affaiblissement de la capacité du pays de satisfaire la demande alimentaire locale.

De manière générale, le blocus pèse lourdement sur la balance commerciale et les recettes en devises de Cuba, ainsi que sur son approvisionnement en produits alimentaires et agricoles. Le processus de modernisation économique actuellement mis en œuvre par le Gouvernement cubain se heurte notamment à la grave pénurie de devises étrangères. Celles-ci servent principalement aux achats de produits agricoles, d'un montant total de 800 millions de dollars par an.

L'importation de produits alimentaires pour la consommation humaine, en particulier ceux destinés aux programmes sociaux, est entravée par le blocus qui réduit leur quantité et leur qualité, et a donc un effet direct sur la sécurité alimentaire des couches vulnérables de la population. On estime à 183 517 429 dollars l'ensemble des dommages économiques occasionnés dans le secteur agricole entre juin 2015 et mai 2016.

En raison du blocus, Cuba rencontre en outre des difficultés pour bénéficier d'un financement externe multilatéral de ses programmes de développement agricole et rural en général et, de ce fait, pour trouver les ressources nécessaires à la rénovation et à la modernisation de son matériel et de son infrastructure agricoles.

Il convient de noter qu'en 2016, Cuba et les États-Unis ont signé un mémorandum d'accord concernant l'agriculture et les domaines connexes, dont l'impact direct sur l'économie cubaine est difficile à mesurer. Ce mémorandum devrait permettre de renforcer la coopération sur des questions telles que les mesures sanitaires et phytosanitaires, la santé des plantes et des animaux, les normes et la préservation des forêts. En 2017, les deux pays ont signé un autre mémorandum d'accord visant à améliorer la coopération dans les domaines de la santé, la protection et la mise en quarantaine des animaux et des végétaux.

Même le fonctionnement de la FAO est directement affecté, bien qu'elle soit officiellement exclue du blocus. En effet, les retards ou les blocages de paiements dus aux membres du personnel de l'organisation (même s'ils sont effectués en euros) et aux fournisseurs pour les achats au titre de projets dissuadent de vendre à la FAO-Cuba, ce qui augmente le coût des acquisitions auprès des quelques fournisseurs restants.

Effets du blocus sur certains produits agricoles

Céréales

Le préjudice économique subi par la production céréalière du fait du blocus est estimé à 2 447 830 dollars. De ce montant, 571 830 dollars résultent de l'écart de prix existant entre l'approvisionnement en intrants aux États-Unis et sur des marchés plus lointains et plus onéreux. La difficulté de se procurer des semences de qualité,

d'autant plus grande que quelques sociétés multinationales dominent le marché international, engendre des pertes économiques estimées à 1 057 125 dollars.

D'après les estimations, la production céréalière cubaine (en équivalent riz blanc) a atteint 737 000 tonnes, soit une légère baisse par rapport à 2016. Les efforts faits pour maintenir la production du riz à Cuba consistent essentiellement à stimuler les rendements par des investissements dans les infrastructures d'irrigation et de drainage et par l'amélioration des pratiques culturales. En l'absence de bouleversements majeurs, il est probable que ces tentatives aboutissent à de nouveaux gains de productivité en 2018. Les perspectives semblent également plus prometteuses dans les rizières en raison d'une pluviométrie supérieure à la moyenne au dernier trimestre de 2017, qui a contribué au remplissage des principaux réservoirs dont les niveaux avaient baissé sous l'effet de plusieurs années de sécheresse consécutives. Tous ces facteurs devraient entraîner en 2018 une augmentation de 8 % de la production qui passerait à 560 000 tonnes (374 000 tonnes en équivalent riz blanc).

En dépit des efforts déployés par l'État pour libéraliser et promouvoir la production nationale, Cuba reste lourdement tributaire des importations de riz dont le volume devrait atteindre 470 000 tonnes en 2018 pour satisfaire les besoins de consommation. Comme les années précédentes, il est probable que le Viet Nam lui fournisse l'essentiel de ce volume dans le cadre d'un arrangement entre les deux gouvernements permettant à l'île de différer ses paiements. Le reste devrait être fourni par des exportateurs d'Amérique du Sud, à savoir l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Guyana, nouveau fournisseur de Cuba depuis 2017. En raison des mesures de répression financière et des restrictions aux paiements imposées par le blocus, ainsi que d'offres plus avantageuses faites par d'autres fournisseurs, les Etats-Unis ne livrent pratiquement plus de riz à l'île depuis 2008. Le secteur rizicole américain n'en est pas moins favorable à un assouplissement du blocus et maintient qu'il pourrait fournir jusqu'à 30 % des importations de riz de l'île dans les deux ans suivant la levée du blocus, en raison de l'avantage commercial que constitue la proximité géographique des deux pays. Les importations de céréales secondaires devraient être de l'ordre de 800 000 tonnes en 2016-2017 (de juillet à juin) et celles de blé devraient atteindre 780 000 tonnes environ. Au total, les céréales importées représentent à peu près deux tiers de la consommation nationale.

Oléagineux

En raison de sa faible production d'oléagineux, Cuba dépend presque entièrement des importations pour couvrir ses besoins en huiles végétales et en tourteaux. Les principaux produits importés sont les fèves, l'huile et les tourteaux de soja. Depuis l'imposition du blocus par les États-Unis, l'Argentine et le Brésil sont devenus les principaux fournisseurs de Cuba pour le soja et ses dérivés. Le Mexique et le Canada en ont aussi occasionnellement livré de petites quantités à l'île. Les huiles et farines autres que celles faites à base de soja ont été importées de pays tels que l'Argentine, le Canada, la Chine, le Mexique et l'Union européenne. Les importations de soja et de ses dérivés en provenance des États-Unis ont repris en 2002. Cette année-là, après l'application de la loi américaine sur la réforme des sanctions commerciales et le développement des exportations et grâce à la proximité géographique des deux pays, les États-Unis sont devenus le premier fournisseur de Cuba s'agissant des fèves, de l'huile et des tourteaux de soja, suppléant largement aux livraisons effectuées depuis d'autres régions. Toutefois, à partir de la deuxième moitié des années 2000, les ventes de fèves et de produits dérivés du soja en

18-08324 **143/183**

provenance de ce pays ont progressivement été détrônées par des offres plus compétitives provenant de l'Argentine et du Brésil. Il reste difficile d'apprécier les effets sur les flux commerciaux du rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays, intervenu en 2015. Les importations de soja des États-Unis ont diminué jusqu'en 2015 puis ont à nouveau augmenté en 2016 et 2017. À l'inverse, les achats de tourteaux par Cuba ont chuté plusieurs années d'affilée jusqu'en 2017; les échanges commerciaux d'huile et de farine ou tourteaux de soja n'ont été communiqués que pour 2016 et 2015 respectivement.

Sucre brut

D'après les estimations les plus récentes de la FAO, la production cubaine de sucre a augmenté de 12 % en 2016-2017 par rapport à 2015-2016, pour atteindre 1,8 million de tonnes, un niveau qui n'avait plus été atteint depuis 2004. Cette hausse de la production s'explique par de meilleurs taux d'extraction et l'accroissement des zones cultivées, dans un contexte de restructuration du sous-secteur. La consommation étant par ailleurs restée relativement stable (600 000 tonnes), la croissance des exportations, principalement à destination de la Chine et de la Fédération de Russie, a atteint 12 % en 2016-2017. Les premières estimations pour 2017-2018 indiquent que le niveau de production demeurera inchangé par rapport à 2016-2017, cette stagnation s'expliquant par l'impact de l'ouragan Irma sur le déroulement de la récolte. Au fil des ans, le blocus a réduit la disponibilité des pièces de rechange et des intrants agricoles, ce qui a freiné la productivité du sous-secteur qui était l'un des plus importants du pays avec une production de 8 millions de tonnes en 1991. S'étant fixé l'objectif ambitieux d'accroître l'utilisation de la bioénergie, le Gouvernement cubain a récemment établi un plan qui doit permettre au pays de produire plus d'électricité à partir de résidus de canne à sucre. Des usines bioélectriques devraient voir le jour dans 27 sucreries de l'île et il est prévu d'attirer les investissements étrangers par des mesures incitatives.

Viande

La production nationale de viande a augmenté en moyenne de 5 % par an depuis 2010 pour s'établir à 364 000 tonnes en 2017. Le porc occupe la première place, suivi du bœuf et de la volaille. En 2017, Cuba a importé 332 000 tonnes de viande, essentiellement de la volaille mais aussi du bœuf et du porc. Au cours de cette même année, 284 000 tonnes de volailles ont été achetées à l'étranger, dont 72 % en provenance des États-Unis et 22 % du Brésil. Ce dernier pays, le Canada, le Mexique et l'Union européenne sont les principaux fournisseurs de viande bovine et porcine. Le préjudice économique causé par la faible croissance du secteur de la production de viande est considérable, notamment en raison des coûts élevés d'importation d'aliments pour animaux, du surcoût lié à ces importations depuis des marchés plus éloignés et de la difficulté d'accéder aux technologies modernes de production, aux systèmes de transformation et de distribution, aux produits pharmaceutiques vétérinaires et à d'autres intrants. Malgré l'inflexion récente de la politique gouvernementale en faveur du développement de l'agriculture nationale, l'accès limité aux ressources financières et aux moyens technologiques met des obstacles à l'amélioration de la productivité et au développement des infrastructures. Les restrictions à l'importation de technologies et de variétés génétiques freinent quant à elles l'accès aux sources d'approvisionnement les moins onéreuses ou les plus commodes.

Produits laitiers

La production laitière cubaine, qui n'a pas beaucoup augmenté depuis 2013, a été estimée à 622 000 tonnes en 2017. Les importations comptent pour environ 80 % de la consommation nationale. Le lait en poudre, le principal produit laitier importé, depuis l'Union européenne, l'Amérique latine et l'Océanie (Nouvelle-Zélande), représente à lui seul 400 millions de dollars, soit 20 % du montant total des dépenses en devises étrangères. Le développement du secteur laitier occupe donc une place prioritaire dans les efforts que le Gouvernement déploie pour atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce secteur rencontre toutefois de nombreuses difficultés, dont la faiblesse du cheptel, le coût élevé de l'alimentation du bétail et un accès limité au carburant et au matériel de transport. Il sera nécessaire de lever ces obstacles pour lui permettre de se développer et assurer ainsi la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Produits de la pêche

Les produits de la pêche sont importants pour la sécurité alimentaire à Cuba, en tant que source d'alimentation et du fait des recettes générées par leur exportation. En 2016, la production liée à la pêche de capture a atteint 23 540 tonnes, une baisse de 8 % par rapport à 2015 et de plus de 90 % par rapport à 1986, date à laquelle le pays pratiquait aussi la pêche hauturière. Les possibilités de développer les pêches de capture sont limitées et passent essentiellement par l'adoption d'une méthode de gestion axée sur la reconstitution des stocks halieutiques potentiellement mis en danger par la surpêche. L'aquaculture, secteur fluctuant dans les dernières années, qui représentait 29 200 tonnes en 2016 (9 % de moins qu'en 2015), offre les meilleures perspectives de développement. Cuba exporte presque uniquement des produits de la pêche à forte valeur, tels que des crevettes et homards congelés, qui sont très demandés sur le marché international. Toutefois, le blocus empêche l'île d'accéder au vaste marché des États-Unis, premier importateur mondial de poisson et de produits de la pêche. Le pays exporte de ce fait vers des marchés plus lointains, ce qui augmente les coûts de commercialisation et de distribution. En outre, de 2012 à 2014, la crise économique qui a touché certains marchés a eu des effets négatifs sur la demande et a entraîné une baisse des exportations. En 2016, grâce à une augmentation de la demande, les exportations ont atteint quelque 69 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 30 % par rapport à 2015, mais aussi 21 % de moins qu'en 2007 et 29 % de moins qu'en 1997. Les importations de poisson, principalement des produits de faible valeur, ont augmenté de 3 % en 2016 par rapport à l'année précédente, atteignant environ 43 millions de dollars.

Fruits

Le préjudice économique occasionné par le blocus, estimé à 75 907,30 dollars, résulte d'un calcul différent des prix sur les marchés d'importation.

Café

Le préjudice économique occasionné par le blocus, estimé à 7 686 000 dollars, résulte du manque de biens de production.

Porc

Le préjudice économique occasionné par le blocus, estimé à 2 705 700 dollars, résulte de l'impossibilité d'importer des États-Unis les technologies nécessaires à

18-08324 **145/183**

l'élevage porcin, aux systèmes de transformation et de distribution, au contrôle de la qualité des aliments et à la production de médicaments et d'autres biens.

Miel

Le préjudice économique, estimé à 13 487 129 dollars, résulte du manque à gagner sur le marché des États-Unis.

Foresterie

Le préjudice économique, estimé à 13 300 000 dollars, résulte de blocages et de pertes dans la production. À Cuba, la plus grande partie du matériel d'extraction et la technologie en usage dans les scieries, qui proviennent des États-Unis, sont à présent obsolètes.

Assistance technique fournie à Cuba par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

La FAO continue de fournir un appui à Cuba, notamment pour promouvoir le développement rural et la pêche, en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire. En outre, elle a aidé les institutions cubaines à organiser plusieurs manifestations et congrès internationaux dans les domaines, entre autres, de l'agriculture durable, de l'agriculture biologique, du contrôle de la production et de la santé animales, des coopératives et de l'agriculture familiale, de la pêche et des politiques connexes, de la foresterie et de la biodiversité, de l'environnement et des changements climatiques. Elle aide par ailleurs les experts cubains à participer à la coopération Sud-Sud et à prendre part à des réunions liées à des conventions et à des accords internationaux. L'organisation de voyages et les réservations de vol sont aussi touchées par le blocus.

Dans le cadre du programme de coopération Sud-Sud, la FAO aide Cuba à participer à une activité conjointe menée avec l'Organisme international régional pour la santé végétale et animale (OIRSA), qui vise à éradiquer la peste porcine classique en République dominicaine, en Haïti et à Cuba.

Une aide technique à la gestion du cycle de vie des pesticides continue d'être fournie à Cuba dans le cadre d'initiatives régionales, au titre d'un projet financé par la Commission européenne à l'appui des activités de renforcement des capacités liées aux accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, en vue de gérer les pesticides et d'éliminer ceux qui sont obsolètes, et de mener une lutte phytosanitaire respectueuse de l'environnement. Ce projet a permis d'inventorier les pesticides obsolètes, de renforcer les procédures de déclaration de ces produits et d'améliorer la sensibilisation aux problèmes qu'ils posent. Cuba participe aux ateliers organisés dans le cadre du projet.

Un appui technique relatif aux mesures à mettre en place a été fourni pour actualiser la politique agricole nationale, l'accent étant mis sur le secteur laitier dont les produits constituent l'une des composantes les plus importantes de la ration alimentaire ainsi qu'un moteur économique majeur générant des emplois et des revenus dans les zones rurales. L'assistance technique a notamment consisté à évaluer la productivité de différentes formes d'organisations industrielles et à aider le Gouvernement à formuler des recommandations de politique générale en vue de renforcer l'industrie laitière nationale.

La FAO a également accordé un soutien et une assistance techniques pour aider le pays à mettre en place un système national d'information qui lui permettra

d'appliquer la nouvelle stratégie de suivi du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La délégation cubaine participe systématiquement, dans le cadre de la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO et de son groupe de travail intergouvernemental, à l'élaboration du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, des indicateurs et objectifs relatifs aux ressources phytogénétiques et des normes applicables aux banques de gènes de ces mêmes ressources.

La FAO conseille également en matière de politiques agricoles, de politiques agro-environnementales, d'emploi des jeunes en zone rurale et d'élaboration de programmes d'intensification durables fondés sur ses projets pilotes liés aux chaînes de valeur des céréales, du lait et du bœuf. En outre, elle aide Cuba à mettre en œuvre des projets axés sur la remise en état et la préservation de l'environnement, particulièrement en ce qui concerne les paysages aménagés et l'aptitude à résister aux risques liés aux changements climatiques.

Effets du blocus sur les projets mis en œuvre à Cuba par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Du fait du blocus, les projets mis en œuvre à Cuba par la FAO se heurtent à des problèmes liés aux procédures d'approvisionnement en équipements et fournitures servant à compléter l'aide technique de l'organisation, car les ressources qui pourraient être importées des États-Unis doivent l'être depuis d'autres marchés plus éloignés, à des prix nettement plus élevés et moyennant des coûts de transport supplémentaires. Il serait moins onéreux d'acheter ces marchandises aux États-Unis, ce qui permettrait de financer un plus grand nombre d'activités.

Le blocus complique toujours les paiements et les opérations bancaires avec les entreprises qui fournissent des services aux projets coopératifs et au bureau de pays de la FAO. Il occasionne divers problèmes : rejet de virements liés à des ventes à Cuba, impossibilité pour les fournisseurs de livrer des produits obtenus auprès d'autres entreprises des États-Unis, incapacité de transférer des fonds à Cuba pour le règlement de prestations effectuées localement.

Le personnel de la FAO continue d'être touché par les difficultés liées aux opérations bancaires qui s'accompagnent d'interminables et coûteuses formalités.

Les dommages résultant du blocus imposé dans certains domaines où la FAO fournit une assistance technique et dans d'autres secteurs visés par son programme de pays sont récapitulés ci-après.

Ils peuvent se résumer aux problèmes suivants :

- a) Calcul différent des prix sur les marchés d'importation ;
- b) Surcoûts applicables à l'assurance fret ;
- c) Frais supplémentaires liés au gel des avoirs ;
- d) Préjudice monétaire ;
- e) Préjudice économique lié à l'impossibilité de se procurer des équipements de haute technologie en provenance des États-Unis ;
 - f) Réorientation des exportations.

18-08324 147/183

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

[Original : anglais] [1er juin 2018]

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique depuis près de 60 ans continue de causer des souffrances au peuple cubain et d'entraver le développement économique du pays.

Il pèse sur la capacité d'assurer la continuation et l'expansion d'un système d'enseignement universel, gratuit et de qualité, à tous les niveaux. Les restrictions commerciales empêchent d'acheter des fournitures scolaires et du matériel pédagogique à des entreprises américaines, solution qui, compte tenu de la proximité des deux pays, serait beaucoup plus économique pour Cuba.

Plus précisément, dans l'enseignement supérieur, le blocus a élevé des barrières qui gênent l'accès de Cuba aux technologies et aux équipements nécessaires à l'approfondissement des connaissances et à la recherche scientifique. Sont notamment visés les matériels de recherche, la diffusion et la rémunération adéquates des résultats, l'achat de fournitures, de ressources et d'instruments, ainsi que l'appui aux programmes d'études universitaires pour étudiants extérieurs qui favorisent le développement local.

Le secteur de la culture est également touché, car ce blocus limite la promotion, la diffusion et la commercialisation des talents artistiques cubains. Il réduit également sensiblement les prix de vente des produits et des services culturels.

Les exemples suivants en sont l'illustration :

- Il existe un marché avéré pour la musique cubaine aux États-Unis, mais en raison du blocus, les musiciens cubains promus par des agences artistiques cubaines n'ont pas accès à ce marché et sont contraints de vendre leur musique sur des marchés où la demande est moindre;
- Les amendes pénalisant les opérations bancaires avec Cuba empêchent les transactions directes avec les États-Unis portant sur la vente de biens et services culturels, en particulier dans le domaine de la musique ;
- L'industrie musicale cubaine souffre également de ne pas pouvoir accéder à du matériel d'enregistrement et à des technologies perfectionnées dont l'usage s'est répandu dans cette industrie ;
- Le Gouvernement des États-Unis a refusé d'accorder des visas aux danseurs de la compagnie Lizt Alfonso Dance Cuba et aux comédiens du groupe Ludi Teatro qui avaient des engagements professionnels aux États-Unis en octobre et novembre 2017;
- L'éducation et la formation des musiciens cubains sont entravées par l'impossibilité pour les spécialistes de différents domaines de profiter de formations de renommée mondiale, comme celle qui est dispensée au collège de musique Berklee à Boston (Massachusetts).

Le blocus rend particulièrement difficile l'achat de matériel scientifique moderne, de ressources pour la conservation du patrimoine et d'équipements technologiques dernier cri, telles que de la fibre optique et des licences de logiciels,

ainsi que de marchandises et fournitures diverses en provenance des États-Unis ou d'ailleurs, si elles sont protégées par des brevets américains.

De même, le blocus limite l'accès aux services Internet en entravant l'utilisation efficace des plateformes institutionnelles et en ralentissant les procédures et les activités en ligne.

Le bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour l'Amérique latine et les Caraïbes continue de prendre des mesures administratives supplémentaires pour effectuer des opérations financières à l'appui de ses programmes et faire face à des coûts administratifs en hausse et au recours à des banques situées dans des pays tiers, ce qui alourdit la charge administrative. Dans certains cas, il en est résulté des retards dans les opérations financières avec des institutions ou des prestataires de services cubains du fait que ceux-ci figuraient sur la Liste des nationaux spécifiquement désignés et des personnes dont les avoirs ont été gelés établie par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, ou sur l'une des listes de sanctions ou de pays touchés établies par ce bureau, avec l'accumulation d'opérations en retard à traiter qui en découle.

Le blocus continue de peser sur les opérations financières effectuées par les fonctionnaires nationaux et internationaux de l'UNESCO, ainsi que les services bancaires et les services d'assurance qui leur sont destinés. Les fonctionnaires locaux éprouvent des difficultés à utiliser les services basés aux États-Unis, notamment pour réaliser des virements vers des comptes bancaires internes ou entre comptes bancaires. En outre, le personnel international détenteur de cartes de crédit ou de comptes bancaires locaux rencontre des difficultés à réaliser des paiements à l'extérieur de Cuba. C'est particulièrement gênant dans la mesure où les missions qui nécessitent des déplacements à l'étranger ne peuvent pas utiliser des comptes bancaires cubains pour régler des billets d'avion, réserver des chambres d'hôtel et payer d'autres services.

Dans le cas de l'assurance maladie, les fonctionnaires de l'UNESCO sont directement touchés, étant donné que de nombreuses compagnies d'assurance ne peuvent pas travailler directement avec les prestataires de services de santé locaux en raison des restrictions imposées par le blocus, de sorte qu'il leur est difficile d'assurer leurs services.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

[Original : anglais] [17 avril 2018]

À l'heure actuelle, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) appuie les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour promouvoir les investissements directs étrangers et nouer des alliances stratégiques afin de renforcer les capacités industrielles et la compétitivité du pays dans les secteurs industriels prioritaires grâce à la mise en œuvre d'un programme de pays.

Celui-ci repose sur trois objectifs principaux, à savoir : a) améliorer la conjoncture et renforcer la viabilité des entreprises ; b) améliorer la compétitivité de l'industrie ; et c) attirer les investissements étrangers. Le programme de pays compte divers projets touchant à des secteurs stratégiques pour le développement social et économique de Cuba, tels que la politique industrielle, l'utilisation des énergies

18-08324 **149/183**

renouvelables, l'industrie des produits frais ou encore la gestion intégrée des ressources hydrauliques.

Un budget quadriennal de 50 millions d'euros a été prévu à titre provisoire pour financer la mise en œuvre du programme. Toutefois, en raison des difficultés causées par le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba en termes de mobilisation de fonds et de partenariats, l'ONUDI n'est pas parvenue à réaliser les objectifs pourtant nécessaires prévus par le programme de pays.

L'ONUDI œuvre actuellement à la réalisation de trois projets, à l'aide d'un budget de 4,8 millions de dollars, tandis que les négociations portant sur le financement de trois nouvelles initiatives pour un budget triennal de 12 millions de dollars en sont à un stade avancé.

Malgré l'incidence négative du blocus, l'ONUDI a exploité les perspectives commerciales prometteuses entre Cuba et l'Allemagne en organisant plusieurs réunions de travail entre mai 2017 et avril 2018 sur la question des énergies renouvelables.

L'ONUDI est convaincue qu'en l'absence des restrictions imposées par le blocus, les efforts menés au niveau interrégional pour promouvoir l'investissement direct étranger, l'un des éléments clefs des travaux de l'ONUDI dans le cadre des programmes de partenariat pays, se seraient traduits par des résultats plus probants.

Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

[Original : anglais] [14 mai 2018]

Cuba n'a pas signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et n'est donc pas membre de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En outre, le pays n'héberge pas d'installations du Système de surveillance international prévues dans le Traité. Le 18 juin 2015, la Commission préparatoire lui a accordé à le statut d'observateur, qui lui permet d'assister aux réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires, sans toutefois lui donner le droit de participer à la prise de décisions. En tant qu'État non-signataire, Cuba ne reçoit ni matériel ni assistance technique pour la création d'un centre national de données qui lui permettrait d'accéder aux données recueillies par le Système de surveillance international; le pays ne participe pas non plus aux programmes de renforcement des capacités ou de formation organisés par la Commission préparatoire. En conséquence, s'agissant de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le blocus n'a pas eu d'incidence sur la mise en œuvre des projets de l'organisation.

Organisation internationale de protection civile

[Original : anglais] [14 mai 2018]

L'Organisation internationale de protection civile (OIPC) réaffirme son opinion selon laquelle l'Organisation des Nations Unies est l'instance appropriée pour traiter des questions relatives au blocus économique, commercial et financier contre Cuba. Elle se félicite dès lors de l'examen constructif auquel a donné lieu la résolution 72/4

sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, adoptée par l'Assemblée générale le 1^{er} novembre 2017.

Cuba est devenue membre à part entière de l'Organisation internationale de protection civile le 18 décembre 2014. Ses besoins sont considérables en ce qui concerne les quatre étapes de la gestion des catastrophes : prévention, préparation, intervention et relèvement. C'est pourquoi, dans l'optique de remplir ses obligations envers ses États membres, l'OIPC prête à Cuba une assistance technique sur différents aspects de la protection civile, par le transfert de matériel et de technologies et par une aide à la formation dans ce domaine.

Organisation internationale du Travail

[Original : anglais] [17 mai 2018]

L'Organisation internationale du Travail (OIT) constate avec préoccupation que, alors que Cuba et les États-Unis avaient commencé à normaliser et améliorer leurs relations, le blocus a été renforcé, ce qui a un effet dissuasif pour les investisseurs potentiels et nuit de façon indirecte voire directe aux perspectives de développement économique et donc à la création d'emplois et au travail décent. Parmi les éléments du blocus encore en vigueur, on peut citer les exemples suivants :

- Les restrictions inutiles imposées aux envois de fonds continuent de faire peser une lourde charge fiscale indirecte sur les salaires légitimement perçus à l'étranger et envoyés à Cuba pour financer les dépenses engagées par les ménages afin de satisfaire des besoins aussi élémentaires que l'alimentation, l'habillement, l'éducation, le logement, l'eau et l'assainissement;
- Les restrictions imposées à d'autres opérations financières, notamment l'ouverture de comptes aux États-Unis par des banques cubaines, et l'accès au crédit pour des activités commerciales, continuent de fortement entraver le développement des entreprises et la création d'emplois, un travail décent étant largement tributaire de l'investissement productif et de l'obtention de fonds;
- Les restrictions au transfert de technologies engendrent des difficultés supplémentaires pour le développement des entreprises et le développement économique et social.

Les répercussions directes et indirectes du blocus sur l'économie et le peuple cubains touchent certes les entreprises, mais surtout les travailleurs et la population dans son ensemble. L'OIT s'inquiète tout particulièrement de ses effets sur les enfants, les travailleurs et les personnes âgées. La levée du blocus mettrait un terme à cette situation globalement défavorable et ouvrirait des possibilités d'investissement productif et de création d'emplois, ainsi que de nouvelles perspectives professionnelles.

Membre adjoint du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, Cuba participera activement à la cent septième Conférence internationale du Travail, qui se déroulera du 28 mai au 8 juin 2018. L'OIT considère que l'Assemblée générale est l'instance appropriée pour aborder les questions ayant trait à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

18-08324 **151/183**

Organisation internationale pour les migrations

[Original : anglais] [4 juillet 2018]

Dans une lettre datée du 21 juillet 2017, Cuba a demandé à devenir membre de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le Directeur général a répondu à cette lettre le 9 octobre 2017. En novembre 2017, à la cent huitième session du Conseil de l'OIM, Cuba a rejoint l'organisation en tant que membre à part entière.

Cela étant, l'OIM collaborait déjà avec Cuba avant qu'elle l'admette parmi ses membres. Elle lui a par exemple alloué 150 000 dollars de ses ressources destinées aux opérations d'urgence à la suite de l'ouragan Matthew, ce qui a permis de distribuer 820 matelas à 410 familles touchées par l'ouragan dans la ville de Maisí en janvier 2017, et 2 840 tôles de toiture à 258 familles touchées.

Après l'ouragan Irma, le Directeur général a de nouveau approuvé l'octroi de fonds pour couvrir les besoins d'urgence. En novembre 2017, l'OIM a distribué 2 800 matelas et 2 800 draps aux principales villes touchées de la province de Villa Clara.

L'intervention humanitaire a été compliquée par des problèmes de paiement, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers ayant ralenti la procédure en demandant à l'OIM de fournir les détails des achats et des pièces justificatives afin de les soumettre à la banque concernée.

L'OIM a examiné avec les autorités cubaines la possibilité d'inclure des experts cubains dans son fichier d'affectation d'urgence, afin de bénéficier de l'expérience de Cuba en matière de protection des populations touchées par les catastrophes naturelles et de s'informer des meilleures pratiques.

Actuellement, le bureau régional de l'OIM à San José et les autorités cubaines discutent des solutions pratiques à envisager pour la fourniture d'une assistance technique sur la gestion des frontières, la question des titres de voyage et la gestion des données.

Cuba a activement participé au pacte mondial sur les migrations et, depuis six ans, le Gouvernement envoie des participants au Cours interaméricain sur les migrations internationales à Mar del Plata (Argentine).

Organisation maritime internationale

[Original : anglais] [10 mai 2018]

En tant qu'État membre de l'Organisation maritime internationale (OMI), Cuba participe aux réunions de ses organes et bénéficie des programmes de coopération technique qu'offre l'Organisation, y compris des programmes régionaux de développement maritime en Amérique latine et dans les Caraïbes et des programmes mondiaux.

L'OMI entretient des relations de collaboration avec tous les États membres d'Amérique latine, dont Cuba. Depuis le début des années 80, elle coopère étroitement avec le Réseau opérationnel de coopération régionale des autorités maritimes des Amériques, lequel englobe l'Amérique du Sud, Cuba, le Mexique et le Panama.

L'OMI fournit à l'Amérique latine une assistance adaptée aux stratégies maritimes de la région, lesquelles sont révisées tous les cinq ans, et continuera de centrer son attention sur l'application de ces stratégies. Les pays appartenant au Réseau se sont intéressés à des questions telles que les normes de sécurité, la formation et la protection du milieu marin dans le cadre de stratégies régionales, bon nombre d'activités de formation étant organisées en coopération avec l'OMI. Dans ce contexte et conformément aux politiques de décentralisation qu'elle a adoptées, l'OMI achemine la majeure partie de son aide par l'intermédiaire du Réseau, en application du mémorandum d'accord signé avec le secrétariat du Réseau. Cet instrument confie au Réseau la responsabilité de gérer et de mener à bien les activités régionales de coopération technique que les pays concernés, dont Cuba, estiment prioritaires aux fins du renforcement des capacités pour l'application et le respect effectifs des normes maritimes mondiales établies par l'OMI.

Cuba bénéficie également de l'assistance technique du Centre régional d'information d'urgence et de formation sur la pollution marine dans la région des Caraïbes, centre d'activités régional établi à Curaçao, qui vise à aider les pays de la région des Caraïbes à prévenir les pollutions accidentelles graves en milieu marin et à y remédier.

Organisation météorologique mondiale

[Original : anglais] [22 mai 2018]

Dans le cadre des activités du bureau régional des Amériques de l'Organisation météorologique mondiale, Cuba est très souvent représentée aux réunions, aux cours et aux ateliers, et participe aux projets couvrant la région des Caraïbes. Toutefois, pour certaines activités, y compris le déplacement du matériel utilisé pour l'échange de données météorologiques et hydrologiques, il existe des difficultés dues au blocus, qui pourraient avoir une incidence négative sur la collaboration scientifique.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

[Original : anglais] [23 mai 2018]

Du fait du blocus, les faits suivants, qui freinent les progrès du pays dans le domaine de la propriété intellectuelle et affectent directement son développement technologique, social et économique, ont été observés à Cuba :

En restreignant l'accès des Cubains aux États-Unis d'Amérique, le blocus limite les possibilités de mise en valeur des ressources humaines sur le territoire de ce pays. En conséquence, les spécialistes cubains ne peuvent profiter pleinement des programmes de formation plus spécialisée qui sont offerts dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier ceux dispensés aux États-Unis. Ces restrictions les empêchent notamment de se former aux aspects de la gestion des droits de propriété intellectuelle et des bureaux de la propriété intellectuelle, et de se familiariser avec des données d'expérience réussie en matière de création de bureaux de transfert de technologie, de gestion de la technologie, d'évaluation de la propriété intellectuelle et d'utilisation de droits de propriété intellectuelle comme garantie;

18-08324 **153/183**

Les restrictions imposées à la délivrance des visas entravent également la participation des spécialistes cubains de la propriété intellectuelle aux programmes de formation, rencontres et autres manifestations régulièrement organisés aux États-Unis par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI);

Les restrictions imposées au réseau de télécommunication empêchent la diffusion à grande échelle sur le territoire cubain des cours d'enseignement en ligne dispensés par l'OMPI, bien que les autorités locales s'attachent à encourager une culture de respect de la propriété intellectuelle à l'échelon national. Les installations de visioconférence, qui constituent un moyen de communication très efficace et économique, particulièrement dans le domaine de l'éducation et de la formation, font également défaut car la majeure partie du matériel technique et des logiciels nécessaires provient des États-Unis et n'est donc pas disponible ;

La mauvaise qualité des installations de télécommunication nuit également et fait obstacle à l'accès des Cubains aux bases de données en ligne de l'OMPI et aux autres services numériques relatifs à la propriété intellectuelle. Cette situation, en particulier le problème de l'accès aux bases de données comme Patentscope (sur les brevets) et Global Brand Database, disponibles seulement sur Internet, freine le progrès de la recherche technologique et d'autres programmes liés à l'innovation mis en œuvre par le Gouvernement cubain dans les domaines des sciences de la vie, de l'environnement et de la médecine ainsi que des biotechnologies et des nanotechnologies. Elle limite également la possibilité d'étudier le comportement des marques sur les marchés d'exportation potentiels ;

Le blocus limite également la possibilité de se procurer le matériel informatique et les logiciels utilisés dans l'exécution des tâches administratives concernant les procédures de dépôt et d'octroi, en particulier la recherche de brevets et de marques déposées et les services d'examen. Bien que le pays soit équipé sur le plan administratif pour accomplir ces tâches grâce à la présence d'antennes provinciales de l'Office cubain de la propriété intellectuelle, le manque de logiciels spécialisés gêne considérablement ces opérations. Les formalités d'achat visant à obtenir à l'extérieur le matériel et les logiciels nécessaires sont très lourdes. Cette situation ne cesse de retarder la prestation des services que doit fournir l'Office et empêche le développement normal de ceux-ci. Surtout, elle empêche de tirer pleinement parti des fonctions du système automatisé de gestion de la propriété intellectuelle de l'OMPI, puisque certains des outils qui permettent de l'exploiter ne sont pas librement accessibles depuis Cuba. Cela compromet gravement les possibilités de développer ce système et de l'adapter aux besoins des utilisateurs cubains, aussi bien dans la capitale que dans les provinces ;

Les effets extraterritoriaux du blocus s'étendent également au domaine financier. Les paiements effectués par Cuba à l'OMPI dans le cadre de traités administrés par cette dernière (le Traité de coopération en matière de brevets et le système de Madrid) doivent l'être en euros ou en francs suisses, et non en dollars des États-Unis, afin d'éviter les restrictions imposées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor des États-Unis. Les paiements versés par l'OMPI à l'Office cubain de la propriété industrielle doivent être libellés dans ces mêmes monnaies. Le coût de ces transactions indirectes qui visent à éviter les banques des États-Unis entraîne des pertes financières considérables et dissuade les Cubains d'avoir recours au Traité de coopération en matière de brevets et aux systèmes de Madrid ;

Les incidences financières du blocus s'étendent également au paiement des redevances de droits d'auteur sur la base des droits accordés par la Convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Un certain nombre de banques nationales ne peuvent ni recevoir des dépôts de la gestion collective de la société cubaine des auteurs ni lui en envoyer. En outre, il est impossible d'exercer les droits fondés sur ladite Convention par une représentation réciproque entre les sociétés de gestion collective de Cuba et des États-Unis.

Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé

[Original : anglais] [4 juin 2018]

Il importe de noter que le 16 juin 2017, le Président des États-Unis a signé un mémorandum présidentiel de sécurité nationale intitulé « Strengthening the Policy of the United States Toward Cuba » (Renforcement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba) qui a remplacé la directive présidentielle de 2016 sur la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba. En 2017, au motif de présumées attaques acoustiques qui auraient visé des diplomates américains et les membres de leur famille à Cuba, le Département d'État a décidé de réduire considérablement son personnel diplomatique à La Havane. Un avertissement a été lancé aux voyageurs américains pour les dissuader de se rendre à Cuba, et les visites de délégations officielles des États-Unis à Cuba ont été interdites. C'est la raison pour laquelle la participation des experts des États-Unis à des manifestations organisées à Cuba a été considérablement réduite, et plusieurs réunions et manifestations techniques ont été annulées ou reportées.

Incidences du blocus sur la population, le secteur de la santé et la santé des personnes

Le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis continue de compromettre le droit à la santé du peuple cubain et entrave l'action mené par l'Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé (OMS/OPS) dans la facilitation des échanges entre les États membres pour améliorer la santé de leurs citoyens. On peut donner comme exemples de cette situation les obstacles qui empêchent les scientifiques américains de se rendre à Cuba pour collaborer et les obstacles qui empêchent les scientifiques cubains de partager leurs recherches et leurs expériences avec leurs homologues des États-Unis. Il en résulte de potentielles occasions manquées d'améliorer la santé et le bien-être des peuples des deux pays. Un autre exemple est l'annulation de la participation d'une délégation des États-Unis à la célébration du quatre-vingtième anniversaire de l'Institut de médecine tropicale Pedro Kouri, institution phare de la région des Amériques travaillant sur l'arbovirose, la fièvre de dengue et la tuberculose, entre autres maladies.

La santé constitue une priorité majeure pour le Gouvernement cubain, les ressources publiques allouées à ce secteur représentant plus de 10 % du produit intérieur brut. L'une des conséquences du blocus est la perte d'efficacité en ce qui concerne l'achat de fournitures, de matériel et de médicaments directement auprès des États-Unis.

18-08324 **155/183**

Afin de répertorier et de suivre les incidences du blocus sur le secteur de la santé, le Ministère de la santé publique de Cuba rencontre l'ensemble des institutions nationales chargées de recueillir des informations et de faire rapport à ce sujet (hôpitaux et instituts de recherche, entre autres), ainsi que les unités provinciales et groupes de travail nationaux dans différents domaines. Le Ministère a créé des groupes de travail permanents sur les conséquences du blocus, en adoptant des résolutions dont le décret-loi nº 290 du Conseil des ministres, en date du 29 mars 2012, et la loi nº 80 sur la réaffirmation de la dignité et de la souveraineté de Cuba, en date du 24 décembre 1996.

D'après les rapports des groupes de travail, les effets négatifs du blocus résultent de l'application de mesures extraterritoriales et de pressions politiques ou autres exercées par le Gouvernement des États-Unis pour empêcher Cuba d'effectuer des échanges commerciaux et des opérations économiques liées à une collaboration et à des investissement financiers, ce qui entrave l'accès à la technologie ou aux connaissances, affecte la production et les services ou crée d'autres obstacles.

Il est important de souligner qu'au cours de l'année 2017, d'autres types d'effets négatifs du blocus sur le secteur de la santé de Cuba ont été observés, en sus de ceux déjà recensés dans le précédent rapport du groupe de travail, qui persistent et s'accentuent.

En conséquence, le Ministère de la santé publique a dû allouer davantage de ressources financières pour apporter d'autres solutions, alourdissant ainsi les contraintes financières qui pèsent sur sa capacité d'importer des fournitures. Ces dépenses supplémentaire s'élevaient à plusieurs dizaines de millions de dollars des États-Unis au cours de la période considérée. Il en est résulté des dépassements de coûts pour l'achat de médicaments, de matériel et de fournitures médicales, ainsi que pour l'acquisition de technologies, notamment celles qui permettent d'accélérer le développement de la cybersanté et de la télémédecine. Le blocus fait peser une charge supplémentaire sur le développement du système de santé national en empêchant le secteur de conclure des accords avec des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement. En outre, l'accès aux dons philanthropiques d'organisations de la société civile des États-Unis et d'autres pays est limité. À cause du blocus, il est devenu difficile de publier des articles scientifiques dans des revues internationales importantes car le paiement est impossible et les chercheurs cubains n'ont pas le droit de demander à participer à des projets de recherche polycentriques.

Conséquences du blocus sur la coopération technique OMS/OPS

Les conséquences du blocus sur la coopération technique OMS/OPS à Cuba sont nombreuses et sont manifestes dans plusieurs domaines, notamment le coût des transactions financières, les achats et l'approvisionnement, la participation à des réunions internationales, l'organisation de réunions internationales à Cuba et la participation de Cuba à des débats virtuels et à des plateformes de formation.

En 2017, les problèmes concernant le rapatriement au siège de l'organisation à Washington des fonds du bureau de pays de l'OMS/OPS à Cuba ont persisté. Cette situation perdure depuis juin 2015, lorsque la précédente tentative de régler le problème s'est soldé par un échec. Le problème est survenu lorsque des banques ont refusé d'effectuer des virements sur le compte bancaire de l'OMS/OPS domicilié aux États-Unis. Dans le cas de Cuba, ces transferts sont censés être effectués lorsque les soldes des comptes bancaires dépassent les limites fixées par l'OMS/OPS et d'autres

canaux spécialement conçus pour Cuba sont utilisées, ce qui génère des délais de transaction plus long et des coûts supplémentaires plus élevés. En conséquence, les transferts doivent être effectués lorsqu'un seuil très élevé de ressources est atteint, ce qui entraîne des pertes, notamment sur les intérêts des fonds bloqués.

Au début de l'année 2018, de nouveaux efforts ont été déployés pour faciliter le rapatriement de fonds au siège de l'OMS/OPS, mais ils sont demeurés infructueux. Par conséquent, en février 2018, les fonds bloqués sur le compte bancaire du bureau de pays à Cuba de l'OMS/OPS s'élèvent à environ 300 000 dollars. Ce compte ne produit pas d'intérêts, ce qui représente des pertes supplémentaires. De plus, d'avril 2017 à mars 2018, les fonds bloqués à Cuba s'élevaient à près de 800 000 dollars par mois en moyenne, ce qui a entraîné de lourdes pertes financières pour l'organisation, en termes d'intérêts et d'augmentation des frais généraux, comme le montre la ventilation ci-après :

Date de retrait	Trésorerie excédentaire sur le compte (dollars ÉU.)
29 mars 2018	142 903,30
28 février 2018	393 211,05
31 janvier 2018	507 776,17
29 décembre 17	615 112,04
30 novembre 2017	779 860,61
31 octobre 2017	1 018 778,13
30 septembre 2017	910 170,18
31 août 2017	986 178,31
31 juillet 2017	1 095 017,87
30 juin 2017	1 216 988,04
31 mai 2017	1 173 271,10
30 avril 2017	704 608,90
Moyenne	795 322,98

En analysant les incidences du blocus sur la coopération technique OMS/OPS à Cuba en matière d'achats et d'approvisionnements, il convient de garder à l'esprit qu'un pourcentage élevé de ces fonds est destiné à l'achat de fournitures et de matériel dans des domaines stratégiques. Les prix et les frais de transport sont plus élevés lorsqu'il faut recourir aux marchés d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine, au lieu de se tourner directement vers celui des États-Unis. S'agissant de l'achat de médicaments et de technologies, le blocus touche l'ensemble du matériel et des fournitures provenant des États-Unis, ce qui retarde ou empêche les achats, étant donné que des autorisations spéciales doivent être accordées par le Département du Trésor des États-Unis et que la procédure peut prendre plusieurs mois. Un exemple en est la procédure d'achat d'appareillage d'essai en temps réel destiné à être utilisé à l'Institut de médecine tropicale Pedro Kouri.

Un autre problème particulièrement complexe a concerné l'appui de l'OMS/OPS au relèvement du système de santé dans les zones touchées par l'ouragan Irma. En situation d'urgence, les besoins en secours immédiats signifient que les fournitures sont acheminées par avion depuis l'Europe, ce qui peut coûter jusqu'à cinq fois plus que si elles étaient achetées aux États-Unis. Un autre exemple est la perte de plus de 280 000 dollars qui n'ont pas pu être utilisés pour acheter des

18-08324 157/183

fournitures du fait que les dons émanant de donateurs européens auraient expiré avant d'avoir pu être livrés par voie maritime (tout navire accostant à Cuba doit attendre six mois avant d'entrer dans un port des États-Unis). Un dernier exemple de dépassement des coûts causé par le blocus concerne le coût de réactifs, qui est passé de 14 000 dollars pour le fret maritime à 37 000 dollars par voie aérienne.

En outre, le blocus complique la participation des chercheurs et des professionnels de la santé publique cubains aux ateliers, conférences et séminaires organisés dans la région ou dans le reste du monde. À titre d'exemple, les visas des États-Unis ne sont délivrés que pour des activités organisées à Washington, et les personnes désireuses de participer à des réunions tenues dans d'autres villes des États-Unis ne peuvent pas obtenir leur visa à La Havane, les entretiens étant menés à l'ambassade des États-Unis au Guyana. En 2017, une consultante nationale au bureau de pays de l'OMS/OPS à Cuba n'a pas pu assister à une réunion des coordonnateurs du programme de gestion des ressources humaines au siège de l'OMS/OPS parce que son visa n'a pas été délivré à temps, quand bien même elle avait soumis sa demande auprès du Département d'État dans les délais. Les billets d'avion sont devenus inutilement chers car ils doivent être achetés avec la plus grande flexibilité possible, compte tenu des incertitudes des passagers quant à la possibilité de recevoir leurs visas à temps. Cette situation s'est dégradée au cours des derniers mois. En effet, des consultants de l'OMS/OPS et certaines autorités cubaines ont éprouvé des difficultés à obtenir des visas pour participer à des activités des deux organisations aux États-Unis.

En outre, les réservations d'hôtel des participants cubains ne peuvent pas être confirmées parce qu'ils n'ont pas de cartes de crédit valables dans d'autres pays et les comptes en banque étrangers sont bloqués, y compris ceux de la banque PAHO/WHO Federal Credit Union. Les fonctionnaires internationaux ne peuvent pas utiliser de cartes de crédit délivrées par des banques des États-Unis pour régler leur note d'hôtel à Cuba. Il convient de noter que 75 fonctionnaires internationaux ont effectué des missions à Cuba durant la période considérée dans le présent rapport (sans compter ceux qui ont participé à des séminaires et conférences).

Une autre conséquence du blocus est l'augmentation des coûts de l'organisation de manifestations sur le marché local, Cuba devant importer de nombreux produits d'Amérique latine, d'Europe et d'Asie, plutôt que des États-Unis.

Le blocus nuit aussi à la participation de Cuba à des échanges à distance et au télé-enseignement. Cet état de fait est particulièrement préoccupant en raison du nombre important de centres collaborateurs de l'OMS et de l'OPS dans le pays (10 au total), dans des domaines allant de la génétique et de l'endocrinologie à la réglementation des produits biomédicaux et à la qualité des soins. De graves problèmes persistent dans le pays en termes de coopération technique depuis la mise en place d'une plateforme en ligne adoptée par l'OMS et l'OPS au niveau régional. La plateforme ne propose pas de services à Cuba. Par conséquent, les institutions de santé du pays, y compris le Ministère de la santé publique, ne peuvent pas participer aux conférences ou séances de formation en ligne organisées par le siège de l'OPS (telles que le Campus virtuel de santé publique) ou par l'OMS. Elles ne peuvent pas non plus tenir leurs propres réunions de coopération en ligne. Le blocus crée des problèmes de connectivité générale pour le pays, en particulier en ce qui concerne l'appui aux spécialistes cubains souhaitant participer à des manifestations virtuelles.

En outre, le bureau de pays de l'OMS/OPS à Cuba ne bénéficie pas des mêmes conditions que les autres bureaux de la région pour l'achat de matériel, en particulier

pour les achats stratégiques effectués par le siège de l'OPS pour se procurer du matériel de bonne qualité à moindre coût, respectant ainsi les normes de l'Organisation.

D'autres incidences du blocus sur la coopération technique OMS/OPS sont les suivantes :

- La gestion du savoir est entravée, en raison de difficultés majeures pour accéder aux informations scientifiques au moyen de logiciels tels que CISCO, Webex, Adobe (Adobe Digital Editions, Adobe Shockwave Player, Adobe Flash Player) et Java, entre autres;
- Le développement de l'information technique et scientifique est difficile du fait que les ressources d'information de maisons d'édition aux États-Unis et dans d'autres pays sont inaccessibles, en raison des restrictions imposées sur les opérations directes avec les banques internationales. Certains achats ont été effectués avec l'appui du siège, puisqu'ils ne peuvent pas être faits directement, ce dont résultent des délais d'attente plus longs et des coûts plus élevés.

Organisation mondiale du commerce

[Original : anglais] [29 mai 2018]

Le problème mentionné dans la résolution 72/4 de l'Assemblée générale a été soulevé dans le cadre du premier rapport annuel de Cuba sur la prorogation de la dérogation accordée en vertu d'une décision du 12 décembre 2016¹². Cette dérogation a été accordée à Cuba en vertu de la décision du 14 octobre 1996¹³, dans le cadre de l'article XV:6 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994. Dans le rapport annuel susmentionné, Cuba indique notamment que le blocus s'est poursuivi en 2016 et en 2017 et que les mesures prises dans le secteur financier se sont durcies au cours des dernières années. Elle affirme également que, bien que la précédente administration des États-Unis ait autorisé l'utilisation du dollar des États-Unis dans les transactions financières internationales, dans la pratique, très peu de transactions commerciales ont été réalisées dans cette monnaie en raison de craintes persistantes de représailles. En outre, Cuba soutient que la politique de blocus a provoqué une augmentation des coûts financiers et des difficultés pour financer des importations indispensables, compromettant son ambition de s'intégrer dans le système commercial mondial.

Le Premier Vice-Ministre Antonio Luis Carricarte a également soulevé la question dans la déclaration de Cuba à la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Buenos Aires en décembre 2017¹⁴, dans laquelle il a été dit que le blocus est le principal obstacle au développement de Cuba et à ses relations économiques, commerciales et financières avec le monde.

18-08324 **159/183**

¹² Voir Organisation mondiale du commerce, document WT/L/1023.

¹³ Voir Organisation mondiale du commerce, document WT/L/182.

¹⁴ Voir Organisation mondiale du commerce, document WT/MIN(17)/ST/91.

Organisation mondiale du tourisme

[Original : anglais] [28 mai 2018]

Les activités d'ordre général, notamment les voyages de citoyens des États-Unis à destination de Cuba, continuent de pâtir du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, ce qui a une incidence directe sur le tourisme cubain.

La nouvelle réglementation imposée par les départements d'État, du Trésor et du commerce des États-Unis, publiée le 8 novembre 2017, durcit les mesures relatives au blocus figurant dans le mémorandum présidentiel de sécurité nationale intitulé « Strengthening the Policy of the United States Toward Cuba » (Renforcement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba), signé par le Président Donald Trump, le 16 juin 2017. Ce durcissement des mesures, ajouté à la réduction du nombre de diplomates américains à Cuba, a ainsi mis à rude épreuve le commerce et le tourisme à Cubas.

En 2017, le nombre de touristes internationaux a augmenté de 6,8 % dans le monde et de 3,2 % dans la sous-région des Caraïbes, pour s'établir à 26 millions de personnes. Les États-Unis, qui sont l'un des principaux marchés émetteurs mondiaux, contribuent fortement à cette croissance.

S'agissant de la promotion touristique, Cuba ne peut pas avoir accès aux entreprises de publicité des États-Unis ni à d'autres moyens de promotion, ce qui l'empêche de « se vendre » en tant que destination ; en outre, l'agence de tourisme nationale, en charge du marché des États-Unis, n'est pas autorisée à avoir une représentation directe aux États-Unis.

Les mesures de blocus touchant le commerce électronique, l'utilisation d'Internet et les transactions effectuées par carte de crédit provenant des États-Unis pour l'achat de billets d'avion et de services touristiques continuent de nuire aux activités touristiques de l'île, en particulier à cause du surcoût qu'entraîne le déplacement des fournisseurs, qui fait augmenter les frais de transport et d'assurance en raison des longues distances que doivent couvrir les centres d'approvisionnement, faute de ressources pour pouvoir stocker de grandes quantités de marchandises. Cela entraîne aussi des coûts financiers plus importants, car les entreprises doivent avoir accès au crédit commercial, plus cher que le crédit d'État et le crédit bancaire, qui sont difficiles à obtenir du fait de la pression exercée par le Gouvernement des États-Unis sur les pays tiers et des variations du taux de change, le dollar des États-Unis ne pouvant servir de devise.

Les entreprises cubaines de tourisme ont dû absorber les surcoûts liés à l'importation de produits très demandés par les touristes, qu'il leur a fallu se procurer auprès de pays tiers. Par exemple, des produits tels que des denrées alimentaires, du matériel spécial de tourisme, des technologies, du matériel électrique, de l'outillage en général, du matériel informatique et des matériaux de construction sont fabriqués aux États-Unis mais doivent, à cause du blocus, être achetés à des pays tiers.

Entre avril 2017 et mars 2018, le tourisme national et international à Cuba a continué de connaître de graves carences, dont le montant pourrait atteindre 1,1 milliard de dollars selon les estimations, à cause du blocus économique, commercial et financier imposé à l'île par le Gouvernement des États-Unis dans des

domaines importants liés à des opérations et services logistiques essentiels pour le secteur du tourisme.

Programme alimentaire mondial

[Original : anglais] [1er juin 2018]

Au cours des cinquante dernières années, les vastes programmes de protection sociale mis en place par Cuba ont permis d'éliminer presque intégralement la faim et la pauvreté. Cuba est l'un des pays à avoir réalisé le plus grand nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement et occupe la soixante-huitième place dans l'Indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le pays a traversé une grave crise économique dans les années 90, qui a eu des répercussions à long terme sur la sécurité alimentaire et la nutrition. La crise financière mondiale de 2008, les nombreuses catastrophes naturelles, notamment la sécheresse qui sévit actuellement dans le pays, la flambée des cours mondiaux des denrées alimentaires, l'accès limité au crédit, la faible productivité et le blocus imposé par les États-Unis d'Amérique ont contribué à accroître encore l'insécurité alimentaire.

En 2011, le Gouvernement cubain a amorcé un processus visant à accroître l'efficience économique, réduire les coûts et assurer la viabilité des programmes de protection sociale. Cette initiative est motivée par la volonté du Gouvernement de faire en sorte que tous les Cubains bénéficient d'une protection. À cette fin, la sécurité alimentaire a été considérée comme une priorité nationale mettant particulièrement l'accent sur les systèmes de protection sociale dans le domaine de l'alimentation, la décentralisation de la prise des décisions touchant les ressources alimentaires, l'adoption d'un nouveau modèle de gestion agricole, le renforcement des chaînes de valorisation et la réduction des importations de denrées alimentaires.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) travaille depuis 1963 dans le pays, où il aide le Gouvernement à promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition. En 2015, l'agence y a lancé son premier programme de pays quadriennal.

Le PAM apporte une aide aux cinq provinces orientales (Granma, Guantanamo, Holguin, Las Tunas et Santiago de Cuba) qui enregistrent les taux de développement les plus faibles et sont souvent frappées par la sécheresse, des pluies torrentielles et, parfois, des tremblements de terre. Il est également présent dans les provinces de Pinar del Rio et Matanzas dans l'ouest du pays, qui sont exposées à des cyclones tropicaux ayant de graves incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Ses activités sont conformes au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) à Cuba pour la période 2014-2019, qui définit la sécurité alimentaire et nutritionnelle comme l'un des quatre piliers de la coopération de l'ONU avec ce pays. Le programme de pays porte principalement sur le renforcement des capacités au moyen de transferts ciblés destinés à répondre aux besoins nutritionnels et alimentaires essentiels et, de manière plus générale, à améliorer la sécurité alimentaire à Cuba. Il aide les autorités locales et nationales à passer à des systèmes de protection sociale plus ciblés et durables grâce à la réalisation des cinq objectifs principaux énumérés ci-après :

18-08324 **161/183**

- a) Fournir une aide alimentaire aux personnes vulnérables bénéficiant de programmes de protection sociale et alimentaire, et proposer une assistance technique et des services de formation aux experts et aux décideurs impliqués dans ces programmes ;
- b) Fournir une aide alimentaire inconditionnelle aux personnes victimes d'une catastrophe en puisant dans les stocks alimentaires prépositionnés, de façon à en assurer la livraison rapide ;
- c) Fournir des aliments nutritifs aux personnes vulnérables et proposer une assistance technique et des services de formation aux experts et aux décideurs des institutions nationales et locales impliquées dans les programmes de nutrition;
- d) Proposer des services de formation, du matériel et un appui technique aux petits exploitants agricoles, aux commerçants et aux autres parties prenantes des chaînes de valeur alimentaires ;
- e) Fournir des services de formation et une assistance technique aux décideurs et aux petits exploitants agricoles, de façon à renforcer la gestion et la réduction des risques.

Incidences du blocus imposé par les États-Unis

Le blocus a encore eu des répercussions négatives sur l'économie du pays et sur les conditions de travail du Programme alimentaire mondial tout au long de 2017. Le coût élevé des importations de matériel et intrants agricoles freine la productivité agricole cubaine. Conséquence de ces restrictions, Cuba n'est pas en mesure de produire toute la nourriture dont elle a besoin, ce qui oblige le Gouvernement à importer une quantité importante de denrées alimentaires pour mener à bien ses programmes de sécurité alimentaire. Cette situation grève lourdement le budget de l'État, menace ceux qui dépendent le plus des filets de protection sociale et compromet la sécurité alimentaire sur l'île.

Le blocus empêche également le PAM d'acheter des services et des produits à des entreprises qui sont implantées aux États-Unis ou dont les transactions passent par des filiales américaines, ce qui nuit directement aux projets et au fonctionnement de son bureau.

Les délais d'achat et d'acheminement des produits alimentaires et autres, y compris les aliments enrichis fournis par le PAM, sont eux aussi accrus du fait des problèmes logistiques évoqués plus haut. En raison du blocus, les navires sont contraints de faire escale dans un pays voisin pour transborder leurs cargaisons, ce qui occasionne des retards et des surcoûts qui frappent également les expéditions du PAM. Cela a été le cas lors de l'intervention du PAM à la suite du passage de l'ouragan Irma à Cuba en septembre 2017.

Les difficultés que rencontre le PAM pour acheter du matériel à des prix plus compétitifs nuisent aussi aux activités qu'il mène à Cuba, étant donné que les fournisseurs, régionaux ou non, ont souvent interdiction de vendre directement leurs produits à l'île. C'est notamment le cas pour le matériel et autres équipements spécialisés destinés aux projets, le matériel et les fournitures de bureau, le matériel informatique et les pièces de rechange destinées aux véhicules, ce qui entraîne une augmentation des dépenses ordinaires du PAM. En outre, le coût des moyens de communication vocale et de transmission de données est extrêmement élevé, du fait de l'obligation de contourner les infrastructures de télécommunications américaines.

Les transactions bancaires sont elles aussi limitées par les restrictions frappant les relations commerciales entre les établissements financiers et Cuba, ce qui peut compliquer le versement des prestations dues au personnel ainsi que leurs activités bancaires privées. Les paiements du bureau de pays, bien que traités par l'intermédiaire du PNUD, peuvent également être soumis à ces restrictions.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

[Original : anglais] [9 mai 2018]

Le blocus imposé par les États-Unis touche non seulement Cuba, mais aussi toute la sous-région des Caraïbes et les États-Unis eux-mêmes.

L'action de conservation menée dans les zones sensibles des Caraïbes est fragmentaire et incomplète, et pâtit de l'absence de stratégie commune, Cuba étant exclue de plusieurs grands projets de la sous-région qui sont financés par les États-Unis. Non seulement cette situation empêche Cuba de bénéficier des projets en question, mais elle désavantage toute la sous-région des Caraïbes, qui ne peut faire l'objet d'une approche globale.

Le blocus a également des répercussions non négligeables sur la préservation de la biodiversité et des écosystèmes communs à Cuba et aux États-Unis. Le blocus empêche la mise en œuvre de stratégies communes permettant la gestion intégrée de l'environnement et des ressources naturelles de Cuba et des États-Unis, et il est impossible de progresser sensiblement sur ce dossier en l'absence de dialogue et d'accord entre les deux gouvernements au sujet de leurs écosystèmes communs.

Une grande partie des activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement s'inscrivent dans le cadre de la coopération Sud-Sud, qui vise notamment à assurer le transfert de connaissances, le renforcement des capacités et l'assistance technique entre Cuba et d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, notamment au moyen d'initiatives de formation, d'activités de renforcement des capacités et d'ateliers. Le maintien du blocus se traduit donc par des occasions manquées sur le plan de la coopération environnementale régionale.

Lorsque l'on travaille à Cuba, il est souvent nécessaire de trouver des solutions technologiques de substitution, comme pour le système d'information mondial servant à la collecte et à l'analyse de données spatiales recueillies par télédétection, qui est nécessaire pour certaines activités et certains projets. Au vu des restrictions commerciales existantes, les fournisseurs courants n'ont pas la possibilité de livrer certains produits et services à Cuba, ce qui limite les alternatives en termes de logiciels.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis a également une incidence sur les activités menées par les Nations Unies. Des choses aussi simples que, par exemple, le versement par Cuba de sa contribution financière au Programme, sont compromises du fait que, bien souvent, les banques bloquent les virements et les opérations effectuées sur des fonds provenant de ce pays. Or, la contribution financière de Cuba est importante pour appuyer la réalisation du programme de travail.

De la même façon, le Fonds pour l'environnement mondial, qui souhaite mener un projet à Cuba, et qui est prêt à mettre en place un certain nombre de mesures, rencontre des difficultés pour envoyer des fonds à Cuba. Ceux-ci doivent alors être

18-08324 **163/183**

envoyés par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement, ce qui engendre des frais supplémentaires. Des fonds qui auraient pu servir à financer des projets sont ainsi utilisés pour couvrir ces frais. En outre, le Programme des Nations Unies pour le développement a déclaré qu'en raison de ces difficultés, le projet ne fera l'objet d'aucune procédure d'achat, ce qui complique la mise en œuvre du projet.

Le blocus entraîne également les problèmes suivants :

- a) Les entreprises américaines n'étant pas autorisées à vendre du matériel, des technologies ou d'autres produits à des entreprises cubaines, les Cubains sont contraints de les acheter sur d'autres marchés, ce qui augmente le temps d'acheminement des marchandises et accroît par conséquent les émissions de carbone dues aux moyens de transport utilisés ;
- b) Cuba continue d'améliorer son efficacité énergétique, dans le cadre de son programme de révolution de l'énergie, et de promouvoir le recyclage et d'autres technologies vertes. L'objectif est de réduire la consommation d'hydrocarbures et les émissions de dioxyde de carbone, et d'optimiser les ressources. Cependant, les entreprises américaines et leurs filiales implantées dans d'autres pays ne sont pas autorisées à vendre à Cuba les technologies qui pourraient favoriser cette entreprise. Il en va de même d'autres produits susceptibles de promouvoir ces initiatives et qui sont vendus par des entreprises non américaines mais contiennent des pièces ou composantes fournies par des entreprises américaines ou leurs filiales ;
- c) Cuba risque d'éprouver des difficultés à respecter les obligations qui lui incombent au titre de la Convention de Minamata sur le mercure en raison de son accès limité aux technologies sans mercure, de la difficulté d'éliminer progressivement les produits contenant du mercure, tels que les amalgames dentaires, et des rejets de mercure non contrôlés qui ont des effets à l'échelle régionale et mondiale;
- d) La participation d'experts cubains à des activités de formation et à des conférences sur l'environnement et le développement durable est souvent compromise par les restrictions en matière de voyage et les participants sont contraints d'emprunter des itinéraires plus coûteux et souvent plus longs, ce qui entraîne un surcoût de plusieurs milliers de dollars. En outre, les indemnités journalières de subsistance ne peuvent être versées par virements bancaires en raison des restrictions financières en vigueur. De même, les problèmes de traitement des opérations financières et de connexion à Internet compliquent la participation de membres du personnel du PNUE à des missions à Cuba;
- e) Le blocus limite aussi l'accès de Cuba aux travaux publiés par les grandes revues et publications scientifiques et techniques ainsi que l'accès par Internet aux institutions et sociétés spécialisées américaines. Ainsi les universitaires, ingénieurs et étudiants cubains ne peuvent pas s'informer des derniers progrès scientifiques en matière d'énergie et d'environnement, ce qui nuit à leur capacité de mettre au point des écotechnologies salutaires. Les restrictions en matière de connectivité limitent aussi l'aptitude des Cubains à appliquer et à respecter certains traités environnementaux qui supposent une connexion constante à Internet;
- f) Le blocus a également pour effet de limiter la bande passante de Cuba, ce qui complique la participation des Cubains aux conférences en ligne, aux webinaires et aux réunions et séances de formation virtuelles, qui sont pourtant de plus en plus

fréquents dans la mesure où ils permettent de réduire les frais de déplacement et autres dépenses ;

g) Situés dans une région où les catastrophes naturelles, en particulier les ouragans, ont de graves répercussions sur les écosystèmes et les populations, les États-Unis et Cuba cherchent à mieux se préparer à ces phénomènes et à en prévenir les effets. L'instauration d'une coopération profiterait non seulement aux deux pays mais également aux autres pays des Caraïbes.

Aujourd'hui plus que jamais, alors que les États Membres viennent d'adopter d'importants accords internationaux comme l'Accord de Paris relatif aux changements climatiques, dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est indispensable de faciliter la coopération entre les pays et de supprimer les obstacles à celle-ci. La levée des entraves qui empêchent les deux pays d'avoir des relations normales contribuerait à la gestion durable de leurs écosystèmes communs, favoriserait la coopération entre leurs milieux scientifiques et universitaires et renforcerait leur contribution à la lutte contre les changements climatiques, à la gestion des écosystèmes et à la prévention des catastrophes naturelles et des accidents. Elle profiterait également aux pays où les États-Unis et Cuba mènent des programmes de coopération.

Malgré les difficultés posées par le blocus, le Programme des Nations Unies pour l'environnement appuie Cuba dans la mesure de ses possibilités, s'efforçant de compenser les restrictions qu'impose le blocus. Toutefois, sa levée faciliterait considérablement la réalisation de projets et de programmes à Cuba.

Programme des Nations Unies pour le développement

[Original : anglais] [11 juin 2018]

Cuba a conservé un indice de développement humain élevé. Son président, Miguel Díaz-Canel, a confirmé que Cuba était déterminée à réaliser les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le modèle de développement cubain continue d'évoluer. Le document intitulé « Lignes directrices de la politique économique et sociale », approuvé en avril 2011, a été actualisé par le septième Congrès du Parti communiste, qui a eu lieu en avril 2016. Il continue de fournir des orientations pour la réforme en cours. Le Parlement cubain a également approuvé le document ayant trait à l'élaboration du modèle économique et social et le plan national de développement économique et social à l'horizon 2030, lequel définit les grandes priorités stratégiques autour des axes suivants : efficacité et socialisme de gouvernement et intégration sociale ; évolutions du secteur de la production et participation au commerce international ; développement des infrastructures ; réalisation du potentiel humain et développement de la science, de la technologie et de l'innovation ; ressources naturelles et environnement ; développement humain, équité et justice.

Les lignes directrices de la politique économique et sociale sont innovantes eu égard au contexte national et représentent un défi pour le pays. Elles visent avant tout à stimuler l'investissement étranger et à accélérer la croissance économique et la compétitivité, compte tenu de l'importance vitale du rôle des autorités locales dans la mise en œuvre du dispositif de décentralisation à venir. À la fin de l'année 2013, Cuba

18-08324 **165/183**

a engagé un processus d'unification monétaire, l'un des principaux défis que le pays doit relever. Pour éviter tout incidence négative sur la population, ce chantier complexe nécessite une préparation rigoureuse. Dans ce contexte, la prestation de services sociaux universels et le développement social restent des priorités pour le Gouvernement. Le système traditionnel de protection sociale fait l'objet de quelques retouches qui permettront d'en assurer la viabilité à long terme et de l'axer davantage sur les couches les plus vulnérables, telles que les personnes âgées.

La ligne directrice nº 85 prône la collaboration multilatérale, en particulier avec les organismes des Nations Unies, pour soutenir le plan national de développement économique et social à l'horizon 2030. C'est dans ce contexte que les organismes des Nations Unies aident les autorités nationales à faire face aux nouveaux problèmes et enjeux.

Le septième Congrès du Parti communiste a également approuvé un projet de plan d'action en matière de lutte contre les changements climatiques et de promotion d'un développement résilient.

Le Programme des Nations Unies pour le développement assiste les autorités nationales dans l'action qu'elles ont entreprise pour faire face aux nouveaux problèmes et enjeux dans le domaine du développement. Son partenariat avec les autorités cubaines repose sur une relation de longue date, puisque le soutien du PNUD aux grandes stratégies et politiques nationales et locales de développement remonte à plus de 40 ans. À l'heure actuelle, les activités de coopération sont organisées au titre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2014-2018 et du descriptif de programme de pays du PNUD (2014-2018), lesquels sont sur le point d'être reconduits pour 2019. Le PNUD coopère avec les autorités nationales dans les domaines suivants : appui aux autorités locales et à leurs stratégies de développement, notamment pour ce qui est des chaînes logistiques ; mise en place et application de mesures d'adaptation aux changements climatiques, particulièrement dans le cadre de la production alimentaire; recours aux énergies renouvelables; appui aux politiques nationales et aux secteurs productifs en vue de réduire le volume des importations ; contribution au développement durable grâce à une politique d'utilisation viable des ressources naturelles passant par le transfert des connaissances et des technologies, dans le cadre des politiques sectorielles de production, et à l'amélioration de la stratégie de réduction des risques de catastrophe ; appui aux mesures nationales de lutte contre le VIH/sida et la discrimination fondée sur l'identité sexuelle. L'égalité des sexes et la jeunesse sont des thèmes transversaux.

L'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement est dispensée suivant plusieurs axes de coopération prioritaires correspondant aux lignes directrices de la politique économique et sociale à mettre en œuvre, dans des domaines qui sont parfois novateurs au regard du contexte national et revêtent un intérêt stratégique dans le cadre de la réforme du modèle de développement cubain. La promotion d'un développement humain durable restera au cœur du programme de coopération, qui vise à promouvoir la coopération Sud-Sud et l'innovation ainsi que le transfert de technologies et de connaissances.

Rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique

En décembre 2014, les Présidents de Cuba et des États-Unis d'Amérique, Raúl Castro et Barack Obama, ont annoncé leur décision d'entamer des discussions sur les mesures à prendre pour rétablir les relations diplomatiques entre les deux pays. Après

plusieurs séries de négociations, les ambassades de Cuba et des États-Unis ont ouvert, à l'été 2015, à Washington et La Havane, respectivement. Une commission bilatérale a en outre été créée afin de contribuer à la pleine normalisation des relations diplomatiques. Toutefois, un certain nombre de mesures adoptées par l'Administration actuelle des États-Unis – suspension des services consulaires dispensés par l'ambassade des États-Unis à La Havane aux citoyens cubains souhaitant se rendre aux États-Unis, et réduction des effectifs du corps diplomatique des États-Unis dans le pays – ont nui aux relations bilatérales.

Incidences concrètes du blocus imposé par les États-Unis d'Amérique

Dans ces conditions, le blocus est toujours en place et ses conséquences négatives restent sensiblement les mêmes que les années précédentes, en particulier dans les domaines commercial et financier. Le blocus nuit aux relations économiques que Cuba entretient avec l'étranger et ses effets se font sentir dans toutes les sphères de l'activité sociale et économique du pays. Les restrictions relatives à l'utilisation du dollar et aux importations en provenance de Cuba ont été maintenues. Par ailleurs, les possibilités de développement national et local restent limitées en raison du blocus, qui plonge la population dans la précarité. Si les plus vulnérables sont les plus touchés, le développement humain du pays est globalement affecté.

D'après les estimations officielles, le blocus aurait, directement ou indirectement, coûté 130,2 milliards de dollars à l'économie cubaine, à prix courants, entre le début des années 1960 et avril 2017.

À cause de ce blocus, Cuba n'a eu qu'un accès limité aux crédits au développement accordés par des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, ce qui réduit d'autant ses possibilités de financement pour ses plans de développement nationaux ou locaux.

Le blocus entrave également la participation des investisseurs étrangers, en particulier les sociétés américaines, aux chantiers économiques prioritaires mis en route dans le cadre de la modernisation du modèle économique cubain, notamment la nouvelle zone spéciale de développement de Mariel. À cet égard, il a des retombées négatives sur les flux d'investissement et limite l'accès aux chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales.

La procédure d'octroi de visa a pour effet de limiter les déplacements d'experts et de chercheurs cubains aux États-Unis dans le cadre d'accords de coopération.

Le blocus continue par ailleurs d'avoir des répercussions négatives sur le travail quotidien dans le cadre des initiatives de coopération externe, la mise en œuvre des programmes et des projets se heurtant à de nombreuses difficultés en raison des restrictions commerciales et de l'interdiction d'acheter des intrants fabriqués par des entreprises américaines ou par leurs filiales implantées dans d'autres pays. Il limite également le nombre de fournisseurs potentiels et le jeu de la concurrence.

Au niveau financier, le bureau du PNUD à Cuba ne peut toujours pas, en raison du blocus, effectuer de virements en dollars des États-Unis. En conséquence, même si le budget des différents projets est calculé en dollars, les virements à l'étranger doivent être effectués dans une autre devise (dollar canadien, livre sterling, euro, yen ou franc suisse essentiellement). Or, même lorsque les paiements sont réalisés dans l'une de ces devises, les frais comptés par les banques ont sensiblement augmenté en raison des informations supplémentaires qu'elles doivent communiquer afin d'être en

18-08324 **167/183**

conformité avec le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du trésor des États-Unis tout au long du processus bancaire (émetteur, intermédiaire et bénéficiaire), en vertu de quoi le bureau de pays a eu des difficultés pour respecter les calendriers de paiement convenus auprès des fournisseurs.

D'autre part, malgré les mesures adoptées récemment en matière de sûreté portuaire, des restrictions continuent d'être imposées en vertu du blocus aux compagnies maritimes dont les navires accostent dans les ports cubains. Le nombre de compagnies de transport maritime faisant escale à Cuba s'est donc considérablement réduit, comme les possibilités de transport, tandis que les délais nécessaires au chargement des marchandises se rallongent. Les frais associés aux services d'intermédiaires et au transport à longue distance ont des répercussions sur l'accès à des produits indispensables et sur le coût final des biens et du matériel dont l'importation est nécessaire pour la mise en œuvre des projets. De même, les produits destinés aux projets de développement doivent être importés de marchés plus éloignés et à un coût nettement plus élevé.

Effets du blocus sur les projets

Le blocus a eu des incidences directes sur l'ensemble des projets de développement et opérations de secours du PNUD, eu égard à l'augmentation des coûts de transaction associés à l'achat des biens nécessaires aux projets et des coûts du transport des biens importés. Il faudra davantage de temps et d'efforts pour trouver d'autres compagnies de transport. En conséquence, l'achat et la distribution des produits nécessaires ont pris un retard considérable et ralenti d'autant la mise en œuvre des projets et l'obtention des résultats escomptés.

Cette situation est particulièrement préoccupante dans le cas des projets liés à la sécurité alimentaire et au développement local, compte tenu de la lourdeur des procédures d'acquisition et d'importation d'intrants agricoles tels que systèmes d'irrigation, machines et outils agricoles. Dans l'ensemble, la passation de marchés prend plus de temps, ce qui retarde l'exécution des activités et l'obtention de résultats. Ainsi, il est nécessaire de prévoir dans les propositions financières et les nouveaux projets une procédure d'achat plus longue et d'allouer, pour faire face aux surcoûts, des ressources financières supplémentaires qui pourraient être consacrées sinon aux activités de développement. Ces coûts sont couverts au moyen des fonds fournis par les partenaires de développement internationaux et centralisés par le PNUD.

À titre d'exemple, pour un projet de développement prévoyant la mise en place de mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le domaine de la production alimentaire, un contrat a été passé avec une usine de gazéification qui se sert de la balle du riz. Les bénéficiaires du projet ont bien reçu la technologie concernée. Malheureusement, il n'a pas encore été possible à ce jour de virer la somme correspondante sur le compte du fournisseur. Selon ce dernier, Ankur Scientific Energy Technologies, la Banque nationale indienne a refusé de recevoir les fonds parce que la transaction porte sur un projet mis en œuvre à Cuba. En conséquence, il a été impossible d'honorer le paiement au fournisseur et la mise en œuvre du projet a été retardée.

De nombreux biens nécessaires à la réalisation des projets du bureau de pays utilisent des technologies américaines ou des composants fabriqués aux États-Unis. Or la loi Torricelli (1992) et la loi Helms-Burton (1996), toujours en vigueur, interdisent aux entreprises américaines et à leurs filiales dans des pays tiers de vendre des produits à Cuba et prévoient des sanctions en cas de violation de cette interdiction.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

[Original : anglais] [17 mai 2018]

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) travaille à Cuba depuis 2001. Ouvert depuis 2005 dans le pays, son bureau a pour principal objectif d'accompagner le Gouvernement cubain dans la mise en œuvre de son programme de développement urbain et de ses priorités, conformément au mandat d'ONU-Habitat.

Au cours des 13 dernières années, ONU-Habitat a aidé Cuba à mettre en œuvre plusieurs projets, sur la base des priorités énoncées dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le programme de pays d'ONU-Habitat. Ces projets ont notamment porté sur la planification et la gestion urbaines aux niveaux national et municipal, sur le logement et le relèvement des villes après le passage d'ouragans, sur la promotion de réformes dans les secteurs du logement et de l'habitat, et sur la promotion de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux niveaux national et local.

Ces projets axés sur le développement n'ont été que partiellement mis en œuvre en raison des répercussions internationales du blocus politique, économique et commercial imposé à Cuba, qui limite ses opérations financières et son accès aux marchés internationaux, dont elle a pourtant besoin pour acquérir les fournitures, le matériel, les technologies et les infrastructures nécessaires aux fins de son développement urbain et territorial et de l'amélioration progressive de la qualité de vie du peuple cubain.

Compte tenu de la nature nouvelle des relations entre Cuba et les États-Unis et des mesures approuvées et mises en place par les deux pays, il est désormais évident que le blocus économique et commercial doit être levé et cesse ainsi d'entraver l'émergence de nouvelles possibilités.

ONU-Habitat estime que la mise en œuvre de la résolution 72/4 de l'Assemblée générale permettra à Cuba d'apporter une contribution décisive à la réalisation du Nouveau Programme pour les villes et à celle des objectifs de développement durable, en particulier concernant l'objectif 11 qui vise à faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables.

Union internationale des télécommunications

[Original : anglais] [21 mai 2018]

Pendant la période considérée, l'Union internationale des télécommunications a reçu, en rapport avec la résolution 72/4 de l'Assemblée générale, la note n° 208/2018 datée du 19 avril 2018, adressée au Secrétaire général de l'Union par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres organisations internationales en Suisse.

18-08324 **169/183**

Union interparlementaire

[Original : anglais] [9 mai 2018]

L'Union interparlementaire (UIP) défend depuis de nombreuses années l'idée « qu'il faut éviter autant que possible d'imposer des sanctions économiques [... afin] d'assurer la paix et la sécurité internationale ». À sa cent trente-sixième Assemblée, à Dacca, l'UIP a adopté par consensus, en avril 2017, une résolution sur le rôle du parlement dans le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des États, dans laquelle elle a rappelé que « les peuples de tous les pays [avaient] le droit inaliénable de déterminer leur propre avenir politique et de poursuivre librement leur développement économique, social et culturel dans le respect du droit international ».

L'UIP se félicite des efforts réalisés par les États-Unis et Cuba en vue d'améliorer leurs relations. Elle se réjouit d'apprendre que, comme lors des années précédentes, une délégation de législateurs américains s'est rendue à Cuba en février 2018 pour discuter du renforcement de la coopération entre les deux pays et s'entendre pour œuvrer de concert sur des questions d'intérêt commun. L'UIP a bon espoir que ce type d'initiative contribue à la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis. Elle est convaincue que le dialogue politique est crucial pour nouer des liens et pour instaurer des conditions propices à une paix durable et à l'entente entre les peuples.

Elle tient à réaffirmer son appui résolu à la levée du blocus économique imposé à Cuba et à exprimer sa solidarité avec le peuple cubain, qui continue d'en subir les conséquences.

Union postale universelle

[Original : anglais] [25 mai 2018]

L'Union postale universelle (UPU) a toujours considéré Cuba comme un membre à part entière ayant, à ce titre, les mêmes droits et obligations que les autres membres de l'Union.

Cuba fait actuellement partie du Conseil d'administration et du Conseil d'exploitation postale de l'UPU depuis les élections des 5 et 6 octobre 2016 respectivement, qui se sont tenues à l'occasion du vingt-sixième Congrès postal universel, à Istanbul (Turquie).

En outre, Cuba bénéficie régulièrement d'une aide au développement dans le cadre des activités de coopération technique de l'UPU. Depuis juin 2017, plusieurs activités marquantes ont eu lieu :

- Cuba a récemment participé à deux ateliers relatifs à l'initiative sur les capacités opérationnelles en matière de commerce électronique, organisés en septembre 2017 et en mars 2018 à Montevideo (Uruguay);
- Une autre activité sur le sujet (examen sur le terrain) doit avoir lieu en juin 2018
 à La Havane.

Dans ce contexte, l'Union postale universelle n'a rencontré aucune difficulté liée au blocus imposé à Cuba par les États-Unis pour mettre en œuvre l'aide susmentionnée ni pour mener toute autre activité connexe avec le pays.

IV. Réponses provenant des entités et des organisations ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale

Centre Sud

[Original : anglais] [30 mai 2018]

Le 1^{er} novembre 2017, pour la vingt-sixième année consécutive, les 193 États Membres de l'ONU se sont réunis dans le cadre de l'Assemblée générale pour le vote d'une résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». La résolution a été adoptée à la quasi-unanimité, avec 191 voix pour et deux contre (États-Unis d'Amérique et Israël)¹⁵.

L'adoption de nouvelles mesures coercitives en 2017 et l'abandon d'autres mesures prises par le précédent Gouvernement ont conduit à un durcissement du blocus pour ce qui est des voyages et du commerce, et marqué le retour à une politique consistant à isoler Cuba, laquelle a de graves répercussions sur le pays et ses habitants. Le blocus est un obstacle indéniable à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui promeut la coopération internationale afin de ne laisser personne de côté.

Dans la résolution qu'elle a adoptée en novembre 2017, l'Assemblée générale reprenait et confirmait la teneur des résolutions, rapports et déclarations antérieurs de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances et organes intergouvernementaux qui s'opposaient à l'emploi de mesures coercitives unilatérales, comme les sanctions commerciales sous forme de prohibitions à l'importation et l'interruption des flux financiers et des investissements entre les pays émetteurs et les pays visés, telles que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis. Ces mesures ont été préjudiciables au plein exercice des droits fondamentaux des ressortissants des pays concernés, en particulier les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les personnes âgées et les enfants. Elles ont également nui à la capacité des pays soumis à des sanctions de contribuer à la coopération internationale pour le développement, comme dans le cas de Cuba et sa coopération bien connue dans le domaine de la santé.

L'Assemblée générale, dans sa résolution 72/4, a réaffirmé l'attachement des États aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et exhorté de nouveau tous les États Membres à s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures telles que le blocus imposé à Cuba, qui constitue une violation du droit international et des

18-08324 171/183

__

En 2016, pour la première fois, la résolution n'a fait l'objet d'aucun vote négatif, 191 États Membres ayant voté en sa faveur et seuls s'étant abstenus les États-Unis d'Amérique et Israël. Voir « As United States, Israel abstain from vote for first time, General Assembly adopts annual resolution calling for lifting of United Nations embargo on Cuba », communiqué de presse GA/11846 du 26 octobre 2016, disponible à l'adresse https://www.un.org/press/fr/2018/sc13212.doc.htm.

principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et de liberté de la navigation et du commerce internationaux. Depuis plus de vingt ans, les États-Unis appliquent la loi Helms-Burton (12 mars 1996), dont les effets extraterritoriaux portent préjudice aux échanges commerciaux et à la coopération entre Cuba et les autres pays. Cette loi s'inscrit dans le prolongement du blocus imposé à Cuba depuis plus de 60 ans ¹⁶, qui a été contreproductif et a infligé d'énormes pertes sociales, économiques et commerciales au peuple cubain.

Dans sa résolution 72/4, l'Assemblée générale a rappelé que lors des sommets de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes avaient fait des déclarations dans lesquelles ils avaient unanimement souligné la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Ainsi, au paragraphe 4 de sa résolution 72/4, l'Assemblée a prié le Secrétaire général, agissant en concertation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, d'établir un rapport sur l'application de la présente résolution, compte tenu des buts et des principes de la Charte et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante-treizième session. Au fil des ans, le rapport du Secrétaire général est devenu un important moyen d'attirer l'attention sur les effets néfastes du blocus imposé à Cuba par les États-Unis et de renouveler l'appel presque universel en faveur de la levée de celui-ci. Ce rapport, qui donne une idée plus claire de l'incidence des mesures de contrainte unilatérales prises par les États-Unis à l'encontre de Cuba dans le cadre du blocus, ainsi que de leurs effets sur le peuple cubain et le reste du monde, est établi à partir d'informations communiquées par les États Membres, les institutions et organes des Nations Unies, et d'autres organisations intergouvernementales, dont certaines travaillent sur le terrain à Cuba, comme c'est le cas de l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Le Centre Sud est une organisation intergouvernementale de pays en développement créée en 1995 en vertu d'un accord déposé auprès de l'ONU comme suite aux recommandations que la Commission Sud a formulées dans son rapport intitulé « Défis au Sud », que l'Assemblée générale a examiné dans sa résolution 46/155. Il jouit du statut d'observateur auprès de l'Assemblée et compte actuellement 54 États membres, dont Cuba. Il aide les pays en développement à promouvoir et à défendre leurs intérêts communs sur la scène internationale, l'objectif étant de parvenir à un développement juste et inclusif pour tous. Il effectue également des travaux de recherche sur les politiques internationales relatives à la promotion des besoins en matière de développement des pays en développement et aux efforts qu'ils déploient en faveur du renforcement du système des Nations Unies et du multilatéralisme.

Le durcissement, par l'actuel Gouvernement des États-Unis, des mesures coercitives unilatérales à l'encontre de Cuba, après les avancées accomplies par le Gouvernement précédent vers la normalisation des relations, est contraire au sentiment de la communauté internationale, tel qu'exprimé dans le vote sur la résolution 72/4 de l'Assemblée générale. La communauté internationale a demandé qu'il soit mis fin aux politiques unilatérales qui ont causé, et continuent de causer, de

Le Président John F. Kennedy a décrété un blocus sur le commerce entre les États-Unis et Cuba en février 1962. Proclamation présidentielle 3447, disponible à l'adresse www.gpo.gov/fdsys/pkg/STATUTE-76/pdf/STATUTE-76-Pg1446.pdf.

graves difficultés socioéconomiques au peuple cubain. D'avril 2016 à avril 2017, le préjudice qu'a fait subir le blocus à l'économie cubaine était chiffré à 4 milliards de dollars, selon les chiffres communiqués par le Gouvernement cubain. « Il n'existe aucune famille cubaine ni aucun service social à Cuba qui n'ait été touché par les privations qu'entraîne le blocus » ¹⁷, a déclaré le Ministre cubain des affaires étrangères, Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, lorsqu'il présentait le texte de la résolution à l'Assemblée générale, le 1^{er} novembre 2017.

Le peuple cubain continue de pâtir des effets du blocus. Par exemple, dans un document publié en 2009 par Amnesty International, intitulé « Blocus des États-Unis contre Cuba : incidence sur les droits économiques et sociaux » (« The United States embargo against Cuba – its impact on economic and social rights ») sont décrits les effets néfastes du blocus imposé à Cuba, en particulier sur les groupes vulnérables, et il est demandé aux États-Unis d'effectuer chaque année une évaluation globale. Les décisions récemment prises par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis révèlent à quel point le blocus imposé à Cuba reste ferme, puisque des pays tiers, leurs entreprises et leurs banques se sont vu infliger de lourdes amendes pour avoir entretenu des relations commerciales et financières avec Cuba. De 2009 à 2016, 49 amendes au total ont été imposées par le Bureau pour violations du blocus. D'avril 2016 à avril 2017, Cuba a pâti de l'application de la politique du blocus, notamment de son caractère extraterritorial, à plus de 100 banques étrangères. Parmi les exemples les plus récents signalés par le Gouvernement cubain en 2017, on peut citer les suivants :

- Le 12 janvier 2017, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a infligé une amende de 10 000 dollars à la fondation Alliance pour une politique responsable envers Cuba et à un individu, pour avoir effectué des transactions et fourni des services non autorisés à 20 personnes, dans le cadre de deux voyages à Cuba en 2010 et 2011;
- Le 13 janvier 2017, le Bureau a infligé à la banque canadienne Toronto-Dominion et à ses succursales Internaxx Bank et TD Waterhouse Investor Services (Europe) une amende s'élevant à 516 105 dollars au total. Selon le Bureau, l'institution bancaire aurait traité, entre 2007 et 2011, 29 transactions liées à Cuba ayant transité par le système bancaire des États-Unis;
- Le 2 mars 2017, la succursale de la banque française BNP Paribas en Belgique a refusé d'effectuer un transfert en euros adressé à la société européenne Forax par l'ambassade de Cuba en Espagne, alléguant que l'autorisation des opérations au nom de Cuba faisait l'objet de restrictions internationales. Ce transfert correspondait au paiement de la consommation de carburant de la mission cubaine;
- Le 11 avril 2017, l'entreprise américaine Amazon a fermé les comptes du personnel de la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies, alléguant qu'elle devait respecter la réglementation américaine ;
- En mai 2017, ING, une banque basée aux Pays-Bas, a rejeté le paiement, par Cuba, de sa quote-part au Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dont le siège est à Bruxelles. La direction de la banque hollandaise a

18-08324 173/183

¹⁷ Déclaration faite par Monsieur Bruno Rodríguez Parrilla, représentant de Cuba à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale (voir A/72/PV.38).

tenté de justifier ce refus en déclarant que Cuba était un pays visé par des sanctions du Bureau du contrôle des avoirs étrangers aux États-Unis ;

• En juillet 2017, American International Group (AIG), une entreprise d'assurance et de services financiers, a accepté de payer au Bureau du contrôle des avoirs étrangers une somme de 148 698 dollars afin de couvrir une possible responsabilité civile liée à 555 cas de « violations flagrantes » du programme de sanctions du Bureau qu'elle aurait commises en assurant des cargaisons iraniennes, soudanaises et cubaines. Selon l'accord de règlement conclu avec le Bureau, de novembre 2007 à septembre 2012, AIG s'est livré à 555 transactions d'une valeur totale de 396 530 dollars qui concernaient des primes d'assurance et des remboursements connexes liés au transport maritime de plusieurs biens et matériels à destination d'Iran, du Soudan ou de Cuba, ou y transitant, ou auxquelles avait pris part une personne visée par des sanctions ¹⁸.

Le blocus viole les droits du peuple cubain dans les secteurs sociaux les plus sensibles. On trouvera ci-après quelques exemples des incidences négatives qu'a eu cette politique sur le secteur de la santé durant la période considérée.

Effets sur les droits à la santé et à la vie

Les hôpitaux cubains ne peuvent se procurer aucun équipement technique ni aucune technologie de pointe produits exclusivement aux États-Unis pour traiter certaines pathologies. Pour cette raison, et afin de garantir à tous ses citoyens l'accès universel à des services de santé gratuits et de qualité, sans distinction d'aucune sorte, Cuba a dû transférer un groupe de patients et leurs accompagnateurs dans des hôpitaux à l'étranger pour un coût de 1 066 600 dollars. Sans le blocus, ces technologies pourraient être importées des États-Unis et les patients seraient traités dans leur pays.

En février 2017, l'entreprise allemande Otto Bock Health Care, qui fournit des appareils orthopédiques, a indiqué qu'en raison du blocus, elle ne pourrait procurer à MediCuba les prothèses pour membres inférieurs demandées. Par conséquent, la société cubaine a dû commander un autre produit de nature similaire, mais de moindre qualité. Les prothèses modernes de l'entreprise Otto Bock renforcent sensiblement les chances pour une personne amputée d'un membre inférieur de préserver ou recouvrer la mobilité, ce qui aurait un impact non négligeable sur la qualité de vie des patients cubains concernés.

Le 17 mars 2017, MediCuba a reçu une communication de l'entreprise espagnole Lindmed Trade, indiquant qu'elle n'était pas en mesure de fournir l'antibiotique injectable Ciprofloxaxina Lactato (200 mg), car le fabricant, Claris Otsuka, avait refusé de vendre les marchandises au motif qu'il était impossible de fournir, directement ou indirectement, quelque produit que ce fût à Cuba, le pays étant soumis à des sanctions du Bureau du contrôle des avoirs étrangers. Cet antibiotique à large spectre, administré en intraveineuse à des patients enfants et adultes hospitalisés pour le traitement d'infections des voies respiratoires, de la peau, des tissus mous, des os et des articulations causées par des bactéries sensibles, ne peut pas être utilisé dans les hôpitaux cubains.

¹⁸ Jaclyn Jaeger, « OFAC fines AIG for insuring Iran, Sudan, and Cuba shipments », 3 juillet 2017. Disponible à l'adresse https://www.complianceweek.com/blogs/enforcement-action/ofac-fines-aig-for-insuring-iran-sudan-and-cuba-shipments#. WwFOKS-Q3BI.

En avril 2017, le fournisseur allemand Eckert & Ziegler Radiopharma a refusé de fournir à MediCuba le générateur Ge-68/Ga-68 Gallia Pharm et ses composantes. Cet équipement est utilisé pour diagnostiquer le cancer de la prostate. Eckert & Ziegler Radiopharma a déclaré qu'il ne pouvait fournir ce produit à Cuba ni directement ni par l'intermédiaire d'un pays tiers, car le blocus l'en empêchait.

Pour le service d'anatomie pathologique d'Hermanos Amejeiras, hôpital chirurgical national de référence qui doit effectuer des diagnostics d'une grande complexité, il est impératif de disposer d'un microscope électronique à haute précision, cet équipement étant essentiel à son travail. L'hôpital dispose actuellement d'un microscope Hitachi, mais il ne peut le faire réparer étant donné que 80 % de ses composants sont fabriqués aux États-Unis. Cette situation a été vérifiée par les responsables de la société Hitachi lors de leur visite à l'hôpital en septembre 2016.

L'industrie pharmaceutique cubaine a également subi les effets négatifs de l'application du blocus. Par exemple, la compagnie exportatrice-importatrice FarmaCuba a eu des difficultés à concrétiser ses négociations avec l'entreprise coréenne Sejong Pharmatech concernant l'importation d'une pompe pour l'enrobage des comprimés, un équipement d'une importance capitale pour l'industrie pharmaceutique. En raison des restrictions imposées dans le cadre du blocus, il a fallu réorienter l'opération en passant par une banque intermédiaire européenne, pour un coût supplémentaire de 250 000 dollars.

Malgré le fardeau du blocus, qui entrave considérablement son développement, Cuba a atteint un système de santé et de recherche exemplaire, qui pourrait servir de modèle à de nombreux pays et constituer un élément de coopération internationale. L'Organisation mondiale de la Santé a récemment certifié que Cuba était officiellement devenue le premier pays au monde à éliminer la transmission mère-enfant du VIH/sida et de la syphilis. Cette réussite représente un pas en avant sur la voie de la réduction de la menace mondiale du VIH/sida, comme préconisé dans les objectifs de développement durable 19.

Incidences négatives sur la coopération internationale

Le blocus empêche Cuba de développer toute sa capacité de participer à la coopération internationale en tant que bénéficiaire et contributrice. La coopération qu'entretient Cuba avec d'autres pays dans le domaine de la santé et des secours en cas de catastrophe est un bon exemple. Le travail accompli par les médecins cubains après le tremblement de terre survenu en Haïti en 2010 et leur intervention durant l'épidémie à virus Ebola au Libéria en 2014, lesquels sont connus de tous et salués dans le monde entier, sont deux illustrations notoires de cette coopération. Malgré toutes les difficultés qu'elle connaît, l'île des Caraïbes a été la première non seulement à apporter une assistance financière, mais également à envoyer ses professionnels de santé hautement qualifiés dans les zones sinistrées de ces pays du Sud. Les pays désireux de coopérer avec Cuba ont également du mal à effectuer des transactions financières dans le cadre des activités qu'ils entretiennent avec l'île.

En tant qu'île des Caraïbes, Cuba est l'un des pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Au lendemain des ouragans dévastateurs de 2017, elle a envoyé 750 médecins et autres professionnels de santé dans d'autres îles de la région afin de participer aux opérations de sauvetage. Cuba est l'un des pays qui contribuent

18-08324 **175/183**

^{19 «} Cuba eliminates mother-to-child transmission of HIV and Aids », télévision en ligne des Nations Unies, 27 mars 2017, disponible à l'adresse suivante : http://webtv.un.org/news-features/watch/cuba-eliminates-mother-to-child-transmission-of-hiv-and-aids-/5374392704001#full-text.

le moins aux émissions de CO2, responsables de ces phénomènes, et pourtant, elle souffre chaque année durant la saison des ouragans (de juillet à septembre), qui deviennent de plus en plus puissants et causent d'énormes dégâts dans la région, anéantissant ainsi des décennies d'efforts en faveur du développement, et laissant derrière eux des nations complètement ravagées. En septembre 2017, Irma, un ouragan de catégorie 5, a balayé les provinces centrales et occidentales, entraînant des destructions catastrophiques ainsi que de graves inondations, qui ont touché des centaines de milliers de personnes.

The Havana Times a indiqué que le blocus rendait les efforts de reconstruction et la passation de marchés publics pour l'achat de matériaux de construction extrêmement difficiles et coûteux, car il était interdit aux multinationales faisant des affaires avec les États-Unis de vendre à Cuba. Dans le cadre de l'embargo que lui ont imposé les États-Unis, l'île n'est pas non plus autorisée à devenir membre du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, qui accordent des prêts d'infrastructures essentiels²⁰.

Incidence sur le droit à l'alimentation

Le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis a entravé le développement des secteurs agricole et alimentaire au cours des soixante dernières années, du fait des obstacles au commerce, à l'octroi de crédits financiers, aux investissements, à l'accès à la technologie, et au renforcement des capacités humaines dans le cadre d'échanges universitaires entre les deux pays. Selon le Gouvernement cubain, le secteur alimentaire a subi un préjudice estimé à un montant total de 347 millions de dollars d'avril 2016 à juin 2017. À en croire les chiffres communiqués par le Gouvernement cubain, les entreprises agroalimentaires sont contraintes d'importer environ 70 % de leurs matières premières de marchés différents, faute de pouvoir les acheter sur le marché des États-Unis en raison du blocus.

Les associations agricoles et de transformation alimentaire des États-Unis ont constitué une puissante coalition pour demander au Congrès de mettre fin au blocus et de normaliser les échanges agricoles avec les deux pays, lesquels, à l'heure actuelle, ne peuvent se faire qu'en paiement comptant²¹. Les obstacles aux opérations financières et au transport ont fait augmenter les coûts d'exportation vers Cuba pour les pays tiers. Par exemple, le port en eau profonde moderne de Mariel, qui est l'aboutissement d'un projet de modernisation financé par le Brésil visant à créer une zone économique spéciale autour du port, ne peut pas être exploité car, dans le cadre des sanctions imposées par les États-Unis, aucun navire accostant à Cuba ne peut entrer aux États-Unis pendant une période de six mois, à moins que ces derniers ne lui accordent une dérogation²². Cette situation a entraîné une hausse considérable des coûts d'importation vers l'île des Caraïbes, qui ne se trouve qu'à 90 milles de Miami. Les entreprises de production alimentaire cubaines sont contraintes d'importer environ 70 % de leurs matières premières de base de marchés différents (Argentine, Brésil, Canada, Espagne, Inde, Italie, Mexique et République dominicaine). De plus, du fait du blocus, Cuba n'est toujours pas autorisée à s'approvisionner sur le marché des États-Unis, qui est très attractif en raison des prix qui y sont pratiqués et de sa

Rebecca Bodenheimer, « Cuba's response to Hurricane Irma puts America first-ism to shame », 20 septembre 2017, disponible à l'adresse https://www.havanatimes.org/?p=127421.

²¹ U.S. U Agriculture Coalition for Cuba. Disponible à l'adresse http://www.usagcoalition.com.

Tim Johnson, « U.S.-Cuba diplomatic thaw puts Mariel port back in spotlight », 21 janvier 2015, disponible à l'adresse http://www.mcclatchydc.com/news/nation-world/world/article24778774.html.

proximité avec l'île. Ce marché offre aussi une variété de matières premières, d'équipements et de matériaux nécessaires à la modernisation des chaînes de fabrication. Acheter sur ce marché permettrait également de réduire considérablement les stocks qui doivent être maintenus pour des raisons évidentes, imposant l'immobilisation du capital.

Incidence sur le droit à l'éducation

Le blocus imposé par les États-Unis a des effets négatifs sur les programmes cubains visant à assurer une éducation de qualité, universelle et gratuite à tous les niveaux. Au cours de la période considérée, le secteur de l'éducation cubain a fait état de pertes s'élevant à quelque 2 832 830 dollars des États-Unis. Ces pertes sont principalement dues à une augmentation du fret pour les fournitures scolaires qui doivent être importées de pays tiers car il est impossible de les acheter aux États-Unis.

Cuba a importé 590 conteneurs de Chine, qui contenaient la majeure partie des fournitures nécessaires pour l'année scolaire en cours. Le fret pour un conteneur de 20 pieds cubes est d'environ 3 200 dollars, et de 5 200 dollars en moyenne pour un conteneur de 40 pieds cubes. Si ces conteneurs venaient des États-Unis, le fret serait environ de 1 300 et de 2 000 dollars, respectivement. Chaque année, de manière à garantir la disponibilité des fournitures scolaires nécessaires à l'éducation, Cuba doit acquitter de très fortes sommes du fait du coût élevé du fret.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'application du blocus a entraîné une multitude de difficultés qui ont entravé l'accès de Cuba aux outils et au matériel nécessaires à l'enseignement; à la recherche scientifique; à la diffusion de l'information; à la rémunération adéquate des résultats; à l'acquisition de fournitures scolaires, de moyens et d'outils, ainsi qu'aux activités périuniversitaires et au développement local.

Pendant des années, les universités cubaines et portoricaines ont organisé des échanges universitaires. Toutefois, en raison de l'application du blocus, les étudiants portoricains ne sont pas autorisés à se rendre à Cuba afin d'y effectuer un stage de formation dans des universités cubaines. Pour ne citer qu'un exemple, l'Université de Pinar del Río a estimé pouvoir accueillir pour un stage de formation environ 150 étudiants au minimum pour un coût moyen de 200 dollars par jour. En raison du blocus, les recettes que cette université n'a pas perçues dans ce domaine se sont élevées à 30 000 dollars qui auraient pu être investis dans son développement.

Le secteur de l'enseignement supérieur aurait économisé 112 000 dollars s'il avait pu importer du port de Miami 96 conteneurs de fournitures pour toutes les universités du pays. Toutefois, en raison du blocus, il a été contraint d'importer ces produits de ports européens ou chinois. Le coût de l'importation de Chine de 64 conteneurs était de 102 400 dollars et celui de 32 conteneurs en provenance d'Europe était de 131 200 dollars. Si ces conteneurs avaient été expédiés de Miami, chaque conteneur n'aurait coûté que 200 dollars.

Incidence sur les opérations financières

En janvier 2017, le Département du Trésor américain a infligé une amende de 955 750 dollars à la banque canadienne Toronto-Dominion pour avoir enfreint la réglementation relative au blocus imposé à Cuba. Selon le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, cette banque, passant par le système financier américain, a effectué des transactions au profit d'une société canadienne détenue par une entreprise

18-08324 **177/183**

cubaine ; elle a notamment financé des activités commerciales également interdites par le blocus.

En mars 2017, la banque nicaraguayenne privée Banco Corporativo a refusé d'ouvrir un compte bancaire au nom du bureau de la Cubana de Aviación basé au Nicaragua. Le personnel de direction de la banque a indiqué qu'il ne pouvait pas réaliser l'opération car la Cubana de Aviación était inscrite sur la liste des pays, organisations et personnes avec lesquels la banque n'était pas autorisée à commercer ou à faire des transactions, sur la base de la Liste des nationaux spécifiquement désignés du Bureau du contrôle des avoirs étrangers, sous peine de se voir condamnée à payer une amende.

Depuis 2015, la United Bank of Switzerland rejette tous les dépôts faits par des institutions cubaines en règlement de la quote-part de Cuba en tant que membre du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de son réseau régional de formation dans le domaine de l'environnement pour l'Amérique latine et les Caraïbes et partie au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique, ainsi qu'à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Cette situation a empêché Cuba d'honorer en temps voulu ses engagements financiers. Depuis 2016, Cuba ne peut donc plus participer aux projets ou activités de coopération technique liés à la sûreté de la gestion des produits chimiques et déchets dangereux au titre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.

Une banque cubaine a indiqué que l'Organisation panaméricaine de la santé n'avait pas pu transférer ses recettes sur son compte bancaire dans un pays tiers, bien qu'elle possédât une licence générale délivrée par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers autorisant ce type d'opérations. Cette mesure atteste du caractère extraterritorial du blocus financier.

L'application extraterritoriale du blocus constitue une violation du droit international.

Le 7 octobre 2016, la banque suisse UBS a refusé d'accepter un transfert de 20 000 francs suisses provenant de Cuba, qui correspondait au versement de la contribution annuelle de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire à l'Union interparlementaire basée à Genève.

Le 10 avril 2017, la filiale canadienne de la société américaine Expedia a interrompu les négociations visant à mettre en œuvre un accord avec l'agence de voyages Hola Sun, qui représente l'entreprise Havanatur au Canada, pour vendre des billets d'avion pour Cuba. Expedia a déclaré que l'ajout de Hola Sun à la Liste des nationaux spécifiquement désignés et des personnes dont les avoirs ont été gelés du Bureau du contrôle des avoirs étrangers avait empêché la finalisation de l'accord.

Le Centre d'immunologie moléculaire a signalé que la société malaisienne Inno Biologics lui devait 150 000 dollars car celle-ci ne pouvait pas transférer de fonds à Cuba en raison du blocus. D'autres banques, comme Maybank ou Public Bank, ont été consultées afin d'ouvrir des comptes bancaires qui permettraient de transférer des fonds à Cuba mais sans succès.

L'Unité centrale de coopération médicale de Cuba a signalé qu'au cours de la période considérée elle avait connu des problèmes avec des banques à Djibouti et en Ouganda relatifs au transfert des sommes correspondant aux services médicaux fournis par l'île à ces pays. Ces banques en Afrique ont des correspondants bancaires aux États-Unis ; elles ont donc fait valoir qu'en raison de la réglementation relative au blocus, il était fort possible que ces montants soient bloqués avant d'atteindre leur destination.

Le 19 décembre 2016, une succursale de la Banque royale du Canada aux Bahamas a refusé d'effectuer un virement sur un compte bancaire à la Scotiabank (également aux Bahamas) pour quatre docteurs cubains qui pratiquaient la coopération médicale dans ce pays, en raison des restrictions imposées à Cuba par le blocus américain.

En mars 2017, l'ambassade de Cuba en Italie a indiqué que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture avait rencontré des difficultés pour acheter des ordinateurs destinés à un projet de sécurité alimentaire nécessitant l'utilisation des technologies de Google Earth, pour la seule raison que cet achat était lié à Cuba et avait l'île pour destination finale.

Le 15 mars 2017, il est apparu que la succursale de la banque canadienne Scotiabank à Antigua-et-Barbuda avait refusé que le personnel de coopération cubain travaillant dans ce pays fasse des opérations de change de monnaie locale contre des dollars des États-Unis et vice versa ou retire de l'argent à Cuba en utilisant les cartes de débit émises par la banque. De même, cette institution bancaire a refusé d'ouvrir des comptes bancaires ou de délivrer des cartes de débit aux membres du personnel de l'ambassade cubaine. Elle a donné pour raison le fait que Cuba était un pays visé par des sanctions américaines et que les transactions bancaires devaient passer par des banques américaines.

Le 31 janvier 2017, au vingt-huitième Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, les chefs d'État et de gouvernement ont pour la huitième fois consécutive demandé la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis. Dans la Déclaration adoptée le 11 mars 2017 à l'issue de leur cinquième réunion les ministres des affaires étrangères de la Communauté des Caraïbes et de la République de Cuba ont à nouveau demandé aux États-Unis de lever, sans conditions préalables, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis plus de cinq décennies. Ils se sont dits profondément préoccupés par la dimension extraterritoriale du blocus, qu'ils rejettent.

Le blocus affecte non seulement le peuple et les transactions commerciales et financières de Cuba, mais aussi les initiatives de coopération Sud-Sud menées par l'île depuis des décennies. L'aide médicale d'urgence fournie par Cuba aux pays d'Afrique de l'Ouest touchés par la crise de l'Ebola, qui a été saluée mondialement, est une bonne illustration de la solidarité de Cuba avec la communauté internation ale. Cette aide aurait été plus importante sans le blocus. La levée permanente du blocus permettrait à Cuba de coopérer davantage avec d'autres pays en développement, notamment sur les questions relatives à la santé, à l'éducation, à l'environnement et à l'agriculture. Les pays en développement et les pays développés pourraient largement bénéficier de l'expérience remarquable de Cuba dans le domaine des biotechnologies, par exemple.

Les entités des Nations Unies gagneraient également à coopérer plus fréquemment avec des experts cubains dans le cadre de leurs projets. En effet, dans la plupart des cas, les difficultés résultant du blocus – problèmes de paiement,

18-08324 179/183

autorisations de voyage, etc. – compliquent le recrutement d'experts cubains par l'ONU, comme l'ont expliqué plusieurs entités des Nations Unies dans les rapports précédents.

Les États membres de l'Union européenne ont fermement condamné le blocus. La délégation de l'Union européenne a rappelé que la législation américaine, notamment le *Cuban Democracy Act* de 1992 et la loi Helms-Burton de 1996, avait étendu les effets du blocus des États-Unis à des pays tiers. Dans le cadre de la politique commerciale commune, l'Union européenne n'a cessé de s'opposer fermement à ces mesures extraterritoriales. En décembre 2016, la signature de l'Accord de dialogue politique et de coopération à Bruxelles a ouvert un nouveau chapitre dans les relations entre l'Union européenne et Cuba.

À la dix-huitième Réunion ministérielle à mi-parcours du Mouvement des pays non alignés tenue à Bakou en avril 2018, les ministres de plus de 120 pays et plusieurs États observateurs et organisations internationales, dont le Centre Sud, ont déploré le blocus imposé à Cuba par les États-Unis. Au paragraphe 557 du document final, les ministres, tout en se félicitant de la décision historique prise par les anciens présidents cubain et américain de rétablir les relations diplomatiques, ont regretté les mesures mises en œuvre par l'actuel Gouvernement américain qui ont renforcé l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba et constitué un pas en arrière dans le processus de normalisation des relations bilatérales entre les deux pays.

Les ministres du Mouvement non aligné ont à nouveau demandé au Gouvernement américain de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui constitue le principal obstacle à son plein développement. Ils ont également exhorté le Président des États-Unis à user de ses vastes pouvoirs exécutifs pour modifier profondément le blocus qui, outre qu'il est unilatéral et contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et au principe de bon voisinage, cause de lourdes pertes matérielles et de graves dommages économiques au peuple cubain. Ils ont une fois encore demandé instamment que les résolutions de l'Assemblée générale 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6, 65/6, 66/6, 67/4, 68/8, 69/5, 70/5, 71/5 et 72/4 soient strictement appliquées, et que les principes fondamentaux de l'égalité souveraine de tous les États, de la non-ingérence et de la non-intervention dans les affaires intérieures d'un État consacrés par la Charte soient respectés. Ils se sont dits profondément préoccupés par l'amplification du caractère extraterritorial du blocus imposé à Cuba et hostiles au renforcement des mesures financières prises par le Gouvernement américain pour durcir ce blocus.

À leur quarante et unième réunion annuelle tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le 22 septembre 2017, les ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 et de la Chine, le plus important groupe de pays en développement, ont réaffirmé une fois encore leur ferme opposition à ces mesures. Au paragraphe 203 de la Déclaration qu'ils ont adoptée, les ministres ont fermement rejeté l'application de mesures coercitives unilatérales et réaffirmé une fois de plus leur solidarité avec Cuba. Ils ont de nouveau demandé au Gouvernement américain de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à cette nation sœur depuis près de soixante ans, qui constitue le principal obstacle à son plein développement. Dans le même temps, ils ont déploré les mesures annoncées par le Gouvernement américain le 16 juin 2017, qui renforçaient le blocus imposé à Cuba.

Les ministres des États membres du Groupe des 77 et de la Chine ont exhorté la communauté internationale à adopter d'urgence des mesures efficaces pour éliminer

180/183

l'utilisation de mesures économiques unilatérales coercitives à l'encontre de pays en développement.

Le 1^{er} novembre 2017, dans le cadre de la séance de l'Assemblée générale consacrée au vote sur la résolution 72/4, le Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a dit que le Groupe regrettait que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis il y a cinquante-cinq ans soit toujours pleinement en vigueur et continue d'être renforcé. Tout en rappelant les mesures positives adoptées par la précédente Administration des États-Unis en 2015 et en 2016, « qui étaient encore insuffisantes pour mettre véritablement fin aux effets du blocus mais allaient dans le bon sens », le Groupe a regretté que la nouvelle politique mise en place par l'actuel Président des États-Unis consistait à renforcer l'embargo imposé à Cuba. Il a estimé qu'il s'agissait là d'un recul dans le processus visant la normalisation des relations entre les deux pays²³.

Au titre de son explication de vote, la représentante de l'Union européenne a également dit que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis avait un effet préjudiciable sur la situation économique du pays et des incidences négatives sur le niveau de vie du peuple cubain. Elle a ajouté que le relèvement et la reconstruction après les ravages causés par l'ouragan Irma pourraient également être entravés en raison du blocus. Selon l'Union européenne, le commerce extérieur et l'investissement étranger joueront un rôle crucial pour mettre le pays sur la voie d'une croissance durable ; c'est pourquoi elle considérait que la levée du blocus pourrait faciliter l'ouverture de l'économie cubaine dans l'intérêt du peuple cubain. L'Union européenne a profondément regretté que la nouvelle Administration des États-Unis ait annoncé son intention de réintroduire des restrictions à ses relations avec Cuba: les propositions visant à limiter les déplacements individuels non seulement réduiraient les possibilités de dialogue avec le peuple cubain mais nuiraient également au secteur privé naissant de Cuba, qui a le plus bénéficié de ces visites de particuliers. La représentante de l'Union européenne a également déclaré qu'au-delà des conséquences néfastes du blocus sur les citoyens cubains, les sanctions unilatérales imposées par les États-Unis, conjuguées à d'autres mesures administratives et judiciaires unilatérales, portaient également atteinte aux intérêts économiques de l'Union européenne et que celle-ci s'était toujours fermement opposé à toute mesure de ce type, en raison de leurs effets extraterritoriaux sur l'Union européenne, en violation des règles du commerce international communément acceptées. Elle a dit que les États membres de l'Union européenne ne pouvaient accepter que des mesures imposées unilatéralement entravent ses relations économiques et commerciales avec Cuba et que c'était pourquoi le Conseil des ministres de l'Union européenne avait adopté un règlement et une action commune pour protéger contre toute ingérence et tout problème indus les ressortissants, les entreprises et les organisations non gouvernementales de l'Union européenne résidant, travaillant ou opérant à Cuba²⁴.

Entre juin 2015 et mai 2017, plusieurs documents finaux rejetant aussi le recours à des mesures de contrainte unilatérales, notamment le blocus imposé à Cuba par les États-Unis, ont été adoptés à l'issue de conférences des Nations Unies et d'autres forums. Ainsi, en septembre 2015, les dirigeants du monde entier ont adopté par

18-08324 **181/183**

²³ Déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Groupe des 77, Diego Morejón Pazmiño (voir A/72/PV.38).

Déclaration prononcée par la représentante de l'Estonie au nom de l'Union européenne (voir A/72/PV.38).

consensus le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Au paragraphe 30, « il est demandé instamment aux États de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement ».

Par ailleurs, il conviendrait d'entreprendre une analyse plus approfondie des effets de toutes les mesures de contrainte unilatérales qui entravent actuellement l'exercice et l'application des droits de l'homme. Une telle analyse serait particulièrement importante en ce qu'elle permettrait d'évaluer les répercussions de ces mesures sur l'exercice des droits de l'homme des habitants des pays touchés, notamment les femmes, les personnes âgées et les enfants, qui sont trop souvent ceux qui en pâtissent le plus, comme c'est le cas avec l'interdiction d'accès à des médicaments et aux technologies nécessaires à la production de médicaments frappant Cuba et la République islamique d'Iran, deux pays touchés par le blocus imposé par les États-Unis.

L'Organisation des Nations Unies serait la mieux placée pour effectuer ce type d'analyse et d'évaluation de façon régulière et approfondie. À cet égard, la nomination récente par le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution 27/21, d'un Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme constitue un progrès important²⁵. Dans cette résolution, le Conseil a également décidé d'organiser tous les deux ans une réunion-débat consacrée aux mesures coercitives unilatérales et aux droits de l'homme. La visite du Rapporteur spécial au Soudan a donné des résultats notables qui ont contribué à ce que les États-Unis revoient leur politique à l'égard du pays africain. Il se rendra à Cuba en 2018.

En 2017, la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, Maria Grazia Giammarinaro, s'est rendue à Cuba du 10 au 14 avril et l'Experte indépendante sur les droits de l'homme et la solidarité internationale, Virginia Dandan, s'y est rendue du 10 au 14 juillet pour examiner la façon dont Cuba et le peuple cubain ont fait preuve de solidarité avec les États et les peuples du monde. La visite avait pour objet d'examiner, dans la pratique, les mesures prises par Cuba en faveur de la solidarité internationale et d'étudier les composantes de la solidarité internationale – tout d'abord les stratégies et actions préventives ou proactives, par exemple la manière dont le pays aborde les difficultés mondiales et promeut les droits de l'homme, et ensuite les actions entreprises en vue de résoudre les crises, notamment la réponse humanitaire aux désastres²⁶.

Le Centre Sud pense que le blocus imposé à Cuba a été préjudiciable à la croissance et au développement économiques de l'île et de sa population. Comme cela a amplement été indiqué dans le présent rapport, le blocus empêche également Cuba de développer tout son potentiel pour prendre une part plus active dans le commerce international, le développement et la coopération internationale. Le Centre

²⁵ Pour plus d'informations, voir http://www.ohchr.org/en/Issues/UCM/Pages/SRCoerciveMeasures.aspx.

²⁶ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Une experte de l'ONU chargée des droits s'apprête à évaluer les pratiques de Cuba en matière de coopération et de solidarité internationales », 7 juillet 2017. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=21853&LangID=F.

Sud demande que le blocus imposé à Cuba soit levé dès que possible, conformément à la Charte, dans le respect du droit international et comme l'ont demandé l'Assemblée générale et tous les pays en développement.

18**3/183**